ALMANACH

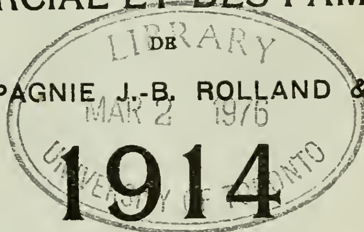
ROLLAND

AGRICOLE,

COMMERCIAL ET DES FAMILLES

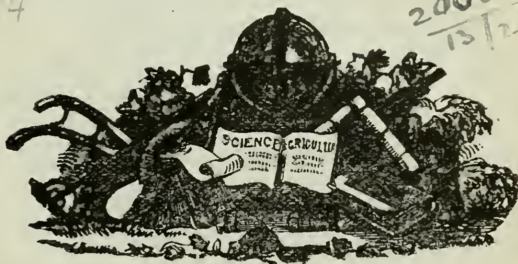
DE

LA COMPAGNIE J.-B. ROLLAND & FILS



1914

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE



CANADA

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

ET LES PRINCIPAUX MARCHANDS.

N. B.—Cet almanach contient beaucoup de matières d'un intérêt général et mérite d'être conservé à titre de renseignements utiles.

A NOS LECTEURS

En vous offrant cette quarante-huitième édition de notre **Almanach "Rolland" Agricole, Commercial et des Familles,** nous avons la certitude qu'elle ne pourra manquer de vous apporter à son tour plaisir et profit, tant par l'utilité de ses nombreux renseignements que par l'heureux choix de ses autres matières que nous vous citons sommairement:

Comput ecclésiastique; fêtes mobiles; calendrier conforme à l'Ordo; éphémérides des douze derniers mois; la hiérarchie catholique du Canada précédée d'un tableau synoptique; les Conseils de l'Instruction publique, de l'Agriculture, des Arts et Manufactures, et la Commission du Havre; l'Association des Manufacturiers Canadiens; la Chambre de Commerce; le Parlement fédéral et les Législatures de chaque province; le tableau des Cours de Justice, des Banques et des Régistrateurs; les Ecoles Ménagères Provinciales; l'Hôpital Ste-Justine; le tarif des Postes; les lois de Chasse et de Pêche; les pronostics de la température.

A toutes ces informations se joignent d'agréables légendes, d'intéressantes histoires inédites par nos auteurs canadiens: **"Un Couvent d'Autrefois,"** par A. D. Decelles; **"L'Ours de Baptiste,"** par R. Girard; **"Les Revenants,"** par A. Bourgeois; des conseils et recettes pratiques d'économie domestique; variétés amusantes, excellentes annonces, etc., etc.—**Les Editeurs.**

Comput ecclésiastique pour 1914.

Nombre d'or (cycle ou révolution de dix-neuf ans pour accorder l'année lunaire avec l'année solaire)........................ 15

Epacte (nombre de onze jours que le soleil a en plus sur l'année lunaire).. 3

Cycle solaire (il est de 28 ans)........................ 19

Indiction romaine (période de quinze ans, employée dans les bulles du Saint-Siège)................................ 12

Lettre dominicale (indiquant le dimanche durant toute l'année).. D

Lettre du Martyrologe...................................... c

Fêtes Mobiles.

Septuagésime	8 février.	Ascension	21 mai.
Les Cendres	25 février	Pentecôte	31 mai.
Dim. de la Passion	29 mars.	Sainte Trinité	7 juin.
Dim. des Rameaux	5 avril.	Fête-Dieu	11 juin.
Pâques	12 avril.	1er dim. de l'Avent	29 nov.
Rogations	18, 19, 20 mai.	Dim. après la Pentecôte	25 nov.

Quatre-Temps.

Printemps	les 4, 6 et 7 mars.
Eté	les 3, 5 et 6 juin.
Automne	les 16, 18 et 19 septembre.
Hiver	les 16, 18 et 19 décembre.

Commencement des quatre Saisons.

Le Printemps, le 21 mars, à 6 h. 11 m. du matin. (Equinoxe), c'est-à-dire que les jours et les nuits sont d'une égale durée.

L'Eté, le 22 juin, à 1 h. 55 m. du matin.

L'Automne, le 23 septembre, à 4 h. 34 m. du soir. (Equinoxe), c'est-à-dire que les jours et les nuits sont d'une égale durée.

L'Hiver, le 22 décembre, à 11 h. 23 m. du matin.

Fêtes religieuses d'obligation.

Tous les dimanches de l'année.
Le 1er janvier, la Circoncision.
Le 6 janvier, l'Epiphanie.
Le 21 mai, l'Ascension.
Le 1er novembre, la Toussaint.
Le 8 décembre, l'Immaculée Conception.
Le 25 décembre, Noël.

Fêtes légales (Jours non juridiques).

Tous les dimanches de l'année.
Le 1er janvier, la Circoncision.
Le 6 janvier, l'Epiphanie
Le 25 février, les Cendres.
Le 10 avril, Vendredi-Saint
Le 13 avril, Lundi de Pâques.
Le 21 mai, l'Ascension.
Le 24 mai, Reine Victoria.
Le 3 juin, Fête du Roi.
Le 1er juillet, la Confédération.
Le 7 sept., la Fête du Travail.
Le 1er novembre, la Toussaint.
Le 8 décembre, l'Immaculée Conception.
Le 25 décembre, Noël.

Célébration solennelle du Mariage.

Cette année, on pourra célébrer la solennité des "Noces" du 7 janvier au 24 février inclusivement, et du 20 avril au 28 novembre aussi inclusivement.

Eres de l'année 1914.

De la création (4948 suivant les Bénédictins)............	6877
De la période Julienne................................	6627
De la Naissance de Jésus-Christ (ère chrétienne), 25 déc.	1914
De la fondation de Rome, selon Varron, 21 avril........	2667
" " de Québec, 3 juillet..................	306
" " de Montréal, 17 mai..................	272
De la découverte de l'Amérique, par Christophe Colomb, 11-12 octobre..................................	422
De la découverte du Canada par Jacques Cartier, 16 juillet..	380
De la cession du Canada à l'Angleterre, 9 février........	151
De la république des Etats-Unis, 4 juillet..............	138
De la république française, 4 septembre................	44
De la Puissance du Canada, 1er juillet..................	47
Du règne de S. S. Pie X, 4 août........................	11
Du règne du roi Georges V, 7 mai......................	4

Observations météorologiques, etc.

En 1912. — Première gelée d'automne, 28 octobre.
" " neige " 30 octobre.
" Commencement de l'hiver, le 30 novembre.

En 1913. — Première traversée en voiture sur la glace, de Longueuil à Hochelaga, le 18 janvier.
" La glace du Saint-Laurent commence à bouger vis-à-vis de Montréal, le 17 avril.
" Le traversier "Longueuil" arrive dans le port de Montréal, le 20 avril.
" Arrivée du premier steamer d'outre-mer, le "Teutonic," le 23 avril.
" Première forte gelée d'automne, le 28 octobre.
" Première neige, le 30 octobre.

Nota.—Pour le détail des années précédentes, voir nos Almanachs des années dernières.

BAROMETRE PERPETUEL.

Le tableau ci-dessous, préparé pour le climat de la Grande-Bretagne par le célèbre astronome Herschel, a été modifié par des hommes compétents, de manière à convenir au climat du Canada.

Si la nouvelle Lune, la pleine, le 1er quartier ou le dernier arrivent:	EN ETE.	EN HIVER.
Entre minuit et 2 h. du matin.......	Beau..................	Forte gelée, à moins que le vent ne vienne du sud ou de l'ouest.
" 2 et 4 "	Frais, fréquentes ondées	Neige et tempête.
" 4 et 6 "	Pluie..................	" "
" 6 et 8 "	Vent et pluie...........	Tempête.
" 8 et 10 "	Variable...............	Neige, si le vent est à l'est ou à l'ouest.
" 10 et midi..........	Fréquentes ondées.......	Neige, si le vent est à l'ouest.
Entre midi et 3h. p.m....	Très pluvieux,..........	Neige ou froid.
" 2 et 4 "	Variable...............	Beau et doux.
" 4 et 6 "	Beau..................	Beau.
" 6 et 8 "	Beau, si le vent est N.-O. Pluie, s'il est sud ou S-O.	Beau et gelée, si le vent est N. ou N.E. Pluie ou neige, s'il est sud ou sud-ouest.
" 8 et 10 "	" " "	" " "
"10 et minuit	Beau	Beau et froid.

N. B.—Les prédictions de ce tableau seront d'autant plus correctes que les changements de la lune s'effectueront plus près de midi ou de minuit.
Le tableau de l'été est plus exact que celui de l'hiver.

Jeûnes de précepte avec abstinence.

1° Tous les mercredis, vendredis et samedis des Quatre-Temps de l'année;

2° Les jours de "Vigile" de la Pentecôte, (31 mai), de la fête de l'Assomption (14 août), de la Toussaint (31 octobre), et de Noël (24 décembre);

3° Tous les mercredis et vendredis du Carême, le samedi des Quatre-Temps et le Samedi Saint;

4° Tous les mercredis et vendredis de l'Avent.

N.B.—Tous les jours du carême (excepté les dimanches) sont jeûnes de précepte, cependant les lundis, mardis, jeudis et samedis (le samedi des Quatre-Temps et le samedi saint exceptés), il n'y a point d'abstinence "totale", mais seulement "partielle"; c'est-à-dire qu'en ces jours on peut faire le repas principal en gras. Les jours où l'on peut faire gras, même les dimanches, il n'est pas permis de faire usage de poisson ou d'huîtres en même temps que de viande au même repas. Les œufs ne sont défendus ni avec la viande ni avec le poisson.

Eclipses durant l'année 1914.

Cette année, il y aura quatre éclipses, deux du soleil et deux de la lune.

Le 24 février, éclipse annulaire du soleil, invisible au Canada, mais visible dans une large partie de l'océan Pacifique.

Les 11 et 12 mars, éclipse partielle de la lune, invisible au Canada, mais visible en Europe, Afrique et dans les Amériques du Nord et du Sud.

Le 21 août, éclipse totale du soleil, visible dans une partie du nord-est des Etats-Unis et au Canada.

Le 4 septembre, éclipse partielle de la lune, visible dans l'ouest de l'Amérique du Nord et de l'océan Pacifique, et dans l'est de l'Asie et l'Australie.

Apparence des Planètes pour 1914.

Vénus sera étoile du matin jusqu'au 11 février; ensuite étoile du soir jusqu'au 27 novembre; et ensuite étoile du matin le reste de l'année.

Mars sera étoile du matin jusqu'au 5 janvier; ensuite étoile du soir le reste de l'année.

Jupiter sera étoile du soir jusqu'au 20 janvier; ensuite étoile du matin jusqu'au 10 août; et ensuite étoile du soir le reste de l'année.

Saturne sera étoile du soir jusqu'au 13 juin; ensuite étoile du matin jusqu'au 21 décembre; et ensuite étoile du soir le reste de l'année.

Explications des signes et abréviations.

La colonne **CL.** désigne la couleur des ornements de l'Eglise pour chaque jour; le signe † les jours où on peut dire des messes basses avec des ornements noirs; et le signe * les dimanches où à vêpres on prend la couleur du jour suivant.

N. L., Nouvelle Lune.	P. Q., Premier Quartier.
P. L., Pleine Lune.	D. Q., Dernier Quartier.
H. M., Heure, Minute.	Q. Tps., Quatre-Temps.

LE SIROP D'ANIS GAUVIN

est toujours le préféré des mères de famille qui l'emploient avec succès, depuis plus d'un quart de siècle, dans les cas de **Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Choléra des enfants, Toux, Bronchite, Coqueluche.**



Bébés jumeaux Gingras.

Il évite aux bébés les douleurs de la **dentition**, prévient les **convulsions** et leur procure un **sommeil** calme et réparateur.

"Madame Jean Gingras, 89, rue St-Ignace, Quebec, écrit que si ses deux jumeaux, qui sont âgés de deux ans et cinq mois, sont encore en vie, ils le doivent au **Sirop d'Anis Gauvin**, le seul qui ait donné satisfaction.

Mme Gingras dit que sur 22 jumeaux nés vers la même époque à St-Sauveur et à St-Malo, les siens seuls ont vécu, grâce au **Sirop d'Anis Gauvin.**"

EN VENTE PARTOUT 25c. LA BOUTEILLE.

Contre les Maux de Tête, Migraines, Névralgie, Accès de Fièvre, Fatigue, Surmenage, employez les Cachets Gauvin pour le Mal de Tête.

Effet certain **En vente partout 25c. la boite.**

J. A. E. GAUVIN, Pharmacien-Chimiste,

850, rue Ste-Catherine Est, Montréal.

JANVIER — 31 JOURS



Consacré à l'Enfant Jésus — **Signe du Verseau**

Les jours croissent de 1 heure 5 minutes.

P. Q. le 4, à 8h. 15m. du matin. | D. Q. le 18, à 7h. 36m. du soir.
P. L. le 12, à 0h. 15m. du matin. | N. L. le 26, à 1h. 40m. du matin.

Jours de la semaine.		CL.	FETES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev. H. M.	SOLEIL Cou. H. M.	LUNE L. C. H. M.
Jeudi	1	b	Circoncision, d. 2e cl. (d'obl.)	7 47	4 21	9 54
Vend.	2	r	Octave de St Etienne, M., doub.	7 47	4 22	11 2
Sam.	3	b	Octave de St Jean, Ap. et Ev., d.	7 47	4 23	matin
DIM.	4	r*	Octave des SS. Innocents, doub.	7 46	4 24	0 1
Lundi	5	b	*Vigile* de l'Epiphanie, semid.	7 46	4 25	1 8
Mardi	6	b	EPIPHANIE,doub.1re cl.(d'obl.)	7 46	4 26	2 17
Merc.	7	b	De l'Octave, semid.	7 45	4 28	3 24
Jeudi	8	b	De l'Octave, semid.	7 45	4 29	4 31
Vend.	9	b	De l'Octave, semid.	7 44	4 30	5 38
Sam.	10	b	De l'Octave, semid.	7 44	4 31	6 40
DIM.	11	b	Dim. dans l'Octave, semid.	7 43	4 32	lever
Lundi	12	b	De l'Octave, semid.	7 42	4 33	5 6
Mardi	13	b	Octave de l'Epiphanie,doub.maj.	7 42	4 34	6 24
Merc.	14	b	St. Hilaire, E. et D., doub.	7 42	4 35	7 45
Jeudi	15	b	St Paul, Ermite, doub.	7 40	4 37	9 8
Vend.	16	r†	St Marcel, P. et M., semid.	7 40	4 38	10 25
Sam.	17	b	St Antoine, Abbé, doub.	7 39	4 39	11 45
DIM.	18	b	2 *Ep.* T.S.Nom de Jesus, d. 2e cl.	7 39	4 41	matin
Lundi	19	r†	St Canut, M., semid.	7 38	4 42	1 7
Mardi	20	r	SS. Fabien et Sébastien,MM., d.	7 37	4 43	2 28
Merc.	21	r	Ste Agnès, V. et M., doub.	7 36	4 45	3 44
Jeudi	22	r†	SS.Vincent et Anastase,MM.,sd.	7 35	4 46	4 57
Vend.	23	b	Epousailles de la B. V.M., d.maj.	7 34	4 47	6 0
Sam.	24	r	St Timothée, E. et M., doub.	7 33	4 49	6 54
DIM.	25	b	3 *Ep.* Ste Famille J.M.J.,d.2e cl.	7 32	4 51	7 36
Lundi	26	r	St Polycarpe, E. et M., doub.	7 32	4 52	couc.
Mardi	27	b	St Jean Chrysostôme,E. et D., d.	7 32	4 53	6 29
Merc.	28	b†	St Raymond de Penn., Conf., sd.	7 31	4 54	7 39
Jeudi	29	b	St François de Sales, E.D., doub.	7 31	4 56	8 46
Vend.	30	r†	Ste Martine, V. et M., semid.	7 30	4 58	9 52
Sam.	31	b	St Pierre Nolasque, Conf., doub.	7 28	5 0	10 54

A la Saint-Paul s'il fait beau,
Bonne année;
S'il fait vent, menace de pluie.

A la Chaire du bon Saint-Pierre
L'hiver s'en va, s'il ne se resserre.

Tel jour de Circoncision, tel mois de moisson.

JANVIER.

1 ....

2 ....

3 ....

4 ....

5 ....

6 ....

7 ....

8 ....

9 ....

10 ....

11 ....

12 ....

13 ....

14 ....

15 ....

16 ....

17 ....

18 ....

19 ....

20 ....

21 ....

22 ....

23 ....

24 ....

25 ....

26 ....

27 ....

28 ....

29 ....

30 ....

31 ....

FEVRIER

Consacré aux Douleurs de la Ste Vierge



28 JOURS

Signe des Poissons

Les jours croissent de 1 heure 33 minutes.

P. Q. le 3, à 5h. 39m. du matin.
P. L. le 10, à 0h. 41m. du soir.
D. Q. le 17, à 4h. 29m. du matin.
N. L. le 24, à 7h. 8m. du soir.

Jours de la semaine.		CL.	FETES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev. H. M.	SOLEIL Cou. H. M.	LUNE L. C. H. M.
DIM.	1	vr*	4 *Ep.* Du Dimanche, semid.	7 27	5 1	11 59
Lundi	2	b	PURIFICATION DE LA B.V.M., d. 2e cl.	7 26	5 2	matin
Mardi	3	vr	*Messe* du 5e Dim. après l'Épipha-	7 25	5 3	1 7
Merc.	4	b	St André Corsini, E. et C., d. [nie.	7 23	5 5	2 14
Jeudi	5	r	Ste Agathe, V. et M., doub.	7 22	5 6	3 20
Vend.	6	b	St Tite, E. et C., doub.	7 20	5 8	4 24
Sam.	7	b	St Romuald, Abbé, doub.	7 19	5 9	5 23
DIM.	8	vl	SEPTUAGESIME, 2e cl., sd. (S. Pur.)	7 18	5 11	6 12
Lundi	9	b	St Cyrille d'Alexand., E. et D., d.	7 17	5 13	6 53
Mardi	10	r	Prière de N.-S., doub. maj	7 16	5 14	lever
Merc.	11	b	N.-D. de Lourdes, doub. maj.	7 14	5 16	6 44
Jeudi	12	b	Les sept Fondat. des Servites, d.	7 13	5 17	8 8
Vend.	13	b	Ste Geneviève, V., doub.	7 11	5 18	9 27
Sam.	14	b	St Ildefonse, E. et C., doub.	7 9	5 19	10 52
DIM.	15	vl	SEXAGESIME, 2e cl., semid.	7 8	5 20	matin
Lundi	16	vl†	De la Férie.	7 6	5 22	0 14
Mardi	17	r	De la Passion de N.-S., doub. maj.	7 4	5 24	1 36
Merc.	18	r	St Siméon, E. et M., doub.	7 3	5 25	2 50
Jeudi	19	vl†	De la Férie.	7 1	5 27	3 55
Vend.	20	vl†	De la Férie.	7 0	5 28	4 51
Sam.	21	b†	De la B.V. Marie, simple.	6 59	5 30	5 35
DIM.	22	vl	QUINQUAGESIME, 2e cl., semid.	6 57	5 31	6 8
Lundi	23	b	*Vig.* St Pierre Damien, E. et D., d.	6 55	5 33	6 34
Mardi	24	r	ST MATHIAS, Ap., doub. 2e cl.	6 53	5 34	couc.
Merc.	25	vl	LES CENDRES. (1)	6 51	5 35	6 33
Jeudi	26	vl†	De la Férie.	6 49	5 37	7 35
Vend.	27	r	Ste Couronne d'épines, doub. maj	6 48	5 38	8 42
Sam.	28	vl	De la Férie.	6 47	5 39	9 48

La veille de la Chandeleur
L'hiver se passe ou prend vigueur.
S'il fait beau à la Chandeleur, l'hiver durera encore 40 jours.
Si février ne donne ses bourrasques,
Tous les mois de l'année sont courroucés.
Si février n'a ni pluie, ni giboulée,
Tous les mois de l'an seront ennuyeux.

(1) Jeûne, tous les jours du Carême, les dimanches exceptés.

FEVRIER.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....

MARS

Consacré à Saint Joseph



31 JOURS

Signe du Bélier

Les jours croissent de 1 heure 48 minutes.

P. Q. le 5, à 0h. 9m. du matin.
P. L. le 11, à 11h. 24m. du soir.
D. Q. le 18, à 2h. 45m. du soir.
N. L. le 26, à 1h. 15m. du soir.

Jours de la semaine.		CL.	FETES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev. H. M.		SOLEIL Cou. H. M.		LUNE L. C. H. M.	
DIM.	1	vl	1er du Careme, 1re cl., semid.	6	44	5	42	10	54
Lundi	2	vl†	De la Férie.	6	42	5	43	matin	
Mardi	3	vl	De la Férie.	6	40	5	44	0	1
Merc.	4	b	*QTps.* St Casimir, Conf., semid.	6	39	5	45	1	7
Jeudi	5	vl	De la Férie.	6	37	5	47	2	10
Vend.	6	r	*QTps.* Ste Lance et SS. Clous, d.m.	6	36	5	48	3	9
Sam.	7	b	*QTps.* St Thomas d'A., C. et D., d.	6	34	5	49	4	1
DIM.	8	vl	2e du Careme, 2e cl., semid.	6	31	5	51	4	45
Lundi	9	b	Ste Françoise, Ve., doub.	6	29	5	53	5	21
Mardi	10	r†	SS. Quarante Martyrs, semid.	6	27	5	54	5	46
Merc.	11	vl	De la Férie.	6	25	5	55	lever	
Jeudi	12	b	St Grégoire I, P. et D., doub.	6	24	5	56	7	1
Vend.	13	r	St Suaire de N.-S., doub. maj.	6	22	5	58	8	26
Sam.	14	vl	De la Férie.	6	20	5	59	9	53
DIM.	15	vl	3e du Careme, 2e cl., semid.	6	18	6	1	11	17
Lundi	16	vl†	De la Férie.	6	16	6	2	matin	
Mardi	17	b	St Patrice, E. et C., doub. maj.	6	14	6	3	0	38
Merc.	18	b	St Cyrille de Jérus., E. et D., d.	6	11	6	4	1	49
Jeudi	19	b	Com. sol. St Joseph époux B.V.M.	6	10	6	6	2	47
Vend.	20	b	St Gabriel Arch., d.m. [d. 1re cl.	6	9	6	7	3	35
Sam.	21	b	St Benoit, Abbé, doub. maj.	6	7	6	8	4	12
DIM.	22	vl	4e du Careme, 2e cl., sd. (Sol. de	6	5	6	9	4	38
Lundi	23	b	St Turibe, E. et C., d. [l'Ann.)	6	3	6	11	4	59
Mardi	24	vl†	De la Férie.	6	1	6	12	5	15
Merc.	25	b	Annonc. B.V. M., d. 1re cl. (non	5	59	6	13	5	27
Jeudi	26	vl	De la Férie. [d'obl.)	5	57	6	14	couc.	
Vend.	27	r	Précieux Sang de N.-S., d. maj.	5	55	6	16	7	38
Sam.	28	b	St Jean de Capistran, Conf., sd.	5	53	6	17	8	46
DIM.	29	vl	Passion, 1re cl., semid.	5	52	6	18	9	52
Lundi	30	vl†	De la Férie.	5	50	6	20	10	57
Mardi	31	vl	De la Férie.	5	47	6	21	11	59

Hâle de mars, pluie d'avril, rosée de mai,
Rendent août et septembre gais.
Quand mars fait avril,
Brouillards en mars, gelées en mai.
Des fleurs en mars ne tiens grand compte.
Les printemps et les étés humides sont
Ordinairement sûrs d'un bel automne.

MARS

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....
31 ....

AVRIL

Consacré à Notre-Dame Auxiliatrice



30 JOURS

Signe du Taureau

Les jours croissent de 1 heure 40 minutes.

☽ P. Q. le 3, à 2h. 47m. du soir. | **☾ D. Q. le 17, à 2h. 58m. du matin.**
P. L. le 10, à 8h. 34m. du matin. | **N. L. le 25, à 6h. 28m. du matin.**

Jours de la semaine.		CL.	FETES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev.	SOLEIL Cou.	LUNE L. C.
				H. M.	H. M.	H. M.
Merc.	1	vl	De la Férie.	5 44	6 22	matin
Jeudi	2	b	St François de Paule, Conf., d.	5 44	6 23	1 0
Vend.	3	b	Notre-Dame de Pitié, doub. maj.	5 42	6 24	1 54
Sam.	4	b	St Isidore, E. et D., doub.	5 41	6 25	2 40
DIM.	5	vl	RAMEAUX, 1re cl., semid.	5 39	6 27	3 18
Lundi	6	vl	De la Férie.	5 37	6 29	3 47
Mardi	7	vl	De la Férie.	5 36	6 30	4 9
Merc.	8	vl	De la Férie.	5 33	6 31	4 27
Jeudi	9	b	Jeudi Saint, doub. 1re cl.	5 32	6 32	4 48
Vend.	10	n	Vendredi Saint, doub. 1re cl.	5 30	6 33	lever
Sam.	11	b	Samedi Saint, doub. 1re cl.	5 28	6 34	8 47
DIM.	12	b	PAQUES, doub. 1re cl.	5 26	6 36	10 12
Lundi	13	b	De l'Octave, doub. 1re cl.	5 24	6 37	11 31
Mardi	14	b	De l'Octave, doub. 1re cl.	5 22	6 38	matin
Merc.	15	b	De l'Octave, semid.	5 20	6 40	0 37
Jeudi	16	b	De l'Octave, semid.	5 18	6 42	1 31
Vend.	17	b	De l'Octave, semid.	5 17	6 43	2 12
Sam.	18	b	De l'Octave, semid.	5 15	6 44	2 42
DIM.	19	b	1 *Pâq.* Quasimodo, doub. maj.	5 13	6 45	3 5
Lundi	20	b†	De la Férie.	5 11	6 47	3 21
Mardi	21	b	St Anselme, E. et D., doub.	5 10	6 48	3 34
Merc.	22	r†	SS. Soter et Caïus,PP.etMM.,sd.	5 8	6 49	3 49
Jeudi	23	r†	St Georges, M., semid.	5 6	6 50	4 5
Vend.	24	r	St Fidèle de Sigm., M., doub.	5 5	6 51	4 18
Sam.	25	r	St Marc, Ev.d.2e cl(*proc.rog.vl.*)	5 3	6 53	couc.
DIM.	26	b	2 *Pâq.* Du Dimanche, semid.	5 2	6 54	8 48
Lundi	27	b	N.-D. du Bon-Conseil,doub.maj.	5 0	6 56	9 52
Mardi	28	b	St Paul de la Croix, Conf., doub.	4 58	6 57	10 54
Merc.	29	r	St Pierre, M., doub.	4 56	6 58	11 49
Jeudi	30	b	Ste Catherine de Sienne,V., doub.	4 55	6 59	matin

Première ondée d'avril
Vaut son poids d'or.
Avril doux,
C'est un bien partout.

Fleur d'avril
Tient par un fil.
Saison tardive
Ne fut jamais oisive.

Ne crois pas de l'hiver avoir atteint la fin
Que la lune d'avril n'ait accompli son plein.

AVRIL.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....

MAI

Consacré à Marie



31 JOURS

Signe des Gémeaux

Les jours croissent de 1 heure 17 minutes.

P. Q. le 3, à 1h. 35m. du matin.
P. L. le 9, à 4h. 37m. du soir.
D. Q. le 16, à 5h. 18m. du soir.
N. L. le 24, à 9h. 41m. du soir.

Jours de la semaine.		CL.	FETES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev. H. M.	Con. H. M.	LUNE L. C. H. M.
Vend.	1	r	SS. Phil. et Jacques, Ap., d. 2e cl.	4 54	7 0	0 38
Sam.	2	b	St Athanase, E. et D., d. [d. 1re cl.	4 53	7 1	1 18
DIM.	3	b	*3P.* Sol. de St Joseph, p. de l'E.U.,	4 51	7 3	1 50
Lundi	4	r	Invent. de la Ste Croix, d. 2e cl.	4 50	7 4	2 14
Mardi	5	b	St Pie V, P. et C., doub. [d'hier)	4 49	7 5	2 32
Merc.	6	r	St Jean dev. la Porte Latine, d. maj.	4 47	7 7	2 49
Jeudi	7	r	St Stanislas, E. et M., doub.	4 45	7 8	3 13
Vend.	8	b	App. de St. Michel, Arch., d. maj.	4 43	7 9	3 32
Sam.	9	b	St Grégoire de Naz., E.D., doub.	4 42	7 10	lever
DIM.	10	b	4 *Pâq.* Du Dimanche, semid.	4 41	7 11	9 4
Lundi	11	b	St François de Gérolamo, Conf. d.	4 40	7 12	10 20
Mardi	12	r†	SS. Nérée, etc., MM., semid.	4 39	7 13	11 20
Merc.	13	b†	De la Férie.	4 37	7 15	matin
Jeudi	14	r†	St Boniface, M., simple.	4 36	7 16	0 8
Vend.	15	b	St J.-Bte de la Salle, Conf., doub.	4 35	7 17	0 44
Sam.	16	b†	St Ubald E. et C., semid.	4 34	7 18	1 8
DIM.	17	b	5 *Pâq.* Du Dimanche, semid.	4 33	7 19	1 26
Lundi	18	r	*Rog.* St Venant, M., doub.	4 32	7 20	1 41
Mardi	19	b	*Rog.* St Pierre-Célestin, P.C., d.	4 31	7 20	1 53
Merc.	20	b	*Rog. Vig.* St Bernardin, Conf., sd.	4 30	7 22	2 12
Jeudi	21	b	ASCENSION. doub. 1re cl. (d'ob.)	4 29	7 23	2 24
Vend.	22	b	St Isidore le laboureur, Conf., d.	4 28	7 24	2 41
Sam.	23	b†	De l'Octave, semid.	4 27	7 25	3 3
DIM.	24	b	Dim. dans l'Octave, semid.	4 27	7 27	3 31
Lundi	25	b	St Grégoire VII, P. et C., doub.	4 26	7 28	couc.
Mardi	26	b	St Philippe de Néri, Conf., doub.	4 25	7 29	9 45
Merc.	27	b	St Bède, C. et D., doub.	4 24	7 30	10 35
Jeudi	28	b	Octave de l'Ascension, doub. maj.	4 23	7 31	11 18
Vend.	29	b†	Ste Marie-Madeleine de P., V., sd.	4 22	7 32	11 51
Sam.	30	r	*Jeûne.* De la Vigile.	4 21	7 33	matin
DIM.	31	r	PENTECOTE, doub. 1re cl.	4 20	7 34	0 18

S'il pleut aux Rogations:
Le premier jour, il pleuvra pendant la fenaison;
Le deuxième jour, pendant la moisson;
Le troisième jour, pendant les vendanges.
Au mois de mai,
Il faudrait qu'il ne plût jamais.
Rosée de mai
Vaut chariot de roi.

MAI.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....
31 ....

JUIN

Consacré au Sacré-Cœur de Jésus



30 JOURS

Signe de l'Ecrevisse

Les jours croissent de 17 minutes du 1er au 20, et décroissent de 4 minutes. du 23 au 30.

☽ P. Q. le 1, à 9h. 9m. du matin.
🌕 P. L. le 8, à 0. 24m. du matin
☾ D. Q. le 15, à 9h. 26m. du matin.
🌑 N. L. le 23, à 10h. 39m. du matin.
☽ P. Q. le 30, à 2h. 30m. du soir.

Jours de la semaine.		CL.	FETES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev. H. M.		SOLEIL Cou. H. M.		LUNE L. C. H. M.	
Lundi	1	r	De l'Octave, doub. 1re cl.	4	20	7	34	0	38
Mardi	2	r	De l'Octave, doub. 1re cl.	4	20	7	36	0	55
Merc.	3	r	*Q.Tps.Jeûne.* De l'Octave, semid.	4	19	7	37	1	17
Jeudi	4	r	De l'Octave, semid.	4	19	7	37	1	33
Vend.	5	r	*Q.Tps.Jeûne.* De l'Octave, semid.	4	18	7	38	1	55
Sam.	6	r	*Q.Tps.Jeûne.* De l'Octave, semid.	4	18	7	38	2	24
DIM.	7	b	1*Pent.* STE TRINITE, d.1re cl.	4	17	7	39	3	3
Lundi	8	vr	De la Férie.	4	17	7	40	lever	
Mardi	9	r†	SS. Prime et Félic., MM., simple.	4	17	7	40	9	56
Merc.	10	b†	Ste Marguerite d'Ecosse, Ve., sd.	4	17	7	41	10	39
Jeudi	11	b	FETE-DIEU, d.1re cl. (non d'ob.)	4	17	7	42	11	9
Vend.	12	b	De l'Octave. semid.	4	16	7	42	11	30
Sam.	13	b	De l'Octave, semid.	4	16	7	43	11	47
DIM.	14	b	2 *P.* Dim. dans l'O., sd. (Sol. Fête-	4	16	7	43	11	59
Lundi	15	b	De l'Octave, semid. [Dieu, Pr.)	4	16	7	44	matin	
Mardi	16	b	De l'Octave, semid.	4	16	7	44	0	14
Merc.	17	b	De l'Octave, semid.	4	16	7	44	0	31
Jeudi	18	b	Octave de la Fête-Dieu, d. maj.	4	16	7	45	0	46
Vend.	19	b	Sacre-Coeur de Jesus, d.1re cl.	4	16	7	46	1	5
Sam.	20	b†	De la B. V. Marie, simple.	4	16	7	46	1	31
DIM.	21	vr	3 *P.* Du Dim., sd. (Sol. du S.-C.)	4	16	7	46	2	4
Lundi	22	b	St Paulin, E. et C., doub.	4	16	7	47	2	47
Mardi	23	vr†	De la Férie.	4	17	7	47	couc.	
Merc.	24	vr†	De la Férie.	4	17	7	47	9	15
Jeudi	25	b	St Guillaume, Abbé, doub.	4	18	7	47	9	54
Vend.	26	r	SS. Jean et Paul, MM., doub.	4	18	7	47	10	22
Sam.	27	vl	*Vigile* de St Jean-Baptiste.	4	18	7	46	10	43
DIM.	28	b	4*P.* ST JEAN-BAPTISTE, d.1re cl.	4	19	7	46	11	1
Lundi	29	r	SS. Pierre et Paul, d.1re cl. (non	4	19	7	46	11	25
Mardi	30	r	Com. de St Paul, A., d. maj. [d'obl.)	4	20	7	46	11	40

Quand les mules seront sans vice,
Les chiens sans puces, en juin,
Et les vipères sans venin,
Les femmes seront sans malice.

Quand il pleut dans la nouvelle lune de juin,
Il pleut presque tout le mois et les foins sont avariés.

JUIN.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....

JUILLET



31 JOURS

Consacré au Précieux Sang — **Signe du Lion**

Les jours décroissent de 58 minutes.

P. L. le 7, à 9 h. 6m. du matin. | N. L. le 22, à 9h. 44m. du soir.
D. Q. le 15, à 2h. 38m. du matin. | P. Q. le 29, à 6h. 57m. du soir.

Jours de la semaine.		CL.	FETES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev. H. M.		SOLEIL Cou. H. M.		LUNE L. C. H. M.
Merc.	1	b†	De l'Octave de St Jean-Bte, sd.	4	20	7	46	11 59
Jeudi	2	b	Visitation de la B. V. M.d.2e cl.	4	21	7	46	matin
Vend.	3	r	SS.Irénée et ses C.,MM., doub.	4	22	7	46	0 23
Sam.	4	b†	De l'Octave de St Jean-Bte, sd.	4	23	7	45	0 56
DIM.	5	r	5*P*. Prec. Sang,d. 2ecl. (Sol. SS.	4	23	7	45	1 42
Lundi	6	r	Oct. SS.Pierre et Paul,d.m. [Ap.)	4	24	7	44	2 38
Mardi	7	b	SS. Cyrille et Méthode,CC.PP.,d.	4	24	7	44	lever
Merc.	8	b†	Ste Elisabeth, Ve., semid.	4	25	7	44	9 8
Jeudi	9	r	SS. Zénon et ses C., MM., doub.	4	26	7	44	9 33
Vend.	10	r†	Les SS. 7 Frères, MM., semid.	4	26	7	42	9 51
Sam.	11	b	St Michel des Saints, Conf., doub.	4	27	7	42	10 5
DIM.	12	b	6*P*. Dedic. des Eglises,d.1re cl.	4	27	7	42	10 20
Lundi	13	r†	St Anaclet, P. et M., semid.	4	28	7	41	10 38
Mardi	14	b	St. Bonaventure, E. et D., doub.	4	29	7	41	10 52
Merc.	15	b†	St Henri, Conf., semid.	4	30	7	41	11 9
Jeudi	16	b	N.-D. du Mont-Carmel, doub. maj.	4	31	7	40	11 30
Vend.	17	b†	St Alexis, Conf., semid.	4	32	7	39	11 59
Sam.	18	b	St Camille de Lellis, Conf., doub.	4	33	7	38	matin
DIM.	19	b	7 *P*. Octave de la Dédicace, d.	4	34	7	37	0 39
Lundi	20	b	St Jérôme Emilien, Conf., doub.	4	35	7	36	1 26
Mardi	21	b†	Ste Praxède, V., simple.	4	35	7	35	2 24
Merc.	22	b	Ste Marie-Madeleine, doub.	4	37	7	34	3 31
Jeudi	23	r	St Apollinaire, E. et M., doub.	4	38	7	33	couc.
Vend.	24	vl	*Vigile* de St Jacques.	4	39	7	32	8 48
Sam.	25	r	St Jacques le Maj., A., d.2e cl.(1)	4	40	7	31	9 8
DIM.	26	b	8*P*. Ste Anne, p. de la P.Q., d.1re cl.	4	41	7	30	9 23
Lundi	27	b†	De l'Octave de Ste Anne, semid (1)	4	42	7	30	9 47
Mardi	28	r†	SS. Nazaire, etc., MM., semid.	4	42	7	28	10 4
Merc.	29	b†	Ste Marthe, V., semid.	4	44	7	27	10 25
Jeudi	30	b†	De l'Octave de Ste Anne, sd. (1)	4	45	7	26	10 56
Vend.	31	b	St Ignace de Loyola, Conf., doub.	4	46	7	25	11 37

En juillet, pendant la canicule, absence de rosée pluie prochaine.
La Saint-Jacques (25), sans pluie, annonce un hiver rude.

Qui veut bon navet
Le sème en juillet.

(1) Dans le diocèse de Montréal; le 25 juillet, r, St Jacques, titulaire de la cathédrale, d.1re cl. avec octave; le 27 et le 30 juillet, r†, de l'Oct. de St Jacques, sd.

JUILLET.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....
31 ....

AOUT

Consacré au Saint Cœur de Marie



31 JOURS

Signe de la Vierge

Les jours décroissent de 1 heure 35 minutes.

P. L. le 5, à 7h. 47m. du soir. | N. L. le 21, à 7h. 32m. du matin.
D. Q. le 13, à 8h. 2m. du soir. | P. Q. le 27, à 11h. 48m. du soir.

Jours de la semaine.		CL.	FETES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev.	Cou.	LUNE L. C.
				H .M.	H .M.	H. M.
Sam.	1	b	St Pierre-ès-Liens, doub. maj. (1)	4 48	7 24	matin
DIM.	2	vr	9 *Pent.* Du Dimanche, semid.	4 50	7 22	0 28
Lundi	3	r†	Invention de St Etienne, semid.	4 51	7 21	1 30
Mardi	4	b	St Dominique, Conf., doub. maj.	4 53	7 20	2 41
Merc.	5	b	N.-D. des Neiges, doub. maj.	4 53	7 19	lever
Jeudi	6	b	TRANSFIGURAT. DE N.-S., d. 2e cl.	4 55	7 17	7 56
Vend.	7	b	St. Cajetan, Conf., doub.	4 56	7 16	8 13
Sam.	8	r†	*Vig.* SS. Cyriaque, etc., MM., sd.	4 57	7 14	8 25
DIM.	9	vr*	10 *Pent.* Du Dimanche, semid.	4 58	7 12	8 43
Lundi	10	r	ST LAURENT, M., doub. 2e cl.	4 59	7 11	8 57
Mardi	11	r	Ste Philomène, V. et M., doub.	5 1	7 9	9 12
Merc.	12	b	Ste Claire, V., doub.	5 2	7 8	9 32
Jeudi	13	b	B. J.-M. Vianney, C., doub. (1)	5 3	7 7	10 0
Vend.	14	vl	*Jeûne. Messe de la Vigile.* (1)	5 4	7 5	10 33
Sam.	15	b	ASSOMPTION, doub. 1re cl.	5 5	7 3	11 16
DIM.	16	b	11 *P.* ST JOACHIM, d. 2e cl. (Sol. de	5 6	7 2	matin
Lundi	17	r	Octave de St Laurent, d. [l'Ass.)	5 7	7 1	0 9
Mardi	18	b	St Roch, Conf., doub.	5 8	6 59	1 12
Merc.	19	b†	De l'Octave, semid.	5 9	6 57	2 22
Jeudi	20	b	St Bernard, C. et D., doub.	5 11	6 55	3 27
Vend.	21	b	Ste Jeanne-Frse de C., Ve., doub.	5 12	6 54	couc.
Sam.	22	b	*Vig.* Octave de l'Assomp., d. maj.	5 13	6 52	7 29
DIM.	23	vr*	12 *Pent.* Du Dimanche, semid.	5 14	6 50	7 50
Lundi	24	r	ST BARTHELEMI, Ap., doub. 2e cl.	5 16	6 48	8 9
Mardi	25	b	St Louis, roi, Conf., doub.	5 18	6 46	8 30
Merc.	26	r†	St Zéphirin, P. et M., simple.	5 19	6 45	8 59
Jeudi	27	b	St Joseph Calas., Conf., doub.	5 20	6 43	9 37
Vend.	28	b	St Augustin, E. et D., doub.	5 21	6 41	10 24
Sam.	29	r	Décollation de St Jean-Bte, d. maj.	5 22	6 40	11 23
DIM.	30	vr	13 *Pent.* Du Dimanche, semid.	5 23	6 38	matin
Lundi	31	b	St Raymond Nonnat, Conf., d.	5 24	6 36	0 29

De St-Laurent à Notre-Dame
La pluie n'allège pas l'âme.
Année de sècheresse
A toujours fait richesse.

A la mi-août
L'hiver se noue.
Beaucoup de poisson
Petite moisson.

Tel est le quatrième jour de la lune tel sera la lune entière,
A moins que le sixième n'apporte un changement.

(1) Dans le diocèse de Montréal, le 1er août, r, Octave de St Jacques, d. maj. le 13 août, b, St Pierre-ès-Liens, d. maj. (du 1er); le 14 août, b, B. J.-M ianney, d. (du 4).

AOUT.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....
31 ....

SEPTEMBRE

Consacré à Saint Michel



30 JOURS

Signe de la Balance

Les jours décroissent de 1 heure 42 minutes.

P. L. le 4, à 9h. 7m. du matin. | N. L. le 19, à 4h. 39m., du soir.
D. Q. le 12, à 0h. 54m. du soir. | P. Q. le 26, à 7h. 9m. du matin.

Jours de la semaine.		CL.	FETES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev.	SOLEIL Cou.	LUNE L. C.
				H .M.	H .M.	H. M.
Mardi	1	b†	St Gilles, Abbé, simple.	5 26	6 34	1 41
Merc.	2	b†	St Etienne, Conf., semid.	5 28	6 32	2 54
Jeudi	3	vr†	De la Férie.	5 29	6 30	4 7
Vend.	4	vr†	De la Férie.	5 30	6 28	lever
Sam.	5	b†	StLaurentJustinien,E.C., semid.	5 31	6 27	6 52
DIM.	6	vr	14 *Pent.* Du Dimanche, semid.	5 32	6 24	7 3
Lundi	7	vr†	De la Férie.	5 33	6 23	7 17
Mardi	8	b	NATIVITE DE LA B.V.M.,d.2e cl.	5 35	6 21	7 35
Merc.	9	b	St Pierre Claver,Conf., db.	5 36	6 19	7 59
Jeudi	10	b	St Nicolasde Tolentin, Conf., d.	5 37	6 17	8 30
Vend.	11	b†	De l'Octave, semid.	5 39	6 16	9 8
Sam.	12	b	St Nom de Marie, doub. maj. (1)	5 39	6 14	9 57
DIM.	13	vr*	15 *P.* Du Dim., sd. (Sol. Nativ.)	5 40	6 12	10 53
Lundi	14	r	Exalt. de la Ste Croix, d. maj.	5 42	6 10	matin
Mardi	15	b	Octave de la Nativité, doub.	5 43	6 7	0 1
Merc.	16	r	*Q.T. Jeûne.*SS.Corn. et Cyp.PP.	5 44	6 6	1 11
Jeudi	17	b	Stigm.deStFrançois.d. [MM.,sd.	5 45	6 4	2 29
Vend.	18	b	*Q.T.J.* St Joseph de Cop., C., d.	5 46	6 2	3 51
Sam.	19	r	*Q.T.J.V.* SS. Janvier, etc., d. (1)	5 48	6 0	5 14
DIM.	20	b*	16 *P.* N.-D. DES 7 DOUL., d.2e. cl.	5 49	5 57	couc.
Lundi	21	r	ST MATHIEU, Ap. et Ev.,d. 2e cl.	5 50	5 56	6 33
Mardi	22	b	St Thomas de Villen., E. et C., d.	5 51	5 54	6 59
Merc.	23	r†	St Lin, P. et M., semid.	5 52	5 52	7 35
Jeudi	24	b	N.-D. de la Merci, doub. maj.	5 54	5 50	8 20
Vend.	25	vr	De la Férie. (1)	5 56	5 48	9 16
Sam.	26	b†	De la B.V. Marie, simple.	5 56	5 46	10 21
DIM.	27	vr	17 *Pent.* Du Dimanche, semid.	5 57	5 45	11 33
Lundi	28	r†	St Wenceslas, M., semid.	5 59	5 43	matin
Mardi	29	b	ST MICHEL et tous les SS. Ang.d.	6 0	5 40	0 44
Merc.	30	b	St Jérome, C. et D., doub. [2e cl.	6 2	5 38	1 56

Si la cigale chante,
N'achète point de blé
Pour le remettre en vente
Ou tu seras blâmé.

Du tonnerre en ce mois,
Ce n'est point folie,
Car cela signifie
Blés et fruits abondants.

Pluie de Saint-Michel sans orage
D'un clément hiver est le présage.

(1) Dans les diocèses de Montréal, de Valleyfield et de Joliette; le 12 sept., b, St Nom de Marie, fête patronale, d. 1re cl. avec octave; le 19 sept., b, Octave du St Nom de Marie, d. maj.; le 25 sept., r, SS. Janvier et ses C., MM., d. (du 19).

SEPTEMBRE.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....

OCTOBRE

Consacré aux Anges Gardiens



31 JOURS

Signe du Scorpion

Les jours décroissent de 1 heure 44 minutes.

P. L. le 4, à 1h. 5m. du matin. | N. L. le 19, à 1h. 39m. du matin.
D. Q. le 12, à 4h. 39m. du matin. | P. Q. le 25, à 5h. 50m. du soir.

Jours de la semaine.		CL.	FETES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev. H. M.		SOLEIL Cou. H. M.		LUNE L. C. H. M.	
Jeudi	1	b	St Rémi, E. et C., doub.	6	3	5	37	3	6
Vend.	2	b	SS. Anges Gardiens, doub. maj.	6	4	5	35	4	17
Sam.	3	b†	De la B. V. Marie, simple.	6	5	5	33	5	24
DIM.	4	b	18 *P.* N.-D. du St Rosaire, d. 2e cl.	6	7	5	31	lever	
Lundi	5	r†	SS. Placide et ses C., MM., simple	6	8	5	30	5	42
Mardi	6	b	St Bruno, Conf., doub.	6	9	5	27	6	3
Merc.	7	b†	St Marc, P. et C., simple.	6	11	5	25	6	32
Jeudi	8	b	Ste Brigitte, Ve., doub.	6	12	5	24	7	7
Vend.	9	r†	SS. Denis et ses C., MM., semid.	6	12	5	21	7	50
Sam.	10	b†	St Frs de Borgia, Conf., semid.	6	14	5	20	8	42
DIM.	11	vr	19 *P.* Du Dim., sd. (Sol. S. Michel)	6	15	5	19	9	44
Lundi	12	vr†	De la Férie.	6	17	5	17	10	51
Mardi	13	b†	St Edouard, Conf., semid.	6	18	5	14	matin	
Merc.	14	r	St Calixte, P. et M., doub.	6	20	5	12	0	3
Jeudi	15	b	Ste Thérèse, V., doub.	6	21	5	11	1	22
Vend.	16	b	St Gérard Majella, Conf., db. (1)	6	23	5	9	2	42
Sam.	17	b	B. Marguerite-Marie Alac., V., d.	6	24	5	7	4	4
DIM.	18	r	20 *P.* St Luc, Evang., doub. 2e cl.	6	25	5	5	5	25
Lundi	19	b	St Pierre d'Alcant., Conf., doub.	6	26	5	4	couc.	
Mardi	20	b	St Jean de Canti, Conf., doub.	6	28	5	2	5	28
Merc.	21	r	Ste Ursule et ses C., VV. et MM., d.	6	29	5	1	6	10
Jeudi	22	b†	Ste Hedwige, Ve, semid. (du 17)	6	31	4	59	7	4
Vend.	23	b	T. S. Rédempteur, doub. maj.	6	32	4	57	8	10
Sam.	24	b	St Raphaël, Archange, doub. maj	6	33	4	55	9	21
DIM.	25	vr	21 *Pent.* Du Dimanche, semid.	6	35	4	53	10	34
Lundi	26	r†	St Evariste, P. et M., simple.	6	36	4	52	11	46
Mardi	27	vl	*Vigile* des SS. Simon et Jude.	6	38	4	50	matin	
Merc.	28	r	SS. Simon et Jude, Ap., d. 2e cl.	6	39	4	48	0	59
Jeudi	29	vr†	De la Férie.	6	41	4	47	2	8
Vend.	30	vr†	De la Férie.	6	42	4	46	3	14
Sam.	31	vl	*Jeûne. Vigile* de la Toussaint.	6	43	4	45	4	18

Si tu laboures mal, tu moissonneras foin.
Au moment de la lune pleine petit orage arrose à peine.

Octobre le vaillant
Surmène ton paysan.
Récolte rentrée,
Récolte sauvée.

(1) Dans la province de Montréal: le 16 oct., vr†, De la Férie.

OCTOBRE.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....
31 ....

NOVEMBRE

Consacré aux Ames du Purgatoire



30 JOURS

Signe du Sagittaire

Les jours décroissent de 1 heure 17 minutes.

P. L. le 2, à 6h. 55m. du soir. | N. L. le 17, à 11h. 8m. du matin.
D. Q. le 10, à 6h. 43m. du soir. | P. Q. le 24, à 8h. 45m. du matin.

Jours de la semaine.		CL.	FETES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev.	SOLEIL Cou.	LUNE L. C.
				H. M.	H. M.	H. M.
DIM.	1	b	22 *Pent.* TOUSSAINT, d. 1re cl.	6 44	4 44	5 24
Lundi	2	n	TREPASSES, doub.	6 46	4 42	6 32
Mardi	3	b†	De l'Octave, semid.	6 48	4 40	lever
Merc.	4	b	St Charles Borr., E. et C., doub.	6 49	4 39	5 8
Jeudi	5	b†	De l'Octave, semid.	6 51	4 37	5 49
Vend.	6	b†	De l'Octave, semid.	6 52	4 36	6 37
Sam.	7	b†	De l'Octave, semid.	6 54	4 34	7 35
DIM.	8	vr*	23 *Pent.* Du Dimanche, semid.	6 55	4 32	8 40
Lundi	9	b	DEDIC. DE LA BAS. DE LATRAN,	6 56	4 31	9 48
Mardi	10	b	St André Avellin, C., d. [d. 2e cl.	6 57	4 29	11 0
Merc.	11	b	St Martin, E. et C., doub.	6 58	4 28	matin
Jeudi	12	r†	St Martin, P. et M., semid.	7 0	4 27	0 19
Vend.	13	b†	St Didace, Conf., semid.	7 1	4 26	1 37
Sam.	14	r	St Josaphat, E. et M., doub.	7 3	4 26	2 55
DIM.	15	vr	24 *Pent.* Du Dimanche, semid.	7 5	4 25	4 19
Lundi	16	b	St Stanislas de Kostka, C., d.	7 6	4 24	5 47
Mardi	17	b†	St Grégoire le Thaumat., E.C., d.	7 7	4 23	7 16
Merc.	18	b	Déd.des B.de SS.Pierre et Paul,d.	7 8	4 22	couc.
Jeudi	19	b	Ste Elisabeth, Ve., doub. [m.	7 11	4 21	5 49
Vend.	20	b	St Félix de Valois, Conf., doub.	7 12	4 20	7 1
Sam.	21	b	Présentation de la B.V.M., d.maj	7 13	4 19	8 16
DIM.	22	vr	25 *Pent.* Du Dimanche, semid.	7 14	4 18	9 32
Lundi	23	r	St Clément, P. et M., doub,	7 16	4 18	10 45
Mardi	24	b	St Jean de la Croix, Conf., doub.	7 17	4 17	11 58
Merc.	25	r	Ste Catherine, V. et M., doub.	7 18	4 16	matin
Jeudi	26	b	St Silvestre, Abbé, doub.	7 19	4 15	1 7
Vend.	27	b	St Léonard de P.Maurice,C.,db.	7 21	4 15	2 9
Sam.	28	vl	*Vigile* de St André.	7 22	4 14	3 16
DIM.	29	vl*	1ER DE L'AVENT, 1re cl., semid.	7 23	4 13	4 23
Lundi	30	r	ST ANDRE, Ap., doub. 2e cl.	7 25	4 12	5 28

A la St-Martin,
L'hiver en chemin.
Quand octobre prend fin,
La Toussaint est au matin.

A la Ste-Catherine
Tout bois prend racine.
En novembre s'il tonne
L'année sera bonne.

A la Saint-André, la nuit
L'emporte sur le jour qui suit.

NOVEMBRE.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....

DECEMBRE

Consacré à Marie conçue sans péché



31 JOURS

Signe du Capricorne

Les jours décroissent de 20 minutes du 1er au 20, et croissent de 5 minutes du 21 au 23.

P. L. le 2, à 1h. 27m. du soir. | N. L. le 16, à 9h. 41m. du soir.
D. Q. le 10, à 6h. 38m. du matin. | P. Q. le 24, à 3h. 31m. du matin

Jours de la semaine.		CL.	FETES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev. H.M.	SOLEIL Cou. H.M.	LUNE L. C. H. M.
Mardi	1	vl†	De la Férie.	7 26	4 12	6 32
Merc.	2	r†	*Jeûne.* Ste Bibiane, V. et M., sd.	7 28	4 12	lever
Jeudi	3	b	St François-Xavier, C., db. maj.	7 28	4 12	4 35
Vend.	4	b	*Jeûne.* St Pierre-Chrys., E.D., d.	7 29	4 11	5 31
Sam.	5	b†	*Messe* de la B. V. Marie.	7 30	4 11	6 33
DIM.	6	vl	2e de l'Avent, 2e cl., semid.	7 31	4 11	7 39
Lundi	7	b	*Vig.* St Ambroise, E. et D., doub.	7 32	4 11	8 51
Mardi	8	b	L'IMM. CONC., d. 1re cl. (d'ob.)	7 33	4 11	10 4
Merc.	9	b†	*Jeûne.* De l'Octave, semid.	7 35	4 11	11 21
Jeudi	10	b	Transl. S.M. de Lorette, d. maj.	7 35	4 11	matin
Vend.	11	b†	*Jeûne.* S. Damase, P. et C., sd.	7 36	4 11	0 32
Sam.	12	b†	De l'Octave, semid.	7 37	4 11	1 54
DIM.	13	vl	3e de l'Avent, 2e cl., semid.	7 38	4 11	3 17
Lundi	14	b†	De l'Octave, semid.	7 39	4 11	4 43
Mardi	15	b	Oct. de l'Imm. Conc., doub. maj.	7 39	4 12	6 7
Merc.	16	r	*Q. Tps. Jeûne.* St Eusèbe, E. et M., s.	7 40	4 12	7 27
Jeudi	17	vl†	De la Férie. [d. maj.	7 41	4 12	couc.
Vend.	18	b	*Q. Tps. Jeûne.* Exp. de la B.V.M.,	7 42	4 12	5 50
Sam.	19	vl	*Q. Tps. Jeûne. Vig.* De la Férie.	7 42	4 13	7 7
DIM.	20	vl*	4e de l'Avent, 2e cl., semid.	7 43	4 13	8 25
Lundi	21	r	St Thomas, Ap., doub. 2e cl.	7 43	4 13	9 41
Mardi	22	vl†	De la Férie.	7 44	4 14	10 53
Merc.	23	vl†	*Jeûne.* De la Férie.	7 44	4 15	11 59
Jeudi	24	vl	*Jeûne.* Vigile de Noël, doub.	7 45	4 15	matin
Vend.	25	b	NOEL, doub. 1re cl. (d'oblig.)	7 45	4 16	1 4
Sam.	26	r	St Etienne, M., doub. 2e cl.	7 45	4 17	2 11
DIM.	27	b	St Jean, Apôt. et Evang., d. 2e cl.	7 45	4 18	3 17
Lundi	28	r	SS. Innocents, MM., doub. 2e cl.	7 46	4 18	4 22
Mardi	29	r	St Thomas de Cantorb., E. et M., d.	7 46	4 19	5 25
Merc.	30	b	Office du Dim. dans l'Oct., semid.	7 47	4 20	6 25
Jeudi	31	b	S. Silvestre, P. et C., doub.	7 47	4 20	7 22

Qui se chauffe au soleil à Noël le saint jour
Devra brûler du bois quand Pâques aura son tour.

A la Saint-Thomas les jours sont au plus bas.

L'étable au troupeau quand est né décembre,
Les gens au repos pour l'année descendre.

DECEMBRE.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....
31 ....

JANVIER

EPHEMERIDES 1913

2.—Vingt personnes sont blessées dans un déraillement entre Saint-Cuthbert et Saint-Barthélémi sur la ligne du Canadien-Nord.

3.—Les nouveaux commissaires inaugurent leur administration par une tournée d'inspection à bord du "Sir Hugh Allan."

7.—Ouverture officielle de l'exposition d'autos sous la présidence du maire Lavallée.

7.—Mort, à Toronto, de l'hon. sénateur Archibald Campbell, à l'âge de 67 ans.

8.—A bord du vapeur français "Rochambeau" est décédé le docteur H. Hervieux, de Montréal, âgé de 49 ans.

10.—Brillante cérémonie au palais de justice, assermentation de l'hon. L.-E. Panneton, juge de la Cour Supérieure.

13.—Mort de M. F.-E. Nelson, ex-échevin de la ville de Montréal.

15.—Palma-Christian Gourdon, l'illustre vice-amiral français qui s'est distingué pendant la guerre de Chine en 1885, est décédé à Paris à l'âge de 77 ans.

16.—M. J.-Emery Phaneuf, libéral, élu par acclamation député de Bagot, et M. Alfred Bissonnet, libéral, élu député de Stanstead au parlement de Québec.

17.—M. Raymond Poincaré, illustre homme d'Etat et académicien, élu Président de la République Française.

17.—M. Arthur Beauchesne, avocat, est nommé assistant du député-ministre de la justice à Ottawa.

20.—M. J. Obalski, élu président de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

21.—Des milliers de personnes sont chassées par une éruption à la Guadalajara, Mexique.

23.—La barge Norvégienne "Agda" sombre au large de Spurn Head, et douze des membres de l'équipage ont péri.

24.—Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, est nommé supérieur ecclésiastique des Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph.

27—Mort à Perth, Ont., de l'hon. Arthur James Matheson, trésorier provincial d'Ontario, à l'âge de 68 ans.

28.—L'actif de la banquc de Saint-Hyacinthe est vendu à l'enchère.

29.—Mgr J.-Alfred Archambeault, évêque de Joliette, arrive d'Europe, après une absence de six mois.

29.—Sa Grandeur Mgr Bruchési ouvre le premier congrès sacerdotal tenu au Canada.

31.—S. E. le cardinal Ferrata nommé légat papal, au 23ième Congrès Eucharistique de Malte, qui sera tenu en avril prochain.

FÉVRIER

EPHEMERIDES 1913

3.—Mort de Menelik, roi d'Abyssinie.
5.—Inauguration du dispensaire anti-tuberculeux, présidée par l'archevêque de Montréal.
6.—Violente tempête fait échouer le vapeur norvégien "Nicholas Cunéo" sur des bancs de sable au large de Point Lookout, Long Island.
6.—Sir Cecil Arthur Spring Rice, nommé ambassadeur d'Angleterre aux Etats-Unis en remplacement de l'hon. James Bryce.
8.—M. J.-W. Boisvert réélu pour la septième fois maire de St-Boniface de Shawinigan.
10.—Le grand explorateur anglais Scott et ses compagnons périssent non loin du Pôle-Nord.
11.—Don Carlos Melindez, nommé président de la république de Salvador.
12.—Réconciliation du Vénézuéla et de la France.
13.—Le feu ravage le village de Lavaltrie.
14.—Le bill naval présenté par l'hon. R.-L. Borden est adopté par trente-deux voix de majorité.
15.—Francisco-I. Madero, président du Mexique, résigne ses fonctions après avoir été vaincu par les troupes du général Diaz.
15.—Mort du docteur L.-J.-V. Cléroux, professeur à l'Université Laval.
17.—Un incendie fait chômer cinq cents ouvriers à Booton, N.J.; pertes $750.000.
17.—A L'Assomption, mort de l'abbé C.-Tancrède Viger, curé de l'Epiphanie.
19.—Un coup d'Etat fait perdre la présidence à Madéro, qui est arrêté avec son frère.
20.—M. Théophile Delcassé, éminent homme d'Etat français, nommé ambassadeur de la France en Russie.
20.—Le feu ravage une partie de la ville de Tokio; pertes $2,-500,000.
21.—Le froid cause de grands dégâts en France.
22.—Mort de l'impératrice douairière de Chine, âgée de 48 ans.
24.—La grêle cause des dégâts à Chicago; un million de dommages.
25.—Une garnison mexicaine se révolte en apprenant la mort de l'ex-président Madéro et 95 soldats fédéraux sont fusillés.
27.—M. Robert Worthington soumet à la Chambre de Commerce l'idée d'une ligne rapide entre les ports de Saint-Jean (Terreneuve) et Galway (Irlande).
28.—On adopte en deuxième lecture le bill naval par 30 voix de majorité.

MARS

EPHEMERIDES 1913

3.—Le "Globe" annonce que le comte d'Aberdeen a décidé d'abandonner le poste de lord-lieutenant d'Irlande.

4.—M. Woodrow Wilson entre en fonctions comme président de la grande République Américaine.

6.—Les Grecs s'emparent de la forteresse ottomane de Janina et font 32 mille Turcs prisonniers.

7.—Sept cents maisons sont détruites à Yokohama (Japon).

7.—Le docteur F.-F. Friedman, le découvreur du sérum anti-tuberculeux, fait sa première expérience.

10.—Ottawa fait fête à l'hon. James Bryce, ambassadeur de l'Angleterre à Washington.

11.—Mgr Adolphe Nonel, archevêque catholique romain, donne sa démission comme président de la république de Saint-Domingue.

13.—Mort de l'hon. John.-G. Haggart, député de Lanark Sud, âgé de soixante dix-sept ans.

15.—Mort de M. Robert Reford, président de la Robert Reford Company, Ltd, à l'âge de 82 ans.

17.—Mort de l'hon. Malcolm McKenzie, trésorier provincial de l'Alberta, âgé de 50 ans.

17.—L'eau et le vent causent des dégâts considérables dans diverses parties de la province de Québec.

18.—Le gouvernement français, dont le chef est M. Aristide Briand, est défait à la suite d'un vote de confiance pendant un débat au Sénat.

18.—A Mount-Forest, mort de l'hon. sénateur libéral James McMullen, âgé de 80 ans.

19.—Sa Majesté Georges 1er, roi de Grèce, assassiné par un dégénéré grec, dans une rue de Salonique.

20.—M. L.-J. Gaboury, sous-directeur des postes à Montréal, nommé inspecteur général des postes pour la division Est du Canada.

22.—Le vent dévaste une grande partie de la république américaine et plus de soixante personnes périssent.

24.—A Montréal, mort du R. P. Charles Ducharme, provincial de l'Institut des Clercs de Saint-Viateur, âgé de 67 ans.

26.—Discours d'adieu du chanoine Lesage, prédicateur de Notre-Dame, au Monument National.

27.—Le feu ravage la ville de Dayton, Ohio et menace de la détruire complètement; dommages évalués à $100,000,000.

29.—A Québec, mort de l'unique survivante des fondatrices du couvent du Bon-Pasteur, Sœur Marie de la Présentation, à l'âge de 83 ans.

31.—A Rome, Italie, mort de John Pierpont Morgan, le célèbre milliardaire américain, à l'âge de 76 ans.

AVRIL

EPHEMERIDES 1913

2.—Le Souverain Pontife nomme deux nouveaux évêques: M. l'abbé J.-T. McNally, autrefois d'Almonte, province d'Ontario, nommé évêque pour le nouveau diocèse de Calgary, Alberta, et M. l'abbé H. Nusbaum, aviseur des Passionnistes, à Baltimore.

3.—Un congrès international des études historiques s'ouvre à Londres, sous le patronage de Sa Majesté le roi. Des délégués de France, d'Allemagne, des Etats-Unis, de Chine, de Russie, de Grande-Bretagne et des Dominions, assistent à la première séance.

5.—Mort du lieut.-col. J.-B. Amyot, assistant shérif de Québec.

9.—Lord Northcliffe, offre un prix de $50,000 pour la traversée de l'Atlantique, dans le but d'encourager la science de l'aviation et le perfectionnement des aéroplanes.

11.—La Rév. Mère Sainte-Marie Joséphine est nommée supérieure générale des dames de la Congrégation Notre-Dame.

12.—Mgr l'archevêque de Montréal nomme deux nouveaux curés: M. l'abbé J.-A. Cloutier, curé de l'Acadie, comté de St-Jean, et M. l'abbé Alphonse Lévesque, curé de N.-D. de Mont-Carmel, de Lacolle.

14.—Huit morts et un grand nombre de blessés au cours d'une excursion en chemin de fer près de Saint-Lambert, sur la voie du Vermont-Central.

16.—Le docteur Geo. Villeneuve, surintendant médical de l'asile Saint-Jean de Dieu, nommé administrateur de l'Université Laval.

17.—Mort de Mgr Ricardo Casanova Y Estrada, archevêque de Guatemala et de toute l'Amérique Centrale.

18.—L'hon. A.-L. Sifton, premier-ministre libéral de l'Alberta, est maintenu au pouvoir par une forte majorité.

21.—L'amiral Togo, héros de la guerre russo-japonaise, est nommé commandant suprême de la flotte du Mikado.

23.—Le "Longueuil", de la compagnie Richelieu & Ontario, est le premier vaisseau qui entre dans le port à l'ouverture de la navigation.

24.—Le député de Chambly-Verchères demande une enquête sur l'intervention de l'Association des Banques dans la faillite d'une institution financière à Saint-Hyacinthe.

26.—Mort de S. G. Monseigneur J.-A. Archambeault, premier évêque de Joliette, âgé de 54 ans.

28.—Arrivée dans le port de Montréal du premier vapeur d'outre-mer, le "Teutonic."

29.—A Montréal la terre a tremblé une demi-minute dans la partie nord-ouest.

MAI

EPHEMERIDES 1913

2.—Des feux de prairie au sud de Moose Jaw causent des dommages considérables.

3.—Un incendie ravage le village de Sainte-Anastasie de Lyster.

3.—Sir Thomas Shaughnessy décide de dépenser $100,000,000 pour l'amélioration du Pacifique-Canadien.

5.—L'usine génératrice d'électricité à Dawson (Yukon) a été détruite par le feu. Pertes $200,000.

5.—Des feux de forêts causent des ravages considérables dans le canton de Campbell à 20 milles de Nominingue.

7.—M. L. de Montigny, d'Ottawa, élu membre de la Société Royale du Canada.

9.—M. Howard Murray, élu par acclamation président de l'Association des Manufacturiers Canadiens, section de Montréal.

12.—M. E.-E. Cinq-Mars, journaliste, correspondant de la "Presse" à Ottawa, a été nommé imprimeur du roi par le gouvernement provincial.

14.—Le docteur Lyman-Abbott, de New-York, ouvre la conférence de Lake Mohonk sur l'arbritage international.

15.—Mort, à Paris, de M. Alfred de Foville, célèbre économiste français et secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

17.—Le professeur Raoul Pictet, de Genève, annonce qu'il a découvert un remède pouvant vaincre la lèpre.

20.—Le 40ième anniversaire de la mort de Sir Georges-Etienne Cartier.

20.—L'élection partielle de Gimli, Winnipeg, a donné une majorité de 842 voix à M. E.-L. Taylor, conservateur.

22.—La "Touraine", vaisseau de la Compagnie Générale Transatlantique, inaugure le nouveau service entre le Hâvre et Montréal.

23.—M. Lucien Cannon, avocat, est choisi comme candidat libéral dans Dorchester.

24.—Le ministre de la marine annonce la construction d'un puissant brise-glace.

27.– MM. J. Mason, E.-D. Smith, J.-J. Donnelly et A. McCall sont nommés par le gouvernement sénateurs d'Ontario.

28.—Le leader libéral du Sénat à Ottawa expose les raisons pour lesquelles il s'oppose au bill naval Borden.

29.—Les officiers du 65ième régiment fêtent l'anniversaire de la Butte-aux-Français.

30.—M. Paul de Cazes, ancien secrétaire du Conseil de l'Instruction Publique, décédé en France.

30.—Le comte Alvare de Romanones, président du Conseil des ministres d'Espagne, donne sa démission.

JUIN

EPHEMERIDES 1913

2.—Ouverture des fêtes du jubilé de Mgr Bégin, archevêque de Québec, à l'occasion du 25ième anniversaire de son élévation à l'épiscopat.

3.—M. A. Trahan, libéral, élu député de Nicolet, et M. Lucien Cannon, libéral, élu dans Dorchester.

5.—Des orages et des ouragans détruisent plusieurs maisons dans les villages de Wabern, Nordhausen et Neiderswehrem (Allemagne).

6.—Le prince Albert, fils de roi Georges V, est de passage à Montréal.

9.—Eruption du volcan "Katmaï," dans l'Alaska.

10.—Cinquante personnes périssent dans un naufrage dans la rivière Tcheptsa.

11.—Marcel-G. Brindejonc des Moulinais, célèbre aviateur français, bat tous les records de distance en accomplissant le raid Paris-Varsovie, soit 937 milles, dans l'espace de 13 heures.

12.—Sir Edward Grey, ministre des Affaires Etrangères, donne sa démission.

14.—Trois cents personnes périssent dans une inondation à Bombay, Indes.

17.—Terrible ouragan s'abat sur notre province et cause des dommages s'élevant à plusieurs mille dollars.

18.—L'"Imperator", le plus gros paquebot transatlantique, fait son premier voyage sans accident.

20.—M. J.-E. Martin, C.R., bâtonnier du Barreau de Montréal, élu bâtonnier de la Province de Québec.

23.—Tragique incendie du quartier Sainte-Cunégonde, Montréal; quatre pompiers trouvent une mort héroïque en luttant contre les flammes; plusieurs blessés.

24.—Mgr Arthur Béliveau nommé évêque auxiliaire de Sa Grandeur Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, Man.

25.—Quatre wagons du Pacifique-Canadien roulent dans la rivière Ottawa et huit personnes sont tuées.

26.—M. James-W. Girard, juge de la Cour Suprême de l'Etat de New-York, est nommé par le président Wilson, ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne.

27.—Mgr Bertreux, missionnaire chez les sauvages dans les Iles Salomon (Océanie), est en visite à Montréal, l'hôte de M. Charrier, curé de l'église St-Jacques.

30.—Mort du fondateur du Parc Sohmer, M. Louis-Joseph Lajoie, âgé de 70 ans.

JUILLET

EPHEMERIDES 1913

1.—Le vénérable curé de Notre-Dame, M. l'abbé Troie, prend sa retraite et M. l'abbé Réné Labelle,directeur du Collège de Montréal, est nommé pour lui succéder.
2.—Dévoilement d'un monument élevé à la mémoire des patriotes de 1837 à Saint-Denis sur Richelieu.
3.—Les Bulgares, les Serbes et les Grecs prennent part à des combats meurtriers, en Macédoine; des milliers de soldats sont tués.
5.—Violente tempête s'abat sur Buffalo, N.Y., et le vent cause des désastres sur les grands lacs.
7.—Le feu détruit de fond en comble l'église de la Pointe St-Charles et trois personnes sont blessées; dommages $200,000.
9.—Les Grecs remportent une grande victoire en enlevant aux Bulgares la ville de Seres, située à 45 milles au nord-est de Salonique.
9.—Le croiseur français "Descartes" arrive à Montréal pour prendre part aux fêtes du 14 juillet.
10.—Mort à Saint-Jean, N.B., de l'hon. John-V. Ellis, sénateur libéral, à l'âge de 78 ans.
12.—M. Asquith, ministre d'Angleterre, est désigné pour succéder à Lord Alveston au poste de lord-juge en chef.
14.—Les Français de Montréal célèbrent avec beaucoup d'éclat la fête nationale de leur pays; dévoilement de la statue "La France."
17.—Mort de Mgr T.-E. Hamel, ancien recteur de l'Université Laval de Québec.
19.—Les Bulgares remportent une grande victoire sur les Grecs à Strumetza.
21.—M. Barthou, président du conseil des ministres de France, remporte une victoire à la Chambre des députés en faisant voter le rétablissement du service militaire de trois ans.
23.—La Turquie déclare la guerre avec la Bulgarie.
24.—Banquet offert par Sir Lomer Gouin à M. Fernand Labori, ex-bâtonnier du Barreau de Paris.
25.—Sept personnes sont tuées dans une explosion à la poudrerie de Beloeil.
26.—Les Bulgares remportent une grande victoire sur les Serbes; dix mille hommes sont tués.
28.—Cinq wagons du train Denver-Boulder-Ouest a déraillé près d'Eldorado, dans l'Etat de Coloradò.
29.—Le "Lady of Gaspé" qui portait 95 touristes coule près de Sorel; les passagers sont sauvés.
30.—Les Américains et les Anglais célèbrent le centenaire du règne de la paix et se jurent une amitié éternelle.

AOÛT

EPHEMERIDES 1913

1.—L'établissement de la "S. Flory Manufacturing Company," à Bangor, Penn., est réduit en cendres; pertes évaluées à $750.000.

2.—Mort du T. R. P. Dom Antoine, abbé mitré de la Trappe d'Oka, à l'âge de 61 ans.

4.—Rome a créé deux nouveaux évêques canadiens-français: Mgr Joseph-Guillaume Forbes, curé de la paroisse St-Jean-Baptiste de Montréal, nommé évêque de Joliette, et Mgr F.-X. Brunet nommé évêque du nouveau diocèse de Mont-Laurier.

7.—Le col. F.-S. Cody, célèbre aviateur anglo-américain, se tue dans un accident d'aéroplane, à Aldershot (Londres).

8.—Un tremblement de terre détruit les villes de Caravéli et de Quicacha (Pérou).

11.—Le roi Ferdinand de Bulgarie signe la paix avec la Serbie, la Grèce et la Roumanie.

13.—Mort à Zurich, Suisse, de Auguste Ferdinand Bebel, chef des socialistes d'Allemagne, à l'âge de 73 ans.

15.—Sixième convention générale de la société de l'Assomption, à Shédiac, N.-B.

16.—Le docteur Erich Pistor, secrétaire de la Chambre de Commerce de Vienne, est de passage à Montréal.

18.—Les partisans de Cipriano Castro sont chassés de Coro, la capitale de l'Etat de Falcon, Vénézuéla, après une bataille meurtrière.

19.—La Princesse Béatrice de Saxe-Cobourg Gotha abjure le protestantisme pour entrer dans le giron de l'Eglise catholique.

21.—Un conflit s'accentue entre Maisonneuve et le Pacifique-Canadien au sujet de l'embranchement projeté à travers cette localité.

22.—Mort de la Révde Mère Anastasie, supérieure générale des Sœurs Ste-Anne à Lachine.

25.—Le "Barcelona" s'échoue sur une batture près de la Longue-Pointe.

26.—Le lieutenant Sansever et le sapeur Laforgue perdent la vie au cours d'une envolée en aéroplane, à Villacoublay.

27.—R. P. J. Plantier, S.J., directeur de l'"Action Populaire" de Reims, arrive à Montréal pour donner une série de cours sous les auspices de l'Ecole Sociale Populaire.

28.—M. Himsworth est nommé sous-ministre du revenu de l'intérieur à Ottawa.

30.—Le steamer "State of California" frappé par un écueil sombre dans la baie de Gambler; 32 personnes périssent.

SEPTEMBRE

EPHEMERIDES 1913

2.—Lord Strathcona arrive à Montréal et garde son poste comme commissaire du Canada.

2.—Convention des avocats américains à Montréal.

3.—Sir Charles Fitzpatrick, administrateur du Canada, préside à la cérémonie de la pierre angulaire du monument Cartier.

4.—M. William-H. Taft, ex-président des Etats-Unis, élu à Montréal président de l'Association du Barreau Américain.

5.—Le Barreau de Montréal fait fête, au Ritz-Carleton, à Maître Fernand Labori, bâtonnier du Barreau de Paris.

8.—A Constantinople, conférence turco-bulgare, en vue de rétablir la paix entre la Turquie et la Bulgarie.

9.—A Berlin, Dr Ringer, aviateur allemand, fait une chute au cours d'une envolée et se tue.

12.—M. George McAneny, choisi comme candidat à la mairie de New-York, en remplacement de feu le maire Gaynor.

13.—A Ste-Thérèse de Blainville, ouverture du premier Congrès Eucharistique Régional, sous la présidence de Mgr l'archevêque de Montréal.

15.—Le steamer "Wakatane", qui fait le service entre Montréal et la Nouvelle-Zélande, s'échoue à l'Anse Gilmour.

16.—Les Mexicains célèbrent le 103ième anniversaire de déclaration d'indépendance de leur pays.

17.—L'Association des Manufacturiers du Canada, en convention à Halifax, choisit M. C.-B. Gordon, de Montréal, pour son président.

18.—Terrible collision de tramways à l'intersection des rues Craig et Saint-Laurent; plusieurs blessés.

19.—L'hon. sénateur docteur J.-B.-R. Fiset, de Rimouski, élu président de la convention des services sanitaires.

20.—A Montréal, mort de M. James Ross, entrepreneur et capitaliste, âgé de 65 ans.

22.—A Verchères, dévoilement du monument élevé en l'honneur de Madeleine de Verchères.

23.—M. Ls Raynaud, docteur ès-sciences politiques, promu au grade de Consul de France à Montréal.

24.—Le "Mount Temple", de la compagnie Pacifique, s'échoue sur une batture vis-à-vis le bassin de la cale-flottante.

24.—Le sous-chef J.-Eusèbe Hébert, de la police de Montréal, nommé chef de police à Sherbrooke.

26.—M. D.-R. Wilkie, président de l'Imperial Bank à Toronto, élu président de l'Association des Banquiers du Canada.

27.—Cinq personnes sont tuées par un convoi du Pacifique près de St-Elzéar de Laval.

29.—Bénédiction et pose de la pierre angulaire du nouvel hôpital Sainte-Justine.

Si nos adversaires disent quelque chose de bon, il ne faut pas le mépriser.

***

La vie porte la jeunesse; la vieillesse porte la vie.

***

Ce que j'estime immédiatement après l'éternité, c'est le temps.
Mlle Schwetchine

***

Quand on abuse du liquide, on ne reste pas longtemps solide.

***

Un ivrogne préférera toujours le spiritueux au spirituel.

***

Le plaisir qu'on prend vient surtout de celui qu'on donne.

***

Cent "entendus" ne valent pas un "vu".

OCTOBRE

EPHEMERIDES 1912

1.—La Bulgarie, la Serbie et la Grèce ordonnent la mobilisation de leurs troupes et s'apprêtent, croyant le temps propice à déclarer la guerre à l'Empire Ottoman.
2.—La peste fait des ravages à Onezra dans les Açores.
3.—M. William Sulzer a été nommé candidat démocratique au poste de gouverneur de New-York.
4.—La paix conclue entre l'Italie et la Turquie.
5.—L'Union Nationale Française élève un monument à Jeanne d'Arc, la grande martyre de Rouen.
8.—Le Monténégro déclare la guerre à la Turquie.
9.—Sir François Langelier préside à l'ouverture de l'exposition pour le bien-être de l'enfance, au manège militaire.
10.—Les exportations des Etats-Unis au Canada sont $1,000,000 par jour.
11.—L'hon. juge Chs Laurendeau est nommé avocat en chef de la ville de Montréal.
12.—A Toronto, mort de Sir Charles Moss, juge-en-chef de la Cour d'Appel d'Ontario.
14.—M. Alexander Morrison, conservateur, élu député de Macdonald à la Chambre des Communes par 845 de majorité.
16.—M. J.-L. Perron, avocat, C.R., élu par acclamation député de Verchères, à la législature de Québec.
17.—Mtre I.-N. Belleau, de Lévis, nommé juge à la Cour Supérieure de Québec, et MM. H. Corby, de Belleville, et George Gordon, de Sturgeon Falls, comme sénateurs.
21.—A Québec, dévoilement du monument à la mémoire de F.-X. Garneau, générosité de notre éminent concitoyen, l'hon. Geo.-Elie. Amyot; sir François Langelier préside à l'imposante cérémonie.
22.—M. l'abbé Jos.-N. Dupuis nommé visiteur des écoles des Commissions scolaires indépendantes.
23.—L'armée grecque remporte une grande victoire sur les Turcs.
25.—M. P.-J. Arthur Cardin, avocat de Sorel, réélu député de Richelieu aux Communes du Canada.
26.—Les Bulgares bombardent Andrinople et une partie de la ville est en feu. Les Bulgares tuent treize cents Turcs.
28.—A Paris, mort du Dr Paul Segond, célèbre chirurgien français.
29.—Terrible accident de chemin de fer à Streetsville Junction, sur la voie du C. P. R.; un convoi frappe le train rapide de Chicago.
31.—Sir William Van Horne fait appel aux édiles en faveur des parcs.
31.—Deux des commissaires du port, MM. L.-E. Geoffrion et C.-C. Ballantyne ont donné leur démission.

NOVEMBRE

EPHEMERIDES 1912

2.—Le bateau du capitaine Leduc "Cecilia" sombre près de l'Ile Perrot et seize personnes périssent dans le naufrage.

4.—Le général Mario Menocal, conservateur, est élu président de la république de Cuba.

5.—Sir François Langelier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, préside à l'ouverture de la session de la Législature.

6.—M. Woodrow Wilson sort vainqueur de la lutte pour la présidence des Etats-Unis, et Thomas-R. Marshall, gouverneur de l'Indiana, comme vice-président.

6.—L'hon. Aram Pothier, réélu gouverneur du Rhode-Island.

7.—Le "Royal George" allant à toute vitesse monte et s'échoue sur les rochers de la Pointe Saint-Laurent de l'Ile d'Orléans.

8.—Le gouvernement provincial nomme M. l'abbé L.-J.-Adélard Desrosiers comme principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier et comme principal de l'école commerciale pour les filles de la rue Sherbrooke-Ouest.

11.—A Paris, mort du célèbre sculpteur français, M. Louis-Auguste-Théodore Rivière.

12.—M. Jose Canalejas Y Mendes, premier ministre d'Espagne, est assassiné.

13.—Sir Cecil-Arthur-Spring Rice succède à James Bryce, comme ambassadeur anglais aux Etats-Unis.

14.—Mort du grand entrepreneur montréalais, M. Peter Lyall, âgé de 71 ans.

15.—Une dépêche de Bucharest (Roumanie) annonce que la Bulgarie et la Turquie ont conclu un armistice.

16.—Mort de l'hon. Jean-Damien Rolland, conseiller législatif et président de la Banque d'Hochelaga, à l'âge de 71 ans et 9 mois. Editeur de l'Almanach Rolland.

17.—Décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal, Révd M. Jovite Forget, curé de Cobalt, à l'âge de trente-sept ans.

18.—La cale-flottante est officiellement ouverte aux travaux maritimes et c'est son Altesse Royale le duc de Connaught qui préside à la cérémonie d'inauguration.

19.—Mort de la Révde Mère Saint-Anaclet, supérieure générale de la Congrégation Notre-Dame de Montréal.

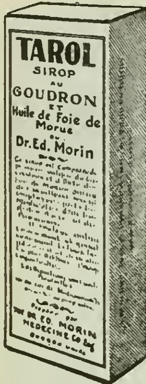
20.—L'hon. Louis Coderre, C.R., secrétaire d'Etat, réélu député d'Hochelaga par une immense majorité.

21.—Le croiseur turc "Hamideh" détruit par les bulgares, près du port de Varna (Mer Noire).

23.—Sir George Ross, ex-premier ministre d'Ontario, a été choisi comme leader au Sénat.

28.—M. Houlé est élu échevin pour le quartier Saint-Denis.

29.—Le cardinal Rampolla est nommé bibliothécaire du Vatican en remplacement du cardinal Capecelatro, décédé.



TAROL

SIROP A BASE DE GOUDRON ET D'HUILE DE FOIE DE MORUE

Recommandé par la faculté de médecine pour le traitement des maladies de la Gorge et des Poumons; c'est un remède de famille qu'il serait prudent d'avoir toujours à la maison.

Il arrête la toux en quelques instants.

Omazon

POUR LE BETAIL

La Nourriture Canadienne engraissive et médicinal pour Chevaux, Bêtes à cornes, Porcs, Moutons et Volailles, etc., Cette poudre engraissive a fait ses preuves et la demande toujours croissante de la part des Cultivateurs et Eleveurs constitue la meilleure garantie pour l'acheteur.



Dr ED. MORIN & CIE Limitée

113, Côte de la Montagne, - QUEBEC, P.Q.

DÉCEMBRE

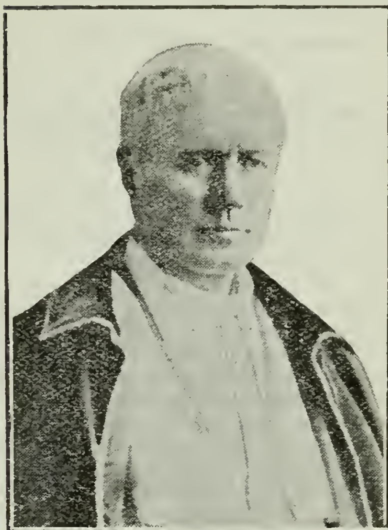
EPHEMERIDES 1912

1.—Décédé à l'hospice de la Providence, au Côteau du Lac, M. l'abbé Moïse Mainville, ancien missionnaire des sauvages à Saint-Régis.
2.—Ouverture du soixante-deuxième congrès des Etats-Unis.
2.—Les Serbes prennent Elbasau, ville sise a l'ouest de Monastir.
4.—Un terrible accident de chemin de fer près Dresden, dans l'Ohio; huit morts et sept blessés.
5.—Le chancelier impérial s'oppose au rappel de la loi contre les disciples de Loyola.
6.—Quatre-vingt-deux pêcheurs ont péri dans une tempête sur les côtes du Portugal.
6.—Le comte Terauchi, gouverneur général de la Corée, a été nommé premier ministre du Japon.
9.—M. L.-E. Panneton, C.R., de Sherbrooke, succède à M. Charles Laurendeau, comme juge de la Cour Supérieure.
10.—Consécration de Sa Grandeur Monseigneur Edouard-Alfred Leblanc, le premier évêque acadien.
12.—Luitpold, prince régent de Bavière depuis 1886, est décédé à l'âge de 91 ans.
14.—M. J.-A. Vaillancourt est nommé président de la banque d'Hochelaga pour succéder à feu l'hon. J.-D. Rolland.
16.—A Montréal, une grande conflagration ravage plusieurs maisons du centre de la ville; pertes $100,000.
16.—Mort de M. Whitelaw Reid, ambassadeur des Etats-Unis en Angleterre depuis 1905, âgé de 65 ans.
18.—M. H. Laporte, ex-maire de Montréal, élu administrateur de l'Université Laval.
19.—L'ambassadeur américain H.-L. Wilson demande au gouvernement mexicain de prendre des mesures pour protéger la vie des étrangers.
20.—Un violent incendie se déclare, à Sodus, N.-Y. Les pertes sont de $100,000.
21.—L'hon. L.-P. Pelletier, ministre des postes, défend la politique du gouvernement Borden relativement à la contribution d'urgence à la marine britannique.
24.—A Paris, est décédé le célèbre peintre français, M. Edouard Detaille, âgé de 64 ans.
26.—Mort du frère Dominique directeur de l'Ecole de Réforme, à l'âge de 52 ans.
27.—M. Raymond Poincaré accepte la candidature à la présidence de la république.
30.—Mort de M. Alfred von Kinderlin-Waechter, ministre des affaires étrangères d'Allemagne (depuis 1910), âgé de 60 ans.
30.—Cent vingt-cinq mille hommes des fabriques de vêtements à New-York, se mettent en grève.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS LA PUISSANCE DU CANADA

Province	DIOCESES.	Evêques.	Prêtres.	Ecclésiastiques.	Eglises et Dessertes.	Séminaires.	Collèges classiques.	Pensionnats et Académies.	Ecoles pour garçons ou filles.	Hopitaux et Asiles.	Communautés religieuses.	Population catholique.
Province ecclésiastique de Québec.	Québec	2	536	90	280	3	2	145 ..	1,272	32	38	360,000
	Trois-Rivières	1	115	16	55	1	1	47 ..	320	5	16	92,808
	Nicolet	1	153	25	66	1	4	36 ..	240		11	90,000
	Rimouski	1	152	23	127	1	1	30 .	607	1	8	124,500
	Chicoutimi	1	118	20	60	1	1	6 ..	260	2	17	73,000
	Vicariat apost. du golfe St-Laurent	1	19	..	28	..	..	1 ..	..	..	2	13,000
Province ecclésiastique de Montréal.	Montréal	3	65	425	164	1	7	121 ..	731	72	39	527,438
	Saint-Hyacinthe	1	217	5	75	1	1	43 ..	394	14	17	109,175
	Sherbrooke	1	125	20	75	1	1	10 ..	375	2	10	85,000
	Valleyfield	1	101	20	40	2	2	19 ..	217	4	10	57,094
	Joliette	1	120	33	43	1	1	28 ..	280	8	9	62,500
Province ecclésiastique d'Ottawa.	Ottawa	1	316	35	139	5	9	17 ..	450	13	26	168,300
	Pembroke	2	42	8	69	..	..	1 ..	60	2	5	36,000
	Vic. apost. du Témiscamingue	1	31	4	47	..	1	3 ..	34	3	6	125,000
Province ecclésiastique de Toronto.	Toronto	1	125	25	96	1	1	3 ..	12	7	11	75,000
	Hamilton	1	67	10	50	..	1	6 ..	26	7	5	54,000
	London	1	89	14	54	..	1	3 ..	90	4	4	60,000
Province ecclésiastique de Kingston.	Kingston	1	57	7	64	..	1	4 ..	46	5	13	45,000
	Peterborough	1	33	2	50	..	..	1 ..	51	4	1	27,000
	Alexandria	1	21	10	25	..	..	5 ..	30	2	4	25,500
	Sault Ste-Marie	1	53	1	105	..	1	3 ..	75	4	3	40,000
Province ecclésiastique d'Halifax.	Halifax	1	71	32	80	1	2	7 ..	10	4	7	56,000
	Antigonish	..	106	8	112	..	1	1 ..	16	5	4	85,700
	Saint-Jean, N.-B.	1	50	6	87	1	1	6 ..	20	1	4	58,000
	Chatham, N.-B.	1	106	11	98	..	2	12 ..	2	6	17	73,115
	Charlottetown, I.-P.-E.	1	52	7	50	..	1	8 ..	8	1	3	50,000
Province ecclésiastique de Saint-Boniface.	Saint-Boniface	2	163	15	110	2	1	29 ..	2	16	24	123,000
	Edmonton	1	93	2	81	1	3	15 ..	65	10	20	35,000
	Prince-Albert	1	70	2	95	..	..	8 ..	115	4	11	50,000
	Vicariat apost. d'Athabaska	2	27	..	25	..	..	1 ..	7	1	2	6,000
	" " de MacKenzie	1	21	..	12	..	..	2 ..	2	2	2	4,500
	" " de Keewatin	1	15	..	18	..	..	2 ..	3	1	3	3,650
	Regina	1	81	6	184	..	..	10 ..	14	2	12	60,000
Province ecclésiastique de Vancouver.	Vancouver	1	23	2	96	..	..	7	..	3	6	32,000
	Victoria	1	19	4	97	..	..	4 ..	4	3	3	8,000
	Préfecture apost. du Yukon	..	9	..	..	..	..	1 ..	..	3	3	....
	Totaux	40	4,161	908	2,857	23	47	645 ..	5,838	259	386	2,795,280

CLERGÉ. — COUR DE ROME
Pape actuellement régnant.
Sa Sainteté Pie X.



S. S. PIE X, Joseph Sarto.

(264e successeur de saint Pierre), né à Riese, diocèse de Trévise (Italie), le 2 juin 1835; ordonné prêtre en l'église de Castel-Franco, le 18 septembre 1858; appelé à la cure de Tombolo en 1867, et peu de temps après à celle de Salzano; nommé chanoine de la cathédrale de Trévise en 1875; préconisé évêque de Mantoue le 10 novembre 1884 et sacré à Rome, par le cardinal Parocchi; créé cardinal du titre de Saint-Bernard aux Thermes, le 12 juin 1893 et promu au patriarcat de Venise par Léon XIII, le 15 du même mois; élu souverain pontife le 4 août 1903 et couronné le dimanche, 9 août 1903.

Le Pape a pour conseil le Sacré Collège, qui doit être composé, suivant la bulle de Sixte V, du 3 décembre 1586, de soixante-dix cardinaux, partagés en trois ordres: six cardinaux-évêques, cinquante cardinaux-prêtres et quatorze cardinaux-diacres. Les cardinaux-évêques ont chacun pour titre un évêché voisin de Rome, d'où leur vient le nom d'évêques suburbicaires. Les cardinaux-prêtres et les cardinaux-diacres ont chacun pour titre une église de cette capitale du monde chrétien.

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC.

La province de Québec comprend les diocèses de Québec, Trois-Rivières, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, et le Vicariat apostolique du golfe Saint-Laurent.

Diocèse de Québec, (P.Q.)

Comprend les comtés de Québec, Portneuf, Montmorency, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Dorchester, Lévis, Beauce, (moins les cantons Spalding, Ditchfield et Woburn) Lotbinière, Mégantic, et cinq paroisses dans le comté de Témiscouata.

Erigé en diocèse le 1er octobre 1674. En métropole le 12 juillet 1844. La cathédrale fut érigée en basilique mineure par un bref de Pie IX, à l'occasion du 200e anniversaire de l'érection du siège épiscopal de Québec, le 28 août 1874.

Archevêque (7e): S. G. Mgr L.-N. BEGIN, (17e év.), né à Lévis le 10 janvier 1840; ordonné prêtre le 10 juin 1865; sacré évêque de Chicoutimi le 28 octobre 1888; nommé coadjuteur de S. E. le cardinal Taschereau, le 22 décembre 1891, et administrateur du diocèse le 3 septembre 1894; devenu archevêque le 12 avril 1898; décoré du Pallium le 22 janvier 1899.

Auxiliaire: S. G. Mgr P.-E. ROY, né à Berthier, comté de Montmagny, le 9 novembre 1859; ordonné prêtre le 13 juin 1886; préconisé évêque titulaire d'Eleuthéropolis et auxiliaire de l'archevêque de Québec le 8 avril 1908; sacré en la Basilique de cette ville, le 10 mai 1908.

Vicaires généraux: Mgr C.-A. Marois et Mgr L.-A. Paquet.

Archevêché.—LL. GG. Mgr L.-N. Bégin, archevêque, et Mgr P.-E. Roy, évêque auxiliaire; Mgr C.-A. Marois, V. G.; Mgr H. Têtu, procureur et aumônier; MM. L. St-G. Lindsay, secrétaire-archiviste; J.-V.-A. Huard, Philippe Casgrain, chapelain des immigrants et des marins; J.-Jules Laberge, secrétaire du diocèse; G. Sauvageau, missionnaire diocésain ; H. Raymond, assistant-secrétaire et maître des cérémonies.

Paroisses et missions: 280.
Population catholique: 360,000.

Diocèse de Trois-Rivières, (P.Q.)

(Erigé le 8 juin 1852).

Comprend les comtés de Champlain, Maskinongé et Saint-Maurice.

Evêque (3e): S. G. Mgr F.-X. CLOUTIER, né à Sainte-Geneviève de Batiscan, le 2 novembre 1848; ordonné prêtre à Nicolet, le 22 septembre 1872; préconisé évêque des Trois-

Rivières, le 8 mai 1899; sacré évêque en la cathédrale de cette ville, le 25 juillet de la même année.

Vicaire général: Mgr H. Baril, P. A.

Chancelier: M. Ubald Marchand, J. C. D.

Chapitre de la Cathédrale.—Chanoines titulaires: Mgr H. Baril, P. A. et V. G., prévôt; MM. N. Caron, J.-N. Tessier, J.-F. Béland, T. Laflèche, L. Denoncourt, U. Marchand, J. C. D.; Léon Arcand, théologal, J.-A. Moreau et Ls Chartier.

Chanoines honoraires: MM. H. Trahan, A.-O. Savoie et P. Cloutier.

Paroisses: 48 — Dessertes: 7.

Population catholique: 92,808.

Diocèse de Nicolet, (P.Q.).

(Erigé le 10 juillet 1885).

Comprend les comtés d'Arthabaska, Drummond, Nicolet, Yamaska et une partie de Bagot et Shefford.

Evêque (2e): S. G. Mgr J.-S.-H. BRUNAULT, né à Saint-David d'Yamaska, le 10 janvier 1857; ordonné prêtre le 29 juin 1882; nommé évêque de Tubuna, L. P. I., et coadjuteur de l'évêque de Nicolet, le 30 septembre 1899; sacré à Nicolet le 27 décembre de la même année; devenu évêque de ce diocèse le 2 février 1904.

Vicaires généraux: Mgr J.-A.-I. Douville, P. D., et Mgr J.-E. Bourret.

Archidiacre: Mgr J.-E. Bourret, V. G.

Procureur et secrétaire: MM. F.-A. Saint-Germain, J. C. D.; ass.-secrétaire: C.-E. Saint-Germain, J. C. D.

Paroisses: 66.

Population catholique: 90,000.

Diocèse de Saint-Germain de Rimouski, (P.Q.)

(Erigé le 15 janvier 1867).

Comprend les districts de Rimouski et de Gaspé (moins les Iles de la Madeleine), et la plus grande partie du comté de Témiscouata.

Evêque (2e): S. G. Mgr A.-A. BLAIS, né à Saint-Valier, le 26 août 1842; ordonné prêtre le 6 juin 1868; préconisé évêque titulaire de Germanicopolis et coadjuteur de l'évêque de Rimouski le 30 décembre 1889; sacré le 18 mai 1890; devenu évêque de Rimouski, le 6 février 1891.

Vicaire général: Mgr L.-J. Langis, P. A. H., résidence à Rimouski.

Vicaires forains: M. J.-E. Ouellet, curé à la Grande-Rivière, pour le comté de Gaspé; M. J.-B.-A. Bélanger, à Carleton, pour le comté de Bonaventure.

Procureur: M. F.-X.-C. Leclerc; secrétaire: M. Jean Forest.

Chapitre:—Prévôt: Mgr L.-J. Langis; chanoines titulaires: MM. C.-A. Carbonneau, pénitencier; L.-N. Bernier, R.-Ph. Sylvain, J.-O. Normandin, D. Morisset, J.-H. Lavoie, F.-X. Ross, C.-Ph. Côté, J.-E. Pelletier, J.-R. Léonard.

Chanoines honoraires: Mgr M. Bolduc, P. D.; MM. J.-B.-A. Bélanger et J.-E. Ouellet.

Paroisses et missions: 127.

Population catholique: 124,500.

Diocèse de Chicoutimi, (P.Q.)

(Erigé le 28 mai 1878).

Comprend les comtés de Chicoutimi, Charlevoix et une partie du Saguenay à l'ouest de la rivière Portneuf.

Evêque (3e): S. G. Mgr T. LABRECQUE, né à Saint-Anselme, le 30 décembre 1849, ordonné prêtre le 28 mai 1876; sacré évêque de Chicoutimi, en la basilique de Québec, le 22 mai 1892.

Vicaire général: Mgr Eug. Lapointe.

Vicaire forain: M. M.-P. Hudon.

Evêché.—S. G. Mgr M.-T. Labrecque, MM. F.-X.-E. Frenette, procureur; Edm. Duchesne, principal de l'Ecole Normale; Léon Maurice, secrétaire.

Cathédrale.—MM. Almas Larouche, curé d'office; Georges Tremblay, vicaire.

Paroisses: 59.—Dessertes: 10.

Population catholique: 73,000.

Vicariat apostolique du golfe Saint-Laurent.

Erigé en Préfecture apostolique le 29 mai 1882; annexé au diocèse de Chicoutimi en 1892; confié aux RR. PP. Eudistes, le 13 juillet 1903; érigé en Vicariat apostolique le 28 août 1905.

Comprend, au sud, depuis la rivière Portneuf (l'Ile d'Anticosti incluse), jusqu'au Blanc-Sablon; à l'est, depuis le Blanc-Sablon jusqu'à l'extrémité nord du Labrador; au nord depuis cette extrémité jusqu'à l'entrée de la baie d'Hudson; à l'ouest, la rive est de la baie d'Hudson jusqu'à la baie James.

Vicaire apostolique (1er): S. G. Mgr GUSTAVE BLANCHE, Eudiste, évêque titulaire de Sicca; né en 1848; ordonné prêtre le 16 mars 1878; élu évêque titulaire de Sicca et vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent le 12 septembre 1905; sacré à Chicoutimi le 28 octobre 1905. Résidence: Sept-Iles.

Paroisses et missions: 28.

Population catholique: 10,000, plus 3,000 sauvages.

Diocèse de Mont-Laurier, (P. Q.)

(Erigé le 26 avril 1913.)

Evêque (1er) : S. G. Mgr F.-X. BRUNET, né à Saint-André d'Argenteuil le 26 novembre 1868; ordonné prêtre à Ottawa le 23 septembre 1894; préconisé évêque de Mont-Laurier, le 6 août 1913; sacré à Ottawa le 28 octobre suivant.

Vicaire général: Mgr. J.-S. Ouimet, curé de Saint-Jovite.

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL.

La province de Montréal fut érigée par Léon XIII, le 10 mai 1887, elle comprend les diocèses de Montréal, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Valleyfield et Joliette.

Diocèse de Montréal, (P.Q.)

(Erigé le 31 mai 1836, devenu archevêché le 8 juin 1886).

Comprend le district de Montréal, et une partie des districts de Richelieu et Terrebonne.

Archevêque (2e): S. G. Mgr PAUL BRUCHESI (4e évêque), né à Montréal le 29 octobre 1855; ordonné prêtre à Rome, le 21 décembre 1878; élu archevêque de Montréal le 25 juin 1897; sacré à Montréal le 8 août 1897; décoré du Pallium le 8 août 1898.

Auxiliaire: S. G. Mgr ZOTIQUE RACICOT, né au Sault-au-Récollet, le 13 octobre 1845; ordonné prêtre le 6 novembre 1870; préconisé évêque titulaire de Pogla et auxiliaire de l'archevêque de Montréal, le 27 mars 1905; sacré le 3 mai 1905.

Auxiliaire: S. G. Mgr Georges Gauthier, né à Montréal, le 9 octobre 1871; ordonné prêtre le 29 septembre 1894, élu évêque de Philippopolis et auxiliaire de S. G. Mgr Paul Bruchési le 28 juin 1912; sacré le 24 août 1912.

Archevêché.—LL. GG. NN. SS. Paul Bruchési, Zotique Racicot et Georges Gauthier, curé de la cathédrale, Mgr E. Roy, vicaire général; MM. W.-C. Martin, chan., archidiacre, procureur; L.-E. Cousineau, chan., économe; G. Dauth, chan., vice-recteur de l'Université Laval, chan., chancelier; A. Sylvestre, chan., assistant-procureur; A. Harbour, prêtre, J. McCrory, vice-chancelier; Elie-J. Auclair, secrétaire de la Revue Canadienne; J.-L. Desjardins, secrétaire de l'Université Laval; Ed. Lacroix, vicaire à la cathédrale; E. Pepin, maître des cérémonies.

Paroisses: 150.—Dessertes: 14.

Population catholique: 527,438.

Diocèse de St-Hyacinthe, (P.Q.)

(Erigé le 8 juin 1852).

Comprend les comtés de Saint-Hyacinthe, Richelieu, Rouville, Bagot, Iberville, Missisquoi et partie de ceux de Brome, Shefford et Verchères.

Evêque (6e): S. G. Mgr ALEXIS-XYSTE BERNARD, né à Belœil, le 29 décembre 1847; ordonné prêtre le 1er octobre 1871; nommé protonotaire apostolique le 24 mai 1901; élu évêque de Saint-Hyacinthe le 16 décembre 1905; sacré le 15 février 1906.

Vicaire général: Mgr J.-L. Guertin.

Evêché.—S. G. Mgr A.-X. Bernard, Mgr J.-L. Guertin, V. G.; MM. A.-M. Daoust, chan.-proc.; L.-O. Roberge, sec. général; F. Langelier, ass.-pro.; F.-A. Laroche, s.-sec.; L.-A. Senécal, curé de la Cathédrale; Ls-N. Lévesque, H.-C. Lafontaine, S.-P. Léveillé, vicaires.

Chapitre.—Chanoines titulaires: Mgr J.-L. Guertin, V. G.; prévôt; Mgr C.-P. Choquette, MM. A. O'Donnell, F.-X. Jeannotte, J.-.B Dupuy, C.-A. Beaudry, P.-Z. Decelles, J.-C. Bernard, J.-A. Lemieux, L.-A. Senécal, pénitencier; A.-M. Daoust.

Chanoines honoraires: MM. J.-B. Michon, J.-B.-O. Guy, J.-M. Laflamme.

Paroisses: 75.

Population catholique: 109,175.

Diocèse de Saint-Michel de Sherbrooke, (P.Q.)

(Erigé le 28 août 1874).

Evêque (2e): S. G. Mgr PAUL LAROCQUE, né à Sainte-Marie de Monnoir, le 28 octobre 1846; ordonné prêtre le 9 mai 1869; préconisé évêque de Sherbrooke le 24 septembre 1893; sacré à Sherbrooke le 30 novembre de la même année.

Vicaire général: Mgr H.-O. Chalifoux, P. A.

Conseil diocésain: Mgr H.-O. Chalifoux, V. G., MM. P. Quinn, J.-A. Dufresne, J.-H. Roy, P.-J.-A. Lefebvre, J.C.D., P. Brassard, J.-D. Bellemarre.

Officialité diocésaine.—Mgr H.-O. Chalifoux, V. G., official; MM. P.-J.-A. Lefebvre, P. Quinn, J.-A. Dufresne, P. Brassard, assesseurs; A.-O. Gagnon, promoteur; A. Maltais, vice-promoteur; H.-A. Simard, chancelier.

Evêché.—S.G. Mgr Paul Larocque,MM. A. Turcotte et E. Parent, vicaires; F.-V. Charest, miss. agricole; J.-E. Gosselin, retiré.

Paroisses: 75.

Population catholique: 85,000.

Diocèse de Valleyfield, (P.Q.)

(Erigé le 6 avril 1902).

Evêque (1er): S. G. Mgr JOSEPH-MEDARD EMARD, né à Saint-Constant, le 1er avril 1853; ordonné prêtre à Montréal, le 10 juin 1876; préconisé évêque de Valleyfield, le 5 avril 1892; sacré à Valleyfield le 9 juin de la même année.

Vicaire général: Mgr N. Aubry.

Archidiacre et procureur: M. M. Marleau.

Chancelier: M. J. Dorais.

Evêché.—S. G. Mgr J.-M. Emard, Mgr N. Aubry, V. G.; MM. M. Marleau, archidiacre et procureur; T.-Z. Simon, curé; J. Dorais, chancelier; W. Goyette, ass.-proc.; P.-H. Emard, E. André, S. Morin et H. Quesnel, vicaires.

Officialité: Mgr N. Aubry, official; MM. F.-X. Sauriol, J.-O. Godin, R.-I. Chaput, assesseurs; Z. Auclair, promoteur; T. Nepveu, sous-promoteur; C.-A. Dugas, chancelier; L.-U. Mousseau, vice-chancelier.

Vicaires forains: MM. R. Chaput, F.-X. Sauriol et N. Préville.

Paroisses: 38.—Dessertes: 4.

Population catholique: 57,094.

(Diocèse de Joliette, (P.Q.)

(Erigé le 27 janvier 1904).)

Evêque (2e): S. G. Mgr GUILLAUME FORBES, né à l'Ile Perrot, le 10 août 1865; ordonné prêtre le 17 mars 1888; préconisé évêque le 6 août 1913; sacré à Joliette le 9 octobre de la même année.

Evêché.—S. G. Mgr G. Forbes, MM. E. Dugas, chan., vicaire général et procureur; F.-X. Piette, chan., curé d'office; J.-A.-H. Désy, chancelier; M. Clermont, V. Deschênes, Albert Chevalier, O. Archambault, H. Ferland, vicaires; I. Gervais, principal de l'Ecole Normale; E. Lachapelle, secrétaire.

Chapitre de la Cathédrale.—Mgr P. Beaudry, P. D.; MM. O. Dubois, doyen du chapitre; Eustache Dugas, V. G.; D. Lafortune, O. Dubois, A. Brien, P. Sylvestre, G.-N. Ferland, F.-X. Piette, chanoines.

Vicaires forains: MM. Ls-F. Bonin, St-Roch ; P. Pelletier, Berthier; P. Sylvestre, chan., Saint-Gabriel; F.-X. Piette, chan., curé de la cathédrale.

Paroisses: 42.

Population catholique: 62,500.

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'OTTAWA.

La province d'Ottawa fut érigée par Léon XIII, le 10 mai 1887, elle comprend les diocèses d'Ottawa, Pembroke et le vicariat apostolique du Témiscamingue.

Diocèse d'Ottawa, (P.Q. et O.)

(Erigé le 25 juin 1847, devenu archevêché le 8 juin 1886).

Le diocèse d'Ottawa comprend dans Ontario les comtés de Prescott, Russell, Carleton et Lanark Nord; dans Québec, le comté d'Ottawa et partie d'Argenteuil, Terrebonne et Montcalm.

Archevêque (2e): S. G. Mgr CHARLES-HUGUES GAUTHIER (3e évêque), né à Alexandria, P. O., le 13 septembre 1844; ordonné prêtre, le 28 août 1866; sacré archevêque de Kingston, le 18 octobre 1898; transféré de ce siège à celui d'Ottawa, le 6 septembre 1910.

Vicaire général: Mgr J.-O. Routhier, P. A.; chancelier: M. J.-A. Sloan, chanoine; secrétaire: M. J. Lebeau.

Chapitre de la Basilique.—Mgr J.-O. Routhier, archiprêtre; MM. L.-N. Campeau, archidiacre; G. Bouillon, primicier; J.-A. Plantin, J.-P. Bélanger, S. Philip, F.-P. Beauchamp, P. Corkery et J.-A. Sloan, chanoines titulaires.

Paroisses: 120.—Dessertes: 25.

Population catholique: 168,300.

Diocèse de Pembroke, (P.O.)

(Erigé en vicariat le 11 juillet 1882; en évêché le 4 mai 1898).

Evêque (1er): S. G. Mgr NARCISSE-ZEPHIRIN LORRAIN, né à Saint-Martin, le 13 juin 1842; ordonné prêtre le 4 août 1867; vicaire général du diocèse de Montréal le 3 août 1880; nommé évêque titulaire de Cythère et vicaire apostolique de Pontiac, le 11 juillet 1882; sacré le 31 septembre 1882, en l'église Notre-Dame de Montréal; a pris possession de son vicariat à Pembroke, le 22 septembre 1882; nommé premier évêque du diocèse de Pembroke le 4 mai 1898 et a pris possession de son siège épiscopal le 22 septembre de la même année.

Evêque auxiliaire: S. G. Mgr P.-T. RYAN, nommé évêque titulaire de Clazomène et évêque auxiliaire de Pembroke le 3 mai 1912; sacré le 25 juillet 1912, à la cathédrale de Pembroke.

Secrétaire: M. H.-E. Letang.

Evêché.—S. G. Mgr N.-Z. Lorrain, MM. J. Kimpton; recteur; Zéph. Lorrain et J.-J. McInerney, vicaires; H.-E. Letang, secrétaire.

Paroisses: 28.

Population catholique: 36,000.

Vicariat Apostolique du Témiscamingue.

(Erigé le 22 septembre 1908.)

Vicaire apostolique (1er). — S. G. Mgr ELIE-ANICET LATULIPPE, né à Saint-Anicet, le 3 août 1859; ordonné prêtre à Montréal, le 30 mai 1885; nommé évêque de Catenna et vicaire apostolique de Témiscamingue le 1er octobre 1908; sacré le 30 novembre de la même année, en la cathédrale de Pembroke; a pris possession de son siège le 2 décembre 1908, à Haileybury, P. O.

Recteur: M. H.-J.-D. Brosseau.
Secrétaire: M. J.-Z. Ménard.
Paroisses: 23. — Dessertes: 24.
Population catholique: 25,000.

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE TORONTO (Ont.)

La province de Toronto comprend les diocèses de Toronto, Hamilton et London.

Diocèse de Toronto, (P.O.)

(Erigé le 17 décembre 1841, devenu archevêché le 18 mars 1870.)

Archevêque (5e): S. G. Mgr NEIL McNEIL, D. D., né le 23 novembre 1851; ordonné prêtre le 12 avril 1879; sacré à Antigonish, N.-E., le 20 octobre 1895; évêque de Saint-Georges (Terre-Neuve), le 18 février 1904; archevêque de Vancouver en 1910; transféré au siège archiépiscopal de Toronto le 10 avril 1912.

Secrétaire: M. G. Kernahan, Wellesley Place, Toronto.
Paroisses: 61. — Dessertes: 35.
Population catholique: 75,000.

Diocèse de Hamilton, (P.O.)

Evêque (4e): S. G. Mgr T.-J. DOWLING; né à Limerick, Irlande, en 1840; ordonné prêtre à Hamilton, le 7 août 1864; sacré évêque de Peterborough le 1er mai 1887; transféré au siège de Hamilton le 11 janvier 1889.

Vicaire général: T. R. J.-M. Mahoney.
Secrétaire: M. A.-J. Leyes.
Cathédrale.—S. G. Mgr T.-J. Dowling. MM. J.-M. Mahoney, J. Bonome, P. Maloney, J. O'Sullivan; A.-C. Walter.
Paroisses: 43
Population catholique: 54,000.

Diocèse de London, (P.O.)

(Erigé sous ce nom le 21 février 1856; transféré à Sandwich le 22 février 1859; transféré de nouveau à London , le 3 octobre 1869)

Evêque (5e): S. G. Mgr M.-F. FALLON, né à Kingston, le 17 mai 1867 ; ordonné prêtre le 29 juillet-1894; nommé évêque de London le 4 décembre 1909; sacré à London, le 25 avril 1910.
Chancelier: M. P.-J. McKeon.
Secrétaire: E.-L. Tierney.
Cathédrale Saint-Pierre.—S. G. Mgr J.-T. Aylward, curé; E.-L. Tierney, secrétaire; J.-G. Labelle.
Eglises et déssertes : 89.
Population catholique: 60,000.

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE KINGSTON, (P.O.)

La province de Kingston fut érigée par S. S. Léon XIII, en 1889; elle comprend les diocèses de Kingston, Peterborough, Alexandria et Sault Sainte-Marie.

Diocèse de Kingston, (P.O.)

Archevêque: Mgr M.-J. SPRATT.
Vicaire général: M. J. Masterson.
Vicaire forain: M. C.-B. Murray.
Sec.-Chancelier: M. J.-H. McDonald.

Cathédrale de l'Imm. Conception.—MM. A.-J. Hanley, recteur, J.-H. McDonald, R.-T. Halligan, J.-V. Meagher, E. Piché, J. Nicholson et J.-E. McNeill.
Paroisses: 40.—Dessertes: 24.
Population catholique: 45,000.

Diocèse de Peterborough, (P.O.)

(Erigé le 11 juillet 1882).

Comprend les districts de Parry Sound et Muskoka; les comtés de Victoria, Durham, Peterborough et Northumberland.
Evêque (3e). — S. G. Mgr J. O'BRIEN, né à Peterborough le 29 juillet 1874; ordonné prêtre le 6 juillet 1897; nommé évêque de Peterborough le 20 juin 1913; sacré le 24 septembre suivant par S. E. Mgr P. F. Stagni, délégué apostolique.
Vicaire général: M. T. R. D. J. Casey.
Chancelier: M. C.-J. Phelan.
Evêché. — S. G. Mgr R.-A. O'Connor; MM. W.-J. McColl, recteur; C.-I. Phelan, M.-D. O'Brien, D. D.; I. Ferguson, A. Côté.
Paroisses: 20. — Dessertes: 28.
Population catholique: 27,000.

Diocèse d'Alexandria, (P.O.)

(Erigé le 21 janvier 1890).

Evêque (2e): S. G. Mgr W.-A. MacDONELL, ordonné prêtre le 14 septembre 1881; nommé évêque d'Alexandria le 21 mars 1906; sacré en cette ville le 24 juin suivant.

Vicaire général: T. R. M.-Geo. Corbett, curé à Cornwall.

Evêché.—S. G. Mgr W.-A. MacDonell; MM. W.-M. Fox, A.-L. McDonald, secrétaire.

Paroisses: 26.

Population catholique: 25,500.

Diocèse du Sault Sainte-Mrie, (P.O.)

(Erigé le 16 septembre 1904).

Comprend les districts d'Algoma, de la Baie du Tonnerre, et de la Rivière de la Pluie, avec les îles Manitoulin et Saint-Joseph; et l'ouest du district de Nipissing.

Evêque (1er): S. G. Mgr D.-J. SCOLLARD, né à Ennismore, comté de Peterborough, le 4 novembre 1862; ordonné prêtre le 21 décembre 1890; sacré évêque du Sault Sainte-Marie, le 24 février 1905. Résidence: North Bay.

Pro-Cathédrale de N.-D. du Lac.—S. G. Mgr D.-J. Scollard; MM. P.-J. Monahan, C.-C. Tawcett, L. Seguin et A. Ranaudo.

Paroisses: 31.—Dessertes: 70.

Population catholique: 40,000 dont 5, 500 sauvages.

PROVINCE ECCLESIASTIQUE D'HALIFAX.

(Nouvelle-Ecosse.)

La province d'Halifax comprend les diocèses d'Halifax, Antigonish, Saint-Jean, N.-B., Chatham, N.-B., et Charlottetown, I. P.-E.

Diocèse d'Halifax, (N.-E.)

(Erigé en évêché en 1842, et en archevêché le 4 mai 1852.)

Comprend tous les comtés de la Nouvelle-Ecosse (à l'exception de ceux de Pictou, d'Antigonish et Guysborough) et les îles Bermudes.

Archevêque (5e). — S. G. Mgr E.-J. McCARTHY (7e évêque), né à Halifax le 25 janvier 1850; ordonné prêtre à Halifax le 9 juillet 1870; sacré le 9 septembre 1906.

Vicaire général: Mgr T.-J. Daly, P. D.

Cathédrale Sainte-Marie. — S. G. Mgr E.-J. McCarthy; MM. W.-J. Foley, D. D., recteur; W.-K. Collins, P. McQuillan, D.-J. Somers.

Paroisses: 35. — Dessertes: 40.

Population catholique: 56,000.

Diocèse d'Antigonish, (N.-E.)

(Erigé sous le nom d'Arichat, le 21 septembre 1844, et sous celui d'Antigonish le 22 août 1886.)

Comprend l'île du Cap-Breton et les comtés de Pictou, de Guysboro, et d'Antigonish.

Evêque. — S. G. Mgr JAMES MORRISON, né à Saint-Andrews le 9 juillet 1861; ordonné prêtre le 1er novembre 1889; nommé évêque d'Antigonish le 25 mai 1912; sacré le 4 septembre 1912.

Cathédrale. — MM. M.-A. MacAdam, curé d'office; M. Gillis, vicaire.

Population catholique: 85,700.

Diocèse de Saint-Jean, (N.-B.)

(Erigé le 30 septembre 1842.)

Comprend la partie sud du Nouveau-Brunswick.

Evêque (4e).—S. G. Mgr EDOUARD-ALFRED LEBLANC, né à Saint-Bernard, N.-E., le 15 octobre 1870, ordonné prêtre le 29 juin 1898; nommé évêque de Saint-Jean le 2 août 1912; sacré à Saint-Jean le 10 décembre suivant par S. E. Mgr Stagni, délégué apostolique.

Evêché. — S. G. Mgr Leblanc; MM. A. Meahan, D.-S. O'Keefe, M. O'Brien et E.-J. Conway.

Paroisses: 49. — Dessertes: 44.

Population catholique: 58,000.

Diocèse de Chatham, (N.-B.)

(Erigé le 8 mai 1860.)

Comprend la partie nord du Nouveau-Brunswick.

Evêque (2e). — S. G. Mgr THOMAS-F. BARRY, né à Pokemouche, N.-B., le 3 mars 1841; ordonné prêtre le 5 août 1866; sacré à Saint-Jean, le 11 février 1900; devenu évêque de Chatham, le 7 août 1902.

Vicaire général: Mgr L.-N. Dugal, D. P.

Paroisses: 56. — Dessertes: 42.

Population catholique: 73,115.

Diocèse de Charlottetown Ile du Prince-Edouard).

(Erigé en 1829)

Comprend l'île du Prince-Edouard et les îles de la Madeleine.

Evêque (4e). — S. G. Mgr H.-J O'LEARY, né à Richibucto le 13 mars 1879; ordonné prêtre le 21 septembre 1901; élu évêque de Charlottetown le 29 janvier 1913 sacré à Bathurst, N.-B., le 25 mai suivant par Mgr Stagn , délégué apostolique.

Vicaires généraux: Mgr James Phelan; M. J.-H. Blaquière, D. D.

Secrétaire: M. P.-A. McDonald.

Cathédrale Saint-Dunstan. — MM. G.-J. McLellan, D. D. P.-A. McDonald, Francis McQuaid et Peter Duffy.

Paroisses: 35. — Dessertes: 14.

Population catholique: 50,000.

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE.

La province de Saint-Boniface fut érigée par Pie IX, le 22 septembre 1871, elle comprend les diocèses de Saint-Boniface, Saint-Albert, Prince-Albert, Régina et les vicariats apostoliques d'Athabaska, Mackenzie et Keewatin.

Diocèse de Saint-Boniface, (Manitoba).

Comprend la province de Manitoba, et la partie de la province d'Ontario, à l'ouest du 91° de longitude.

Archevêque (2e). — S. G. Mgr LOUIS-PHILIPPE-ADELARD LANGEVIN, O. M. I., (3e évêque), né à Saint-Isidore, comté de Laprairie, le 23 août 1855; ordonné prêtre le 30 juillet 1882; préconisé le 8 janvier 1895; sacré le 19 mars 1895.

S. G. Mgr A. Béliveau, évêque auxiliaire.

Vicaire général. — Mgr Frs.-Az. Dugas, P. A.

Chancelier et secrétaire. — M. J.-H. Prud'homme.

Archevêché. — S. G. Mgr L.-P.-A. Langevin, O. M. I.; S. G. Mgr A. Béliveau, évêque auxiliaire; Mgr Frs.-Az. Dugas, P. A., V. G.; R.-P. Dandurand, O. M. I., aumônier de l'Orphelinat des filles; M. J.-H. Prud'homme, D. S. Th., D. D. C., chancelier et sec.-archiviste; M. F.-X. Leroux, assistant-secrétaire; M. J.-M.-T. Paré, ass.-procureur; MM. D.-J.-A. Lamy et Louis Messier.

Paroisses: 100.

Population: 87,800 dont 33,000 du rite Grec-Ruthène.

Archevêché d'Edmonton, (Alberta)

(Erigé comme diocèse le 23 septembre 1871, comme archevêché, le 30 novembre 1912).

Archevêque (1er): S. G. Mgr EMILE-JOSEPH LEGAL, O.M.I., (2e évêque), né le 9 octobre 1849 à Saint-Jean de Boisseau, diocèse de Nantes (France); ordonné prêtre le 29 juin 1874; nommé évêque titulaire de Pogla le 29 mars 1897; sacré le 17 juin 1897, à Saint-Albert; devenu évêque de Saint-Albert, le 3 juin 1902 et archevêque d'Edmonton, le 30 novembre 1912.

Vicaire général: R. P. H. Leduc, O.M.I.

Cathédrale Saint-Albert.—S. G. Mgr Emile Legal, O.M.I.; RR. PP. H. Leduc, O.M.I., V. G.; M. Mérer, O.M.I., sup.; V. Ladet, O.M.I.; V. Philippot, O.M.I.; L. Simard, O.M.I.

Paroisses: 44.—Dessertes avec églises: 37; sans églises: 86.
Population catholique: 35,000.

Diocèse de Prince Albert, (Sask.)

(Erigé en vicariat apostolique en 1890, et en évêché en 1907).

Evêque (1er): S. G. Mgr ALBERT PASCAL, O.M.I., né à le 3 août 1848, à Saint-Genest de Bauzon, diocèse de Viviers (France); ordonné prêtre le 1er novembre 1873 à Montréal; préconisé le 5 juin 1891; sacré le 28 juin 1891, à Viviers (France). Résidence: Prince-Albert (Sask.)

Evêché.—S. G. Mgr Albert Pascal, O.M.I., R. P. J. McCaffrey, O.M.I., curé; R. P. Nicolet, vicaire; R. P. E. Pascal, O.M.I., secrétaire et procureur; R. P. F.-N. Perquis, chapelain; Fr. F. Labelle, O.M.I., convers.

Vicaire général: Très révd Bruno Dœrfler, O.S.B., abbé.
Conseil diocésain: Très révd Bruno Dœrfler, O.S.B., abbé; R. P. J. McCaffrey, O.M.I.; R. P. Schmidt; R. P. Nicolet.

Paroisses et dessertes: 95.
Population catholique: 50,000.

Diocèse de Régina, (Sask.).

(Erigé 4 mars 1910.)

Evêque (1er). — S. G. Mgr OLIVIER-ELZEAR MATHIEU, D. D., C. M. G., né le 24 décembre 1853, à Québec; ordonné prêtre le 2 juin 1878; nommé évêque le 21 juillet 1911; sacré à Québec le 5 novembre 1911.

Secrétaire: M. Zéphirin Marois.
Missions: 52. — Dessertes: 132.
Population catholique: 60,000.

Vicariat apostolique d'Athabaska.

(Erigé en 1862).

Vicaire apostolique (2e): S. G. Mgr EMILE GROUARD, O.M.I., évêque titulaire d'Ibora, né le 2 février 1840, à Brâlon, diocèse du Mans (France); ordonné prêtre à Boucherville le 3 mai 1862; préconisé le 18 octobre 1890; sacré le 1er août 1891, à Saint-Boniface, Man.

Coadjuteur: S. G. Mgr CELESTIN JOUSSARD, O.M.I., né à Saint-Michel de Geoirs (Grenoble) le 2 octobre 1851, évêque titulaire d'Arcadiopolis; ordonné prêtre le 21 avril 1880; préconisé le 11 mai 1909; sacré à New-Westminster, C. B.; le 5 septembre 1909.

Résidence: Grouard (Mission Saint-Bernard).—S. G. Mgr Emile Grouard, O.M.I.; S. G. Mgr Célestin Joussard, O.M.I.; RR. PP. C.-L. Falher, procureur; Henri Giroux, colonisateur; D. Laferrière, supérieur; Y. Floch, curé; J. Dupin, Guillaume Ebert et J. Wieyner, O.M.I.

Missions: 10.—Dessertes: 15.
Population catholique: 6,000.

Vicariat apostolique de Mackenzie.

(Erigé en 1901).

Vicaire apostolique (1er): S. G. Mgr GABRIEL BREYNAT, O.M.I., né en 1867; ordonné prêtre le 21 février 1891; élu évêque titulaire d'Adramyte et vicaire apostolique de Mackenzie en 1901; sacré le 6 avril 1902.

Résidence: Fort Résolution via Edmonton (Alta) : S. G. Mgr G. Breynat, O.M.I.; RR. PP. A. Mansoz, Art. Laity et A. Duport, O.M.I

R. P. C. Lefebvre, O.M.I., procureur des missions du Mackenzie, à Edmonton, Alta.

Missions: 12.
Population catholique: 4,500.

Vicariat apostolique du Keewatin.

(Erigé en 1910).

Vicaire apostolique (1er): S. G. Mgr OVIDE CHARLEBOIS, O.M.I., né à Saint-Placide, le 17 février 1862; ordonné prêtre le 17 juillet 1887; nommé vicaire apostolique de Keewatin, et évêque titulaire de Bérénice en Lybie, le 28 août; sacré sous ce titre, le 30 novembre 1910.

Paroisses: 12.—Dessertes: 6.
Population catholique: 3,650.

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE VANCOUVER, (C. A.)

La province de Vancouver fut érigée par S. S. Léon XIII en 1903; elle comprend les diocèses de Vancouver, Victoria et la Préfecture apostolique du Yukon. Le diocèse de New-Westminster, transféré à Vancouver en 1908, est devenu la métropole de la province.

Diocèse de Vancouver, (C. A.)

(Erigé en 1908.)

Archevêque (5e). — S. G. Mgr TIMOTHY CASEY, né à Charlotte County, N.-B., le 20 février 1862; ordonné prêtre le 29 juin 1886; élu évêque d'Utina et coadjuteur de l'évêque de Saint-Jean, N.-B., le 30 septembre 1899; sacré dans cette même ville, le 11 février 1900; intronisé le 25 mars 1901; transféré au siège archiépiscopal de Vancouver, C. A., le 6 août 1912.
Population catholique: 32,000.

Diocèse de Victoria.

(Erigé en évêché en 1847, en archevêché le 19 juin 1903, redevenu évêché en 1908).

Evêque (8e): S. G. Mgr ALEX. MacDONALD, né à Mabou, C.-B., le 18 février 1858; ordonné prêtre le 8 mars 1884; nommé évêque de Victoria le 1er octobre 1908; sacré à Rome, le 9 janvier 1909.
Cathédrale Saint-André.— S. G. Mgr MacDonald; MM. Jos. Leterme, D.-A. MacDonald et J.-F. Silver.
Paroisses: 15.—Dessertes: 80.
Population catholique: 8,000.

Préfecture apostolique du Yukon.

(Erigé en 1908).

Préfet apostolique: T.-R. Emile Bunoz, O.M.I., nommé le 8 avril 1908.—Résidence: Prince-Rupert, C.A.

Avec une belle humeur et de la bienveillance, on a plus de chance de plaire qu'avec un esprit supérieur sans la gaîté.

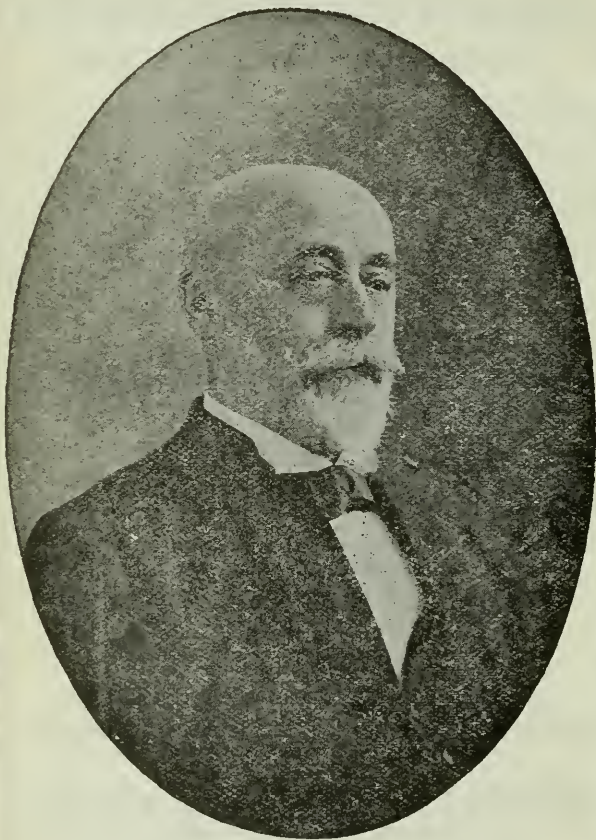
***

Ne jugeons pas les hommes par leurs opinions, mais jugeons-les par leurs actions.

***

Entre hommes, c'est comme chez les loups; il ne faut pas tomber si l'on ne veut pas être dévoré.





HONORABLE JEAN-DAMIEN ROLLAND, C. L.

Président de La Compagnie J.-B. Rolland & Fils.

Né le 23 février 1841 et décédé à Montréal le 16 novembre 1912
à l'âge de 71 ans et 9 mois.

BIOGRAPHIE DE L'HON. J.-D. ROLLAND

Au cours de l'année dernière, le monde commercial de notre province et la société de notre ville ont fait une perte à laquelle les lecteurs de l'Almanach Rolland ne sauraient rester indifférents. En effet, Monsieur Damien Rolland, qui disparut de la scène au mois de novembre, s'est intéressé pendant de nombreuses années à ce répertoire de renseignements utiles et d'informations générales qu'est cet almanach. Il voulait sans cesse l'agrandir pour le rendre de plus en plus serviable à ceux auxquels il s'adresse, mais ce n'est là qu'un des titres relatifs au souvenir que lui doivent nos lecteurs.

Monsieur Rolland fut une grande personnalité dans notre province, et sa réputation d'homme d'affaires éminent a dépassé les limites de Québec, car son nom était bien connu dans tout l'Ontario, dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, et ses rapports avec tous les manufacturiers du pays lui avaient acquis de nombreux amis. Il était connu aux Etats-Unis, mais nulle part plus que dans les cercles des librairies de France où, depuis plus de cinquante ans, son nom était devenu synonyme de probité en affaires et de forte intelligence commerciale.

Monsieur Damien Rolland avait été à bonne école et son entraînement commençait avec son père, fondateur de l'importante maison qui, après d'humbles débuts, s'est développée au point de comprendre dans l'ensemble de ses opérations les plus grandes affaires de librairie et de papeterie du Canada.

Le travail assidu, la perspicacité et le courage dans toutes les crises qu'un homme d'affaires est appelé à traverser; telles étaient les caractéristiques du fondateur de la maison, qualités que Monsieur Damien avait fini par acquérir par un long contact avec son père. C'est dans le commerce des livres que s'est faite sa formation initiale.

L'établissement de la première librairie canadienne remonte à 1808 et avait eu pour promoteur Monsieur Hector Bosange, de Paris. Après quelques années de séjour au Canada, il passait son commerce à Denis-Benjamin Papineau qui, à son tour, le cédait à Monsieur Fabre qui s'associa bientôt son beau-frère, Monsieur Gravel.

En 1842, Monsieur Jean-Baptiste Rolland était entré sans ressources dans la carrière et il lui fallut un courage plus qu'ordinaire pour disputer sa part de patronage à une maison aussi bien établie que celle que nous venons de nommer. La persévérance, l'économie et l'énergie lui valurent le succès.

Monsieur Damien Rolland parut fort jeune dans la Librairie de la rue St-Vincent. S'il connut les beaux jours de ses succès, il avait aussi passé par les heures difficiles des premières années

Au cours de sa jeunesse, il avait vu défiler dans la maison tous les hommes instruits de l'époque: les Papineau, les La Fontaine, les Viger, les Morin, les Rodier, les Dorion, les Cartier et bien d'autres. Sa mémoire abondait en anecdotes sur tous les clients importants de la maison. Il me rappelait un jour les visites de M. Papineau qui s'informait toujours d'un air narquois s'il n'y avait pas sur les rayons un nouveau volume de Louis Veuillot, qu'il prononçait: Louis Veuillotte.

Après avoir enlevé de haute lutte la première place dans la librairie, MM. Jean-Baptiste et Damien Rolland décidèrent, en 1882, d'entrer dans le commerce de la papeterie, et l'usine de St-Jérome qui donne aujourd'hui du travail à 300 hommes fut fondée : entreprise des plus périlleuses en face de la concurrence canadienne et étrangère, avec la perspective de n'avoir, pour placer la production, que le marché restreint de la province de Québec. C'était risquer sur un champ nouveau et inconnu ce que l'on avait gagné dans une voie familière. N'importe, les Messieurs Rolland s'y engagèrent malgré les prophètes de malheur qui, de toutes parts, leur prédisaient un désastre. L'usine des papiers Rolland commença à faire bravement son chemin, s'appuyant d'année en année sur le succès passé pour s'agrandir et étendre le cercle de ses travaux et de ses opérations.

On ne se fait pas une idée des obstacles qu'il y avait sur leur route. Pour pénétrer sur le marché des provinces voisines, il fallait une supériorité évidente dans la marchandise offerte contre la concurrence, car il n'y avait pas à dire, on rencontrait là des préjugés contre l'industrie canadienne, mais cette supériorité s'affirma tellement qu'elle fit rechercher la production de l'usine de St-Jérome.

Les affaires de la maison, poussées par Monsieur Damien Rolland et son frère Jean-Baptiste, prirent un tel essor ces dernières années qu'il les engagea à fonder une nouvelle usine de papier à Sainte-Adèle.

Au point de vue de l'étendue des opérations et de leur succès, il est permis de faire remarquer que l'esprit d'entreprise des Messieurs Rolland a créé la plus grande industrie canadienne-française dont nous puissions nous enorgueillir.

Il ne nous appartient pas d'assigner à chacun la part du mérite qui lui revient dans cette affaire colossale, mais elle est assez grande pour que tous ceux qui y ont pris part puissent en être fiers.

Monsieur Damien Rolland était très répandu dans le monde commercial. Sa parole faisait autorité dans l'Association des Manufacturiers autant qu'à la Banque d'Hochelaga et des autres institutions dont il partageait la direction. Rappelons ici qu'il fut élu président de la banque que nous venons de nommer et de la "Canadian Manufacturers' Association."

La haute réputation dont il jouissait dans les affaires s'étendait à la politique où, grâce à son entente des besoins du pays et à son sens pratique, ses conseils étaient recherchés et écoutés. Les services rendus dans cette sphère d'activité lui valurent d'être appelé au Conseil législatif.

D'une activité inlassable, on le voyait tantôt à Toronto, tantôt à Ottawa ou à Québec, menant de front toute espèce d'affaires sans confusion ni embarras, grâce à la claire vision qu'il avait des choses de la compétence commerciale.

Nous parlions tantôt de ses relations en France: pas un négociant n'était plus prisé que lui chez les Hachette et chez les Mame, avec lesquels il était en correspondance régulière d'affaires depuis plus de cinquante ans. Jamais ces maisons n'entraient dans une entreprise nouvelle au Canada sans consulter M. Damien Rolland.

Dans les relations sociales, sa bonté, sa bonne humeur constante le faisaient rechercher; sa main généreuse s'ouvrait pour toutes les misères cachées et toutes les infortunes qu'il pouvait consoler. Il était de ces amis que l'on conduit à la dernière demeure les larmes aux yeux et que l'on n'oublie jamais.

A.-D. DeCELLES.

MAXIMES

Céder ne signifie pas toujours faiblir.
Si le cœur se souvient, il est reconnaissant.
Nos plus sûrs protecteurs sont nos talents.
La résignation mène au contentement.
Commence ta journée par l'action qui te coûte le plus.
La ruine est proche pour celui qui gagne au jeu.
L'irréflexion fait plus de mal que l'inexpérience.
Le fat n'a qu'une admiration, et c'est pour lui qu'il la réserve.
L'ombre de la retraite éclaire la conscience.
Celui qui sait observer apprend à mesurer ses paroles. Cette science de la vie est inappréciable.
Soyons toujours prêts à faire suivre les paroles par les actes.
Se sacrifier, c'est obéir à ce qu'il y a de mieux en soi.
Capituler avec le mensonge est d'un lâche.
Prends toujours le parti de la raison contre la volonté.
Sois persuadé que tes seuls trésors sont ceux que tu portes dans ton cœur.
Mesure dix fois, mais ne coupe qu'une.
La langue est sans os, on la tourne comme on veut.
Economie vaut mieux que profit.
Mieux vaut être boiteux que toujours assis.
Traverser la vie n'est pas traverser une plaine.
Le travail est un plaisir, seule l'oisiveté rend malheureux.
Ne mentez jamais, car la vérité se découvre toujours.

PUISSANCE DU CANADA (Population 7,081,869).

Siège du gouvernment, Ottawa.

Son Altesse Royale le Prince Arthur-William-Patrick-Albert, Duc de Connaught et de Strathearn, Comte du Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha, K.G., K.T., K.P., P.C., G.M.B., G.C.S.I., G.C.M.G., G.C.L.E., G.C.V.O., A.D.C., personnel de S. M. le Roi, Gouverneur Général et Commandant en Chef du Dominion du Canada. Assermenté à Québec, le 13 octobre 1911. ($48,664).

Secrétaire et secrétaire militaire: le lieut.-col. H.-C. Lowther, C.M.G., M.V.O., D.S.O.; secrétaire privé: A.-F. Sladen, C.M.G.

Aides-de-camp : les capitaines Rivers Bulkeley, C.M.G., M.V.O., Lieut. The Hon. A. Ramsay, R.N., A.D.C.; W. Long, D.S.O., A.D.C.; H.-C. Buller, A.D.C.; Major E.-S. Worthington, M.V.O., B.A.M.C.

Aides-de-camp honoraires: les colonels H.-R. Smith, S.-B. Steel, A.-P. Sherwood, Jos.-P. Landry, sir Henry M. Pellatt, le lt-colonel R.-E.-W. Turner, V.-A.-S. Williams, H.-E. Burstall et le commandant William-B. Macdonald.

Conseil privé du Roi en Canada (formé le 10 octobre 1911).

Le très honorable Robert-Laird Borden, premier ministre et président du Conseil ($12,000).

L'hon. George-Eulas Foster, ministre du Commerce et de l'Industrie.
" George-Halsey Perley, ministre sans portefeuille.
" Robert Rogers, ministre des Travaux Publics.
" Francis Cochrane, ministre des Chemins de fer et Canaux.
" W.-T. White, ministre des Finance.
" Louis-Philippe Pelletier, ministre des Postes.
" John-Douglas Hazen, ministre de la Marine et des Pêcheries.
" Charles-Joseph Doherty, ministre de la Justice.
" Sam Hughes, ministre de la Milice.
" William-James Roche, ministre de l'Intérieur.
" T.-W. Crothers, ministre du Travail.
" Wilfrid-Bruno Nantel, ministre du Bureau de l'Intérieur.
" John Dowsley Reid, ministre des Douanes.
" Albert-Edouard Kemp, ministre sans portefeuille.
" James-A. Lougheed, ministre sans portefeuille.
" Martin Burrell, ministre de l'Agriculture.
" Louis Coderre, secrétaire d'Etat
" Arthur-B. Meighen, solliciteur général.
" Rodolphe Boudreau, Greffier du Conseil Privé.

$7,000 chacun

MEMBRES DU SÉNAT DU CANADA.

L'hon. A.-C.-P.-R. Landry, président, ($4,000).

Pour la province de Québec, (24 membres).

Les honorables MM. ($2,500 par session).

Béïque, F.-L. Montréal.
Bolduc, Jos., St-Victor de Tring.
Boyer, A., Montréal.
Casgrain, J.-P.-B., Montréal.
Choquette, P.-A., Québec.
Cloran, H.-J., Montréal.
David, L.-O., Montréal.
Dandurand, R., Montréal.
DeBoucherville, C.E.B., C. M.G., Montréal.
Dessaulles, G.C., St-Hyacinthe.
Fiset, J.-B.-R., Rimouski.
Godbout, J.-M.-D., Beauceville, Ouest.
Landry, A.-C.-P.-R., Candiac.
Lavergne, Louis, Arthabaskaville.
Legris, J.-H., Louiseville.
MacKay, Robert, Montréal.
Mitchell, Wm., Drummondville.
Montplaisir, H., Trois-Rivières.
Owens, W. Montréal.
Pope, Rufus, Cookshire.
Shehyn, J., Québec.
Tessier, Jules, Québec.
Thibaudeau, A.-A., Montréal.
Wilson, J.-M., Montréal.

Pour la province d'Ontario, (24 membres).

Beith, R., Bowmanville.
Belcourt, N.-A., Ottawa.
Bowell, sir Mackenzie, K.C. M.G., Belleville, Ont.
Coffey, Thomas, London.
Corby, Henry, Belleville.
Cox, Geo. A., Toronto.
Derbyshire, D. Brockville.
Donnelly, James-J., Pinkerton.
Edwards, W.-C., Ottawa, Ont.
Frost, F.-T., Smith's Falls.
Gordon, George, North Bay.
Gibson, W., Beamsville.
Jaffray, R., Toronto.
Jones, Col. James, Toronto.
Jones, sir L.-M., Toronto.
Kerr, James-K., Toronto.
McCall, Alexander, Simcoe.
McHugh, Geo., Lindsay.
McLaren, P., Perth.
McMillan, Donald, Alexandria.
Ratz, V., New Hamburg.
Ross, W., Toronto.
Smith, Ernest, D'Israëli, Winona.
Taylor, G., Gananoque.

Pour la province de la Nouvelle-Ecosse, (10 membres).

Curry, Nathaniel, Amherst.
Denis, William, Halifax.
Farrell, E.-M., Liverpool.
Girroir, Edward-L., Antigonish.
McDonald, Wm, Glace Bay.
MacKeen, D., Halifax.
McKay, Wm. Reserve Mines.
Power, L.-G., Halifax.
Roche, W., Halifax.
Ross, William-B., Middleton.

Membres du Sénat du Canada — (Suite)

Pour la province du Nouveau-Brunswick, (10 membres).

Baird, G.-T., Perth Centre.
Costigan, John, Edmundston.
Daniel, J.-W., St-John.
Domville, James, Rothesay.
Gillmor, D., St-George.
King, Geo.-G., Chipman.
McSweeney, Peter, Moncton.
Poirier, P., Shédiac.
Thompson, F.-P.., Frédéricton.
Thorne, Wm-Henry, St-Jean.

Pour l'Ile du Prince-Edouard, (4 membres).

Murphy, Patrick-C., Tignish.
Prowse, B.-C., Charlottetown.
Robertson, James-E., Montague.
Yeo. John, Port Hill.

Pour la Colombie Anglaise, (3 membres).

Bostock, H., Monte-Creek.
Macdonald, W.-J., Victoria.
Riley, George, Victoria.

Pour la province du Manitoba, (4 membres).

Kirchhoffer, J.-N., Brandon.
Larivière, A.-A.-.C., St-Boniface.
Watson, R., Portage-la-Prairie.
Young, F.-M., Killarney.

Pour la province de Saskatchewan, (4 membres).

Davis, T.-O., Prince-Albert.
Douglas, J.-M., Tantallon.
Prince, B., Battleford.
Ross, J.-H., Régina.

Pour la province d'Alberta, (4 membres).

DeVeber, L.-G., Lethbridge.
Forget, A.-E., Banff.
Lougheed, J.-A., Calgary.
Talbot, P., Lacombe.

Greffier du Sénat: Samuel-E. St-Onge Chapleau, ($5,000).

Quand nous mettons le bonheur dans les choses qui nous manquent, d'autres les voient dans une de celles que nous avons.

***

Les masques, à la longue, collent à la peau; l'hypocrisie finit par être sincère.

***

Toutes les heures blessent, la dernière tue.

***

C'est dans les petites choses qu'il faut observer les hommes parce qu'ils s'observent moins que dans les grandes.

***

La solitude est la patrie des forts et leur silence est déjà une prière.—Montalembert.

PROVINCE DE QUÉBEC (Population 2,003,232).

Le siège du gouvernement local est à Québec.

Le gouvernement se compose d'un lieutenant-gouverneur, nommé pour cinq ans, par le gouverneur général du Canada en conseil; d'un conseil exécutif de 9 membres, d'un conseil législatif de 24 membres nommés à vie, et d'une assemblée législative de 81 membres élus tous les cinq ans par le peuple; l'indemnité des membres du conseil législatif et de l'assemblée législative est de $1,500 par session.

Lieutenant-gouverneur (9e): L'hon. sir François Langelier, chevalier, nommé le 5 mai 1911 ($10,000).

Aide de camp: Capitaine Victor Pelletier.

Aide de camp-adjoint: Capt. A. de L. Panet.

Secrétaire particulier: Alp. Généreux.

Conseil exécutif.

L'honorable sir Lomer Gouin, premier ministre et procureur général ($7,000).

L'hon. Ls-Jules Allard, ministre des Terres et Forêts.
" John-C. Kaine, ministre sans portefeuille.
" Chs-R. Devlin, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.
" Ls-Alexandre Taschereau, ministre des Travaux publics et du Travail.
" P.-S.-G. Mackenzie, trésorier de la Province.
" Jérémie-L. Décarie, secrétaire et régistraire de la Province.
" J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture et de la Voirie.
" N. Pérodeau, ministre sans portefeuille.

$6,000 chacun

Greffier du Conseil exécutif: Alfred Morisset.

Conseillers législatifs, ($1,500).

Les honorables: Adélard Turgeon, Orateur, ($3,000).

G.-E. Amyot, Québec.
A. Bergevin, Montréal.
T. Berthiaume, Montréal.
C.-B. de Boucherville, Montréal.
Geo. Bryson, jr., Fort-Coulonge.
L.-P. Bérard, Montréal.
H. Champagne, St-Eustache.
T. Chapais, Québec.
E. Choquette, St-Hilaire.
N.-C. Cormier, Plessisville.
Chs-Eug. Dubord, Beauport.
N. Garneau, Québec.
F.-E. Gilman, Montréal.
J. Girouard, Longueuil.
J. Lanctôt, St-Henri (Montréal).
N. Pérodeau, Montréal.
J.-E. Roberge, Lambton.
G.-R. Smith, Montréal.
R. Turner, Québec.
Ern. de Varennes, Waterloo.
3 sièges vacants.

Greffier du Conseil législatif: R. Campbell.

Province de Québec — (Suite)

COMTES.	COMMUNES. Elus 21 septembre 1911	Assemblée Législative Elus 15 mai 1912. et depuis
Argenteuil	Hon. G. H. Perley	Harry Slater
Arthabaska	O. Brouillard	P. Tourigny
Bagot	J. Ed. Marcile	J.-E. Phaneuf
Beauce	Hon. H. S. Béland	Jos.-Arth Godbout
Beauharnois	L. J. Papineau	Edmond Arthur Robert
Bellechasse	J. Oct. Lavallée	Antonin Galipeault
Berthier	J. A. Barrette	Jos. Olivier Gadoury
Bonaventure	Hon. Chas. Marcil	J.-H. Kelly
Brome	G. H. Baker	W.-F. Vilas
Chambly	J. H. Rainville.	E.-M. Desaulniers
Champlain	P. E. Blondin	J. A. Labissonnière
Charlevoix	Sir Rodolphe Forget	P. D'Auteuil
Châteauguay	James Morris	Honoré Mercier
Chicoutimi	J. Girard	H. Petit
Compton	F. R. Cromwell	Nathaniel George Scott
Deux-Montagnes	J. A. C. Ethier	Arthur Sauvé
Dorchester	A. Sévigny	Lucien Cannon
Drummond	O. Brouillard	L'hon. L.-J. Allard
Frontenac	(pas de représentant)	G. S. Grégoire
Gaspé	Dr. L.-P. Gauthier	Gustave Lemieux
Hochelaga	Hon. Louis Coderre	(pas de représentant)
Huntingdon	James A. Robb	Andrew Philips
Iberville	J. Demers	J.-A. Benoit
Iles de la Madeleine	(pas de représentant)	L'hon. Joseph - Edouard Caron
Jacques-Cartier	Hon. F. D. Monk	Ph.Cousineau
Joliette	J. P. O. Guilbault	J.-M. Tellier
Kamouraska	E. Lapointe	Adolphe Stein
Labelle	H. Achim	Hyacinthe A. Fortier
Lac St-Jean	(pas de représentant)	J.-B. Charbonneau
Laprairie	R. Lanctôt	E.-L. Patenaude
L'Assomption	P. A. Séguin	Walter Reed
Laval	C. A. Wilson	J.-W. Lévesque'
Lévis	J. Boutin-Bourassa	Alphonse Bernier
L'Islet	E. Paquet	Jos.-Octave Morin
Lotbinière	Ed. Fortier	J.-N. Francoeur
Maisonneuve	A. Verville	L'hon. Jérémie L. Décarie.
Maskinongé	Ad. Bellemare	Rodolphe Tourville
Matane	(pas de représentant)	Donat Caron
Mégantic	L. T. Pacaud	Joseph Demers
Missisquoi	F. W. Kay	Jos.-J.-B. Gosselin
Montcalm	D. A. Lafortune	Jos. Sylvestre
Montmagny	D. O. Lespérance	Armand Lavergne
Montmorency	Sir Rodolphe Forget	L'hon. L.-A. Taschereau
Montréal-Dorion	(pas de représentant)	Georges Mayrand
Montréal-Hochelaga	(pas de représentant)	Séverin Letourneau
Montréal-Laurier	(pas de représentant)	Napoléon Turcot
Montréal-Saint-Anne	Hon. C. J. Doherty	Denis Tansey
Montréal-Saint-Antoine	H. B. Ames	(pas de représentant)
Montréal-Saint-Georges	(pas de représentant)	Charles Ernest Gault
Montréal-Saint-Jacques	L. A. Lapointe	Clément Robillard
Montréal-Saint-Laurent	R. Bickerdike	John T. Finnie
Môntréal-Saint-Louis	(pas de représentant)	J. S. Godfroy Langlois
Montréal-Sainte-Marie	S. M. Martin	Napoléon Séguin
Napierville	Roch Lanctôt	Cyprien Dorris
Nicolet	P. E. Lamarche	Arthur Trahan
Ottawa	(pas de représentant	F.-A. Gendron
Pontiac	Wm. A. Boys	George B. Campbell
Portneuf	M. S. Delisle	L'hon. Sir L. Gouin

Province de Québec — (Suite)

COMTES	COMMUNES	LOCALE
Québec, Centre	A. Lachance	Eugène Leclerc
Québec, Ouest	W. Power	l'hon. J.-C. Kaine
Québec, Est	Sir W. Laurier	L.-A. Létourneau
Québec, comté	Hon. L. P. Pelletier	l'hon. C.-F. Delâge
Richelieu	P. J. A. Cardin	Maurice-Ls. Peloquin
Richmond	E. W. Tobin	L'hon. P.-S.-G. Mackenzie
Rimouski	H. Boulay	Aug-.Maurice Tessier
Rouville	Hon. R. Lemieux	J.-E. Robert
St-Hyacinthe	L. J. Gauthier	Télesphore Damien Bouchard
St-Jean	J. Demers	M. Robert
St-Maurice	Hon. Jacques Bureau	G.-I. Delisle
St-Sauveur	(pas de représentant)	J.-A.Langlois
Shefford	Geo. H. Boivin	William S. Bullock
Sherbrooke	F. M. McCrea	Calixte E. Therrien
Soulanges	Sir W. Laurier	J.-O. Mousseau
Stanstead	C. H. Lovell	A.-J. Bissonnette
Témiscaming	(pas de représentant)	L'hon. C. R. Devlin
Témiscouata	C. A. Gauvreau	Jos. A. Léo Bérubé
Terrebonne	Hon. W. B. Nantel	F.-J.-B. Prévost
Trois-Rivières	Hon. Jacques Bureau	J.-A. Tessier
Vaudreuil	G. Boyer	H. Pilon
Verchères	J. H. Rainville	J.-L.Perron
Westmount	(pas de représentant)	Charles Allan Smart
Wolfe	E. W. Tobin	N.-P. Tanguay
Wright	T. B. Devlin	(pas de représentant)
Yamaska	A. A. Mondou	Ed. Ouellette

Orateur des Communes: l'hon. Th.-S. Sproule.

Greffier des Communes: T.-B. Flint.
Orateur de l'Assemblée législative: l'hon. C.-F. Delâge.
Greffier " " Louis-Philippe Geoffrion.
Assist.-greffier " " Louis-N. Patenaude.

PROVINCE D'ONTARIO (Population 2,519,902).

Le siège du gouvernement local est à Toronto.

Le gouvernement se compose d'un lieutenant-gouverneur, nommé pour 5 ans, par le gouverneur général du Canada en conseil, d'un conseil exécutif de 10 membres, et d'une assemblée législative de 106 membres élus tous les 4 ans par le peuple. L'indemnité des membres est de $1,400 pour la session.

Lieutenant-gouverneur (9e): L'hon. sir John Morison Gibson, K.C.,L.L.D., nommé en 1908. ($10,000 par an.)

Aide de camp et secrétaire officiel: Major Clyde Caldwell.

Secrétaires privés: MM. Fellowes et Gibson.

Conseil exécutif (formé en 1905).

L'hon. sir J.-P. Whitney, premier et président du Conseil.
" Isaac-Benson Lucas, trésorier provincial.
" J.-J. Foy, procureur-général.
" W.-H. Hearst, ministre des Terres, Forêts et Mines.
" J.-O. Réaume, commissaire des Travaux publics.
" W.-J. Hanna, secrétaire provincial.
" R.-A. Pyne, ministre de l'Education.
" James-S. Duff, ministre de l'Agriculture.
" J.-S. Hendrie, ministre sans portefeuille.
" Adam Beck, " "

Greffier du Conseil exécutif: J.-L. Capréol.

COMTES.	COMMUNES Elus 21 septembre 1911.	LOCALE. Elus 11 déc. 1911.
Addington	W. J. Paul	William D. Black
Algoma, Est	William R. Smyth	Albert Grigg
Algoma, Ouest	A. C. Boyce	(pas de représentant)
Brant, Nord	(pas de représentant)	John Wesley Westbrook
Brant, Sud	J.-H. Fisher	W.-S. Brewster
Brantford	W. F. Cockshutt	(pas de représentant)
Brockville	John Webster	Alb.-E. Donovan
Bruce, Nord	Hugh Clark	C.-M. Bowman
Bruce, Sud	R. E. Truax	John George Anderson
Bruce, Centre	(pas de représentant)	William McDonald
Carleton	Ed. Kidd	R.-H. McElroy
Dufferin	J.-A. Best	Ch.-R. McKeown
Dundas	A. Broder	Sir J.-P. Whitney
Durham, Est	C.-J. Thornton	J.-J. Preston
Durham, Ouest	(pas de représentant)	J. H. Devitt
Elgin, Est	D. Marshall	C.-A. Brower
Elgin, Ouest	Hon. T. W. Crothers	F.-G. Macdiarmid
Essex, Nord	O. J. Wilcox	L'hon. J.-O. Réaume
Essex, Sud	A. H. Clarke	C.-N. Andersom
Fort William et Lac-des-Bois	(pas de représentant)	Charles W. Jarvis
Frontenac	J. W. Edwards	Anthony M. Rankin
Glengarry	J. A. McMillan	Hugh Munro
Grenville	Hon. Dr. J. D. Reid	G.-H. Ferguson
Grey, Centre	Hon. T. S. Sproule	L'hon. Isaac B. Lucas
Grey, Nord	W. S. Middleboro	Colin Stewart Cameron
Grey Sud	R. J. Ball	D. Jamieson

Province d'Ontario — (Suite)

COMTES.	COMMUNES.	LOCALE.
Haldimand	F. R. Lalor	Christian Kohler
Halton	D. Henderson	A.-W. Nixon
Hamilton, Ouest	T. J. Stewart	L'hon. J.-S. Hendrie
Hamilton, Est	S. Barker	Allan Studholme
Hastings, Est	W. B. Northrup	Sandy Grant
Hastings, Nord	(pas de représentant)	John Robert Cook
Hastings, Ouest	E. G. Porter	J.-W. Johnson
Huron, Nord	E. N. Lewis	A.-H. Musgrove
Huron, Centre	J. Bowman	W. Proudfort
Huron, Sud	J. J. Merner	Henry Eilber
Kenora	(pas de représentant)	H.-A.-C. Machin
Kent, Ouest	A. B. McCoig	G.-W. Sulman
Kent, Est	D. A. Gordon	Walter R. Ferguson
Kingston	W. F. Nickle	Arthur E. Ross
Lambton, Est	J. E. Armstrong	R.-J. McCormick
Lambton, Ouest	F. F. Pardee	L'hon. W.-J. Hanna
Lanark, Nord	Wm. Thoburn	R.-F. Preston
Lanark, Sud	Hon. J. G. Haggart	John Charles Ebbs
Leeds	Hon. W.-T. White	J.-R. Dargavel
Lennox	W. J. Paul	Th.-Geo. Carscallen
Lincoln	E. A. Lancaster	Dr. Elisha Jessop
London	Thomas Beattie	L'hon. Adam Beck
Manitoulin	(pas de représentant)	Robert R. Gamey
Middlesex, Est	S. Frank Glass	George W. Neely
Middlesex, Nord	Geo. A. Elliott	Duncan MacArthur
Middlesex, Ouest	D. C. Ross	J.-C. Elliott
Monck	(pas de représentant)	Thomas Marshall
Muskoka	Wm. Wright	Samuel Henry Armstrong
Nipissing	Hon. Frank Cochrane	Henry Morel
Norfolk Nord	(pas de représentant)	Thomas R. Atkinson
Norfolk, Sud	W. A. Charlton	A.-C. Pratt
Northumberland, Est	H. J. Walker	S.-G.-M. Nesbitt
Northumberland, Ouest	C. A. Munson	Samuel Clarke
Ontario, Nord	S. Sharpe	Hon. Wm-.H. Hoyle
Ontario, Sud	Wm. Smith	W. E. N. Sinclair
Ottawa Est	A. E. Fripp	Napoléon Champagne
Ottawa Ouest	J. L. Chabot	James A. Ellis
Oxford, Nord	E. W. Nesbitt	Newton W. Rowell
Oxford, Sud	D. Sutherland	T.-R. Mayberry
Parry Sound	Jas. Arthurs	John Galna
Peel	R. Blain	Sam Charters
Perth, Nord	H. B. Morphy	James Torrance
Perth, Sud	M. Steele	John Bennewies
Peterborough Est	J. A. Sexsmith	James Thompson
Peterborough, Ouest	J. H. Burnham	Edward A. Peck
Port Arthur & R.R.	J.-J. Carrick	Donald M. Hogarth
Prescott	E. Proulx	Gustave Evanturel
Prince-Edward	B. R Hepburn	R.-A. Norman
Rainy River	J.-J. Carrick	James A. Mathieu
Renfrew, Nord	Gerald V. White	Edward A. Dunlop
Renfrew, Sud	(pas de représentant)	T.-W. McGarry
Russell	Hon. C. Murphy	D. Racine
Sault Ste-Marie	(pas de représentant)	Hon. W.-H. Hearst
Simcoe, Est	W. H. Bennett	James I. Hartt
Simcoe, Ouest	Major Currie	Hon. J. Stoddart Duff
Simcoe Sud	H. Lennox	A. Ferguson
Simcoe, Centre	(pas de représentant)	A.-B. Thompson
Stormont	D. O. Alguire	John C. Milligan
Sturgeon Falls	(pas de représentant)	Zotique Mageau
Sudbury	(pas de représentant)	Charles McCrea
Témiscamingue	(pas de représentant)	R.-T. Shillington

Province d'Ontario — (Suite)

COMTES	COMMUNES	LOCALE
Toronto, Sud	A.-C. Macdonell	E. W. James Owens G.-H. Gooderman
Toronto, Nord	Hon. Geo. E. Foster	Wm.-K. McNaught L.'hon J.-J. Foy
Toronto, Est	Hon. A.-E. Kemp	L'hon. R.-A. Pyne T.-R. Whitesides
Toronto, Ouest	E.-B. Osler	L'hon. T. Crawford W.-D. McPherson
Toronto, Centre	Ed. Bristol	(pas de représentant)
Victoria & Haliburton	Hon .Sam Hughes	R.-M. Mason
Victoria, Ouest	(pas de représentant)	Adam E. Vrooman
Waterloo, Nord	W.-G. Weichel	Charles Henry Mills
Waterloo, Sud	G.-A. Clare	Geo. Pattinson
Welland	W.-M. German	E.-E. Fraser
Wellington, Est	(pas de représentant)	U. Richardson
Wellington, Ouest	W. A. Clark	William C. Chambers
Wellington, Sud	H. Guthrie	Henry C. Scholfield
Wentworth, Nord	Gordon Wilson	James McQueen
Wentworth, Sud	(pas de représentant)	J.-T.-H. Regan
York, Est	W.-F. Maclean	A. McCowan
York, Nord	J.-A.-M. Armstrong	T.-H. Lennox
York, Ouest	Thos. Geo. Wallace	Forbes Godfrey

Orateur de l'Assemblée législative: l'hon. William-H. Hoyle.
Greffier " " Arthur-H. Sydere.
Sergent d'armes " " F.-J. Glackmeyer.

La malhonnêteté n'est pas un accident, c'est toujours le résultat d'une déplorable éducation.

***

L'horloge est un symbole qui doit vous apprendre à méditer; elle vous dit que par les heures, les jours qui s'en vont, ne reviendront jamais plus.

***

Que tout ce qui est véritable, bienséant, juste, pur, aimable, vertueux et digne de louanges soit l'objet de vos pensées.

***

Rien n'est plus dur que le devoir en concurrence avec l'affection, car il faut que le devoir l'emporte.—Lacordaire.

***

Il y a quelquefois de la méchanceté dans les gens d'esprit; mais le génie est presque toujours plein de bonté.

***

Pitié pour le crime, c'est cruauté pour la vertu.

***

Tonneau sans fond ne s'emplit pas.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

(Population, 461,847).

Le siège du gouvernement local est à Halifax.

Le gouvernement se compose d'un lieutenant-gouverneur, nommé pour 5 ans, par le gouverneur général du Canada en conseil, d'un conseil exécutif de 8 membres, d'un conseil législatif de 21 membres, nommés à vie, et d'une assemblée législative de 38 membres, élus tous les 5 ans par le peuple.

Lieutenant-gouverneur (11e): L'hon. James D. McGregor, nommé en 1910. ($9,000).

Secrétaire privé: Capt. John Hicks.

Aide de camp: major Allan-W. Duffus.

L'hon. Geo.-H. Murray, premier et secrétaire provincial.
" O.-T. Daniels, procureur-général.
" E.-H. Armstrong, comm. des T. P. et des Mines.
" R. MacGregor, ministre sans portefeuille.
" J.-M. Mack, " "
" James McDonald, " "
" J.-W. Comeau, " "
" G.-E. Faulker, " "

Greffier: J.-F. Mathers, LL.B.

Conseillers législatifs.

L'hon. M.-H. Goudge, président.

L'hon. Isidore Leblanc.
" Jason-M. Mack.
" R. Drummond.
" John McNeil.
" William-H. Owen.
" M.-H. Goudge.
" Amos-B. Etter.
" Geo.-G. Sandersen.
" David McPherson.
" R.-G. Beazley.

L'hon. G.-C. Whitman.
" H.-C.-V. Le Vatte.
" W.-D. Hill.
" H.-M. Robichaud.
" A.-P. Welton.
" J.-E. Corbett.
" W.-D.-R. Cameron.
" J.-N. Armstrong.
" W.-F. McCurdy.
" A. Reddin.

Greffier: J.-Frank, Outhit.

COMTES.	COMMUNES. Elus 21 septembre 1911.	LOCALE. Elus 20 juin 1906.
Annapolis	A. S. Davidson	Hon. O.-T. Daniels N. H. Phinney
Antigonish	W. Chisholm	J. O. Brien F.-R. Trotter
Cap-Breton, Nord	D.D. McKenzie	R. H. Butts
Cap-Breton, Sud	W. F. Carroll	J. C. Douglass
Colchester	J. Stanfield	R. H. Kennedy Frank Stanfield
Cumberland	E. N. Rhodes	J. L. Ralston R. S. Carter
Digby	C. Jameson	H. H. Marshall Hon. J. W. Comeau

Province de la Nouvelle-Écosse — (Suite)

COMTES	COMMUNES	LOCALE
Guysborough	J. H. Sinclair	J. C. Tory Hon. J.-F. Ellis
Halifax	Hon. R. L. Borden A.-K. *Maclean	Hon. G.-E. Faulkner F.-J. Logan R.-E. Finn
Hants	H. B. Tremain	A. Parsons Dr. J.-W. Reid
Inverness	A.-W. Chisholm	L'hon. J. Macdonald Daniel McLellan
Kings	A. de W. Foster	Dr. G. M. Covert H.-H. Wickwire
Lunenburg	D. Stewart *	J.-W. Margeson A.-C. Zwicker
Pictou	E. M. MacDonald	Hon. R.-M. McGregor C.-E. Tanner Robert H. McKay
Queens	F. B. McCurdy	Dr. J. W. Smith W.-L. Hall
Richmond	G.-W. Kyte	Simon Joyce Dr. C.-P. Bissett
Shelburne	F. B. McCurdy	Robert Irwin S. A. Nickerson
Victoria	D. D. McKenzie	A.-A. Buchanan L'hon. G.-H. Murray
Yarmouth	B.-B. Law	H.-W. Corning Hon. E. H. Armstrong

Orateur de l'Assemblée législative: l'hon. J.-F. Ellis.
Greffier " " Wm-A. Dickson.
Assistant-Greffier: R.-F. Phalen.
Sergent d'armes: M. McAskill.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.
(Population, 351,815).

Le siège du gouvernement local est à Frédéricton.

Le gouvernement se compose d'un lieutenant-gouverneur, nommé pour 5 ans, par le gouverneur général du Canada en conseil, d'un conseil exécutif de 7 membres, et d'une assemblée législative de 46 membres élus tous les 4 ans par le peuple.

Lieutenant-gouverneur (13e): L'hon. Josiash Wood, D.C.L., LL.D., nommé en 1912. ($9,000 par an).

Aide de camp: le lieut.-col. H.-H. McLean.

Secrétaire privé: R.-S. Barker.

Conseil exécutif (formé le 16 octobre 1911).

L'hon. James-K. Flemming, premier et inspecteur général.
" H.-F. McLeod, secrétaire provincial.
" John Morrissy, min. des Travaux publics.
" W.-C.-H. Grimmer, procureur général.
" D.-V. Landry, M.-D., ministre de l'Agriculture.
Les hons. James-A. Murray, John-E. Wilson, ministres sans portefeuille.

Province du Nouveau-Brunswick — (Suite)

COMTES	COMMUNES Elus 21 septembre 1911.	LOCALE Elus 20 juin 1912.
Albert	George W. Fowler	W.-B. Dickson G.-D. Prescott
Carleton	F.-B. Carvell	L'hon. J.-K. Flemming. George L. White
Charlotte	Thomas A. Hartt	Donald Munro L'hon. W.-C.-H. Grimmer L'hon. G.-J. Clarke Scott D. Yuptill
Gloucester	O. Turgeon	H.-I. Taylor, M.D A. J. H. Stewart J.-B. Hachey A. J. Wetzel Martin J. Robichaud
Kent	F. J. Robidoux	L'hon. D.-V. Landry T.-J. Bourque, M.D J.Sheridan
Kings	George W. Fowler	Hedley V. Dickson J.-A. Murray Geo.-B. Jones
Madawaska	(pas de représentant)	L. A. Dugal Joseph H. Pelletier
Northumberland	W.-S. Loggie	L'hon. John Morrissy Frank D. Sivin *W.-L. Allain J.-L. Stewart
Queen's	H.-H. McLean	H.-W. Woods Art.-R. Slipp
Restigouche	James Reid	Arthur Culligan David A. Stewart
St-Jean, Ville	Dr. J.-W. Daniel	L.-P.-D. Tilley J.-E. Wilson Phillip Grannen C.-B. Lochart
St-Jean, Ville et Comté	L'hon. W. Pugsley	Thomas B. Carson John R. M. Baxter
Sunbury et Queen's	H.-H. McLean	George A. Perley Parker Glasier
Victoria	P. Michaud	J. Leigh White Titus J. Carter
Westmoreland	H.-R. Emmerson	Wm. T. Humphrey O. M. Mélanson F. B. Black Patrick G. Mahoney Otty B. Price
York	O.-S. Crocket	L'hon. H.-F. McLeod James K. Pinder John A. Young O. .E Moorehouse, M.D

Greffier: Henry B. Rainsford.
Assist.-greffier: G.-Y. Dibbloc.
Sergt-d'armes: H.-C. Rutter.
Chapelain:

Il faut se garantir du tourment des petites choses; c'est la maladie des gens heureux.—Mme Necker.

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD

(Population, 83,722)

Le siège du gouvernement est à Charlottetown.

Cette province est entrée dans la confédération le 1er juillet 1873, son gouvernement local se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un conseil exécutif de 9 membres, et d'une chambre d'assemblée de 30 membres.

Lieutenant-gouverneur (8e): **L'hon. Benj. Rogers**, nommé en 1910. ($9,000). Secrétaire privé:.................

Aides de camp: Lt.-Col. F.-S. Moore et Lt.-Col. J.-B. Mellish.

Conseil exécutif.

L'hon. J.-A. Mathieson, premier et procureur général.
" Murdoch McKinnon, secrétaire-trésorier provincial, et com. de l'Agriculture.
" Jas.-A. McNeill, commissaire des Travaux publics.
" W.-S. Stewart, membre du Conseil, sans portefeuille.
" Murdoch Kennedy " "
" J.-A. McDonald, " "
" John McLean, " "
" Charles Dalton, " "
" A.-E. Arsenault, " "

Greffier: Arthur Newbeery.

Chambre locale (3 janvier 1912.)

Orateur: L'hon. J.-E. Wyatt.

King, 1er	L'hon. J. McLean, John Kicham.
King, 2e	" O. McDonald, A. Simpson.
King, 3e	" J.-A. McDonald, Dewar.
King, 4e	" M. McKinnon, A.-P. Prowse.
King, 5e	" John-A. Mathieson, A.-J. McDonald.
Prince, 1er district	L'hon. Chs. Dalton, S.-T. Gallant.
Prince, 2e "	A. McWilliams, Hon. John Richards.
Prince, 3e "	H.-D. Dobie, A.-E. Arsenault.
Prince, 4e "	M.-C. Delaney, Jas. Kennedy.
Prince, 5e "	l'hon. J.-E. Wyatt, J.-A. McNeil.
Queen, 1er "	John Myers, M. Kennedy.
Queen, 2e "	E.-L. Jenkins, John Buntain.
Queen, 3e "	A.-E. Dewar, P. Teehan.
Queen, 4e "	J. McPhail, J.-S. Martin.

Charlottetown and Royalty, W.-S. Stewart, S.-R. Jenkins.

R.-H. Montgomery, écr., greffier de l'Assemblée législative.

Chambre des communes.

King, James-J. Hughes.	Queen, D. Nicholson.
Prince, J.-W. Richards.	" A.-A. McLean.

PROVINCE DU MANITOBA (Population, 454,691.)

Le siège du gouvernement est à Winnipeg.

Etablie le 15 juillet 1870, par proclamation royale.

La province du Manitoba n'est qu'une faible portion des territoires du Nord-Ouest. Son gouvernement local se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un conseil exécutif, actuellement de 6 membres, d'une chambre d'assemblée de 41 membres. Elle a 4 représentants au Sénat, et 10 à la Chambre des Communes.

Lieut-gouverneur (8e): Hon. D.-C. Cameron, nommé en 1911. ($10,000 par an).

Aide de camp et secrétaire privé: Major le Comte de Bury et de Bocarmé.

Conseil exécutif (formé en 1907).

Sir Rodmond Roblin, premier, président du Conseil, com. des Terres. ($6,000).

L'hon. H. Armstrong, trésorier provincial, $(5,000).
" Colin-H. Campbell, ministre des Travaux Publics. ($5,000).
" G.-R. Coldwell, ministre de l'Education et commissaire municipal. ($5,000).
" Geo. Lawrence, ministre de l'Agriculture et de l'Immigration. ($5,000).
" James-H. Howden, procureur général. ($5,000).
" Jos. Bernier, secrétaire provincial.

Greffier du Conseil exécutif: M. McLean.

Chambre locale (Elus le 11 juillet 1910).

Orateur: l'hon. James Johnson.

Arthur, A.-M. Lyle.
Assiniboia, Aimé Bénard.
Avondale, James Argue.
Beautiful-Plains, l'hon. Jas.-H. Howden.
Birtle, Geo.-J.-H. Malcolm.
Brandon, (ville), l'hon. R.-A. Caldwell.
Brandon Sud, A.-H. Carroll.
Carillon, Albert Préfontaine.
Cypress, George Steel.
Dauphin, J.-G. Harvey.
Deloraine, J.-C.-W. Reid.
Dufferin, l'hon. R.-P. Roblin.
Emerson, D.-H. McFadden.
Gilbert-Plains, S. Hughes.
Gimli, E.-L. Taylor, K.C.
Gladstone, J.-W. Armstrong.
Hamiota, W. Ferguson.
Kildonan-St-Andrews, Orton-S. Grain, M.D.
Killarney, l'hon. George Lawrence.
Lakeside, C.-D. McPherson.
Landsdowne, J.-C. Norris.
La Vérandrye, W. Molloy.
Le Pas, R.-D. Orok, M.D.
Manitou, Jas. Morrow.
Minnesola, J.-W. Thompson.
Morden, R.-J. McConnell, M.D
Morris, l'hon. C.-H. Campbell.
Mountain, J.-B. Baird.
Norfolk, R.-F. Lyons.
Portage - la - Prairie, l'hon. Hugh Armstrong.

Province du Manitoba — (Suite)

Rhineland, V. Winkler.
Rockwood, Isaac Riley.
Russell, J.-Y. Newton.
St-Boniface, l'hon. Jos. Bernier.
Springfield, Donald-A. Ross.
Swan River, D.-D. McDonald.
Turtle Mountain, l'hon. Jas. Johnson.
Virden, H.-C. Simpson.
Winnipeg Centre, Thos. W. Taylor.
Winnipeg Nord, S.-H. Green.
" Sud, L. McMeans.
" Ouest, T.-H. Johnson.

Greffier de l'Assemblée législative: A.-H. Corelli.

Chambre des Communes.

Brandon, J.-A.-M. Aikins.
Dauphin, R. Cruise.
Lisgar, W.-H. Sharpe.
Macdonald, Alex. Morrison.
Marquette, l'hon. W.-J. Roche.
Portage-la-Prairie, l'hon. A.-E. Meighen.
Provencher, J.-P. Molloy.
Selkirk, G.-H. Bradbury.
Souris, Dr F.-L. Schaffner.
Winnipeg (ville), Hon. Robert Rogers.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-ANGLAISE.

(Population, 362,768.)

Cette province est entrée dans la confédération le 20 juillet 1871.

Le siège du gouvernement est à Victoria. Le gouvernement se compose d'un lieutenant-gouverneur, nommé par le gouverneur général du Canada en conseil, d'un conseil exécutif de 6 membres, d'une assemblée législative de 42 membres élus par le peuple et de 7 membres à la Chambre des Communes. L'indemnité des membres est de douze cents dollars par session.

Lieut.-gouverneur (9e): l'hon. Thomas-Wilson Paterson, nommé en 1909. ($9,000 par an).

Secrétaire privé: H.-J.-S. Muskett.

Conseil exécutif (1909).

L'hon. Sir Richard McBride, K.C., premier et ministre des Mines.
" A.-E. McPhillips, président du Conseil.
" Henry-Esson Young, M.D., LL.D., secrétaire provincial et ministre de l'Education.
" W.-J. Bowser, procureur général et ministre des Pêcheries.
" W.-R. Ross, ministre des Terres.
" Price Ellison, ministre des Finances et de l'Agriculture.
" Th. Taylor, ministre des Travaux Publics et Chemins de fer.

Chambre locale (Élus le 28 mars 1912.)

Orateur: hon. D. MacEwen Eberts, K.C.

Alberni,—J.-G.-C. Wood.
Atlin,—L'hon. Henry-Esson Young, M.D.

Province de la Colombie-Anglaise — (Suite)

Cariboo,—Michael Callahan, M.D.
John-Anderson Fraser.
Chilliwack,—Samuel-Arthur Cawley.
Columbia,—H.-E. Foster.
Comox,—Michael Manson.
Cowichan,—William-Henry Hayward.
Cranbrook,—Thomas-Donald Caven.
Delta,—Francis-James-A. MacKenzie.
Dewdney,—W.-J. Manson.
Esquimalt,—R.-H. Pooley.
Fernie,—L'hon. Wm.-Roderick Ross, K.C.
Grand-Folks,—Ernest Miller.
Green-Wood,—John-Robert Jackson.
Islands,—L'hon. A.-E. McPhillips, K.C.
Kamloops,—James-Pearson Shaw.
Kaslo,—N.-F. MacKay.
Lillooet,—Archibald Macdonald.
Nanaimo (cité),—J.-T.-W. Place.
Nelson (cité),—W.-R. MacLean
Newcastle,—Parker Williams.
New-Westminster (cité),—Thomas Gifford.
Okanagan,—L'hon. Price Ellison.
Revelstoke,—L'hon. Thomas Taylor.
Richmond,—L'hon. F.-L. Cotton-Carter.
Rossland (cité),—L.-A. Campbell.
Saanich,—L'hon. D. MacEwen Eberts, K.C.
Similkameen,—Lytton-Wilmot Shatford.
Skeena,—William Manson.
Slocan,—William Hunter.
Vancouver (cité),— Chs-E. Tisdall, G.-A. McGuire, DD..S., H. H. Watson, l'hon. W.-J. Bowser, A.-H.-B. Macgowan.
Victoria (cité),— H.-F.-W. Behnsen, F. Davey, l'hon. sir R. McBride, K.C., H.-B. Thomson.
Yale,—Alexander Lucas.
Ymir, J.-H. Schofield.
Greffier de l'Assemblée législative: Thorton Fell.

Chambre des Communes.

Comox-Atlin,—H.-S. Clements.
Kootenay,—A.-S. Goodeve.
Nanaimo,—F.-H. Shepherd.
New-Westminster,—J.-D. Taylor.
Vancouver (ville),—H.-H. Stevens.
Victoria,—G.-H. Barnard.
Yale-Caribou,—L'hon. Martin Burrell.

PROVINCE DE SASKATCHEWAN, (Population, 453,508.)

Le siège du gouvernement est à Régina.

La province de Saskatchewan comprend toute cette partie des territoires, bornée au nord par le soixantième degré de latitude; à l'ouest, par le quatrième méridien principal; au sud, par la ligne internationale, et à l'est, par la limite ouest de la province du Manitoba, et cette même limite produite jusqu'au soixantième degré de latitude.

Le gouvernement local se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un conseil exécutif et d'une assemblée législative de 54 membres élus par des divisions électorales. La province a quatre sénateurs, et dix membres à la Chambre des Communes.

Lieutenant-gouverneur (2e): l'hon. George-W. Brown, nommé en 1910. ($7,000 par an.)

Secrétaire: H.-S. Anderson.

Conseil exécutif (formé en 1912.)

L'hon. Walter Scott, premier et président du Conseil et ministre de l'Education.
" W.-F.-A. Turgeon, procureur général, et secrétaire provincial.
" James-Alexander Calder, ministre des Chemins de fer, et de la commission des grandes routes.
" William-Richard Motherwell, ministre de l'Agriculture.
" Archibald-P. McNab, ministre des Travaux publics.
" George Langley, ministre des Affaires municipales.
" George-A. Bell, trésorier provincial, et ministre des Téléphones.

Greffier du Conseil: J.-W. McLeod.

Chambre locale (Elus 13 juillet 1912.)

Orateur: l'hon. J.-A. Sheppard.

Arm River, Geo.-A. Scott.
Athabasca, J.-O.-Nolin.
Battleford, S.-S. Simpson.
Battleford, North, D.-M. Finlayson.
Biggar, C.-H. Cawthorpe.
Canora, J.-D. Robertson.
Cannington, J.-D. Stewart.
Cumberland,
Estevan, hon. Geo.-A. Bell.
Eagle Creek, Geo.-H. Harris.
Francis, W.-G. Robinson.
Gull Lake, Cameron Lochead.
Hanley, Molcolm McBeth.
Humboldt, hon. A. Turgeon.
Kerrobert, Geo.-H. Watson.
Kindersley, hon. W.-R. Motherwell.
Kinistino, E.-H. Develine.
Last Mountain, S.-J. Latta.
Lloydminster, J.-P. Lyle.
Lumsden, F.-C. Tate.
Maple Creek, D.-J. Wylie.
Melfort, G.-B. Johnston.
Morse, M.-L. Leitch.
Moosomin, A.-S. Smith.
Milestone, Bernard Larson.
Moose Jaw Cité, W.-B. Willoughby.

Province de Saskatchewan — (Suite)

Moose Jaw Comté, hon. J.-A. Sheppard.
Moose Mountain, R.-A. Magee.
Pelly, J.-K. Johnston.
Pheasant Hills, A.-B.-A. Cunningham.
Pinto Creek, S.-R. Moore.
Pipestone, R.-J. Phin.
P'ce Albert, J.-E. Bradshaw.
Qu'Appelle Nord, J.-A. McDonald.
Qu'Appelle Sud, J. Glenn.

Quill Plains, W.-H. Paulson.
Regina City, J.-F. Bole.
Redberry, hon. Geo.-H. Langley.
Rosetown, C.-B. Mark.
Rosthern, Gerhard Ens.
Saltcoats, hon. J.-A. Calder.
Saskatoon Cité, hon. A.-P. McNab.
Saskatoon Comté, W.-C. Sutherland.
Shellbrook, S.-J. Donaldson.
Souris, Richard Forsyth.
Swift Current, hon. Walter Scott.
Thunder Creek, Alex. Beaudreau.
Tramping Lake, James Scott.
Touchwood, G.-M. Atkinson.
Vonda, A.-F. Totzke.
Wadena, H.-C. Pierce.
Weyburn, R.-M. Mitchell.
Willow Bunch, W.-W. Davidson.
Yorkton, T.-H. Garry.

Greffier de l'Assemblée législative: S. Spencer Page.

Chambre des Communes.

Assiniboia, J.-G. Turiff.
Battleford, A. Champagne.
Humboldt, D.-B. Neely.
Mackenzie, Dr E.-L. Cash.
Moose Jaw, W.-E. Knowles.
Prince Albert, Jas. McKay.
Qu'Appelle, Levi Thomson.
Régina, W.-M. Martin.
Saltcoats, Th. McNutt.
Saskatoon, Geo.-E. McCraney.

PROVINCE D'ALBERTA (Population, 372,919.)

Le siège du gouvernement est à Edmonton.

La province d'Alberta comprend toute cette partie des Territoires, bornée au nord par le soixantième degré de latitude; à l'ouest, par la ligne Colombie Anglaise; au sud, par la ligne internationale, et à l'est, par le quatrième degré principal.

Le gouvernement local se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un conseil exécutif et d'une assemblée législative de 56 membres élus par des divisions électorales. La province a droit à quatre sénateurs, et à 7 membres à la Chambre des Communes.

Lieutenant-gouverneur (1er): l'hon. Geo.-H.-V. Buleya, nommé en 1905; renommé pour un second terme en 1910.

Secrétaire: A.-C. Gillespie.

Province d'Alberta — (Suite)

Conseil exécutif (1910.)

L'hon. A.-L. Sifton, premier, président du Conseil, ministre des Chemins de fer et Téléphones.
" Charles-R. Mitchell, ministre des Travaux publics.
" A.-J. McLean, secrétaire provincial.
" Duncan Marshall, ministre de l'Agriculture.
" J.-R. Boyle, ministre de l'Education.
" C.-W. Cross, procureur général.
" Chas. Stewart, ministre des Affaires Municipales.

Greffier du Conseil exécutif: Donald Baker.

Chambre locale (Elus le 17 avril 1913).

Orateur: l'hon. Chas-W. Fisher.

Acadia, John-A. McColl.
Alexandra, J.-R. Lowery.
Athabasca, A.-G. MacKay.
Beaver River, Wilfrid Gariépy.
Bow Valley, hon. C.-R. Mitchell.
Calgary-Centre, T.-M.-M. Tweedie.
Calgary-Nord, S.-Bacon Hillocks.
Calgary-Sud, Dr T.-H. Blow.
Camrose, George-P. Smith.
Cardston, Martin Woolf.
Claresholm, William Moffatt.
Clearwater,
Cochrane, hon. C.-W. Fisher.
Coronation, F.-H. Whiteside.
Didsbury, Joseph-E. Stauffer.
Edmonton, hon. C.-W. Cross.
Edmonton, A.-F. Ewing.
Edmonton-Sud, H.-H. Crawford.
Edson, hon. C.-W. Cross.
Gleichen, J.-P. McArthur.
Grouard, J.-L. Côté.
Hand Hills, Robert-B. Eaton.
High River, Dr G.-D. Stanley.
Innisfail, Fred. Archer.
Lacombe, W.-F. Puffer.
Lac Ste-Anne, Peter Gunn.
Leduc, S.-G. Tobin.
Lethbridge (cité), Dr J.-S. Stewart.
Little Bow, James McNaughton.
Macleod, Robert Patterson.
Medicine Hat, Nelson Spencer.
Nanton, J.-M. Glendenning.
Okotoks, George Hoadley.
Olds, hon. Duncan Marshall.
Peace River,
Pembina, Gordon Macdonald.
Pincher Creek, John-H.-W.-S. Kemmis.
Ponoka, Dr W.-A. Campbell.
Redcliffe, C.-S. Pingle.
Red Deer, E. Michener.
Ribstone, Jacques-G. Turgeon.
Rocky Mountain, Robert-E. Campbell.
St-Albert, Lucien Boudreau.
St-Paul, P.-E. Lessard.
Sedgewick, hon. Ch. Stewart.
Stettler, Robert-L. Shaw.
Stony Plain, C. Weidenhammer.
Sturgeon, hon. J.-R. Boyle.
Taber, hon. A.-J. McLean.
Vegreville, J.-S. McCallum.
Vermilion. hon. Arthur-L. Sifton.
Victoria, F.-A. Walker.
Wainwright, G.-E. LeRoy Hudson.
Warner, Frank-S. Leffingwell.
Wetaskiwin, Chas.-H. Olin.
Whitford, Andrew Shandro.

Greffier de l'Assemblée législative: J.-R. Cowell.

Chambre des Communes.

Calgary, R.-B. Bennett.
Edmonton, l'hon. F. Oliver.
Macleod, Dr Warnock.
Medicine Hat, W. Buchanan.
Red Deer, Dr M. Clark.
Strathcona, J.-M. Douglass.
Victoria, W.-H. White.

TERRITOIRE DU YUKON (Population, 8,512.)

Le siège du gouvernement est à Dawson.

Le district du Yukon a été constitué et déclaré territoire séparé sous le nom de Territoire du Yukon, par chap. 6 des Actes du Parlement du Canada, 1898, et amendé par le chap. **11**, Actes de 1899. Le premier commissaire a été nommé par un arrêté du conseil, en date du 4 juillet 1898.

Le premier représentant au Parlement fédéral a été élu le 2 décembre 1902, conformément au chapître 34, Acte 2, Edouard VII.

Son gouvernement est actuellement composé d'un commissaire, d'un conseil exécutif de dix membres élus par des divisions électorales tous les trois ans, et d'un représentant au parlement fédéral.

Commissaire : L'hon. Georges Black, nommé le 1er février 1912.

Officier-Commandant (Police Montée) : Major J.-D. Moodie.

Commissaire de l'or : George-P. MacKenzie.

Assistant-Commissaire de l'or (Whitehorse): R.-C. Miller.

Régistraire: Albert-E. Lamb.

Aviseur légal: John Black.

Secrétaire: A.-F. Engelhardt.

Conseil exécutif (Élus en 1912.)

Orateur: l'hon. Dr A.-J. Gillis.

Bonanza,—G.-N. Williams et R.-B. Robertson.
Dawson-Nord,—C.-W.-C. Tabor et F.-H. Pearse.
" -Sud,—A.-J. Gillis et D.-R. McLennan.
Klondike,—E.-A. Hogan et Archie Martin.
Whitehorse,—P. Martin et W.-L. Phelps.

Chambre des Communes.

Yukon,—Dr Alfred Thompson.

Départements.

Travaux publics.—Ernest Rivard, surintendant; Isaac Lusk, surintendant territorial; A.-F. Engelhardt, trésorier territorial; G.-A. Jeckell, contrôleur.

Santé.—Dr N.-E. Culbertson, officier médical; A. Steward, inspecteur sanitaire.

Éducation.—T.-G. Bragg, surintendant; John Henry, principal de l'école publique; T. R. P. Hartman, O.M.I., principal de l'école catholique.

Intérieur.—G.-P. MacKenzie, commissaire; A.-J. Séguin, secrétaire en chef.

Arpentage.—F.-H. Kitto, directeur; Thos Boone, ingénieur.

Revenu de l'Intérieur.—J.-F. McDonald, collecteur.

Douanes.—E.-S. Ironsides, collecteur.

Affaires des Sauvages.—J.-O. Lachapelle, M.D.

Justice.—L'hon. C.-D. Macaulay, juge en chef; John Black, greffier de la cour; Geo. Brimston, shérif.

Marine et Pêcheries.—Chs. Payson, collecteur.

Poste.—Alex. McCarter, maître de poste à Dawson.—Geo. Wilson, maître de poste à Whitehorse.

Télégraphe.—H. Gilchen, surintendant du district; W. Brownlow, gérant.

Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec.

L'hon. Boucher de la Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, président ex-officio du Conseil de l'Instruction publique.

Membres du comité catholique: — L'hon. Boucher de la Bruère, président: LL. GG. les archevêques de Québec, Montréal et Ottawa; NN. SS. les évêques de Pembroke, Charlottetown, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Sherbrooke, Trois-Rivières, Nicolet, Saint-Hyacinthe, Joliette, Mont-Laurier; du Vicariat Apost. du golfe Saint-Laurent et du Vicariat Apost. du Témiscamingue; l'hon. J.-E. Robidoux, J.C.S.; l'hon. H. Archambeault, J.C.S.; sir Lomer Gouin, l'hon. Dr Guerin, l'hon.T. Chapais, C.L.; l'hon. Cyrille Delâge, M.P.P.; M. Mathias Tellier, M.P.P.; l'hon. Hector Champagne, C.L.; l'hon. Paul-G. Martineau, J.C.S.; MM. L.-J. Perron, C.R.; Jules-Edouard Prévost, l'hon. F.-X. Lemieux, J.C.S.; l'hon. Rodolphe Roy, J.C.S.; M. Patrick-Martin Wickham et M. John Ahern.

Membres associés:—Mgr T.-G. Rouleau, M. l'abbé N. Dubois, M. Nap. Brisebois, M. Nérée Tremblay.

Secrétaire du comité catholique: M. J.-N. Miller.

Membres du comité protestant:—L'hon. Boucher de la Bruère, ex-officio; W. Peterson, écr., L.L.D., C.M.G., président; le très révd. A.-H. Dunn, D.D., évêque anglican de Québec; A.-W. Kneeland, écr., M.A., B.C.L., le révd. A.-T. Love, B.A., D.D.; H.-B. Ames, écr., B.A., M.P.; l'hon. Sydney Arthur Fisher, B.A.; MM. Gavin, J. Walker, P.-S.-G. Mackenzie, C.R., D.C.L., M.P.P.; Wm. Rowat, écr., M.D.; Prof. J.-A. Dale; Révd. R.-A. Parrock, M.A., D.C.L.; l'hon. J.-C. McCorkill, D.C.L.; Robt. Bikerdike, écr., M.P.; Howard Murray, écr.

Membres associés:—Le révd. E.-I. Rexford, M.A., LL.D.; S.-P. Robins, écr., LL.D., D.C.L.; MM. John Whyte, W.-L. Shurtleff, LL.D., C.R.; l'hon. Geo. Bryson, et M.-C. McBurney, B.A.

Secrétaire du comité protestant:—M. Geo.-Wm. Parmelee, D.C.L., LL.D.

Conseil d'Agriculture de la province de Québec.

L'hon. ministre de l'Agriculture; le sous-ministre de l'Agriculture; le surintendant de l'Instruction publique, membres ex-officio; MM. O.-E. Talbot; l'hon. N. Garneau, M.C.L.; Thos Hunter, vice-président; Aug. Dupuis, Robert Ness, l'hon. C.-E. Dubord, M.C.L.; Andrew-J. Dawes; Hormisdas Pilon, M.P.P., W. Grignon, J.-C. Draper, Louis Lavallée, Paul Tourigny, M.P.P., président; l'hon. J.-E. Roberge, M.C.L.; Salomon Venne, Jos. Lafontaine; J.-B. Charbonneau, M.P.P.; Chs-C. Descary, Robert-E. Skillen et J.-S. Messier.

Secrétaire:—M. Oscar Lessard.

Conseil des Arts et Manufactures de la province de Québec.

L'hon. Jérémie L. Décarie, secrétaire provincial; l'hon. L.-A. Taschereau, ministre des Travaux publics et du Travail; l'hon. Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique; M. Thos. Gauthier, président; M. Cyr. Duquet, Québec, vice-président; MM. G.-E. Tanguay, C. Blouin, R.-P. Lemay, S. Casavant, U. St-Onge, J.-M.-M. Duff, H.-W. Raphaël, W.-F. Vilas, M.P.P.; D. McManamy, T.-P. Crowe, Joseph Gosselin, J.-.B.-M. Barthe, H.-P. Hall, A.-B. Allan, J.-P.-L. Bérubé, secrétaire. Bureau: 296 Boulevard St-Laurent, Monument National, Montréal.

Commission du Havre de Montréal.

M. W.-G. Ross, président; MM. Farquhar Robertson et le lt-col. A.-E. Labelle, commissaires; David Seath, secrétaire; M.-P. Fennell, jr, assistant-secrétaire; L.-H.-A. Archambault, acheteur; T.-F. Trihey, caissier; Fred Massey., John Cherry et R.-A. Elliot, commis; F.-W. Cowie, ingénieur en chef; T.-W. Harvie, assistant-ingénieur en chef; E.-H.Brietzche, J.-E. Reid, assistants; Geo. Smart, contrôleur; John Kennedy, ingénieur-consultant; F. Hurtubise, teneur de livres; capt. L.-A. Demers, maître du havre; capt. T. Bourassa, député maître du havre; capt. J. Symons, assistant-maître du havre; Robt. A. Eakin, percepteur de quaiage et paiemaître; D. Stewart, Hugh Sym, assistants; W.-J. Porteous, surintendant du havre; J. Vaughan, surintendant du département du traffic, commis; Ths Glennon, messager; Eugène Leclair, gardien de la Bâtisse des Commissaires du havre, 57, rue de la Commune.

Soyez studieux dans votre profession et vous serez savant; soyez laborieux et économe et vous serez riche; soyez sobre et tempérant et vous serez bien portant; soyez vertueux, enfin, et vous serez heureux. Une telle conduite du moins, est ce qui vous donnera de meilleures chances d'arriver à de tels résultats.

ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS CANADIENS de la puissance du Canada.

1913 - 1914.

Président: C.-B. Gordon, Montréal, P.Q.
Premier vice-président:—E.-G. Henderson, Windsor, Ont.
Deuxième vice-président:—J.-H. Sherrard, Montréal, P.Q.
Trésorier:—George Booth, Toronto, Ont.
Secrétaire général:—G.-M. Murray, Toronto, Ont.

Présidents des Subdivisions:

Montréal,—Howard Murray, Montréal, P.Q.
Toronto,—R.-D. Fairbairn, Toronto, Ont.
Hamilton,—H.-J. Waddie, Hamilton, Ont.
Nouvelle-Ecosse,—George Henderson, Halifax, N.-E.
Manitoba,—W.-S. Fallis, Winnipeg, Man.
Colombie-Anglaise,—W.-H. Harvey, Vancouver, C.-A.

Chambre de Commerce du District de Montréal.

Siège: 76, rue St-Gabriel, Montréal.

MM. Adélard Fortier, président; S.-D. Joubert, 1er vice-président ; Frank Pauzé, 2ème vice-président; Georges Gonthier, trésorier; W.-U. Boivin, secrétaire; Arthur Lemont, secrétaire-conjoint.

Conseillers:—MM. J.-B. Baillargeon, Arthur Berthiaume, Rodolphe Bédard, L.-O. D'Argencourt, Alexandre Desmarteau, L.-C. de Tonnancour, Oscar Dufresne, Joseph Ethier, Joseph Filiatrault, A.-P. Frigon, Léon Gagné, J.-O. Gareau, Alph.-A. Granger, Ludger Gravel, J.-O. Labrecque, A.-S. Lavallée, C.-E. Martin, Emile Rolland, Eugène Tarte.

Avocats-conseils:—MM. Louis-J. Loranger, C.R., et Léon Garneau, C.R.

Anciens Présidents:—MM. D. Parizeau, H. Laporte, Joseph Contant, Damase Masson, L.-E. Geoffrion, H.-A.-A. Brault, C.-H. Catelli, Isaïe Préfontaine, O.-S. Perrault, Frédéric-C. Larivière, Armand Chaput.

Anciens vice-présidents et trésoriers:—MM. Alph. Racine, Ubalde Garand, L.-J.-A. Surveyer, A.-V. Roy, J.-B.-A. Lanctôt, Joseph Fortier.

Président de la chambre syndicale de construction:—M. Nap. Simoneau.

Le plaisir fatigue, le repos ennuie, le travail occupe.

UN COUVENT D'AUTREFOIS

Depuis un certain nombre d'années, une foule d'écrivains fouillent les bibliothèques publiques et particulières pour y trouver des documents de nature à les renseigner sur la vie intime de nos ancêtres. C'est à côté de la grande histoire, la chronique, la petite histoire qui n'en a pas moins son importance. Parmi ces chercheurs, curieux des choses du passé, citons M. DuBled,auteur de *La Société Française du VIIe au XIXe siècles*, et M. Humbert de Gallier, *Les Mœurs et la Vie Privée d'Autrefois.*

Grâce à leurs études, il est possible de reconstituer le passé et de constater combien il fut différent de notre temps!

Alors dans le monde social, l'homme était tout et la femme peu de chose. C'est à peine si, par générosité, on reconnaissait qu'elle avait une âme. Naissait-il une fille dans les familles de la noblesse et de la haute bourgeoisie, dare-dare, on l'envoyait en nourrice au loin. Elle ne rentrait à la maison qu'à l'âge de huit ans, espèce de petite étrangère. On la mariait sans la consulter. On se bornait à lui apprendre à lire et à écrire et à compter pour le beau sexe; la grammaire n'existait pas et l'orthographe était une affaire individuelle et par conséquent fantaisiste. Le rôle de la femme se réduisait à faire la cuisine, entretenir la maison et à s'occuper du bétail. Que l'on était loin des rêves ambitieux des suffra gettes et des succès littéraires de nos femmes de lettres!

Nous ne voulons aujourd'hui que regarder un coin de cette vie d'autrefois: celle d'un couvent du dix-huitième siècle, en prenant pour guide dans cette résurrection partielle du passé, les mémoires d'une jeune polonaise installée un jour dans l'Abbaye-au-Bois, à Paris.

Avant de reconstituer l'existence d'un couvent au temps passé, il ne sera pas hors de propos de rappeler que la société, le monde de ce temps-là, était organisée tout autrement qu'aujourd'hui. Le gouvernement, la famille, ne ressemblaient pas, en bien des points, ni au gouvernement, ni à la famille de nos jours. Pas de parlement, en France, pour gouverner le pays. Tous les pouvoirs publics se concentraient entre les mains d'un seul homme, le roi, qui déléguait quelques parcelles de son autorité à un petit nombre de ministres. Le Gouvernement n'était que comme une grande famille présidée par un chef, un souverain, qui était tenu de traiter ses sujets comme ses enfants. Ce système entraînait bien des abus de pouvoirs et pour les faire disparaître, on a remplacé le gouvernement d'un seul par le gouvernement du peuple par le peuple, ce qui devait être parfait, mais la substitution de 300 ou 400 rois, — députés représentant la masse, — à un seul souverain, n'a pas encore fait luire l'âge d'or. Hélas! les régimes changent, mais les abus restent.

La famille, alors, reposait comme la nôtre sur la base de l'autorité paternelle, mais d'une façon plus absolue que de nos jours. La volonté des enfants comptait pour très peu de chose, et, comme on dit aujourd'hui, ils n'en menaient pas large à la maison. Une

idée dominait, préoccupait les chefs des grandes maisons: c'était de les conserver intactes et de perpétuer la famille avec l'éclat que donnent la fortune et les titres de noblesse. Pour atteindre ce but, il fallait sacrifier les intérêts de tous les enfants à ceux de l'aîné qui héritait du nom et de la fortune de la maison. Il s'en suivait que les cadets entraient, les uns dans l'armée, les autres dans la marine ou dans le clergé. Quant aux filles, si l'on ne prévoyait pas pour elles un mariage avantageux, il arrivait souvent qu'on les envoyait au couvent; qu'elles eussent ou non la vocation religieuse, peu importait. Telles étaient alors les idées d'obéissance, que ces victimes des usages du temps se conformaient sans regimber à la volonté de leurs parents, et la vocation venant sous l'influence des sentiments religieux, au contact de leurs compagnes plus âgées, qui leur donnaient l'exemple de la soumission, elles faisaient d'excellentes servantes de Dieu.

En 1778, entrait à l'Abbaye-au-Bois la jeune Polonaise dont nous venons de dire un mot, Hélène Massalska, (tel était son nom), d'une rare intelligence et d'une haute distinction d'esprit. Dès son arrivée au couvent, elle commença à tenir un journal où sont consignés, jour par jour, tous les évènements grands et petits de son existence de pensionnaire. Ces mémoires — car son journal mérite ce titre — écrits d'un style facile, témoignent chez Hélène Massalska, d'une intelligence qui saisissait toutes choses vite et facilement.

On sera surpris d'apprendre qu'elle n'avait alors que dix ans, c'est-à-dire qu'elle était très précoce et qu'on notait chez elle un esprit d'observation qu'on ne doit pas s'attendre à trouver chez des bambines à peine échappées de la "nursery." Il paraît qu'au XVIIIe siècle, on rencontrait assez souvent, parmi les enfants, des facultés très prématurément développées. Etait-ce l'effet de la civilisation avancée d'alors, société à son déclin ? M. de Clermont disait un jour au petit duc de Châteauneuf, âgé de neuf ans: "Dites-moi où est Dieu et je vous donnerai une orange." Et l'enfant de répondre: "Dites-moi où il n'est pas et je vous en donnerai deux." C'était le temps où Madame de Genlis s'improvisait maîtresse d'école à huit ans, où Madame de Stael composait des tragédies à douze ans.

Il y avait, au moment où la jeune princesse polonaise entrait à l'Abbaye-au-Bois, en 1778, 73 dames religieuses, 104 sœurs converses, 177 pensionnaires et quatre directeurs spirituels qui confessaient tout le personnel du couvent. A la tête de cette institution se trouvait l'abbesse qui logeait à l'abbatiale où elle avait à sa disposition deux anti-chambres, deux parloirs, une tribune, deux logements pour les personnes de sa suite. Madame l'abbesse du temps qui nous occupe était mieux logée que la Mère Supérieure d'un couvent canadien.

La première maîtresse s'appelait Madame de Rochechouart, nous dit Hélène. Elle avait deux de ses sœurs au couvent, entrées là, comme elle, par la volonté de leurs parents. Ces dames de l'Abbaye-au-Bois portaient leur nom de famille.

Etait-ce pour rappeler, par un reste de vanité, qu'elles appartenaient à la noblesse? On aurait aimé à les voir prendre un nom plus en harmonie avec leur état et cacher sous le bandeau de la religieuse ces vains titres du monde. Pour moi, la noblesse de la vie religieuse passe bien avant celle qui vient des ancêtres et qui, après tout, n'est pas souvent un titre mérité par celui qui le porte. L'homme ne devrait valoir soi-même que par le bien qu'il fait pour ses semblables. Il n'y a de nobles que ceux qui font de nobles actions, comme les personnes qui sacrifient leur existence à l'amélioration de leurs semblables, à la conversion des sauvages, à la direction des âmes, à la défense sur le champ de bataille d'une grande cause. C'est-à-dire, le religieux, le missionnaire, le prêtre et le soldat.

Ces soixante-douze religieuses n'enseignaient point; tous les professeurs étaient des laïques, appartenant à la ville. Parmi ces professeurs se trouvaient le maître de ballet et le premier danseur de l'Opéra. L'enseignement de la danse était aussi soigné à ce couvent que celui de l'histoire et du catéchisme. Il ne faut pas oublier que nombre de ces jeunes filles se destinaient au monde et que, à raison de leur existence future, les arts d'agrément tenaient une grande place dans leur éducation. Et si les conférenciers avaient été inventés dans ce temps-là, ils auraient peut-être été aussi recherchés à l'Abbaye-au-Bois que les maîtres de danse!

Cette instruction était superficielle. Cependant, il n'y a jamais eu en France autant de femmes d'esprit que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Si la France de Louis XIII et de Louis XIV a pu s'honorer des grandes intelligences de Madame de Rambouillet, de Sévigné, La Fayette, Arnauld, la France de Louis XV et de Louis XVI vit Mesdames du Deffand, de Lespinasse, et Geoffrin, de St-Lambert, de Choiseul, qui nous ont laissé des ettres d'un style exquis; on regrette en lisant les cinq dernières que l'éloge ne puisse pas s'étendre plus loin; au point de vue religieux, elles se montrèrent bien inférieures à Madame de Sévigné et à ses contemporaines.

On n'oubliait pas le côté pratique de la vie à l'Abbaye-au-Bois. Dès que les élèves avaient fait leur première communion,on s'efforçait de les initier à tous les détails de la tenue d'une grande maison de la cave au grenier. Ces dames étaient de l'opinion de Molière: "On vit de soupe et non de bon langage."

Aussi, à l'Abbaye-au-Bois, on apprenait tout ce qui peut faire une maîtresse de maison parfaite. A ce point de vue, le couvent était divisé en neuf sections qu'on appelait les obédiences et dont le service était fait par les pensionnaires. Ces obédiences étaient: l'Abba iale, la sacristie, le parloir, l'apothicairerie, la lingerie, la bibliothèque, le réfectoire, la cuisine, la communauté.

Les pensionnaires passaient à tour de rôle par ces différentes obédiences, nous dirions départements, où elles se familiarisaient avec tout ce qui regarde la tenue d'une grande maison, depuis la cuisine, les ateliers, jusqu'au salon.

On leur adjoignait toujours un certain nombre de sœurs converses et les élèves n'employaient à ce service qu'un nombre d'heures limité. Ces soins ne nuisaient point aux arts d'agrément, mais ils formaient avec eux un parfait contraste, ainsi qu'avec les noms aristocratiques des jeunes filles. On voyait mesdemoiselles de Roche-Amyon et de Montbarrey accommoder avec soin les piles de serviettes et de draps dans les armoires. Tandis que mesdemoiselles de Chauvigny et de Nantouillet mettaient le couvert, mesdemoiselles de Beaumont et d'Armaillé additionnaient les livres de compte, mademoiselle d'Aiguillon racommodait une chasuble, mademoiselle de Barbantanne était de service à la porte, mademoiselle de Latour-Maubourg sortait le sucre et le café, mesdemoiselles de Talleyrand et de Duras étaient aux ordres de la communauté. Mademoiselle de Vogué avait un talent particulier pour la cuisine et mesdemoiselles d'Uzès et de Boulainvilliers surveillaient le balayage des dortoirs sous la direction de Madame de Bussy, irrévérencieusement surnommée par les élèves "madame Graillon." Enfin, c'est à mesdemoiselles de Saint-Simon et de Talmont qu'on s'adressait pour avoir des ouvriers, mesdemoiselles d'Harcourt, de Rohan Guéménée, de Brassaz et de Galaar allumaient les lampes par les ordres de madame de Roanne qu'elles appelaient "la mère des lumières."

L'abbesse ne se mêlait guère à la direction des études. C'est à la première maîtresse qu'incombait cette charge. Au temps qui nous occupe, c'était madame de Rochechouart, d'une des premières familles de France, qui occupait la charge de première maîtresse. La jeune Polonaise en fait le plus flatteur portrait et je vais le citer en partie à l'instant; il fera voir ce qu'était une grande dame du temps passé, tout en donnant une idée du style de notre écrivain de dix ans.

Cette madame de Rochechouart, sœur du duc de Mortemart, était alors âgée de vingt-sept ans, "grande, bien faite, la main délicate et blanche, les dents superbes, des grands yeux noirs, un air fier et sérieux, un sourire enchanteur," voilà le portrait que la petite princesse nous en a laissé. Elle était sans contredit la personne la plus importante de l'Abbaye, après madame l'abbesse, et dirigeait à son gré les études et l'éducation des pensionnaires. Elle remplissait ainsi les heures parfois bien longues d'une existence et d'une vocation qu'elle n'avait point choisies. Madame de Rochechouart avait deux sœurs belles et spirituelles comme tous les Mortemart. Toutes les trois montèrent au noviciat avant quinze ans, car selon la coutume du temps, dont j'ai déjà parlé, la fortune devait revenir à l'héritier du nom. Elles prononcèrent leurs vœux trois ans après.

Maintenant que nous connaissons l'Abbaye-au-Bois dans ses grandes lignes, entrons un peu dans sa vie intime. La petite princesse polonaise nous initie aux secrets de son existence journalière et de celle de ses compagnes. Nous assistons, grâce à notre guide, au développement de ces jeunes intelligences sous l'œil vigilant de leurs maîtresses aussi attachées à cultiver les qualités de leurs élèves que promptes à réprimer leurs imperfec-

tions, et ce spectacle nous prouve une fois de plus que l'humanité ne change guère.

Lorsqu'arrivent les beaux jours de l'été et que les arbres couverts de feuilles, que les chants des oiseaux et la chaleur ont remplacé la neige et les grands froids, les aspirations des écoliers des deux sexes se tournent vers un jour de juin qui ne vient pas assez vite à leur gré. On devine de quel grand jour je veux parler: tout naturellement c'est celui des vacances. Le croirait-on, les élèves des couvents de l'ancienne France n'avaient pas de vacances. Une fois entrées au couvent, elles n'en sortaient que leur éducation terminée. On leur accordait parfois la permission de sortir en ville, mais pour peu de temps...

Nous apprenons par les mémoires de la princesse Hélène que les élèves étaient divisées selon leur âge en plusieurs catégories: la classe blanche, la classe rouge, et la classe bleue. Ces couleurs n'étaient pas celles de leur costume, mais du ruban attaché à la robe de chacune selon la classe. Hélène nous apprend que les jeunes filles étaient vêtues de noir, ce qui lui fit une fâcheuse impression lorsqu'elle dut revêtir le costume réglementaire en entrant au couvent. Ecoutons-la nous rendre compte de sa prise d'habit et de l'accueil que ses compagnes firent à la nouvelle.

"On a ouvert le guichet de la grille du parloir et on m'a passée par là, car j'étais petite. On m'a amenée dans une chambre à madame l'abbesse, qui était en damas bleu et blanc, et sœur Crinore m'a passé l'habit, mais quand j'ai vu qu'il était noir, je me mis si fort à pleurer que c'était pitié de me voir; mais quand on m'a mis les rubans bleus, cela m'a un peu consolée, et puis la régente a apporté des confitures que j'ai mangées, et on a dit que tous les jours on mangeait comme cela.

On m'a bien caressée, toutes les grandes demoiselles de service à l'abbatiale venaient me regarder et j'entendais qu'on disait: "Pauvre petite, elle ne sait pas le français, faut lui parler polonais pour voir quelle langue c'est!" Mais moi qui savais qu'on se moquerait de moi, je n'ai pas voulu parler. On disait que j'étais bien délicate. Là-dessus on a dit que je venais d'un pays bien loin, que c'était de la Pologne et on disait: "Ah! que c'est drôle d'être une Polonaise!"

On voit par les Mémoires d'Hélène qu'un grand nombre de jeunes filles avaient une cellule et une bonne attachée à leur service et Hélène nous apprend qu'elles abusaient parfois de ce privilège pour se livrer à des espiègleries dont l'une, la pire, vaut la peine d'être racontée:

"Une fois, nous prîmes une bouteille d'encre et nous la versâmes dans le bénitier qui est à la porte du chœur; comme ces dames disent matines à deux heures après minuit et qu'elles le savent par cœur, il n'y a point d'autre lumière que celle de la lampe qui éclaire bien faiblement le bénitier; elles prirent de l'eau bénite et ne s'aperçurent point comment elles s'accommodaient. Mais le jour vint vers la fin des matines; ainsi se voyant toutes balafrées d'une manière si étrange, elles se mirent si fort à rire les unes et les autres, que l'office en fut interrompu. On se douta que ce

trait partait de la classe, on fit le lendemain des perquisitions, mais on ne put jamais savoir qui c'était."

Il existait à l'Abbaye-au-Bois un usage assez bizarre: on permettait aux élèves, pour mieux fêter Sainte Catherine, de prendre pour ce jour-là des costumes, les emplois et les dignités de toutes les dames du couvent, depuis l'abbesse jusqu'à la plus simple religieuse. Les nominations avaient lieu à la pluralité des voix, et le corps électoral, composé de toutes les pensionnaires, se réunissait gravement la veille dans la salle du chapître pour voter.

De toutes ces affaires du temps passé, celle qui choque le plus nos idées, c'est le mariage. Nous ne pouvons guère nous faire à l'idée que l'union de deux êtres put se faire avec si peu de souci de leur avenir. On aura peine à croire aussi que dès l'âge de quinze ans, une jeune fille était appelée hors du couvent pour épouser un homme qu'elle n'avait jamais vu auparavant et qu'après la cérémonie nuptiale, elle retournait auprès de ses maîtresses pour ne retrouver son mari que plusieurs années plus tard.

Hélène nous raconte comment les noces se passaient:

"Mademoiselle de Bourbonne revint un jour fort triste du monde, elle fut chez madame de Rochechouart fort longtemps; le lendemain, tous ses parents demandèrent madame de Rochechouart; enfin, deux jours après, elle vint, conduite par mesdemoiselles de Châtillon, dont l'aînée était fort son amie, faire part de son mariage avec M. le comte d'Avaux, fils de M. le marquis de Mesme. Nous l'entourâmes toutes pour lui faire cent questions. Elle avait à peine douze ans, elle devait faire sa première communion dans huit jours, se marier huit jours après et rentrer au couvent. Elle était si excessivement mélancolique, que nous lui demandâmes si son futur ne lui plaisait pas; elle nous dit franchement qu'il était bien laid et bien vieux; elle nous dit aussi qu'il devait venir la voir le lendemain. Nous priâmes madame l'abbesse de permettre qu'on nous ouvrît l'appartement d'Orléans, qui avait vue sur la cour abbatiale, pour que nous voyions le futur mari de notre compagne, on nous l'accorda.

"Le lendemain, à son réveil, mademoiselle de Bourbonne reçut un gros bouquet, et, l'après-midi, M. d'Avaux vint. Nous le trouvâmes comme il était: abominable! Quand mademoiselle de Bourbonne sortit du parloir, tout le monde lui disait: "Ah! mon Dieu, que ton mari est laid! si j'étais de toi, je ne l'épouserais pas. Ah! la malheureuse!" Et elle disait: "Ah! je l'épouserai, car papa le veut: mais je ne l'aimerai pas, c'est une chose sûre." Il fut décidé qu'elle ne le verrait plus jusqu'au jour où elle ferait sa première communion, afin qu'elle ne fût point distraite; elle fit sa première communion au bout de huit jours et, quatre ou cinq jours après, fut mariée dans la chapelle de l'hôtel d'Havré.

"Elle rentra au couvent le même jour, on lui donna des bijoux, des diamants et une superbe corbeille faite par Bolard; ce qui l'amusait le plus, c'est que nous l'appelions toutes madame d'Avaux. Elle nous raconta qu'après le mariage, il y avait eu un déjeuner chez sa belle-mère, qu'on avait voulu qu'elle embrassât son mari, mais qu'elle s'était mise à pleurer et n'avait jamais

voulu; qu'alors sa belle-mère avait dit que c'était une enfant. Cette belle haine n'a fait que croître et embellir, et, une fois, son mari la demandant au parloir, elle fit semblant de s'être démis le pied pour n'être pas obligée d'y aller."

En voyant de tels mariages, on ne peut s'empêcher d'éprouver une certaine indulgence pour la théorie du choix librement consenti, si éloquemment plaidée alors, par les femmes et les philosophes. On ne s'étonnera pas, si nous disons que ce mariage si singulièrement baclé tourna assez mal. Jamais Madame d'Avaux ne sut trouver de goût pour son triste mari.

On sera curieux de savoir ce qu'est devenue l'Abbaye-au-Bois. Fermée sous la Révolution et l'Empire comme institution religieuse, elle rouvrit ses portes sous la Restauration mais sans retrouver la splendeur des temps passés. Il y avait quelques religieuses dans ses murs. Il y a trois ans, un jour du mois d'avril, un moine y disait, devant une dizaine de personnes, la messe pour la dernière fois, et l'établissement passa aux mains de particuliers qui en ordonnèrent la démolition.

Il fut dans la destinée de l'Abbaye-au Bois d'abriter deux illustres personnages: Madame Récamier (morte en 1849) passa les dernières années de sa vie dans cet ancien couvent. C'est ici qu'elle recevait Chateaubriand au milieu d'un petit cercle d'amies.

Vieilli, voûté, presque aveugle, le grand écrivain, appuyé au bras d'un domestique, venait plusieurs fois la semaine présenter ses hommages à cette survivante comme lui d'un autre âge. Cette gale de Madame de Boigne nous a laissé une description teinte de méchanceté de ces réceptions de l'Abbaye-au-Bois. Il devait tout de même y avoir quelque chose d'un attrait touchant et mélancolique dans la rencontre de cette ruine de la beauté et du génie qui terminaient leurs jours en s'adorant pour se consoler. Tout de même, ils auraient pu mieux employer le déclin de leur existence.

A.-D. DECELLES.

Loin des personnes qui nous sont chères, toute demeure est un désert et tout espace est un vide.

L'OURS DE BAPTISTE.

Il faut que je vous relate une anecdote qui vaut certainement d'être racontée. Il est bien possible qu'elle ne soit pas inconnue de tous, vu qu'il s'en trouve toujours qui s'empressent de dire: "Je le savais!" Or, j'écris cette histoire pour ceux qui ne le "savent pas."

La scène s'est déroulée à Trois-Rivières, il y a quelque vingt ans. Quiconque a demeuré huit jours dans cette ville en repart convaincu que c'est la plus vieille du pays, ou à peu près. Et moi qui y ai vu le jour, qui y ai vécu des années! O mon pays, mes amours!...

Entr'autres prédilections, Trois-Rivières a eu un éternel engouement pour les cirques, les foires, les courses, les camps d'instruction, et tous autres amusements de même nature. "Panem et circenses," clamait l'antique Rome, "panem et circenses," répète Trois-Rivières, après des siècles d'intervalle.

Cette année-là, donc, trois cirques s'étaient succédé à Trois-Rivières. Le dernier, toutefois, celui qui fut le théâtre de mon récit, n'était ni le plus considérable, ni le plus imposant. Mais, c'était un cirque.

On y remarquait un éléphant auquel il manquait un œil, trois ou quatre sapajous grimaçants, un dromadaire triste, triste, dont dont le poil roux était si râpé que c'en était une pitié. Derrière de solides grillages, miaulaient deux jeunes tigres mouchetés, pris, nous expliquait-on, dans les jungles de l'Inde, alors que le père était allé aux provisions et que la mère s'abreuvait dans un ruisseau voisin. Tout de même, quelques sceptiques—il s'en rencontre toujours de ces esprits forts qui refusent de croire tout ce qu'on leur dit—soupçonnaient que les deux petits tigres n'étaient ni plus ni moins que deux gros chats jaunâtres, de ces vulgaires bêtes qui nous débarrassent des souris.

Les six chevaux, qui tiraient les cages dorées aux mythologiques figures, avaient un double emploi. En effet, dès la représentation commencée, ils se transformaient en palefrois sur lesquels évoluaient, bondissaient, rebondissaient, sautaient, cabriolaient, culbutaient des écuyères anguleuses au risque de se rompre les os en retombant sur les croupes en saillie des rosses.

Mais pourquoi la foule se masse-t-elle devant cette cage toute bardée de fer, dans un silence fait d'admiration et de crainte. Ah! voilà, il me reste à dire un mot du clou de la ménagerie. Dans cette cage, va et vient un lion d'Afrique et ce lion majestueux et terrifiant est, sans contredit, la plus belle capture que l'homme ait jamais faite.

Voyez-le qui secoue sa crinière avec une dédaigneuse fierté. Rageusement, il bat ses flancs de sa queue longue et nerveuse. Le grand félin, tantôt retrousse les babines et couche les oreilles, tantôt ouvre une gueule aux crocs menaçants. Ses rugissements sonores qui retentissent au loin comme la foudre, sèment la crainte dans les âmes les moins timides.

Sans doute, ce devait être en présence d'un de ces lions que le fameux Tartarin de Tarascon, de cynégétique mémoire, pour se faire les nerfs, passait des heures, avant son départ pour ses chasses glorieuses.

On n'est jamais trop prudent: le barnum avait fait accrocher à la prison du fauve cet écriteau: N'approchez pas, danger. Avis bien inutile d'ailleurs.

***

Vivait alors à Trois-Rivières un de ces braves zigues bons à tout faire, ou plutôt à ne rien faire de bon. On l'appelait Baptiste tout court. Je crois qu'il ne fut jamais connu que sous ce nom patronymique. D'où venait-il ? Mystère. Notre homme, cependant, assurait avoir fait ses humanités dans un collège de la province de Québec, voire même qu'il avait décroché son bachot. Pour ne pas médire de la franchise de Baptiste ou de la réputation de son alma mater, fermons les yeux.

Et Baptiste, qui, soit dit en passant, ne prenait pas des airs quand on lui offrait une lampée, était devenu l'enfant adoptif de la ville. C'était une manière de droit de cité que lui avaient conféré les pères conscrits. Ses occupations étaient aussi multiples que variées. Il faisait des courses, lavait les vitrines, enlevait la neige des toits et des trottoirs. Hier, jardinier, aujourd'hui bonne d'enfants, demain palefrenier, il était de tous métiers, surtout soldat.

Eh oui! soldat. Jamais Baptiste ne manque un camp d'instruction à Trois-Rivières. Une année, il s'enrôlait dans la cavalerie, une autre dans l'infanterie, une troisième dans l'artillerie. Que d'uniformes n'avait-il pas endossés ? L'époque des manœuvres arrivée, Baptiste se tenait à la disposition des officiers recruteurs, de quelque partie du pays fussent-ils. Oh! il n'y mettait pas de chauvinisme. En un mot, il était le bouche-trou officiel de l'armée pour rire.

***

Baptiste n'eût pas été digne de vivre à Trois-Rivières s'il n'avait pas assisté à tous les cirques. Quels beaux jours pour lui, alors! Il donnait un coup de peigne à sa barbe poivre et sel en broussaille, disposait tant bien que mal ses rares cheveux plats, entourait son long cou maigre d'une cravate vermillon et endossait une redingote olivâtre qui devait remonter à ses humanités.

Affublé de la sorte, c'est d'un pas rapide qu'il gagnait la Commune, pièce de terrain où paissaient les vaches.

Pourquoi avait-on ainsi dénommé ce pâturage, voilà ce que je n'ai jamais pu m'expliquer. L'appellation, quoi qu'il en soit, est loin d'être flatteuse pour le gouvernement insurrectionnel qui domina à Paris en 1871.

Au retour de chaque cirque, Baptiste demeurait songeur deux ou trois jours. A ceux qui lui demandaient la cause de sa rêverie,

il répondait par monosyllabes, ne voulant pas profaner, en le communiquant au commun des mortels, le sujet de ses graves préoccupations.

***

Cette année-là donc, Baptiste prit, comme par les années passées, le chemin de la Commune. Plus il approchait, plus il se sentait une lourdeur dans les jambes. Son cœur, son pauvre cœur de cinquante ans, battait à coups redoublés dans sa poitrine plate. Il faisait une de ces journées accablantes, où les mouches même ont envie de s'aller jeter à l'eau. De tous côtés, apparaissaient des piétons gris de poussière, des voitures de tous les âges dans lesquelles se tassaient des familles entières. Et tous, comme les musulmans se dirigeant vers La Mecque, allaient vers la tente grise toute pavoisée de pavillons fantastiques qui se détachait là-bas sur le vert de la Commune.

Baptiste, maintenant, traînait la jambe, en s'épongeant le front. C'est à peine s'il répondait aux salutations des gens qui le croisaient en lui criant:

— Bonjour, Baptiste!

Enfin, il franchit la première enceinte faite, comme c'est l'habitude, du reste, d'abris où l'on débite des limonades, des glaces, des pistaches; où l'on vous offre d'abattre des catins à coups de balles, d'enfiler des cannes avec des anneaux trop petits, et que d'attrape-lourdauds encore!

Voici Baptiste à l'entrée de la tente. Il avise un bedon en bras de chemise juché sur une estrade. Celui-ci, le chapeau canotier renversé sur un côté du crâne chauve, mâchouille un cigare en hurlant à pleins poumons:

— "Par ici, mesdames et messieurs, par ici, venez voir la plus grande cirque de l'univers. Vous verrez les plus terribles bêtes féroces du création et les plus fameuses acrobates du monde. Cinquante cents seulement, mesdames et messieurs, "half a dollar," Entrez! entrez!..."

Et la foule de se presser.

Baptiste, après quelques instants d'hésitation, lève en l'air un nez en trompette auquel les libations de trop ont donné une nuance de soleil couchant.

Il dit, sur le ton d'un solliciteur qui s'adresse au messager d'un ministre:

— Pardonnez, m'sieu, j'pourrais t'y pas voir le boss ?

Les uns de rire, les autres de se fâcher.

— Allons, dépêche-toi, Baptiste! crie-t-on de tous côtés.

— Que lui voulez-vous à la boss ? demande le crieur en se penchant au-dessus de Baptiste.

— J'veux lui parler en privé, réplique celui-ci.

L'homme à la bedondaine allait envoyer paître son interrupteur, quand, se ravisant, il lui dit:

— Tenez, mon ami, là-bas, c'est tôi voir une grand homme habillé en blanc, c'est lui la bôss.

Et Baptiste, poussé en avant, repoussé en arrière, bousculé de gauche à droite et de droite à gauche, prit, cahin-caha, le chemin qui venait de lui être indiqué.

Quand il eût abordé son homme, il enleva respectueusement son melon tout bosselé, et d'une voix basse et hésitante, comme s'il proposait un crime à un complice:

— Je... je... voudrais m'engager dans vot' cirque.

Le barnum toisa Baptiste de la tête aux pieds et des pieds à la tête.

— Vous engager, voilà qui est bel et bon. Mais, que savez-vous faire ?

Baptiste ne s'attendait pas à cette question. A tout hasard, cependant, il repartit:

— N'importe quoi.

— N'importe quoi, voilà bien des métiers.

L'aspirant ne dit mot.

— Savez-vous, continua le barnum, danser sur le fil tendu, jouer dans les trapèzes ?

— J'ai eu un accessit de gymnastique au collège.

— Il y a longtemps ?

— Trente-deux ans.

— Trop longtemps.

— Peut-être pourriez-vous avoir soin de mes bêtes ?

— Le lion aussi ? demanda Baptiste d'une voix mal assurée.

— Sans doute, surtout lui.

— Non, non, ça ne ferait pas, avoua Baptiste, sans balancer.

Alors, continua le "boss" en clignant de l'œil, il ne vous reste plus qu'à remplacer mon clown. Mais pour cela, il faut attendre qu'il soit mort, et il a bonne envie de vivre.

Devant le peu de succès de sa démarche, l'enfant adoptif de Trois-Rivières baissa la tête avec découragement.

Et il tournait déjà les talons quand l'autre le retint par la manche.

— Attendez-donc... dit-il, j'y pense... Voulez-vous faire l'ours ?

— L'ours ? interrogea Baptiste, en ouvrant de grands yeux. Comprends pas ?

— C'est bien simple. J'ai une peau d'ours qui ne me rapporte rien depuis un an. Celui qui "faisait l'ours" est mort accidentellement. Et depuis, il n'a pas été remplacé.

— Mort accidentellement ?

— Eh! oui, c'est l'éléphant qui l'a assommé d'un coup de trompe.

— Merci ben, encore une fois, dit Baptiste avec effarement. Vot' peau, gardez-là...

De nouveau, il voulut s'en aller.

— Soyez sans crainte, mon ami, s'empressa d'ajouter le barnum. L'éléphant, aujourd'hui est doux comme un agneau. On l'a dompté.

A demi-rassuré, Baptiste s'enquit:

— Et qu'est-ce qu'il faut faire dans c't'e peau-là ?

— L'ours dressé.

— L'ours dressé ?

— Eh oui! l'ours dressé. Voyez ça d'ici. Vous aurez un succès bœuf. Les foules vous applaudiront. Vous gambaderez sens dessus-dessous, sens devant-derrière. On vous fera faire des calculs, on vous demandera votre âge. Vous répondrez de la tête et de la patte. Pas trop vite, toutefois, pour que vous ne paraissiez pas plus intelligent que l'homme, bien que je connaisse plus d'un homme moins intelligent que ma peau d'ours. De temps à autre, on vous donnera des coups de bâton.

— Des coups de bâton, aïe!

— Ne craignez pas, on ne frappera pas trop fort. Mais, vous comprenez, il faut sauvegarder les apparences.

— Et... qu'est-ce que vous me paierez pour ça ?

— Cinq piastres par semaine; vous serez nourri, logé, vous verrez du pays et recevrez des applaudissements.

— Et des coups de bâton.

Bref, Baptiste, dont la suprême ambition, depuis quelques année, était de faire partie d'un cirque, se fit tirer l'oreille au sujet du prix, gagna un dollar de plus par semaine, et, séance tenante, signa un engagement d'un an. Il aurait préféré, certes, pirouetter dans les airs, en maillot rose et or, devant les yeux de la foule émerveillée.

Mais, pensa-t-il pour se consoler, il faut un apprentissage à la gloire, qui s'acquiert rarement en un jour.

— Et maintenant, conclut le nouveau maître de Baptiste, pas un mot de votre ours, ou sinon, je vous ferai appliquer, cette fois, de véritables coups de rondin. Venez avec moi dans cette petite tente, là-bas, où je vous inculquerai les premières notions Ce soir, vous paraîtrez pour la première fois en public.

***

Il y avait foule.

Les équilibristes avaient exécuté la première partie du programme.

Un clown, tout enfariné, après mille culbutes, s'avance sur une plate-forme au centre de la tente, et commence au milieu d'un grand silence, qui n'est troublé que par les rugissements du lion d'Afrique:

— "Mesdames et messieurs, vous allez maintenant avoir l'avantage d'assister aux exploits d'un ours grizzlie, le terrible grizzlie dont la capture a coûté la vie à trois malheureux. Cependant, grâce à la science d'un dompteur célèbre, M. Wilkesbare, ce fauve a été si bien dressé qu'il va exécuter des tours tels qu'on en a jamais vus de mémoire d'homme."

L'assistance applaudit et tous les yeux sont rivés avec impatience sur l'entrée.

L'ours fameux, le redoutable grizzlie, fait son apparition, solennellement, conduit en laisse par une chaîne de fer. Faut-il dire que, malgré le dompteur et la chaîne, les spectateurs, qui se rappellent ce qu'a coûté la capture de la bête féroce, éprouvent une angoisse bien explicable.

L'ours commence par tirer sa révérence au public, puis il fait le tour de l'ivrogne comme son père sur la montagne, pour employer la formule d'usage. Ensuite, répondant aux questions que lui pose le dompteur, il dit, avec la tête, combien il y a de jours dans une semaine, de semaines dans un mois, de mois dans un an; combien font trois et quatre, huit et neuf, et que sais-je ?

Tout autour de la tente, sur les banquettes échelonnées en amphithéâtre, on se pâme d'admiration.

Hélas, les plus belles choses ont une fin, et le dompteur, après que maître Martin eût salué une dernière fois un public si aimable, se retire d'un pas noble.

Or, la cage du formidable lion, qui rugissait d'une façon alarmante, ce soir-là, se trouvait sur le passage de l'ours. Celui-ci, enivré, sans doute, par son succès, voulût jeter un dernier regard vers la foule qui accompagnait sa retraite de bravos enthousiastes.

L'orgueil devait le perdre, comme il perdit l'homme.

On parlera longtemps à Trois-Rivières de la scène tragique qui suivit.

Choppant contre un piquet, Baptiste, emprisonné dans sa peau d'ours, ainsi que les anciens chevaliers dans leur armure qui, une fois par terre, ne pouvaient se relever, va donner tout du long contre la cage du félin. Fait incompréhensible, la porte aux barreaux de fer cède sous le choc.

Un rugissement, tel que n'en répercutèrent jamais les échos des vastes solitudes des tropiques, retentit dans les airs.

Baptiste, oubliant que le Créateur n'a pas donné la parole à l'ours, mais persuadé à cet instant suprême, que la vie même vagabonde a du bon, fait entendre des appels de détresse:

— Au secours! au secours! le lion me dévore!

La foule, massée près de la cage, pousse des cris de terreur. Pris de panique, les plus braves n'y résistent pas. Tous s'élancent vers les issues dans un affreux tohu-bohu. Les femmes s'évanouissent; les enfants vont être piétinés.

Alors, le grand lion, on dirait qu'il a une âme, ce noble fauve, et une âme magnanime, n'hésite pas. Il sacrifie sa majesté de roi des déserts. D'une voix qui domine le tumulte de l'affolement il dit à l'ours tandis qu'une bonne grosse face joviale émerge de la crinière:

— T'as pas besoin de crier si fort, animal, j'sus Canayen comme toé!...

Juillet 1913. RODOLPHE GIRARD.

— Ce qu'on va nous écorcher soupire l'un. Enfin, c'est ma femme qui a voulu venir.

— C'est la mienne aussi. Pas moyen de lui faire entendre raison. Elle m'a déclaré que du moment que M. et Mme Delahuppe,—que je n'ai jamais vus, entre parenthèses!—allaient à Murren, nous devions y aller aussi.

— Et la mienne a exigé ce séjour, parce que les Candiraton,—qu'elle connaît, paraît-il,—passent l'été ici.

— Mais c'est moi, qui suis Candiraton!...

— Ah!... et c'est moi qui suis Delahuppe!...

UN NUMERO SENSATIONNEL

Par une chaude soirée d'août, une foule en sueur se pressait au théâtre "le plus couru d'Amérique,"—ainsi du moins le qualifiaient les affiches. Les journaux avaient annoncé, dans leur "carnet mondain," l'abandon général de la ville et la fermeture de tous les théâtres, à l'exception des Variétés. Pourtant l'exode n'avait pas été complet: témoin cette foule composée des quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population qui demeurait. Les prix d'été, la disette de distractions avaient sans doute attiré les gens en masse au "temple des divertissements choisis."

On avait apporté à l'élaboration du programme autant de soin que d'éclectisme. Des dames, court... très court vêtues, levaient rythmiquement la jambe aux cadences des banjos (guitares nègres); des messieurs montaient des bicyclettes sans selle, sans pédales, sans guidon; des acrobates renversaient toutes les lois de l'équilibre; des chemineaux rêveurs — "rêveurs" étaient au programme — dont les loques légères amplement trouées s'appropriaient à merveille au degré de la température ambiante, débitaient des discours débordant de hardis aperçus et de béotiennes calembredaines.

Il y avait des chanteurs des deux sexes, des clowns musiciens, des pianistes disloqués, des diseurs de monologues, et enfin une petite pièce.

La soirée s'avançait, les numéros s'épuisaient. Le gamin chargé du service des pancartes venait d'annoncer "Mademoiselle Hélène." Le rideau se leva sur un paysage boisé. La rampe était tragiquement baissée; mais du balcon, un mystérieux appareil lança un jet d'aveuglante lumière qui révéla soudain au public la présence d'une toute jeune enfant au centre de la scène.

La petite miss pouvait avoir six ans. Habillée en danseuse, maillot clair, bras nus, elle envoyait du bout des doigts des petits baisers pressés. Elle était ravissante avec ses yeux bleu tendre, ses cheveux d'or; pirouettant sur ses petits pieds, agile, elle exécutait des jetés-battus; ses jupes bouffaient. C'eût été charmant, si ce n'eût pas été vaguement pénible.

Elle apparut si mignonne, si douce, si fraîche, si ingénue dans l'atmosphère suffocante de cette salle surchauffée qu'un oh! oh! de plaisir et d'approbation s'échappa des lèvres féminines, et, à dire vrai, des lèvres masculines aussi. Des exclamations admiratives saluaient chacune de ses silencieuses évolutions, et lorsqu'elle s'arrêta enfin sur ses pointes, essouflée, toute rose, saluant, envoyant encore des baisers, le théâtre retentit du tonnerre des applaudissements. Plus d'un père, plus d'une mère, songeant à leur bébé laissé endormi, dans son dodo, murmurèrent tout bas: "Quel dommage! elle devrait être couchée." Mais, séduits par la grâce de ses mouvements et le charme de sa petite personne, ces sages parents n'en applaudissaient pas moins fort.

Les bravos allaient cesser, lorsqu'un remous se produisit dans la foule parquée debout derrière les banquettes du parterre. Un homme cherchait à percer cette masse compacte, malgré les pro-

testations et les rebuffades. De haute taille, de large carrure, les cheveux bruns, il avait une physionomie sympathique; mais sa pâleur, ses yeux hagards trahissaient une violente émotion.

— Nellie, criait-il d'une voix éperdue qui dominait les applaudissements. Nellie, tu ne me reconnais donc pas ? Nellie!...

Et ses bras s'agitaient frénétiquement vers l'enfant.

A cet appel vibrant de tendresse et d'angoisse, les mains s'immobilisèrent comme par enchantement. L'homme s'était arrêté; tous les yeux se fixaient curieusement sur lui. La fillette le regardait, stupéfiée, ne comprenant pas. Puis, soudain:

— Papa! Papa!... s'écria-t-elle avec un impétueux élan; emmène-moi!

La petite voix résonna clairement au milieu du silence anxieux des spectateurs.

— Où est ta mère, mon amour ? demanda l'homme.

— Elle est morte, répondit l'enfant, en passant la main sur ses paupières gonflées de larmes. Quel bonheur que tu m'aies retrouvée! Oh! emmène-moi...

— Oui, oui, ma chérie, tout de suite!...

Le père essayait de nouveau de se frayer un passage jusqu'à la scène. Deux gardes se précipitèrent et le saisirent par les bras; le pianiste, abandonnant son instrument, vint à la rescousse.

— Laissez-moi! hurlait l'homme, qui se débattait comme un forcené pour se dégager de leur étreinte. C'est ma fille, vous dis-je, je la veux!

Subitement, la rampe s'éclaira, en même temps que surgissait de la coulisse un personnage à l'air dur et autoritaire. Il posa sa main sur l'épaule de la petite danseuse.

— Qu'y a-t-il donc ? Que signifie ce scandale ? interrogea-t-il. Je suis l'impresario de Mlle Hélène; c'est sa mère qui me l'a confiée. Elle est bien nourrie, bien habillée, bien soignée; que veut-elle de plus ?

— Je veux mon papa, mon cher papa! gémit l'enfant.

— Et tu l'auras, ma chérie, affirma le père.

— Non, déclara l'impresario, cela ne sera pas.

Outré de cette dénégation brutale, l'homme du parterre se tourna vers le public pour en appeler à son jugement:

— Messieurs, mes amis, dit-il, Nellie est ma fille... Sa mère m'a quitté, elle s'est enfuie... depuis deux ans, je n'avais pas revu mon enfant... je viens de la reconnaître ici, par hasard...

— Rendez-lui sa fille, interrompit un gros monsieur, se dressant au troisième rang du parquet, ou sinon...

Et, son énorme poing prêt à la boxe, appuyait d'un argument décisif sa sommation comminatoire.

Ce fut un affolement général; les femmes pleuraient, les hommes s'interpellaient, apostrophaient l'odieux personnage:

— Que son père l'emmène!

— Vous n'avez pas le droit de la garder!

— C'est une honte!

— A bas l'impresario! Tapez dessus.

— Il faut le lyncher!

Devant cette unanime hostilité, le malheureux avait perdus a belle assurance et tremblait de tous ses membres; les gardes et le pianiste avaient lâché le papa. A ce moment psychologique, le directeur du théâtre intervint:

— Mesdames et Messieurs, j'ai tout entendu, prononça-t-il dès que le silence se fut rétabli. Les Variétés n'arracheront pas une fille à son père...

Puis, s'adressant à l'entrepreneur d'exhibitions, qu'il foudroya d'un regard méprisant et d'un geste impératif:

— Rendez l'enfant... Et vous, hors d'ici!...

L'impresario, l'oreille basse, opéra sa retraite à reculons, sous les huées de la foule, et s'éclipsa derrière les portants. Alors le directeur enleva prestement Hélène, enjamba la rampe et remit la fillette au réclamant. Avec une joie folle, celui-ci la saisit, la couvrit de baisers et de caresses; elle lui fit un collier de ses petits bras, et câlinement, se blottit contre lui, abandonnant sa jolie petite tête sur la robuste épaule de son père.

— Merci, Monsieur le directeur, dit l'homme, merci à tous; maintenant, je suis heureux.

La foule s'ouvrit devant lui et, chargé de son précieux fardeau, il gagna la porte de la rue, tandis que toute la salle manifestait un enthousiasme voisin du délire par des vivats répétés et des trépignements prolongés.

L'effervescence un peu calmée, le directeur n'eut pas la peine à persuader son public qu'aucun des acteurs ne serait en état de continuer la représentation, à la suite de la petite tragédie qui venait de se dérouler et d'aboutir à un aussi heureux dénouement. Chacun se retira donc, ne se sentant pas le cœur de s'intéresser à un vaudeville après cette grosse émotion.

. . . .

Au foyer, une demi-heure plus tard.

— Eh! bien, ça n'a pas mal marché, affirma l'homme brun.

— Magnifique! admirablement réglé et supérieurement joué, approuva le directeur. Tu as été de première force; mes compliments, mon vieux.

— Et Nellie, hein ?

— Etonnante, cette petite!

— J'en pleurais presque, ma parole!

— C'est une actrice née, ce sera un trésor plus tard.

— C'en est un maintenant: elle nous économise un vaudeville.

— Mais le truc ne peut servir qu'une seule fois dans la même ville, voilà le hic.

Et les deux compères s'en furent boire à une nouvelle réussite du numéro sensationnel.

(Traduit de l'anglais par J. Legras-Laury.)

Qu'est-ce qu'un vrai dévot ? C'est tout simplement un parfait honnête homme vis-à-vis de Dieu, des hommes et de lui-même.— Mme d'Arconville.



Les revenants, les enfants, c'est pas des affaires inventées, ça existe, aussi vrai, ma conscience du Bon Yeu, que vous êtes là, tous les trois dans la cambuse, en train de jaser avec le père Fricotto, à qui vous ne passez pas la cruche souvent, sans vouloir rien dire de trop, tas de vermines!

Eh! tenez, ben mieux que ça, pas besoin d'aller plus loin, moi qui vous parle, j'en ai vu, et un tannant, ça je vous le persuade liméro un, les enfants.

Des revenants comme ça, m'as dire comme on dit, il s'en fabrique pus aujourd'hui; ça se voyait que dans l'ancien temps. C'est, sans comparaison, comme les loups-garous, les fifarlets et tout le tremblement des manigances de Charlot, ça se fait rare. De quoi que ça peut ben dépendre? Pouvez-vous me le dire, vous autres qui savez le latin? Non! Eh! ben, voulez-vous que je vous dise mon idée, moé? C'est pas d'autre chose que les chemins de fer qui leur ont fait peur. Ça c'est mon idée, et y a pas un crapet qui me l'ôtera du ciboulot. Quand les revenants ont vu arriver ces grosses machines, qui marchent toutes seules, en faisant pouf! pouf! ils se sont dit comme ça:—Quiens, quiens, v'là le Canayen qui commence à devenir trop fin pour nous autres, on va se faire jouer queuque sale tour de cochon; on fait mieux de bougrer le camp—Mais dans le temps que je vous parle, y a de ça quarante ans passés, y avait rien à leur épreuve, les bondances! Et je vous passe un papier qu'ils se lâchaient lousse en bedeau. C'était, sans comparaison, m'as dire comme on dit, comme les avocats au jour d'à présent, on voyait rien que ça.

Dans mon jeune temps, celui qu'avait pas son histoire de revenants à raconter dans les veillées, était regardé comme un homme qu'a rien vu et qui connaît pas les magnières.

Quand on allait voir les filles, on pouvait pas faire l'amour en parlant du score de la dernière partie de base-ball, du Crown Reserve, du Power ou autres sujets poétiques du même calibre, rapport qu'on connaissait pas ça.

Alors, on racontait des histoires de revenants, ce qui prouve que tout le monde en avait vu, ou, du moins, connaissait quelqu'un qui avait dû en voir.

C'est clair, est-ce pas ?

Donc, pour lors, que c'était vers les environs de l'année ousque le défunt Cartier, dont monsieur Villeneuve a fait bénir la pierre angulaire dernièrement, était en train, avec une petite poignée d'amis, d'amener, comme qui dirait, la Confédération; une particulière qui avait, j'sais bonnement plus combien de douzaines de pères. Sir John en était un, Tupper aussi, enfin, pour vous parler franchement, c'était un mic-mac auquel j'ai jamais pu rien comprendre.

Et j'cré ben, vrai comme vous êtes-là, que dans ce temps-là, il y avait que les avocats qui connaissaient le court et le long de c't'histoire-là.



Ça leur faisait même une occasion de plus, pour se chamailler.

Dans tous les cas, c'te Confédération faisait parler d'elle en grand.

On jasait rien que de ça dans tout le pays. Ça faisait, je ne vous mens pas, autant de bruit que les marinades au jour d'à présent. Y en avait qui en voulaient, et d'autres qui en voulaient pas.

Justement dans ce temps-là que je vous parle, v'là mon oncle Liboire, qu'était le frère à mon défunt père, qui trépasse, chose qu'arrive dans les meilleures familles.

Mon pauvre défunt oncle avait été, de son vivant, le pauvre cher homme, un défunt pas mal capricieux, faut y donner ça.

C'était un vieux garçon, rapport qu'il avait oublié de se marier dans sa jeunesse, qui avait été pas mal rabotteuse, à ce que disaient les commères de la paroisse.

Vous savez ce que c'est qu'un vieux garçon resté célibataire, les jeunes; c'est grognon, c'est maussade, ça rouspète tout le temps, ça trouve que la terre tourne pas sur le bon sens, et c'est entêté pas ordinaire. Ça se comprend, ça n'a pas eu, au coin du foyer domestique et conjugal, les petits soins délicats d'une belle-mère pour faire apprécier les beautés du métier de célibataire.

Ça n'empêche pas que mon défunt oncle Liboire, malgré tout, était pas mauvais diable. Ça aurait même été un bon zigue, s'il n'avait pas été toqué sur la politique, que c'en était, ma foi de gueux, dégoûtant.

A cause de c'te politique en question, qui revirait les sangs de tout le monde, c't'année-là, mon défunt oncle Liboire était tout le temps en gribouille avec son neveu, mon cousin le p'tit Damase à mon oncle Titaine, du rang d'en bas, et dont il était le parrain.



Damase était pour la Confédération, et l'oncle Liboire pouvait pas entendre parler de c'te particulière-là, sans sortir tous les sacres de son répertoire, un pépère de beau répertoire, les enfants, lâchez-le l'ours! Le défunt avait pris des leçons d'un professeur de Sorel, dans sa jeunesse.

Ils s'étaient tellement chicanés que, vers les semences, quand le défunt oncle Liboire, à la suite d'une enflammation de Célestin, s'est vu sur le point de chenailler vers un monde meilleur, comme on dit sur la rue Sherbrooke, il n'a légué, sur son testament, au p'tit Damase, qui croyait tout avoir, rapport qu'il était son fyau, que sa bénédiction accompagnée d'un vieux coq qui pondait pus, et d'une paire de mitaines; quant à Fricotto, ici présent, il héritait,

pour son malheur, de la jument du défunt, une bête qu'avait pas sa pareille à dix lieues à la ronde, accompagnée de deux cochons et d'une taure.

Pas besoin de vous dire que Damase était d'un beau poil, lui qui visait la grise depuis longtemps.

— Ah! qu'il me dit, en m'invictimant de bêtises, c'est toé qu'as la jument, mon crapaud, eh! ben a t'portera pas bonheur, j'te le prédis.

Et en disant ça, il prend le bord, sans me donner le temps de répliquer.

Donc, le soir, après l'enterrement du défunt, j'vas cri ma grise et je la mets d'dans avec les chevaux de mon défunt père; je fais mon train et j'allais quitter la grange, quand, tout-à-coup, v'là que j'entends des bruits de chaînes épouvantables, en même temps qu'un grand fantôme blanc se dressait dans la porte de dehors pour m'empêcher de sortir.

Ecoutez, les enfants, tout le monde sait que Fricotto est pas un peureux, eh! ben, vrai comme vous êtes là, j'aurais ben donné un an de chanquier pour me voir à tant seurement une bonne lieue en dehors de la grange, ma grande conscience du Bon Yeu, vrai comme vous êtes là.

Le revenant étend le bras dans ma direction, j'avais pas envie de rire, je vous le persuade.

— Fricotto, qu'y dit d'une voix d'autre monde, j'sus ton oncle Liboire. T'es un homme comme y faut, j'sais que tu jaseras pas; j'vas te dire un secret. Faut que tu me prêtes la grise à tous les soirs, à partir de la brunante jusqu'à minuit, pendant un an et un jour. C'est pour aller faire un vœu que j'ai oublié d'accomplir. Prends ben garde de parler de ça, à personne ou de mettre tant seurement le bout de ton crapet de nez dans l'étable après le soleil couché; rappelle-toi de ça. Et surtout cherche pas à savoir où je vas, il t'arriverait malheur.

En disant ça, le revenant sort de la grange et barre la porte par en dehors, me laissant tout fin seul, renfermé jusqu'au lendemain au matin, alors que le défunt père m'a délivré quand il est venu faire son train.

— Qui que tu fais là, à c't'heure icitte, toé, qu'il m'interroge, t'es blanc comme un drap.

— Poupa, que j'y dis, c'est un secret que j'peux pas vous dire, parlez-moi jamais de ça, il arriverait des malheurs.

Le père a compris qu'il y avait queuque chose de pas naturel, et il n'en a pas demandé davantage.

A partir de ce jour-là, les enfants, aussi vrai que le jour nous éclaire, à tous les soirs, dès qu'il faisait noir, on entendait dans l'étable des bruits de ferrailles accompagnés de hurlements de possédés, suivis d'un bruit de galop endiablé sur le chemin du roi; c'était la grise qui s'en allait, le Bon Yeu sait où.

Si encore ça n'avait été que ça, mais c'est pas tout: le matin on trouvait tout à l'envers dans l'étable; les vaches attachées les

unes aux autres par la queue, les chevaux le derrière à la crêche; (je savais ben qu'ils pouvaient pas manger par ce bout-là, c'est pas l'habitude); les attelages tout mélangés, que ça nous prenait trois heures pour atteler. Et la grise! ah! malheur! la grise, elle était couverte de boue et d'écume que c'était une vraie pitié de voir ça.



Et quand je l'attelais, la pauvre bête, ce qui n'arrivait pas souvent, rapport qu'elle était toujours fourbue, y avait pas moyen de passer devant l'hôtel du village, sans qu'elle arrête et refuse d'aller plus loin. Une fois rendue là, c'était le diable pour la

faire partir. Je ne vous mens pas, j'cré que c'te torbrûle de jument était ensorcelée.

Misère à poil! que je m'intercallais à l'intérieur de la corporation personnelle, le pauvre cher défunt oncle aurait ben dû laisser son héritage à Damase.

Toujours est-il qu'un beau matin, tanné de tout ce vacarme-là,je m'en fus raconter mon cas au docteurCollofond,rapport que j'avais entendu dire qu'il était pas mal savant sur toutes ces choses-là.

— Mon pauvre Fricotto, qu'il me dit en ajustant ces lunettes, je ne vois qu'un moyen d'apaiser les mânes du défunt Liboire. As-tu la poigne solide ?

— C'est pas pour me vanter, mais ça s'adonne que oui.

— Eh! bien, dans ce cas-là, va tout de suite trouver ton cousin Damase et flanque-lui une tripotée de première classe. Ça fera plaisir au défunt et il se tiendra tranquille.

Alors, moi, j'ai payé la consulte, et j'ai fait ni une ni deux, j'ai été trouver Damase et j'ai rempli la prescription du docteur, en scie ronde, je vous en passe un papier.

Eh! ben, les enfants, vous me croirez si vous voulez, mais à partir de ce moment-là, ça été fini.

. . . .

Et j'ai qu'une chose à vous dire: si jamais il y a des revenants qui vous embêtent, flanquez une ronde à votre cousin ou à n'importe qui, et vous en entendrez pus parler, c'est moi qui vous le dis.

A. BOURGEOIS.

Ceux qui ne se dévouent pour personne s'étonnent le plus de ne pas rencontrer des êtres disposés à se sacrifier pour eux.

LA GRAND'MERE

C'est une vieille maison, toute basse, au toit de chaume, à demi-cachée derrière un mouvement de terrain. Elle est comme dissimulée dans son coin de falaise, isolée du village, et elle semble un peu honteuse d'elle-même; on la croirait attristée d'être si vieille, si vermoulue.

Que d'hivers elle a vu passer! Et que de fois elle a entendu le ressac formidable se briser sur les rochers de la côte, car elle s'élève tout près de la mer, la petite maison d'Yvon Kertugal, l'Islandais, qui repose là-bas, dans les mers profondes, au pays des icebergs et des tempêtes.

C'est maintenant la vieille mère du matelot qui demeure sous le toit moussu, car Marie, la femme de Kertugal, est morte, elle aussi, il y a cinq ans; mais la "bonne femme Kertugal," comme on l'appelle dans le pays, n'habite point seule dans la vieille maison; la petite Anne, l'enfant d'Yvon et de Marie, une blondinette de douze ans, toute mince et délicate, a son petit lit placé près du grand lit clos. Et c'est la pensée de travailler pour l'enfant qui donne tant de courage à la grand'mère quand il lui faut piocher le champ de pommes de terre, le petit champ de rien du tout qu'elle possède à quelques pas de la maison.

Dans l'âtre, une soupe mijote doucement et de la grosse marmite en fer, dont le couvercle clot mal l'ouverture, s'échappe une mince vapeur qui répand dans la pièce une bonne odeur de soupe aux choux.

Et c'est toute la Bretagne, cet intérieur sombre, ce plafond aux grosses poutres centenaiers, noircies par la fumée du foyer; cette fenêtre à petits carreaux, si épais que le jour les traverse avec peine, cette porte basse et mal jointe, ce sol en terre battue, cette table monumentale toute vernissée de taches, au bois crevassé mais solide encore, solide comme le lit clos que dissimulent en partie des rideaux rouges aux broderies naïves.

La vieille grand'mère va et vient. Elle marche à pieds de bas pour ne pas salir le sol soigneusement balayé. Contre la porte, les sabots sèchent au grand soleil.

Car c'est l'été; la campagne est verdoyante; les lointains s'estompent dans les transparences bleutées et la mer, la mer qui qui prit Yvon et tant d'autres, est, ce jour-là, bleue, infiniment bleue, toute câline, à peine ridée par des vaguelettes qui viennent frôler la côte dans une dentelle d'écume.

La "bonne femme" Kertugal se penche sur la marmite, elle en soulève doucement le couvercle et, avec une cuiller en bois qui est aussi longue qu'un manche de "piochou" elle remue les choux et les pommes de terre.

Allons, la soupe sera bonne. S'il y avait eu un petit bout de lard à mettre dedans, évidemment c'eût été meilleur. Mais enfin...

Il n'y a que les pauvres gens qui ne se plaignent pas.

Cependant, ce jour-là, la grand'mère est inquiète. Anne va faire sa première communion dans quelques jours et à la pensée

de mettre une belle robe blanche, de dissimuler ses traits sous un voile, d'avoir des gants de fil blanc et un cierge, la petite dissimule malaisément sa joie.

— Grand'mère! Grand'mère!

Au dehors, des poings frappent joyeusement contre la porte.

— Voilà! voilà!... répond la "bonne femme" Kertugal.

Et, tout en trottinant elle va ouvrir.

Quelque chose de rose et de blond se jette à son cou, ce quelque chose est habillé d'une robe brune avec de petits pieds cachés dans de gros sabots.

— Alors, c'est pour après-demain "qu'a dit" m'sieur le recteur.

— Ah!... ah!... fait la vieille.

Elle a paru soucieuse, toute gênée, la grand'mère; à plusieurs reprises, elle a passé rapidement son poing sur son nez; c'est chez elle, le geste qui précède les graves réflexions.

— Eh bien quoi, tu n'as pas l'air contente, "grand'mê" ?

— Pas contente ? Pas contente ?

... Ah! ben, par exemple!...

Elle a serré contre elle sa petite fille, et l'enfant est heureuse, elle espère; depuis plusieurs jours, en effet, ses compagnes d'école parlent de leurs belles robes blanches, de leurs aumônières, du cierge à la poignée de velours... Et Anne, quand elle rentre du village songe que chez elle la vieille grand'mère ne parle ni de robe, ni d'aumônière, ni de petits souliers blancs.

Alors, va-t-elle faire sa première communion avec sa robe marron passée et rapiécée comme une vieille voile ?

Mais non; la grand'mère vient de la serrer dans ses bras plus tendrement que de coutume, sans doute elle lui ménage une surprise.

Qui sait, la belle robe est peut-être là, dans le coffre... Mais la petite voudrait savoir...

— M'sieur le recteur m'a demandé si j'avais ma robe blanche pour la première communion...

— Et "qué" qu't'as dit ?

— Que j'l'avais, ben sûr!

Anne, qui a baissé les yeux, attend une réponse. Mais la vieille se tait. L'enfant attend, toute palpitante d'émotion. La vieille se tait toujours.

— Grand'mère!... Grand'mère!...

Elle se met à pleurer, la pauvre petite, certaine maintenant que toutes ses espérances sont finies.

— Eh ben sûr que tu l'as, enfant! ben sûr! fait la vieille en posant ses lèvres ridées sur ce jeune front.

— Ben sûr ?

— Et dame, oui!

L'enfant est redevenue gaie. Maintenant, elle aide joyeusement la bonne vieille à porter la lourde marmite sur la table.

— Ah! que la soupe est bonne!

— Mange, ma p'tiote, mange ben, dit la grand'mère en servant copieusement l'enfant qui va retourner au catéchisme pour "le tantôt."

L'enfant vient de partir. La grand'mère la regarde s'éloigner. De loin, la petite a agité longtemps sa main en signe de joyeux adieu. Et la voilà disparue maintenant.

La vieille Kertugal est rentrée dans la maison.

Elle s'est assise près de l'âtre où des ajoncs achèvent de se consumer. La tête dans ses mains, elle réfléchit.

Comment faire? Ah! si elle était mieux vue du recteur, elle irait bien lui conter sa peine. Mais voilà, depuis la mort d'Yvon, elle ne fréquente que rarement l'église; on dit dans le pays qu'elle en veut au bon Dieu de lui avoir pris son fils. Alors, elle est mal vue, on la tient à l'écart; elle est celle qui ne va pas "aux services."

Pour sa petite fille, elle ferait bien encore une démarche, le curé passe pour un brave homme.... mais quoi, tout ça, c'est des "mendigoteries." Elle a son orgueil, elle aussi. Mais comment faire?... comment faire?... songe-t-elle, tout en tisonnant le feu pour l'empêcher de mourir.

Aurait-elle trouvé? c'est le lendemain matin et la "bonne femme" Kertugal a sa mine des bons jours, la bonne figure du soir où elle revient de l'inscription maritime avec les quelques écus de sa pension de veuve et de mère de marin.

Sitôt le départ de la petite Anne, la vieille s'est habillée, elle a mis son costume des dimanches, sa large coiffe qui lui cache une partie de la tête et son beau châle violet que son mari, le grand diable d'Yvonnick, lui donna en cadeau de fiançailles.

Saint-Brieuc est à dix kilomètres et c'est un long parcours pour ses vieilles jambes, mais elle est courageuse, ce matin-là, comme jamais elle ne l'a été.

Et la voilà partie, arpentant la grand'route.

— Sûr qu'elle sera contente, la p'tiote, sûr! se dit-elle.

Elle va vite la "bonne femme" Kertugal; d'une main, elle retrousse sa cotte noire, de l'autre elle s'appuie sur son gros parapluie.

— Qu'est-ce que vous voulez, la mère?

— Je vais vous le dire, mon bon monsieur, mais pas devant tout ce beau monde.

Le beau monde s'amuse. C'est qu'elle a vraiment un drôle d'air, la "bonne femme" de Kertugal, dans ce salon de coiffure "à l'instar de Paris," où de beaux messieurs livrent leurs visages de "gens de la ville" aux soins de garçons bien peignés

Ah! ce n'est pas sans émotion que la vieille Kertugal a osé entrer dans la boutique, car il y avait, derrière les glaces, de si jolies dames, "en cire, ben sûr, mais de vraies dames de Paris, quoi".

Aussi son pauvre cœur a-t-il rudement battu en touchant le bec de cane de la porte vitrée, "une glace où il y avait des tas de médailles dessus, comme les mathurins en portent sur la poitrine, le 14 juillet."

Une fois entrée, elle a été comme éblouie... Les fauteuils en acajou, le parquet ciré, les tables de marbre, et les "beaux messieurs" habillés de blanc... Mais vite elle a repris courage; n'est-ce point pour la p'tiote qu'elle est venue là?

— Sûr, mon bon monsieur que je vas vous suivre... sûr... et j'vas vous dire... j'vas dire...

La nuit est venue. La "salle" de la vieille maison n'est éclairée que par la lumière tremblotante d'une mèche qui trempe dans une sorte de conque en cuivre soutenue par un pied de bois. L'étrange lampe est posée sur la table. Sa lueur falote laisse des coins de la salle dans la pénombre, pas assez cependant pour ne pas laisser voir, étalée sur une chaise, une robe blanche, une légère robe blanche aux mille plis vaporeux... et sous la chaise deux petits points blancs minuscules, les souliers de satin blanc.

Dans son lit, la petite dort; un sourire de joie, de ravissement, illumine encore ses traits.

La bonne vieille se penche au-dessus de l'enfant; elle la contemple longuement. Puis c'est à son tour de se déshabiller; il est tard, c'est qu'elle est rentrée à la nuit tombante, bien fatiguée, mais si heureuse!

Elle commence par défaire sa coiffe.

— Ah! misère de Jésus! murmure-t-elle, tandis que, de ses mains tremblantes, elle palpe sa nuque, son crâne... Brusquement, elle se hausse jusqu'à la glace suspendue à la porte du lit clos, mais aussitôt elle choit sur une chaise avec horreur.

Elle ne les a plus ses beaux cheveux blancs, ceux qu'aimait tant Yvonnick... ces cheveux dont elle fut si fière et qu'elle pensait bien emporter avec elle...

Ah! si la petite savait... mais elle ne saura jamais...

Et la vieille, tout en pleurant et comme honteuse, va se cacher derrière les rideaux du lit, en songeant qu'Yvonnick les aimait bien ses beaux cheveux, ses beaux cheveux blancs qu'elle a vendus au coiffeur.

LE PARDESSUS

Avant d'avoir mon pardessus,
Ma foi, j'avais triste tournure;
Mon pauvre corps et mon allure
Etaient aussi mal reçus:
Avant d'avoir mon pardessus.

Depuis que j'ai mon pardessus,
Je suis l'ami de tout le monde,
Et jeune brune et jeune blonde
M'adressent de charmants saluts:
Depuis que j'ai mon pardessus.

L'Homme est ce qu'est son pardessus;
Qu'il soit sans cervelle, sans tête,
Huître, nigaud, jocrisse ou bête,
Ces défauts-là ne sont point vus
S'ils sont dans un chic pardessus.

Ayez-vous donc un pardessus;
C'est le moyen d'être agréable;
Joli, coquet, swell, fashionable
Et plein d'esprit—d'où je conclus
Qu'il faut s'avoir un pardessus.

HENRI-GASTON DE MONTIGNY.

PRESENCE D'ESPRIT ET BONNE HUMEUR

Un voyageur de commerce, se présentant un jour au bureau d'un grand établissement, envoya le jeune garçon du bureau porter sa carte au gèrant dont le bureau particulier se trouvait séparé de la salle d'attente par un vitrage dépoli. Lorsque le garçon présenta au gérant la carte du voyageur, ce dernier le vit la prendre et, la déchirant, la jeter au panier avec un geste d'impatience. Au retour du garçon qui lui dit que le chef de l'établissement ne pouvait le recevoir, le voyageur lui dit de retourner chercher sa carte. Quelques instants plus tard, le garçon reparaît et lui remet une pièce de cinq centins et lui dit que sa carte avait été déchirée. Alors, le voyageur, prenant une autre carte qu'il remet au garçon lui dit:

"Dites à votre chef que je vends mes cartes à raison de deux pour cinq sous."

Il obtint son entrevue et en sus, une jolie commande de marchandises.

Un prévenu que l'on venait d'acquitter, remercie l'un des témoins:

— Mille mercis pour ce que vous avez dit.

— Ah! Monsieur, répondit le témoin, remerciez-moi plutôt pour ce que je n'ai pas dit!

HOPITAL SAINTE-JUSTINE POUR LES ENFANTS.
820, Avenue de Lorimier.



L'Hôpital Sainte-Justine, fondé en 1907 par un comité de dames de Montréal, a pour but de soigner les enfants malades.

Oeuvre éminemment catholique, féminine et laïque, elle offre un beau champ d'action à toute femme voulant employer ses loisirs d'une façon sérieuse, utile et intéressante.

Le fonctionnement en est assuré:

1. Par un comité exécutif composé de sept dames, ayant la haute administration et qui en conséquence gèrent les affaires financières et dirigent le travail des sous-comités.

2. Par des sous-comités où toutes les bonnes volontés peuvent exercer leur action en s'occupant de la confection de la lingerie, du prélèvement des souscriptions et de l'organisation des fêtes.

3. Par un bureau médical formé de médecins spécialistes et de chirurgiens compétents.

4. Par des religieuses de la Congrégation des Filles de la Sagesse ayant charge de la régie interne.
5. Par des gardes-malades qui aident les sœurs dans les soins donnés aux enfants et auxquelles l'institution donne des cours et délivre un diplôme.

Depuis sa fondation, l'Hôpital Sainte-Justine a hospitalisé dans ses salles 2,056 malades, traité dans ses dispensaires 19,959 enfants et rempli gratuitement 15,785 ordonnances.

De 34 lits que contient l'hôpital de l'Avenue de Lorimier, le nombre en sera porté à 70 dans la nouvelle construction, rue Saint-Denis.

Les différents dispensaires de médecine, chirurgie, maladies des yeux, du nez, de la gorge et des oreilles, maladies de la peau et affections des dents y seront très spacieux, bien aménagés et fournis d'instruments répondant aux exigences modernes.

Cet hôpital des enfants est unique chez les Canadiens-Français et l'on y reçoit les malades de toutes les nationalités et de toutes les religions.

Les résultats obtenus jusqu'ici sont des plus satisfaisants et, en 1912, la moyenne de la mortalité a été de 8.9 pour cent seulement.

Considérant les efforts de tous dans la lutte contre la mortalité infantile qui est vraiment l'œuvre la plus urgente de nos jours, l'administration de l'hôpital Sainte-Justine, très reconnaissante de l'aide déjà reçue, fait de nouveau appel au public charitable afin de réaliser le montant nécessaire pour la construction du nouvel hôpital.

Dispensaire:—Tous les jours de la semaine, au No 1107, Avenue de Lorimier, à 10 heures A.M.

GENEROSITE INTERESSEE

Julot demande deux sous à sa maman.

— Qu'as-tu donc fait, lui dit celle-ci, des deux sous que tu avais hier ?

— Je les ai donnés à une vieille femme.

— C'est bien, mon enfant! Tiens, en voilà deux autres. Mais pourquoi as-tu donné ton argent à cette femme ?

— C'est parce qu'elle vendait du sucre d'orge, déclare Julot en empochant la nouvelle pièce de dix centimes qu'il vient de recevoir.

UNE REPONSE INATTENDUE

Maurice, qui se croit très fort en géographie, demande, un jour, à René, en posant son doigt sur une carte d'Asie, ce qu'il y a à la place de son doigt ?...

René répond imperturbablement:

— Un ongle noir!

IL FAUT AIMER SON TRAVAIL

Le bonheur, c'est l'état de satisfaction, de contentement. L'antithèse du bonheur, c'est le malheur, ou l'état de dissatisfaction, de mécontentement. Etre heureux, c'est l'ultime objet des désirs humains, et parvenir au bonheur ou éviter le malheur, c'est l'ultime objet de tous les efforts humains. Par conséquent, toute personne est heureuse ou malheureuse en proportion de la somme de bonheur ou de malheur qui lui échoit pendant la vie. La personne qui a plus de succès est celle qui s'assure la plus grande somme de bonheur, et non pas celle qui accumule le plus de richesse ou qui exerce le plus grand pouvoir sur ses semblables.

Chacun de nous est sous la dépendance absolue de ses propres efforts pour être heureux. Or, comme nous sommes presque tous obligés de dépenser la majeure partie de notre temps à gagner notre vie, il nous reste très peu à consacrer à la poursuite du bonheur en dehors des heures de travail. Ainsi, ceux qui aiment leur travail tirent plus de bonheur dans la vie que ceux pour qui le travail est désagréable et lourd comme un fardeau, et il faut donc se complaire à l'ouvrage autant que possible.

Combien d'entre nous ont appris à aimer leur travail ? On peut dire qu'il y a certains travaux tellement désagréables que personne ne peut les aimer, et cela est peut-être de ceux-là, qu'on peut apprendre à aimer en faisant l'effort nécessaire. D'ailleurs, l'ouvrier qui aime sa besogne la fait beaucoup mieux que celui qui ne l'aime pas. Il est toujours à son poste, à l'heure dite, et il met tant d'intérêt dans l'action qu'il est surpris de voir que l'heure du départ est si vite arrivée. Au contraire, les autres sont aussi tardifs que possible tout en restant dans la limite qui n'expose pas à perdre une situation, et perdant un temps infini à regarder l'horloge et à maudire le sort qui les force à travailler entre les repas. Celui qui aime sa tâche la fait généralement mieux qu'un autre et en fait plus que tout autre. Les autres végètent et ne seront jamais propres à remplir une situation plus rémunératrice.

Comment apprendre à aimer son ouvrage ? Voilà une question à laquelle il est assez difficile de répondre; en tous cas, la réponse est susceptible de variation selon les occasions. La première chose à faire, c'est de reconnaître qu'il faut aimer son travail, et, si vous ne l'aimez pas, étudiez-le et étudiez-vous vous-même afin de savoir pourquoi vous ne l'aimez pas, et alors, efforcez-vous de surmonter les obstacles. Tâchez de faire votre travail le mieux possible sans perdre ni temps ni énergie, tout en faisant le plus possible sans nuire à votre santé. Etudiez les principes fondamentaux de votre tâche; et si vous ne pouvez pas arriver à y trouver de satisfaction, vous vous serez au moins préparé à occuper une meilleure situation lorsque l'occasion se présentera.

"Pauvre ami... ta belle-mère est mòrte... Si la dépêche arrive assez tôt... pars ce soir même par le train de plaisir de huit heures."

LES VIEILLES CHANSONS

Aimez-vous les vieux airs que disent, en chevrotant, les bisaïeules à leurs tout petits-enfants qui les apprennent d'elles ? Goûtez-vous leur charme, attendrissant et désuet, qui nous fait, à les entendre, une âme si lointaine et si neuve ?

Pour moi, rien ne m'enchante comme la poésie naïve de ces chansons et d'avoir écouté, ce matin, un brave homme de maraîcher qui fredonnait "La Belle Françoise" en descendant, au pas de son cheval, des hauteurs de Toutes-Grâces, je sens que tout le jour, j'aurai le cœur joyeux.

J'aime mieux la musique fruste des vieilles chansons, que les mélodies savantes et compliquées de certains concerts à la mode. Leurs mots simples et expressifs, comme s'ils étaient empruntés à la langue des petits enfants, me plaisent à l'égal des poèmes les mieux ciselés et les plus vantés.

C'est peut-être que les vieilles chansons prennent la grâce indicible de la nature dont elles sont toutes proches, qu'elles dérobent leurs couleurs à cette palette merveilleuse, où se confond, avec le vert de la prairie, le blanc-rosé des fleurs du "pommier doux" et l'incarnat des roses qui fleurissent au "joli rosier de mai." Ou bien, c'est qu'elles ont retenu quelque chose du rayonnement de la "claire fontaine" ou des transparences de l'étang où se mirait les fusils argentés des fils du roy. Oh! l'harmonie des vieilles chansons, qui sait si elle ne leur vient du rossignol, qui chante, à la fontaine, sur la plus haute branche d'un chêne, ou bien du joli geai captif "dedans sa cage ronde" ?

Et moi, je les aime peut-être aussi parce qu'elles ont enchanté mon enfance et que la voix paternelle me les a dites jusqu'à ce qu'elle se soit tue dans la mort. Qui sait ?

Pour combien d'autres de mes contemporains, les airs d'antan ne sont-ils pas évocateurs de souvenances chères ?

La mode, en son évolution, devrait bien ramener un jour—bientôt—la vogue des chansons anciennes. Il suffirait pourtant de quelques "jeunesses" de bonne volonté, pour remettre en honneur dans les salons d'aujourd'hui, les rythmes doux qui ont bercé les rêves de nos devanciers.

C'est un patrimoine que ces vieux airs jolis et il n'en faudrait pas laisser perdre un seul. Lorsque tant de nos traditions agonisent ou meurent, si l'on pouvait conserver la plus gracieuse de toutes, celle de la bonne chanson, nous aurions fait encore, ce me semble, œuvre bonne et patriotique.

CELEBRITE INVOLONTAIRE

— Mon pauvre garçon, dit Lanturlu à son fils,—un cancre réussi,—tu aurais beau vivre cent cinquante ans, tu n'arriveras jamais à la célébrité!

— Que si, papa! fait tranquillement le gamin, à cent cinquante ans, je serai célèbre comme centenaire!

TARIF POUR VOITURES DE LOUAGE

VOITURES A UN CHEVAL.—A la course.

Temps alloué—Un quart d'heure.
Pour **1** ou **2** personnes, **50c.** Pour **3** ou **4** personnes, **75c.**

Temps alloué—Une demi-heure
Pour **1** ou **2** personnes, **75c.** Pour **3** ou **4** personnes, **$1.00**

Temps alloué—Trois quarts d'heure
Pour **1** ou **2** personnes, **$1.00** Pour **3** ou **4** personnes, **$1.25**

A l'heure
Pour **1** ou **2** personnes, **$1.25** Pour **3** ou **4** personnes, **$1.50**

VOITURES A DEUX CHEVAUX.—A la Course

Temps alloué—Un quart d'heure
Pour **1** ou **2** personnes, **75c.** Pour **3** ou **4** personnes, **$1.00**

Temps alloué—Une demi-heure
Pour **1** ou **2** personnes, **$1.00** Pour **3** ou **4** personnes, **$1.25**

Temps alloué—Trois quarts d'heure
Pour **1** ou **2** personnes, **$1.50** Pour **3** ou **4** personnes, **$1.75**

A l'heure
Pour **1** ou **2** personnes, **$1.75** Pour **3** ou **4** personnes, **$2.00**

BAGAGE

Pour toute malle portée sur l'une des voitures susdites, 25 cts.

Nulle charge pour les sacs de voyage, valises, boîtes ou paquets susceptibles d'être portés à la main.

a. Les fractions d'heures pour les courses au-delà d'une heure seront payées au **pro rata** des charges ci-haut établies pour les courses à l'heure.

b. Pour les courses entre minuit et quatre heures du matin, il sera payé cinquante pour cent en sus des charges ci-dessus.

c. Les charges à l'heure s'appliquent à toute course en dehors des limites de la cité, pourvu que l'engagement soit fait en dedans de telles limites.

d. Ne sont pas inclus dans le mot "personnes" dans le dit cahier, et sont exempts de charge les enfants au-dessous de cinq ans portés sur les genoux de leurs parents ou gardiens.

e. Le mot "course," partout où il se trouve dans le dit cahier, doit être interprété comme admettant les arrêts (stoppages) dans la limite du temps fixé pour telle course.

CONSEILS

Le meilleur remède contre la brûlure dépend du temps où on est appelé à la soigner; autant que possible il faut, dès le principe, empêcher la brûlure de gagner en y appliquant avec assiduité de l'eau fraîche, où mieux encore de l'eau d'alun. Cette application longtemps continuée suffit souvent à guérir le mal; lorsqu'il reste de l'inflammation, il devient opportun d'appliquer les adoucissants tels que l'huile de lin ou des cataplasmes de farine de lin. Dans certains cas, on a guéri des brûlures en y appliquant dès le principe, une couche épaisse de ouate ou de coton brut, qu'on y maintenait jusqu'à guérison. Il est important d'observer qu'on doit se garder de déchirer les vésicules formées par la brûlure et qu'il ne faut pas les percer pour faire couler le liquide.

On aura donc soin de ne pas tirer les vêtements qui recouvre la partie atteinte, mais de les couper doucement et promptement, ceci est surtout de la plus haute importance pour les brûlures graves et étendues.

ENIGME

A la candeur qui brille en moi
Je joins le plus noir caractère,
Il n'est rien que je ne tolère,
Mais je suis mauvais quand je bois.
Rép. Le papier.

Je suis ce qu'on peut acheter,
Et que l'on ne saurait prêter,
Ce qu'on se plait à tourmenter;
Ce qu'on voulait toujours porter,
Et que le temps fait regretter.
Rep. Les cheveux.

Quand on est mon premier
Est-on bien mon dernier ?
La chose est fort problématique.
En attendant que le temps nous l'explique
Occupons-nous de son métier.
Mais sur lui, c'est en vain que mon esprit travaille,
Je n'y saurais rien voir qu'une profonde entaille
Faite à dessin par quelque charpentier.
Rep. Mortaise.

Tout gros animal que je suis,
Je veux offrir un doute à la raison humaine,
Et je dis simplement qu'un de mes pieds démis
Chacun peut m'avaler sans peine.
Rep. Bœuf, Œuf.

Si notre bonheur personnel doit être notre seul but, il n'existe plus de morale: la société n'est plus qu'un calcul.

CONSEILS

Habitez le plus haut posssible. Dans une maison de cinq étages, le cinquième étage est le meilleur.

Manger peu chasse beaucoup de maladies.

Dînez toujours avec des gens gais, vous n'aurez jamais de mauvaises digestions.

Les liqueurs alcooliques sont capables de ruiner les plus beaux talents.

Les gros mangeurs se creusent une tombe avec leurs dents.

NETTOYAGE DES CADRES DORES

Après avoir enlevé toute la poussière des dorures avec une brosse fine, on les nettoie avec une petite éponge fine imbibée d'eau de savon très légère. Si on craint d'altérer la dorure on aura recours au procédé suivant: on mélange 2 ou 3 blancs d'œufs et 15 ou 20 grammes d'eau de Javelle; les blancs d'œufs seront bien battus. On trempe une brosse douce dans ce mèlange et on frotte légèrement les cadres, surtout les parties où la dorure est la plus abimée.

HYGIENE DE L'ETE

En été on recherche surtout les viandes blanches, les légumes, la salade, les fruits bien mûrs et l'on s'abstiendra de viandes noires et de plats épicés.

La boisson qui convient le mieux est un vin, pas trop alcoolique même un peu acide, ou de la bière légère, ce qu'il faut surtout éviter, c'est de boire de l'eau sans être filtrée et bouillie, les personnes qui ne veulent pas la filtrer peuvent l'additionner de 80 centigrammes d'acide citrique par litre pour détruire ou neutraliser tous les microbes pathogènes du choléra ou de la fièvre typhoïde qu'elle pourrait contenir.

CONSERVATION DES FLEURS

Dans les vases remplis d'eau, dès que des fleurs coupées, les plantes à hampe succulente et charnue, les jacinthes, les narcisses par exemple, commencent à se faner, mettre un tiers de la tige dans de l'eau très chaude; à mesure que l'eau se refroidit, les fleurs se redressent et redeviennent fraîches. Couper la partie qui a baigné dans l'eau chaude avant de la remettre dans l'eau fraîche.

POUR ARRETER LES SAIGNEMENTS DE NEZ

Levez en l'air le bras opposé à la narine qui saigne; si l'on saigne des deux narines à la fois, lever les deux bras. Le dernier cas est très rare, mais ce moyen si facile arrête instantanément toute hémorrhagie nasale simple.

POUR ARRETER LE HOQUET

Un médecin de Foix a découvert un moyen bien simple. Fermer avec le bout des doigts les oreilles en exerçant une pression, boire en même temps à petites gorgées un liquide quelconque, qu'une personne vous présente naturellement, dans un verre ou une tasse. C'est tout. Le hoquet cesse instantanément. "Je crois qu'il cesse parce que la contraction de la glotte se trouve du coup supprimée."

LES GRANDES ET LES PETITES BOUCHES

Un bon compagnon, en sortant de Paris, prit la route de Châtillon-sur-Seine. Arrivé dans cette ville, il fut accosté par une jeune demoiselle de sa connaissance, qui lui dit:

— "Pierre, vous venez de Paris; quelles bonnes nouvelles ?"

— "Je n'en sais point de meilleures ni de plus certaines, sinon que l'on était à aviser à donner deux maris aux demoiselles qui auraient une petite bouche."

La questionneuse, qui parlait auparavant avec la plus grande facilité, commença à serrer ses lèvres l'une contre l'autre, et avec une voix un peu baissée et en mignardisant ses paroles, ajouta:

— "Vraiment, Pierre, voilà de terribles nouvelles! et que fera-t-on pour celles qui ont une grande bouche ?

— "Elles en auront trois."

Alors la demoiselle commença à élever la voix, à agrandir sa bouche, ce qui provoqua le rire des personnes qui les écoutaient, et fit connaître l'humeur des filles qui désirent deux ou trois maris.

Le joyeux chansonnier Désaugiers, atteint de la maladie à laquelle il a succombé,—la pierre,—disait à son camarade Brazier, avec la bonne humeur qui lui était habituelle:

— "Comment se fait-il qu'on me jette la pierre à moi, qui n'ai jamais fait de mal à personne ?"

Il chansonna son mal pendant l'opération de la lithotritie. Le lendemain, il écrivait à un ami:

"Je suis à la fin de ma carrière!"

Et il fit pour lui-même cette épitaphe facétieuse:

Ci-gît, hélas! sous cette pierre,
Un bon vivant mort de la pierre.
Passant, que tu sois Paul ou Pierre,
Ne va pas lui jeter la pierre!

***

Monsieur Prud'homme vante à un ami les avantages de la gymnastique au point de vue de l'hygiène.

— Rien de meilleur pour la santé, dit-il, la gymnastique double les forces, prolonge la vie...

— Mais objecta l'ami, nos pères n'en faisaient pas et pourtant...

— C'est vrai... aussi... sont-ils tous morts.

LE BON SOURIRE

Est-ce que la lutte acharnée pour l'existence ne vous a pas déjà ménagé assez de répit pour pouvoir vous rendre compte que nous tirons notre grande part de bonheur dans la vie à rendre les autres plus heureux, et que le bonheur que nous procurons aux autres nous est rendu centuplé. Chaque jour qui passe nous donne l'occasion de faire des heureux; de rendre la vie plus gaie; de soulager quelque malheureux d'un fardeau trop lourd; de renverser les obstacles sur le chemin de quelque pauvre diable qui lutte péniblement pour son pain quotidien. Ce moyen, simple entre tous, c'est le sourire. C'est une toute petite chose, un rien, mais encore une chose inestimable. Il y a dans le cœur de chacun, un certain désir de faire quelque chose pour le bien-être, pour le bonheur de son prochain.

Tout le monde ne peut pas faire l'aumône en espèces sonnantes; mais tout le monde peut sourire. Et souvent, à celui qui peine, qui découragé, se sent tout près d'abandonner la tâche, un sourire d'encouragmeent, de sympathie, fera plus de merveilles que l'or. En maintes occasions, celui qui accorde ce sourire beinfaisant est plus grand philanthrope que l'autre qui donne son or à profusion. Il se peut que le monde ait été injuste et cruel; que l'employé, où qu'il soit, ait vécu de longs jours d'esclavage. Après tout, vous êtes et devez être le soutien de votre frère; ne rendrez-vous pas son fardeau plus léger ?

Vous avez rencontré de ces personnes qui sèment la joie et le bonheur partout où elles passent; qui, par leur sourire perpétuel rendent tout plus gai autour d'elles, et qui font comme pénétrer un rayon de clair soleil dans les situations les plus sombres, les plus désespérées. Vous pouvez être l'un de ces dispensateurs de bonheur si vous le voulez. Aussi, l'habitude de sourire chassera-t-elle vos propres ennuis, vous rendra-t-elle plus heureux vous-même.

On ne retire de ce monde que ce qu'on y a apporté. Soyez aigri, et vous trouverez tout le monde désagréable; souriez, et tout le monde vous semblera heureux. Car, après tout, il est assez facile de se rendre agréable lorsque tout est gai comme une chanson; mais l'homme digne de ce nom est celui qui peut sourire même lorsque tout va de travers.

Deux définitions du bonheur:

1.—Bonheur est un verbe qui dans le livre de la vie est conjugué pour le passé avec le souvenir, pour l'avenir avec l'espérance mais qui n'a pas de présent.

2.—Bonheur—chimère que nous appelons sans cesse, même lorsque nous l'avons près de nous et dont nous ne constatons la présence qu'en la voyant disparaître.

Mon ami X., qui n'est pas une bête, prétend que le bonheur consiste à avoir assez de santé pour jouir de sa fortune et assez de fortune pour jouir de sa santé.

LES ECOLES MENAGERES PROVINCIALES.

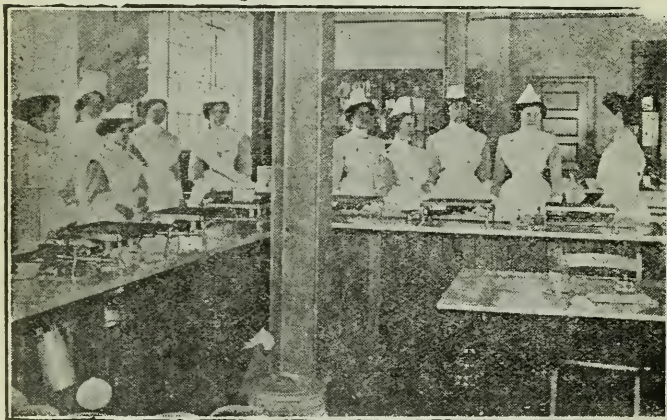
(SCIENCE DOMESTIQUE)

14, Rue Church, Edifice Ecole Technique, Montréal.

Les Ecoles Ménagères Provinciales ont été fondées, en 1904, par la section féminine de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, avec le concours d'un comité de messieurs pour aider à la partie financière.

Les Ecoles Ménagères Provinciales, incorporées par acte de la Législature en juin 1906, confèrent un Brevet d'Enseignement Ménager aux élèves qui suivent le cours normal régulier.

Le Gouvernement Provincial leur accorde une subvention annuelle.



PERSONNEL ENSEIGNANT.

Tous les cours sont sous la direction de Mlle Jeanne Anctil, graduée de l'Institut Normal Ménager de Paris, et de l'Ecole Normale Ménagère de Fribourg, Suisse.

Mlle Edmée Painchaud, Mlle Blanche Painchaud, graduées de Les Ecoles Ménagères Provinciales.

Mlle Lucile Boechat, graduée de l'Ecole Normale Ménagère de Fribourg, Suisse.

Mlle Juliette Brault, assistante, élève-maîtresse.

MODES ET DENTELLE D'IRLANDE.

Mlle Gladys Moncorget.

COUPE ET COUTURE.

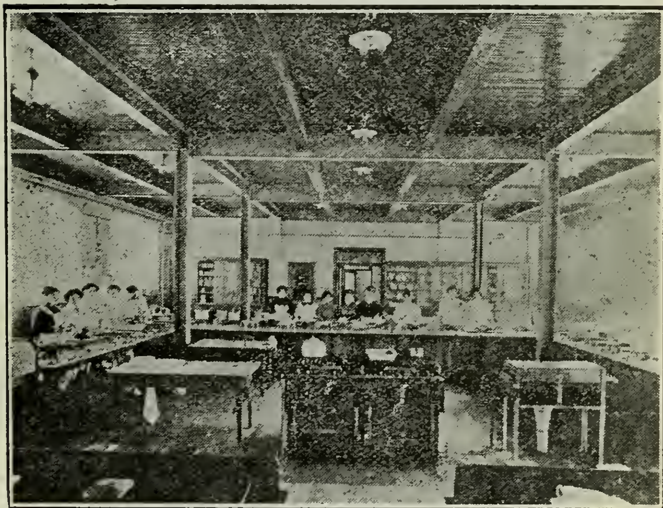
Mlle M.-L. Bouliane. Mlle F. Aymong

BRODERIES.

Mlle C. Gérard.

Le second trimestre des cours de l'Ecole Ménagère reprendra le 12 janvier 1914.

Les cours de cuisine pratique ayant été suivis par un grand nombre d'élèves, nous avons été obligées de dédoubler la classe du jeudi matin. Les personnes qui désireraient suivre ce cours après les vacances du Jour de l'An feront bien de s'inscrire le plus tôt possible.



La plupart des dames, trouvant plus commode de suivre un cours de cuisine démonstratif l'après-midi, nous avons transféré le cours du mardi matin à mardi après-midi.

L'horaire des cours pour le second trimestre sera donc comme suit:

Cuisine pratique. — $2.00 les 10 leçons. — Jeudi , 10 à 12 hres a.m.

Pour Sociétés fédérées: Mardi de 7.30 à 9.30 p.m.

Cuisine de démonstration. — Mardi de **2.30** à **4.30** p.m. $2.00 les 10 leçons ou 25c. la leçon. — Jeudi de 7.30 à 9.30 p.m. $1.00 les dix leçons ou 10c. la leçon.

Coupe et Couture. — $2.00 les 10 leçons ou 25c. la leçon. Lundi, 7.30 à 9.30 p.m. ou Mercredi de 10 à 12.00 a.m.

Cours spécial de coupe par le modelage. — $18.00 pour 18 leçons. — Lundi, 10 à 12 a.m., et Jeudi 7.30 à 9.30 p.m.

Modes (Chapeaux). — $2.00 les 10 leçons ou 25 c. la leçon. — Lundi, 10 à 12 a.m.; Mardi, 7.30 à 9.30 p.m.

Dentelles. — $2.50 les 6 leçons. — Jeudi 7.30 à 9.30 p.m.



COURS COMPLET D'ENSEIGNEMENT MENAGER POUR JEUNES FILLES.

Il se donne, pour la première fois cette année, un cours complet d'enseignement ménager pour les jeunes filles désirant acquérir des notions sur toutes les sciences domestiques utiles aux maîtresses de maison. Ce cours conviendra aussi tout particulièrement à celles qui, désirant se spécialiser par la suite dans une des professions enseignées, voudraient d'abord faire à l'Ecole Ménagère un judicieux apprentissage.

Ce cours a pour but d'aider puissamment les classes laborieuses. Nul doute qu'il sera très apprécié par toutes les familles soucieuses de l'avenir de leurs jeunes filles.

PROGRAMME:

Cours éducatifs. — Instruction religieuse et éducation domestique.

Cours théoriques. — Economie domestique, arts domestiques et sciences usuelles.

Cours pratiques. — Cuisine; Coupe et confection; Modes et lingerie; Nettoyage et raccommodage; Entretien des vêtements, du linge et du mobilier.

RENSEIGNEMENTS:

Heures des Cours. —9.00 a.m. à 1.30 p.m., tous les jours, excepté le samedi.

Le repas de midi, préparé par les élèves, est donné par l'Ecole.

Rétribution. — $3.00 par mois.

Renseignements et inscriptions.—S'adresser à Madame la Directrice des Ecoles Ménagères, 14, Rue Church, Tél. Est 3706.

ECONOMIE DOMESTIQUE

Qualité de la Maîtresse de Maison.

TANT VAUT LA FEMME, TANT VAUT LA FAMILLE, TANT VAUT LA SOCIÉTÉ.

1.—Valeur de la femme étudiée comme épouse, mère et maîtresse de maison: (**a**) Epouse, elle est compagne de l'homme, son aide; (**b**) mère, elle est éducatrice et forme la famille; (**c**) maîtresse de maison, elle est souveraine et organisatrice du foyer, elle en est la ménagère.

2.—Telle femme, telle famille. La famille sort du cœur de la femme. Elle est heureuse ou malheureuse avec elle.

3.—Les familles forment la société. Si elles sont bonnes et fortes, telle sera la société.

La femme, créée par Dieu pour être la compagne de l'homme, se doit d'abord à celui qui partage avec elle la royauté familiale. Pour remplir cette mission, il faut qu'elle reste "l'âme visible de la maison, la main souple et ingénieuse qui gentiment dirige et surveille tout, et la douce flamme qui projette sa discrète lumière sur le foyer domestique."

En un mot, il faut qu'elle soit "quelqu'un." Il faut qu'elle sache bien qu'elle n'aura d'influence, qu'elle ne rayonnera autour d'elle les dons qu'elle a reçus que si elle comprend et pratique ses devoirs d'épouse, de mère et de maîtresse de maison.

A elle de diriger en régnant sur les cœurs. A elle de rendre son intérieur agréable, le plus agréable possible, en y introduisant l'ordre, l'économie, en l'entourant sinon de richesse, au moins de bien-être et d'aisance.

Insinuante et dévouée, elle sait se rendre maîtresse de tous les âges, dominer toutes les situations, triompher de tous les caractères. Elle sait se plier à tous les évènements de la vie pour les rapprocher en les sanctifiant, et forme ainsi ce sanctuaire béni de vertu et de bonheur qu'on nomme le foyer domestique, et que l'homme compare à un véritable Eden. C'est que sa compagne a le secret charmant de faire rayonner autour d'elle une atmosphère de joie et de paix.

Epouse, elle tient le cœur de l'homme; elle prend part à ses plaisirs, partage ses ennuis, ses peines, entre dans ses préoccupations pour les alléger; au besoin, elle travaille à ses côtés, s'intéresse à ses labeurs.

Elle lui est un réconfort, un soutien. Par elle, le "home" demeure le bien plein de charmes que l'homme ne déserte jamais pour chercher ailleurs des joies qu'il ne saurait goûter loin des siens.

Cette véritable épouse, cette femme sérieuse a d'autres droits à notre admiration: elle porte au front l'auréole de la maternité. Elle est mère, et qui dit mère dit tout ce qu'il y a de plus grand, de

plus saint après Dieu. Mais elle est le résumé vivant, l'incarnation de toutes les bontés, de toutes les abnégations.

C'est ici surtout que la femme joue un rôle éminemment pratique, car, pour garder intact son beau titre d'éducatrice, elle doit prêcher l'exemple.

Elle apprend à ses fils autre chose que des futulités mondaines ou les calculs mesquins de vanité et de l'ambition. Comme elle voit en eux l'espoir de la famille, les chefs de la société, les futurs défenseurs de la patrie, elle veut en faire des "hommes," des hommes sérieux, des hommes d'honneur, des hommes de devoir.

A ses filles, elle apprend les vertus solides, elle rêve de les voir devenir des femmes viriles, les futures gardiennes des fortes traditions du foyer chrétien.

Par son exemple, surtout, elle les initie à la science du ménage, elle leur fait pratiquement comprendre qu'une jeune fille, une femme, pour être utile et remplir dignement sa mission, doit savoir manier l'aiguille, préparer un repas, entretenir la maison, conduire une lessive et, sans négliger la formation de l'intelligence, chercher, ambitionner de devenir l'active ménagère du groupe familial. Une telle mère apprend à ses filles que le travail ennoblit la femme et lui vaut l'estime et le respect de tous.

Epouse fidèle, mère parfaite, la femme dont j'ai parlé est tout naturellement maîtresse de maison accomplie. Elle réalise à merveille dans sa conduite le portrait de la "femme forte." Elle sait harmoniser par le sentiment chrétien les devoirs plus ou moins vulgaires, avec les aspirations les plus hautes.

Laborieuse abeille, infatigable ouvrière, elle est à tous les soins du ménage, elle veille à tout, voit tous les plus petits détails. Souveraine dans sa maison, elle organise toutes choses afin de procurer le bonheur aux êtres aimés qui l'entourent.

L'aube la trouve déjà attelée à la besogne, tout s'anime autour d'elle, tant elle est active. Jamais elle ne gaspille son temps à rechercher les objets perdus: chez elle il y a une place pour chaque chose et chaque chose est à sa place.

Intelligente, elle profite de tout pour améliorer la préparation des repas, aussi l'appétit et la bonne humeur ne manquent-ils jamais à sa table. Tout son temps est réglé et elle trouve ainsi le temps de faire toutes choses: raccommodage, coupe, confection, nettoyage... Elle comprend son rôle de ménagère et y répond pleinement. Par sa bonté, par son dévouement, son savoir-faire, la femme fait jaillir dans son intérieur une source intarissable de bonheur. La famille vaut par elle et sort, pour ainsi dire, de son cœur, de son intelligence. Et si son cœur possède les riches qualités dont nous parlons; si la femme a la valeur morale qu'Elle doit posséder, si elle est à la fois l'amie, la consolatrice, la confidente des petits et des grands, tous ne seront heureux qu'auprès d'elle. Ils se sentiront aimés et prendront plaisir à s'entr'aimer. Ils jouiront du bonheur familial, ils seront vraiment la famille.

Qu'on multiplie ces groupes charmants, on plutôt que les véritables fondatrices des foyers se propagent et il sera vrai de dire que la société vaudra ce que vaudront les familles.

Elle sera elle-même une grande famille où tous les membres, solidaires les uns des autres, n'auront qu'un but, un désir, une ambition: procurer le bonheur d'autrui. Dans cette société on verra naître les grands dévouements, les aspirations élevées, les vertus solides puisées au cœur de la femme, Là se réalisera la parole de Henri Perreyre: "Ce qui fait une nation, c'est le cœur des femmes, c'est le cœur des mères, des sœurs, des fiancées. Donnez à un peuple de fortes et courageuses mères, et l'on répond de ce peuple.

En terminant, je formule un souhait: Puissent les vraies familles se multiplier, se grouper et par elles, renaîtront les vertus solides, les énergiques volontés, et l'on pourra dire: Tant vaut la femme, tant vaut le foyer chrétien, tant vaudra la patrie.

L'ENTRETIEN DE LA MAISON

L'enseignement que nous poursuivons, veut faire aimer le foyer, et y rattacher la famille. Il est donc clair, que nous devons être attentifs à tout ce qui peut rendre une demeure attrayante; et nous sommes ainsi amenés à envisager l'entretien de la maison dans ses détails les plus simples et les plus pratiques.

C'est toujours, et avant tout, au point de vue de la classe moins favorisée, que nous nous plaçons. Rendre la maison du pauvre attrayante paraît une ironie; mais, à y regarder de près, la chose n'est pas absolument impossible. Le luxe de la maison de l'ouvrier, c'est la propreté et l'ordre. Pour introduire ce genre de luxe dans un intérieur, il ne faut pas de grands frais.

Peut-être avez-vous franchi quelquefois, le seuil de ces maisons qui nous occupent; vous avez remarqué alors, que pour certaines, sans que l'aisance ou l'abondance y règnent, on y trouve quelque chose qui attire, et on y vient avec plaisir. Ce fait s'explique ainsi: la femme sait entretenir. Parfois aussi, sachons rendre justice à chacun, le mari possède un peu d'industrie dans son imagination, d'adresse dans ses doigts, et, ce que son métier lui apprend, ou ce qu'il a vu autour de lui, il le met à profit pour l'amélioration du logis. Si, par une voie indirecte, ces lignes peuvent donner à quelques-uns des idées supplémentaires, nous n'en demandons pas davantage, toute peine ne sera pas perdue.

Nous subdiviserons le sujet et nous nous occuperons spécialement: des abords de la maison, de la cuisine et de la chambre à coucher.

Les abords de la maison

Dès l'entrée, il faut que la maison se montre sous l'aspect désiré, celui d'une exquise propreté.

Dans tout entretien, on doit envisager le nettoyage journalier et celui qui se fait exceptionnellement, à des dates plus ou moins reculées. Nous réclamons de la ménagère un paillasson quelconque à l'entrée, dans l'intérêt des pièces intérieures; et nous lui rappellerons la nécessité de passer, de temps à autre, le balai ou

la brosse à poils souples, dans les interstices des volets, et sur le rebord des fenêtres.

A la campagne, ou dans un faubourg de ville, l'ouvrier aura, probablement, une petite maison pour lui seul.

Si une cour ou un espace de terre battue précède l'entrée, il va sans dire que le soin journalier est le balayage. Par les temps secs, on jettera dans les cours quelques seaux d'eau que l'on chasse dans les rigoles à l'aide du balai de chiendent. Des matières solides ne doivent pas séjourner dans les rigoles; elles empêcheraient l'écoulement des eaux, et donneraient lieu à de petites mares stagnantes, malsaines pour les habitants de la maison. Les mauvaises herbes, qui se font jour entre les pavés, sont enlevées avec la pointe d'un vieux couteau, tandis que dans les espaces en terre battue, on se sert de la râtissoire. Sur ces derniers terrains, l'eau s'écoule difficilement et occasionne une boue épaisse et collante. Après les grandes pluies, on peut remédier à cet inconvénient en jetant des cendres du foyer, sinon partout, du moins dans l'espace étroit qui fait sentier. Afin d'empêcher l'humidité de gagner les murs de la maison, il serait bon d'établir un trottoir en briques, ayant 8 à 12 pouces de largeur; et pour exécuter ce travail, il n'est pas besoin d'être un maçon de profession. A côté de la marche d'entrée, il faut veiller à ce qu'il y existe un décrottoir, soit mobile, soit scellé dans le mur. Il ne faut pas hésiter à faire les réparations, car, exécutées à temps, ce sera généralement peu de chose. La toiture doit être visitée chaque année, et toutes les fois qu'un orage a passé; on doit surveiller attentivement les gouttières dont le mauvais état peut causer de sérieuses dégrations.

Les murs extérieurs, s'ils sont badigeonnés à la chaux, réclameront assez fréquemment une nouvelle couche de chaux; opération peu difficile.

Quant aux persiennes, appuis de fenêtres et portes d'entrée, lorsque le temps les a vieillis, le maître du logis lui-même, sans beaucoup de frais, pourra les passer à la peinture à l'huile.

Les soupiraux seront nettoyés tout comme les fenêtres; c'est une partie de la maison qu'on a trop l'habitude de négliger.

Dans les campagnes le respect des hirondelles fait que, pour ne pas détruire un nid, on sacrifie volontiers une fenêtre, qui, dès lors, ne s'ouvre plus jamais. On comprend le charme qu'il y a dans le retour annuel de ces oiseaux, mais néanmoins, et en dépit du proverbe, qui assure le bonheur aux maisons qui les abritent, on ne devrait pas leur permettre de condamner ainsi les fenêtres et de priver d'air les habitants. Un usage qu'il faut aussi combattre dans certains villages, c'est celui de laisser le fumier séjourner presque à l'entrée de la maison. Les gaz malsains qui s'en dégagent, sont plus pernicieux pour les habitants de ces maisons, que ne le serait l'atmosphère des grandes villes.

Les animaux de basse-cour ou de poulailler, se verront interdire l'entrée de la maison; mais, comme à la campagne les portes restent ouvertes toute la journée, le seul moyen de se mettre à

l'abri contre de telles invasions, c'est d'adapter à l'entrée une petite porte en bois, à claire-voie, s'ouvrant en opposition avec la porte pleine, élevée jusqu'à hauteur d'appui et surmontée d'une barre ronde mobile, afin que les poules, qui auraient le vol plus hardi, ne puissent demeurer sur le perchoir.

Quand une femme arrive à mettre sur sa fenêtre, ou le long de sa maison, quelques fleurs, c'est un signe qu'elle commence à aimer son foyer. Non seulement, elle achève ainsi de rendre l'abord de sa maison séduisant, mais elle donne aux siens un élément de satisfaction de plus. Il existe une espèce de commune harmonie entre ces trois choses: la bonne humeur, un rayon de soleil et une fleur. Si on peut donner aux siens ces trois choses, pourquoi le négliger ?

A PROPOS DE NETTOYAGE

ENTRETIEN DES MEUBLES

Quels que soient les procédés de nettoyage employés pour les meubles de toutes sortes de bois, il faut toujours prendre la poussière à sec avant de les mouiller.

Bois blanc.—Les tables, les chaises, les bancs, les buffets de cuisine sont généralement en bois blanc. Ces meubles se mouillent très vite et doivent être dégraissés à l'eau chaude additionnée de cristeaux de soude, puis frottés avec du sable et une brosse de chiendent. A défaut de brosse on peut prendre une torche de paille. On doit avoir soin de frotter constamment dans la direction du fil du bois. On rince à l'eau claire et les meubles sont ensuite parfaitement essuyés avec un chiffon propre.

Bois peint.—Les meubles, les lambris, les portes en bois peint seront lavés avec de l'eau de son. On commence le nettoyage par le **bas** sinon l'eau, en s'écoulant, formerait avec la poussière des raies qu'il serait difficile d'enlever. On rince par le haut avec un second bain d'eau de son, puis on essuie avec une peau de chamois ou avec un vieux linge propre et non pelucheux.

Remarque: On prépare un bain de son en faisant bouillir pendant une heure dans dix pintes d'eau, une livre de son, de froment de préférence, renfermé dans un petit sac; cette eau, mise dans deuxseaux, servira au nettoyage et au rinçage; on la laissera tiédir avant de s'en servir. On met sécher le son qui peut être utiliser pour un second nettoyage. Ces bois peints peuvent être lustré avec une flanelle imbibée d'une mixture coposée de deux parties d'huile de lin pour une d'alcool.

Bois verni ou ripoliné.—On emploie de l'eau fraîche pour les laver et une éponge ou un chiffon propre et non pelucheux; on les essuie avec une peau de chamois ou un chiffon de toile.

Polissage des bois polis ou vernis.—Les meubles en acajou, palissandre, noyer, pitchpin, etc., seront lustrés avec une flanelle imbibée d'une mixture composée d'alcool et d'huile d'olive en parties égales. On frottera énergiquement pour leur rendre le lustre qu'ils ont perdu et on obtiendra ainsi un résultat très satisfaisant.

Bois ciré.—Certains meubles en chêne ciré se remettent à neuf en les encaustiquant avec la préparation suivante; faire fondre un morceau de cire, y verser, *loin du feu*, double poids de térébenthine, remuer le mélange, le laisser refroidir. Etendre cet encaustique sur un panneau avec un tampon de laine, frotter vivement avec un autre tampon de laine ou de soie, repasser avec un tampon *chauffé*.

Bois doré.—Les meubles en bois doré qui décorent les salons se ternissent très vite; pour les empêcher de se couvrir de poussière, il est bon, avant une longue absence, de les garnir d'un tissu léger tel que tulle, mousseline ou gaze. On les préservera du contact des mouches en les imbibant d'une légère couche d'huile de laurier.

Pour les nettoyer, on fera dissoudre un peu de savon blanc dans de l'eau-de-vie dans la proportion de *1 gramme de savon pour 30 grammes d'eau-de-vie*. A l'aide d'un tampon de mousseline usée, on promène délicatement cette dissolution sur la dorure, puis on la pompe légèrement, mais sans frotter, avec un tampon de ouate.

Après avoir enlevé la poussière, on peut encore recourir au procédé suivant:

On bat deux ou trois blancs d'œufs en neige, on y verse dix à vingt gouttes d'eau de Javel; on mélange à l'aide d'une brosse douce et on enduit de cette composition la dorure, surtout les parties ternes.

Entretien des tapis et des carpettes.—A la campagne, quand on dispose d'un pré, on les étend sur le gazon par un temps sec, on les secoue et on les bat légèrement avec un battoir en jonc pour en faire sortir la poussière.

S'ils sont cloués, on les nettoie avec des feuilles de thé qui ont servi ou de l'herbe un peu humide, qu'on y promène en tous sens avec une brosse en *chiendent* spéciale à cet usage.

Pour dégraisesr les tapis et raviver leurs couleurs, on les frotte avec un torchon de laine imbibé d'un mélange d'eau de pluie tiède et d'ammoniaque liquide (deux cuillerées par pinte d'eau); on emploiera l'eau vinaigrée pour rafraîchir les couleurs des tapis rouges.

La brosse rotative, munie d'une bande en caoutchouc qui garantit les meubles contre les chocs, est très employée pour enlever journellement la poussière des tapis. Cette poussière s'amasse dans un réservoir intérieur, que l'on ouvre en pressant un bouton.

Les tapis de toile cirée, linoléum. etc., seront lavés avec une serpillère mouillée d'eau pure ou d'eau vinaigrée. On emploiera de temps en temps de l'eau légèrement savonneuse, surtout pour

les tapis de couleurs claires. On peut cirer le linoléum. On remet à neuf les toiles cirées pour parquets en y applicant une couche de vernis.

Le linoléum et la toile cirée sont plus hygiéniques que les tapis de laine.

Entretien des rideaux et des tentures.—Les rideaux blancs doivent être lavés et repassés avec la plus grande précaution, si l'on veut éviter de les déchirer ou de les déformer.

Les rideaux qui ne se lavent pas doivent être secoués à l'air, brossés légèrement et dégraissés au besoin.

L'hygiène et la propreté condamnent l'usage des meubles capitonnés; des tapis, des tentures et des rideaux étoffés, qui sont de vrais nids à poussière retenant les germes morbides.

Entretien des sièges rembourrés.—La poussière se glisse même à travers l'étoffe des housses. On nettoie ces meubles de préférence à l'air. On brosse à contre-poil, avec une brosse douce, les meubles garnis de velour ou de laine. Les chaises et les fauteuils garnis de cretonne se nettoient avec du talc ou du blanc d'Espagne que l'on étend sur les sièges, puis que l'on frotte avec une brosse un peu raide.

On époussète tous les meubles rembourrés en les battant légèrement avec un battoir de crin.

ENTRETIEN DES USTENSILES EN FER POLI.

La ménagère soigneuse aura bien soin d'essuyer et de faire sécher ces ustensiles lorsqu'elle les aura lavés à l'eau chaude, elle préviendra ainsi la rouille qui use le fer. Un procédé plus simple, plus efficace, que nous lui conseillons d'employer pour nettoyer ses poêles, c'est de frotter l'intérieur avec une poignée de gros sel et un tampon de papier raide, puis de l'essuyer ensuite avec un autre chiffon de papier propre.

Nos élèves sont enchantées de ce mode de nettoyage et suppriment le premier pour le remplacer avantageusement par celui-ci.

Pour lustrer l'*extérieur*, on emploie généralement le papier émeri ou on frotte avec du sable ou de la fine cendre de bois et un chiffon. Les tisonniers, pincettes, ornements du fourneau, qui sont en fer poli, se lustrent de cette manière.

L'usage des casseroles en *fer émaillé* est très répandu, quoiqu'on ait attribué certains cas d'appendicite à leur emploi. Les casseroles, bassines, terrines, louche, écumoire, etc., en tôle ou en fer émaillé, possèdent les avantages suivants: 1. Ils sont d'un prix modique; 2. ils sont d'un entretien facile; 3. dans les casseroles, les aliments conservent leur couleur et ne prennent pas de mauvais goût; 4. les acides et les graisses ne les attaquent pas; 5. ils chauffent très rapidement.

Pour empêcher l'émail de se fendiller, puis de disparaître, il faut manier ces objects avec prudence et ne jamais les exposer à un feu vif, sinon le fer sera mis à découvert et alors se présenteront les inconvénients des ustensiles en fer.

L'**entretien** du fer émaillé est très simple. On lave les ustensiles dans de l'eau chaude additionnée de soude ou de savon, on les rince à l'eau claire, on les essuie et on les fait sécher.

Il arrive parfois, presque toujours même, que le *dessous* de ces casseroles ou poêlons est noirci; on les frottera alors avec un chiffon de papier raide, du sable, du savon noir, le tout mouillé d'eau chaude; ce procédé est plus efficace et surtout moins coûteux que l'emploi du savon minéral et il amène le même résultat. Il est inutile de dire que cette partie de l'objet est rincée, puis essuyée complètement lorsque les taches noires ont disparu.

Si au fond de la casserole se trouvait une couche de gratin, ce qui arrive fréquemment, abstenez-vous d'employer un couteau pour le faire disparaître. Contentez-vous d'y faire bouillir pendant une demi-heure de l'eau additionnée d'un gros morceau de soude. Vous serez enchantée du résultat, car, après ce temps, les aliments adhérents au fond de la casserole se détacheront très facilement.

Les ustensiles en fer battu, étamé ou en fer-blanc, tels que poêlons, passoires, entonnoirs, moules, bouillotes, etc., sont généralement peu coûteux, ils chauffent très vite et sont hygiéniques, car l'étain dont ils sont recouverts ne peut former des sels vénéneux au contact des aliments.

Ces ustensiless sont peu solides et sont vite bosselés. Ils ne peuvent être exposés directement au feu, car la chaleur vive fond l'étain. De plus l'étamage s'use vite et ils sont d'un entretien difficile.

Remarque: L'étamage peut quelquefois contenir trop de plomb, il devient alors dangereux, surtout s'il est en contact avec des acides.

Entretien du fer battu et du fer-blanc.—On lave ces objets dans un bain chaud additionné de carbonate de soude; on les frotte avec du sable et une brosse s'ils sont très sales; on les rince à l'eau claire, on les fait sécher au feu ou au soleil, puis on les lustre avec un chiffon de laine et du *sable chaud.* Si les objets ne sont pas gras, on les frotte avec de la craie délayée dans un peu d'alcool, puis on les lustre avec un chiffon sec; s'il reste de la craie dans les moulures, on la fait disparaître avec une brosse assez raide

COMMENT NETTOYER DES FERS A REPASSER TRÈS SALES ET COMMENT LES PRÉSERVER DE LA ROUILLE.

Matière des fers: fer poli.
Nature des taches: rouille.
..............: noir de fumée.

Substances à employer: Soude; matière qui frotte: sable fin, cendres fines, émeri.

Conservation: Enduit sec; imbibition d'huile.

Nous considérons 1. en quelle matière sont les fers à repasser, et 2. quelle est la nature des taches qui les recouvrent.

1. Les fers sont en fer poli: nous les nettoierons comme le fer poli.

2. Ils ont probablement des taches de rouille: oxyde de fer qu'il faudra enlever, et du noir de fumée provenant des foyers sur lesquels on les a posés. Il faudra une substance qui enlève l'oxyde; pour cela, un corps qui frotte comme le sable fin, l'émeri, etc., et un corps qui dissolve le noir de fumée; la soude remplira très bien cet office et agira en même temps sur les couches superficielles d'oxyde.

Manière de procéder.—Si les fers ont des taches de rouille, on les laisssera pendant quelques jours dans un linge enduit de pétrole; puis on les lavera dans une dissolution chaude de carbonate de soude, on les frottera avec de la pierre de grès fine, du sable très fin, des cendres tamisées pour ne pas rayer, même on les brossera s'il le faut. On essuie et on sèche soigneusement; on frotte ensuite avec le papier émeri et, le fer étant chaud, on passe un nouet de cire.

Préservation.—Pour empêcher les fers de rouiller, il s'agit de les préserver du contact de l'air et surtout de l'air humide, dont l'oxygène forme avec le fer un oxyde de fer.

Pour cela, on les conserve dans un endroit sec, et on interpose entr'eux et l'air humide un corps gras. On enduit les fers d'huile et on les enveloppe de papier imperméable ou d'un linge.

PRESENCE D'ESPRIT

James Thornhill, illustre peintre anglais, était en train de travailler sur une deɩ hautes coupoles de l'église St-Paul, à Londres. L'échafaudage s'élevait à plusieurs centaines de pieds, et aucun parapet n'en garnissait le bord.

Thornhill recevait parfois, là-haut, la visite d'amateurs empressés à regarder son œuvre. Comme il venait de terminer la tête de St-Paul, voulant juger de l'effet, il recule, recule..., oubliant sur quelle étroite plateforme il était installé.

Lord Arundel, son ami, le voit n'ayant plus qu'un pas à faire pour perdre pied et tomber sur le sol d'une hauteur vertigineuse.. l'avertir ?... lui signaler le danger ?... Il est trop tard! l'émotion pourrait même précipiter la catastrophe...

Le lord, obéissant à une inspiration soudaine, saisit un pinceau chargé de couleur brune, et le jette à la tête de St-Paul qu'il barbouille outrageusement.

Grand Dieu! s'écrie le peintre en s'élançant en avant sur le profanateur, qu'avez-vous fait ?

— J'ai détruit votre œuvre... mais je vous ai sauvé la vie! répond le noble amateur, en indiquant l'étroit espace qui restait à franchir à Thornhill pour tomber du haut de la coupole sur le parvis de marbre.

Le peintre ayant compris le danger auquel il venait d'échapper, eût un saisissement tel qu'il demeura malade durant plusieurs jours.

Il peignit, plus tard, un tableau qui représente cette scène émouvante et qui est encore aujourd'hui dans la famille de lord Arundel.

ECONOMIE DOMESTIQUE

CUISINE

RECETTES DE CUISINE POUR MALADES ET CONVALESCENTS.

THE DE BŒUF,
LAIT AROMATISE A LA CANNELLE,
CREME D'ORGE PERLE,
CREME A LA FARINE DE FROMENT.

Thé de Bœuf.

DETAIL: 1 livre de bœuf dans la ronde, 2 tasses d'eau froide, sel.

Enlever le gras, essuyer et couper le bœuf en petits morceaux. Mettre cette viande dans un bol, ajouter l'eau froide, couvrir et laisser reposer 20 minutes. Mettre le bocal dans une casserole d'eau froide en ayant soin de mettre l'eau à la hauteur du contenu du bocal. Chauffer l'eau graduellement et laisser cuire 40 minutes. Passer, assaisonner et servir.

Lait aromatisé à la Cannelle.

DETAIL: 1 cuillerée à table de farine, 1 tasse de lait, sel.

Avant de mettre chauffer le lait avec la cannelle en réserver 2 cuillerées à table. Délayer la farine avec le lait froid et l'ajouter au lait chaud en remuant constamment. Couvrir la casserole et laisser cuire 20 minutes, assaisonner de sel. Le lait aromatisé à la cannelle est souvent donné dans les troubles intestinaux.

Crême d'Orge Perlé.

DETAIL: 1 cuillerée à table d'orge perlé, 2 cuillerées à table d'eau froide, 1 tasse d'eau bouillante, 1/2 tasse de lait, 1/4 cuillerée à thé de sel.

Ajouter l'eau froide à la farine d'orge pour en former une pâte claire, alors l'ajouter graduellement à l'eau chaude en tournant constamment. Laisser bouillir 15 minutes, ajouter le lait, l'amener au point d'ébullition, assaisonner de sel, passer et servir.

Rien n'est plus rare que la véritable bonté; ceux mêmes qui croient en avoir n'ont d'ordinaire que de la complaisance ou de la faiblesse.

Crême à la Farine de Froment.

DETAIL: 1/2 cuillerée à table de farine de froment, 3/4 tasse d'eau bouillante, 1/2 tasse de lait, 1 jaune d'œuf, 1/4 cuillerée à thé de sel.

Faire chauffer l'eau, y jeter en pluie la farine de froment en tournant constamment et laisser bouillir 20 minutes. Faire une une liaison avec le jaune d'œuf et 2 cuillerées à table de l'appareil, l'ajouter au premier mélange, assaisonner, passer à la passoire fine et servir.

TIMBALES AUX ŒUFS, ŒUFS A LA GOLDENROD, OMELETTE AU BŒUF, OMELETTE AUX CEREALES.

Timbales aux œufs.

DETAIL: 1 cuillerée à thé de beurre, 1 cuillerée à thé de farine, 1/4 tasse de lait chauffé, le jaune et le blanc d'un œuf, 1/8 cuillerée à thé de sel de céleri.

Faire une sauce avec le beurre, la farine et le lait, cuire 10 minutes, refroidir et ajouter le jaune d'œuf et battre 2 minutes. Battre le blanc d'œuf ferme, l'ajouter au premier mélange, verser dans des moules beurrés, les mettre dans une casserole d'eau chaude et cuire dans un four doux jusqu'à ferme.

Œufs à la Goldenrod.

DETAIL: 1/2 tasse de lait chauffé, 1/2 cuillerée à table de beurre, 3/4 cuillerée à table de farine, 1/4 cuillerée à thé de sel, 1 œuf cuit dur, 2 tranches de pain, persil.

Faire une sauce avec les quatre premiers ingrédients, hacher finement le blanc de l'œuf et le réchauffer dans la sauce. Enlever la croûte du pain, couper chaque morceau en deux longueur et les faire rôtir jusqu'à ce qu'ils soient délicatement brunis. Disposer sur un plat à servir et verser dessus la sauce, couvrir la sauce avec du jaune d'œuf passé au tamis et garnir avec triangles de pain, et persil.

Il y a des vertus qui ne s'acquièrent que pendant la disgrâce; nous ne savons ce que nous sommes qu'après l'avoir éprouvée.

***

Le fil de notre vie est tissé de bien et de mal mis ensemble. Nos vertus seraient trop orgueilleuses si nos vices ne les souillaient, et nos crimes nous entraîneraient au désespoir si nos vertus ne les consolaient.

Omelette au Bœuf.

DETAIL: Le jaune d'un œuf, 2 cuillerées à table de miettes de pain, 2 cuillerées à table d'eau bouillante, 1/2 cuillerée à thé d'extrait de viande, ou 2 cuillerées à table de bouillon de bœuf, le blanc d'un œuf, 1/4 cuillerée à thé de sel, 3/4 cuillerée à thé de beurre, quelques grains de sel de céleri.

Dissoudre l'extrait de viande dans l'eau bouillante, ajouter le pain. Battre le jaune d'œuf jusqu'à ce qu'il devienne mousseux, ajouter l'extrait de viande, mélanger au pain et le sel. Battre le blanc bien ferme et le verser dans la première préparation et bien mélanger. Mettre le beurre dans une petite poêle, le faire fondre, y verser la préparation et la faire cuire à feu doux jusqu'à ce qu'elle soit dorée en dessus. La retourner sur un petit plat chaud. Servir avec ou sans sauce tomate.

Omelette aux Céréales.

DETAIL: Le jaune d'un œuf, 3 cuillerées à table de farine d'avoine roulée (ou Hominy), le blanc d'un œuf, 1/8 cuillerée à thé de sel, 3/4 cuillerée à thé de beurre. Préparer le gruau avec 1/3 de tasse de farine d'avoine roulée, 3/4 tasse d'eau bouillante, 3/4 cuillerée à thé de sel.

Faire bouillir l'eau avec le sel, y verser en pluie la farine d'avoine, faire jeter quelques bouillons, mettre la casserole au bain-marie et cuire 40 minutes à 1 heure. Bien battre le jaune d'œuf, y ajouter les 3 cuillerées à table de gruau. Battre le blanc de l'œuf bien ferme et l'incorporer au premier mélange. Mettre le beurre dans une poêle, le faire fondre, y verser la préparation et la cuire à feu doux. Servir avec des tranches minces de bacon cuit.

BOUCHEES DE RIZ,
SAUCE BECHAMEL ou
SAUCE MOUSSELINE.
GRUAU AU VIN.

Bouchées de Riz.

DETAIL: 1 tasse de lait, 2 cuillerées à table de riz, 3/4 cuillerée à table de sucre, 1 jaune et 1 blanc d'œuf, quelques gouttes d'essence de vanille.

Laver soigneusement le riz à plusieurs eaux. Le mettre dans une casserole, le couvrir d'eau froide et le porter à l'ébullition. Au bout de 15 minutes, l'égoutter, le rafraîchir. Mettre le lait, le sucre, la vanille, le riz en même temps sur feu doux. Cuire 40 minutes; ne pas remuer; ajouter au riz refroidi un jaune d'œuf, puis le blanc battu en neige. Verser l'appareil dans de petits moules beurrés. Mettre au four 15 à 20 minutes. Démouler. Servir soit telles quelles, soit avec sauce béchamel ou sauce mousseline.

Sauce Mousseline.

DETAIL: 2 cuillerées à tahle de beurre, 1/2 cuillerée à table de farine, 1/4 tasse de lait, 1 jaune d'œuf, 1/2 cuillerée à table vinaigre ou jus de citron, 1 cuillerée à table crême fouettée.

Faire fondre 1 cuillerée à table de beurre, ajouter la farine, laisser cuire sans colorer, mouiller avec le lait et laisser mijoter 3 minutes, ajouter hors du feu et par petits morceaux le reste du beurre. Placer la préparation au bain-marie, fouetter en incorporant le jaune d'œuf mélangé au vinaigre ou au jus de citron. Au moment de servir, ajouter la crême fouettée. Cette sauce doit avoir la consistance d'une crême.

Gruau au Vin.

DETAIL: 1/3 tasse de farine d'avoine roulée, 1 tasse d'eau bouillante, 1/4 cuillerée à thé de sel, 1 jaune d'œuf, 1 cuillerée à table de sucre, 1/3 tasse de vin, 1 prise muscade.

Faire bouillir l'eau avec le sel, y verser la farine d'avoine en pluie, faire jeter quelques bouillons, mettre la casserole au bain-marie et cuire 40 minutes à 1 heure, passer à la passoire fine. D'autre part mettre 1 jaune d'œuf dans un bol avec le sucre, la muscade et le vin; lorsqu'il est bien battu y jeter le gruau petit àpetit en remuant bien le tout.

USAGE: Dans l'insomnie chez les personnes faibles.

1.—Céleri en purée.

DETAIL: 1 forte tasse de céleri, 1 moyenne pomme de terre, 1 cuillerée à table de beurre, 1/2 cuillerée à thé de sucre, 1/4 cuillerée à thé de sel, 1 1/3 tasse de bouillon, 1 1/2 tasse eau froide.

Nettoyer assez de céleri pour en avoir une tasse, le détailler en menus morceaux et le faire cuire à l'eau froide jusqu'à ébullition de cinq minutes, l'égoutter, le remettre dans une casserole avec la pomme de terre coupée, en dés, 1 cuillerée à table de beurre frais, 1 pincée de sel, 1/2 cuillerée à thé de sucre. Mouiller à hauteur du céleri avec bouillon blanc, faire partir à bouillir en plein feu, laisser cuire à petite ébullition 3/4 d'heure à 1 heure. Passer au tamis fin, au moment de servir ajouter 1 cuillerée à table de beurre frais.

NOTE: Cette purée peut également se faire avec du céleri-rave sans pomme de terre.

2.—Salades Braisées.

DETAIL: 1 pied de laitue, 2 petites bardes de lard, 1 carotte, 1 branche de thym, 1/2 feuille de laurier, 1 branche de persil, 1/2 tasse de bouillon.

Passer la laitue à l'eau très bouillante, l'égoutter, sur un linge blanc, puis les réunir en petites bottes; ficeler , mettre dans le fond d'une casserole garnie de bardes de lard de rondelles de, carottes, ajouter le bouillon, thym, laurier, persil, et laisser braiser au four en arrosant de temps à autre leur surface.

3.—Salsifis à la Crême.

DETAIL: 3 ou 4 salsifis, 1 carotte, 1/2 tasse de lait, 4 cuillerées à table de crême douce, 1 cuillerée à table de beurre, 1 cuillerée à table de farine, sel et poivre.

Ratisser les salsifis et les jeter au fur et à mesure dans de l'eau légèrement vinaigrée. Mettre 3 tasses dans une casserole avec 1 cuillerée à table de vinaigre, lorsque l'eau bout y mettre les salsifis qu'on laisse cuire. Quand ils sont cuits, les égoutter et les couper en petits bouts, les recouvrir d'une sauce faite ainsi: Mettre dans une casserole 1 cuillerée à table de beurre, le laisser fondre, ajouter la farine et le lait chaud, laisser cuire 10 minutes à feu doux ajouter la crème et laisser chauffer sans bouillir, assaisonner, jeter sur les salsifis, servez.

4.—Purée de Courge.

DETAIL: 1 tasse de courge, 1/2 cuillerée à table de beurre, sel.

Couper en morceaux, enlever les grains et les fibres, alors peler, les couper en petits dés, les faire cuire au bain-marie 30 minutes jusqu'à tendre. Passer au tamis, ajouter le beurre et le sel, servir.

5.—Pommes de Terre "Duchesse."

DETAIL: 2 pommes de terre, 1 cuillerée à table de beurre, poivre, sel, 1 1/2 jaune d'œuf.

Peler les pommes de terre, les mettre cuire à l'eau bouillante salée, au bout de 20 minutes, égoutter, ajouter le beurre, sel, poivre et un jaune d'œuf, les fouetter vivement en restant sur un feu doux. Dorer avec 1/2 d'un jaune d'œuf qu'on a étendu d'une cuilleérée à thé d'eau. Mettre au four pour dorer.

GATEAU AU CHOCOLAT,
GATEAU A LA NEIGE,
GATEAUX NAPOLITAINS,
GATEAU MOUSSELINE,
GLACE ROYALE AU RHUM.

Gâteau au Chocolat.

DETAIL: 2 cuillerées à table de beurre, 1/4 tasse de sucre, 1 œuf, 1/2 tasse de lait, 1 1/3 tasse de farine, 2 cuillerées à thé de poudre à pâte.

Mettre l'œuf et le sucre dans un bol, le battre fortement; ajouter le beurre défait en crême, le lait, la farine tamisée avec la poudre à pâte. Mettre dans une lèche-frite à gâteau et cuire 25 à 30 minutes. Au sortir du four, couper le gâteau par bandes de 4 pouces de largeur et mettre entre chacune une couche de glace au chocolat ainsi que sur le dessus.

Glace au Chocolat.

DETAIL: 3/4 d'un bâton de chocolat Menier, 2 cuillerées à table de crême, 1 pincée de sel, 1/2 jaune d'œuf, 1/2 cuillerée à thé de beurre, 1/2 cuillerée à thé de vanille, sucre en poudre pour épaissir.

Faire fondre le chocolat, ajouter la crême, sel, jaune d'œuf, beurre et la vanille; incorporer assez de sucre en poudre pour faire une glace épaisse.

Gâteaux Napolitains.

DETAIL: 1 tasse de farine, 5 cuillerées à table de beurre, 10 cuillerées à table de sucre, 1/2 citron râpé, 1 œuf entier.

Mettre la farine dans un bol, l'écarter au centre, y mettre le sucre pilé, le beurre, l'œuf, le citron. Manier le beurre avec les œufs et le sucre; puis avec la farine pour en former une boule. L'aplatir d'un 1/4 pouce, en couper des ronds avec un emporte-pièce. Les mettre cuire 10 minutes dans le four sur une feuille à gâteau. Les coller 2 par 2 avec de la marmelade d'abricots ou autre, les glacer au rhum.

Glace Royale au Rhum.

A 1/2 blanc d'œuf ajouter assez de sucre en poudre pour obtenir une glace qui garde sa forme, aromatiser au rhum; en verser sur le gâteau, l'étendre au couteau et la laisser sécher.

Gâteau Mousseline.

DETAIL: 2 jaunes d'œufs, 2 blancs, 1/2 tasse de sucre fin, 1/4 tasse fécule de pomme de terre, 1 petite cuillerée à thé de poudre à pâte, 1/4 cuillerée à thé de vanille ou autre essence.

Battre les jaunes et les blancs séparément, puis les battre ensemble, ajouter le sucre, la fécule tamisée avec la poudre, l'essence au goût; cuire à four modéré 20 à 25 minutes.

L'homme qui tient le pied de l'échelle rend souvent plus de services que celui qui est au sommet.

***

Toutes les idées sont justes, toutes les bouches sont fausses.

***

Nous pardonnons beaucoup à ceux qui nous admirent.

***

Nous gagnerions plus de nous laisser voir tels que nous sommes que d'essayer de paraître ce que nous ne sommes pas.

Gâteau à la Neige.

DETAIL: 2 cuillerées à table de beurre, 1/2 tasse de sucre, 1/4 tasse de lait, 1 tasse de farine, 1/2 cuillerée à thé de poudre à pâte, 1 blanc d'œuf, 1/2 cuillerée à thé d'essence de vanille et citron.

Défaire le beurre en crême, ajouter le sucre, le lait, la farine et la poudre à pâte tamisée, essence en dernier lieu, le blanc battu en neige. Cuire 20 minutes dans un moule profond.

PANAIS FRITS.
PUREE D'EPINARDS.
CASSOLETTES DE POIS VERTS.
PUREE PANACHEE.

Panais Frits.

DETAIL: 3 tranches de panais, 1/2 cullierée à thé de farine, 1 jaune d'œuf, 1 cuillérée à thé de beurre, 1/2 cuillerée à table de saindoux, sel et poivre.

Couper le navet en dés, le mettre cuire à l'eau bouillante salée; lorsqu'il est tendre sous la fourchette, enlever l'eau, le piler, ajouter la farine, l'œuf, le sel et le poivre, en former de petites croquettes et les faire sauter vivement dans la poêle; les servir sur une feuille de laitue.

Purée d'Epinards.

DETAIL: 1/2 tasse d'épinards cuits, 1 cuillerée à table de beurre, 1 œuf cuit dur.

Laver et faire cuire les épinards à l'eau bouillante salée 1/4 d'heure, les égoutter, les passer au tamis, remettre dans la casserole avec le beurre, sel et poivre. Servir sur un petit plat; décorer avec des quartiers d'œufs durs, passer le jaune au tamis et en masquer le dessus de la purée.

La vanité nous fait faire plus de choses contre notre goût que la raison.

***

On est d'ordinaire plus médisant par vanité que par malice.

***

Les sots sont généralement des entêtés: moins ils ont d'idées, plus ils y tiennent.

***

On se fait à la laideur, mais jamais à la méchante humeur; elle use tout.

Potage à la Crême d'Avoine, d'Orge ou de Riz.

DETAIL: 1 tasse d'eau bouillante, 1 cuillerée à table de farine d'avoine, 1/4 cuillerée à thé de sel, 1 prise de poivre, 1/2 tasse de lait chaud ou 1/4 tasse de crême, 1/2 cuillerée à thé de Liebig, 1 jaune d'œuf, 1/2 cuillerée à table de beurre.

Faire bouillir l'eau salée, délayer la farine d'avoine dans un peu d'eau froide et l'ajouter à l'eau bouillante en remuant sans cesse, ajouter le lait, laisser cuire 8 à 10 minutes. Mettre le jaune d'œuf dans un bol, le beurre et le Liebig, délayer avec 1 ou 2 cuillerées de potage chaud, ajouter le reste du potage et servir.

Bouillon Julienne.

DETAIL: 1 petite carotte,1 mince tranche de navet, 3 branches de céleri, 1 tasse de bouillon, 1/4 cuillerée à thé de sucre fin, sel, poivre, eau.

Laver et éplucher soigneusement les légumes, les couper en dés. Faire fondre dans une casserole 1 1/2 cuillerée à table de beurre, ajouter le sucre, y mettre les légumes, les mélanger avec le beurre, couvrir la casserole et laisser cuire pendant 4 à 5 minutes en agitant de temps en temps, ajouter alors assez d'eau bouillante pour couvrir le tout; assaisonner sel, poivre, faites cuire jusqu'à ce que les légumes soient tendres. Quand ils sont cuits, les égoutter, les passer au tamis, si on aime; ajouter le bouillon, laisser mijoter 4 à 5 minutes. Servir chaud.

On peut ajouter à la julienne 1 cuillerée à table de petits pois cuits ainsi que des haricots verts coupés en dés et de petits bouquets de choux-fleurs également cuits.

NOTE: Les potages à base de légumes frais sont plus nourissants que le bouillon; on peut augmenter leur valeur nutritive en les additionnant de crême, de lait et d'œufs.

L'esprit sans la bonté, c'est l'abeille sans le miel.

***

La jalousie ne déchire pas seulement le cœur, elle le dégrade.

***

On est que'quefois un sot avec de l'esprit; on ne l'est jamais avec du jugement.

***

La distinction est dans l'extérieur, la bonne éducation dans les actes.

***

La vie n'est qu'un pont pour passer d'une éternité à l'autre.—Curé d'Ars.

Cassolettes de Pois Verts.

DETAIL: 2 pommes de terre, 1/4 cuillerée à thé de sel, poivre, 1 cuillerée à table de beurre, 2 cuillerées à table de lait chaud, 1 cuillerée à thé de farine, 1 jaune d'œuf.

Peler les pommes de terre, les couper en morceaux, les laver, les mettre cuire à l'eau bouillante salée, les égoutter, les passer au tamis, saler, poivrer, les travailler pour les convertir en une pâte fine, y ajouter le beurre, les travailler de nouveau pour les bien mélanger; y verser le lait chaud peu à peu, travaillant toujours pour rendre la purée légère; ajouter une pointe de muscade, mélanger bien, verser cet appareil sur une planche légèrement farinée; le rouler de la grosseur d'un saucisson; en couper des morceaux de l'épaisseur de 1/2 pouce; aplatir chaque morceau avec le lame du couteau; à l'aide d'un emporte-pièce plus petit, marquer le milieu d'un rond jusqu'à la moitié de l'épaisseur de la pâte; mettre à four chaud sur une tôle légèrement beurrée 8 à 10 minutes, les retirer à l'aide d'un couteau pointu, détacher le petit rond du milieu, le mettre de côté, enlever l'intérieur de manière à obtenir un puits. Remplir cette fontaine de petits pois verts; passer au beurre et assaisonner. Servir bien chaud.

NOTE: Petits mets servis dans des espèces de petites caisses en pâte.

Purée Panachée.

DETAIL: 1/2 tasse de carottes coupées en dés, 1 pomme de terre, 1 cuillerée à table de crême, 1 cuillerée à table de beurre, sel, poivre.

Faire cuire les carottes à l'eau bouillante salée 10 minutes, ajouter la pomme de terre coupée en dés et achever la cuisson; lorsqu'elles sont cuites, les égoutter. Passer le tout ensemble au tamis, remettre la purée dans la casserole, bien la travailler dans la casserole avec une cuillère de bois, ajouter la crême, puis le beurre, servir chaud.

NOTE: La valeur alimentaire d'une pomme de terre se reconnaît précisément à ce qu'elle est farineuse, c'est-à-dire riche en amidon, les pommes de terre qui, après la cuisson sont aqueuses sont moins bonnes.

BOUILLON JULIENNE, PUREE DE PANAIS,
POTAGE A LA CREME D'AVOINE,
D'ORGE OU DE RIZ,
SOUPE A LA SEMOULE LIEE.

Soupe à la Semoule liée.

DETAIL: 1 1/2 tasse d'eau, 1 cuillerée à table de beurre, 1 cuillerée à table de semoule, 1 jaune d'œuf, 1/3 tasse de lait ou crême, 1 pointe de muscade, sel, poivre.

Faire bouillir l'eau additionnée d'une pincée de sel et le beurre, y jeter en pluie la semoule fine en remuant avec la cuillère de bois, laisser cuire 5 à 8 minutes. Préparer dans un bol le jaune d'œuf, le débattre avec le lait ou la crême et un peu de muscade râpée, verser peu à peu le liquide bouillant en remuant. Servir.

Purée de Panais.

DETAIL: 1 panais, 1 cuillerée à table de beurre, 1 branche de persil, 2 tasses de bouillon, 1/3 tasse de lait, un peu de macis, poivre et sel, 1 jaune.

Laver et ratisser le panais, le couper en tranches, mettre dans une casserole le beurre, persil, macis et panais; laisser prendre couleur, ajouter le bouillon et laisser cuire jusqu'à ce que les panais soient tendres, les passer au tamis, remettre dans la casserole, ajouter le lait, sel, poivre, puis le jaune d'œuf; servir avec quelques petits croûtons frits.

ŒUFS A LA VICHY,
MOULE AU RIZ,
SOUFFLE DE MACARONI,
BISCUITS A LA FARINE D'AVOINE.

Œufs à la Vichy.

DETAIL: 1 blanc d'œuf, 4 cuillerées à table de crême, 2 cuillerées à table de sucre, quelques gouttes de vanille, eau de Vichy pour emplir le verre.

Fouetter la crême, ajouter le sucre et la vanille, en dernier lieu le blanc d'œuf battu en neige; verser sur un peu de glace pilée et emplir le verre d'eau de Vichy. On peut remplacer la crême par du bouillon. Dans les cas de diabète, mettre une pointe de couteau de saccharine à la place de sucre.

Moule au Riz.

DETAIL: 2 cuillerées à table de riz, 1/2 tasse de lait, 1/4 cuillerée à thé de sel, le zeste de 1/2 orange, 1/2 tasse de crême, 1 cuillerée à thé de gélatine, 2 cuillerée à table d'eau froide.

Mettre le riz à l'eau froide et le laisser bouillir environ 5 minutes, le rafraîchir, ajouter le lait et le zeste d'orange, laisser cuire au bain-marie jusqu'à ce que les grains soient tendres, ajouter alors la crême, le sucre et la gélatine préalablement dissoute dans l'eau froide, mêler le tout et laisser prendre au froid; démouler et servir avec un peu de gelée de pomme ou autre.

Soufflé de Macaroni.

DETAIL: 1/4 tasse de macaroni, 1/2 tasse de lait, 1/2 cuillerée à table de beurre, 1 cuillerée à table de farine, 1/4 cuillerée à table de sel, 1 cuillerée à table de fromage râpé, 3 champignons.

Casser le macaroni d'un pouce de long, le faire cuire à l'eau bouillante salée jusqu'à ce qu'il soit tendre, le retirer, l'égoutter, le rafraîchir afin que les morceaux n'adhèrent pas entre eux.

SAUCE: Mettre fondre le beurre dans une casserole, ajouter la farine, y verser le lait chaud en tournànt toujours constamment, cuire 5 à 8 minutes, ajouter le fromage râpé, les champignons coupés par petits morceaux et sautés dans 1/2 cuillerée à table de beurre puis le jaune et le blanc battu en neige, assaisonner au goût, ajouter le macaroni, verser cet appareil dans un plat beurré, le mettre cuire au four dans un bain-marie jusqu'à ce qu'il soit ferme au milieu, 20 à 25 minutes. Servir avec sauce tomate. Démouler le soufflé et verser la sauce dessus.

Sauce Tomates.

DETAIL: 1/2 cuillerée à table de beurre, 3/4 cuillerée à table de farine, 1/3 tasse de tomates cuites et passées au tamis, sel, poivre.

Fondre le beurre dans une cassserole, ajouter la farine, et laisser prendre couleur légèrement, y verser les tomates en tournant, laisser cuire 5 à 6 minutes, saler et poivrer. Une goutte de jus d'oignon rehausse le goût.

Biscuits à la Farine d'Avoine.

DETAIL: 1 œuf, 1/4 tasse de sucre, 1/3 tasse de crême, 2 cuillerées à table de beurre fondu, 1/2 tasse de farine d'avoine fine, 1/2 tasse de farine de blé, 1 3/4 cuillerée à thé de poudre à pâte, 1/2 cuillerée à thé de sel, 1/2 tasse de raisins épépinés, 1/2 cuillerée à thé de cannelle, 1/4 tasse d'amendes pilées.

Battre l'œuf jusqu'à ce qu'il soit mousseux, ajouter le beurre, sucre, la crême, la farine, le sel, la poudre à pâte, passer au tamis, les raisins lavés, hachés très fins, les amandes pilées. Beurrer de petits moules, les remplir à moitié, les cuire à four chaud 15 à 20 minutes.

CREME DE POISSON AU GRATIN,
FILET DE HADDOCK, SAUCE AU VIN,
EPERLANS A LA MAITRE D'HOTEL,
FLETAN AU FROMAGE.

Crême de Poisson au Gratin.

DETAIL: 1/4 tasse de poisson froid coupé en lanières, 1 cuillerée à thé de beurre, 1 cuillerée à thé de farine, 1/4 tasse de lait, 3 gouttes de jus d'oignon, sel, 1 prise de poivre et de muscade.

Mettre dans une casserole le beurre et laisser fondre et ajouter la farine, mélanger avec la cuillère de bois, verser le lait chaud, tourner sur le feu jusqu'à ébullition, retirer la casserole hors du feu, assaisonner avec le jus d'oignon, sel, poivre, muscade, ajouter 1 cuillerée à thé de beurre. D'autre part faire une purée de pommes de terre; travailler la purée dans la casserole avec 1 cuillerée à table de beurre, 1 pincée de sel, 1 prise de muscade. Beurrer un plat qui aille au four, former une bordure avec les pommes de terre en y laissant un vide dans l'intérieur. Mettre un peu de sauce dans le milieu, puis les débris de poisson (lanières), recouvrir de sauce, saupoudrer le dessus de fromage et de chapelure, faire cuire au four chaud pendant 20 minutes. Servir aussitôt.

Filet de Haddock, Sauce au Vin.

Enlever la peau d'un morceau de haddock frais, mettre dans un petit plat allant au four avec 1 cuillerée à thé de beurre fondu et une cuillerée à table de vin blanc, quelques gouttes de jus de citron; couvrir le plat et laisser cuire 15 minutes à four modéré. Tenir le poisson au chaud et ajouter au liquide de la cuisson 1 cuillerée à table de crême et le jaune d'un œuf légèrement battu; assaisonner de sel et poivre, verser sur le poisson et saupoudrer avec un peu de persil haché.

Eperlans à la Maître d'Hôtel.

Préparer 2 éperlans comme à l'ordinaire; d'autre part battre un jaune d'œuf légèrement avec 1 cuillerée à thé d'eau froide, sel et poivre; tremper les éperlans dans ce mélange, les passer à la chapelure fine et les faire frire au beurre; ranger les éperlans sur un petit plat chaud, les servir avec du beurre frais à la maître d'hôtel.

Beurre à la Maître d'Hôtel.

Mélanger 1 cuillerée à table de beurre frais défait en crême, 1 cuillerée à thé de persil, 1 pincée de sel, 1 prise de poivre, le jus de 1/4 de citron.

Flétan au Fromage.

Assaisonner de sel et de poivre 1 petit plat de flétan; verser dessus 2 cuillerées à table de beurre fondu; mettre dans un plat beurré, faire cuire 12 minutes. Servir sur un plat chaud et verser dessus la sauce suivante:

SAUCE: Faire chauffer 2 cuillerées à table de crême ajouter 1/2 jaune d'œuf légèrement battu, lorsque le tout est entièrement mêlé; ajouter 1 cuillerée à table de fromage râpé, assaisonner de sel et poivre de Cayenne.

RIS DE VEAU GLACES,
SOUFFLE DE CERVELLES,
FILET DE ŒUF AUX HARICOTS,
SAUCE CREME AU RAIFORT.

Ris de Veau Glacés.

DETAIL: 1/2 ris de veau, 1 cuillerée à thé d'extrait de bœuf, 1/2 cuillerée à table d'eau bouillante, 1/2 tasse de petits pois, 1/4 cuillerée à thé de sel, poivre, 1 cuillerée à thé de vinaigre.

Mettre le ris dégorger à l'eau froide 1/2 heure, le faire cuire à l'eau bouillante, salée , acidulée de vinaigre, 8 à 10 minutes, le retirer, le rafraîchir à l'eau froide,enlever le tendon et la peau adhérente, le mettre dans un plat avec sel et poivre. D'autre part faire dissoudre l'extrait de viande de bœuf avec l'eau bouillante, verser 1/3 du mélange sur le ris, mettre au four chaud et laisser cuire jusqu'à ce qu'il soit bien glacé en arrosant 2 ou 3 fois avec le reste du mélange. Servir avec une bordure de pois.

Soufflé de Cervelles.

DETAIL: 1 cervelle de veau (court-bouillon), 1 tasse d'eau bouillante salée, 1/2 tasse de vin blanc. BECHAMEL: 1/2 cuillerée à table de beurre, 1 cuillerée à table de farine, 1/2 tasse de bouillon dans lequel a cuit la cervelle ou lait, sel, poivre, 1 œuf.

Faire dégorger 1/2 heure la cervelle à l'eau froide, enlever la peau qui la recouvre, la mettre cuire au court-bouillon 15 minutes, la retirer, l'égoutter, la passer au tamis, réserver l'eau de cuisson. Faire une béchamel avec le beurre,la farine et 1/2 tasse de bouillon chaud ou lait, laisser cuire 5 à 8 minutes, lier avec 1 jaune d'œuf, assaisonner de sel, poivre, ajouter la cervelle et le blanc battu en neige; verser ce mélange dans un moule légèrement beurré et le mettre cuire au four au bain-marie jusqu'à ce que le milieu soit ferme. Démouler et servir avec une sauce tomates.

Sauce Tomates.

1/2 cuillerée à table de beurre, 3/4 cuillerée à table de farine, 1/3 tasse de tomates cuites et passées au tamis, sel, poivre.

Mettre le beurre dans une casserole, ajouter la farine et laisser brunir légèrement, ajouter les tomates, laisser jeter un bouillon, assaisonner avec sel et poivre.

Filet de Bœuf aux Haricots.

Préparer une tranche de filet de bœuf d'environ 1 pouce d'épaisseur; faire chauffer dans la poêle 1 1/2 cuillerée à table de beurre et cuire le filet 8 minutes en ayant soin de tourner afin de faire saisir également chaque côté pour que le jus demeure à l'intérieur de la viande. Servir sur un petit plat très chaud; verser dessus le beurre fondu. Comme garniture on peut faire sauter au beurre quelques champignons ou des haricots verts ou de petites têtes de choux-fleurs.

Sauce Crême au Raifort.

Servir une tranche de roastbeef saignant avec la sauce ci-dessous:

Battre 1 cuillerée à table de crême douce jusqu'à ce qu'elle soit ferme. Lorsqu'elle commence à épaissir, ajouter graduellement 3/4 cuillerée à thé de vinaigre; assaisonner avec du sel, poivre, mettre 1/2 cuillerée à thé de raifort.

SANDWICHES AUX FIGUES,
SALADE D'ORANGES ET DE CELERI,
BLANC MANGER AUX FRUITS,
GELEE AU SAUTERNE,
MARSHMALLOW PUDDING.

Sandwiches aux Figues.

Prendre 3 ou 4 figues, les hacher finement ou les passer à la machine, les mettre cuire avec un peu d'eau au bain-marie 1 heure; assaisonner avec jus de citron, refroidir et étendre entre des tranches de pain très minces beurrées avec un peu de beurre défait en crême; mettre sur chacune des tranches un peu de la préparation précédente.

Crême Espagnole.

DETAIL: 1/2 cuillerée à thé de gélatine, 1/2 tasse de lait, 1 cuillerée à table de sucre, 1/2 jaune d'œuf, un peu de sel, 1/2 blanc d'œuf, 6 gouttes de vanille.

Chauffer le lait avec la gélatine, ajouter le sucre et verser graduellement sur la moitié du jaune d'œuf légèrement battu. Le mettre cuire au bain-marie jusqu'à ce que le mélange s'épaississe en tournant constamment; ajouter le sel, la moitié du blanc d'œuf battu en neige et essence. Mettre dans un moule passé à l'eau froide; laisser prendre, démouler, servir avec sauce crême.

Salade d'Oranges et de Céleri.

Trancher mince 1 ou 2 oranges; diviser chaque tranche; en garnir un compotier, décorer de céleri frisé, aromatiser avec 1/3 tasse de miel chaud incorporé à 1 jaune d'œuf bien battu; battre ce mélange jusqu'au refroidissement, puis ajouter 1 cuillerée à table de jus de citron, masquer la salade et garnir avec céleri frisé.

Blanc Manger aux Fruits.

DETAIL: 1/2 tasse de lait, 1/2 tasse d'eau, 1 1/3 cuillerée à table de hominy ou fécule de pommes de terre, 1/2 cuillerée à table de sucre, 1/8 cuillerée à thé de sucre.

Chauffer le lait, ajouter l'eau, amener au point d'ébullition. Mettre le hominy graduellement, laisser bouillir 2 minutes. Mettre cuire au bain-marie 2 heures. Après 1 1/2 heure de cuisson, ajouter le sucre et le sel, mettre refroidir dans un moule, décorer avec fraises et crême fouettée.

Gelée au Sauterne.

DETAIL: 3/4 cuillerée à thé de gélatine, 1/2 cuillerée à table d'eau froide, 1 cuillerée à table d'eau bouillante, 1/2 tasse de Sauterne, 1 cuillerée à thé de jus de citron, 1/2 cuillerée à table de sucre.

Faire dissoudre la gélatine dans l'eau froide, ajouter l'eau bouillante; aussitôt que la gélatine est fondue, ajouter sucre, jus de citron, Sauterne, passer à la passoire fine, verser dans un moule, passé à l'eau froide, faire prendre au frais. Démouler et servir.

Marshmallow Pudding.

DETAIL: 2/3 cuillerée à thé de gélatine, 1/3 tasse d'eau bouillante, 1/2 tasse de sucre, 1 blanc d'œuf, 1/2 cuillerée à thé de vanille, 1 pincée de sel.

Faire dissoudre la gélatine dans l'eau bouillante, mettre dans un bol le sucre, le blanc de l'œuf battu ferme, ajouter la gélatine, sel, vanille; battre environ 15 minutes; laisser refroidir, çouper en petits carrés, rouler dans les macarons écrasés, servir avec crême douce et sucre.

CUISINE

DE L'ASSAISONNEMENT

Il est d'usage de se servir, en faisant la cuisine, de toutes sortes d'ingrédients qu'on emploie machinalement peut-être, sans se rendre un compte suffisant de leur utilité. Il n'est pourtant pas indifférent à la santé de saler, de poivrer, ou de sucrer les mets que nous mangeons, encore moins de les assaisonner d'épices; c'est un devoir pour la maîtresse de maison de se rendre compte de la valeur alimentaire des moindres substances qu'elle emploiera ou qu'elle laissera employer dans sa cuisine; nous pensons être utile à toutes celles qui nous liront en étudiant avec elles la question de l'assaisonnement.

C'est, du reste, l'appellation donnée à toutes les substances qui contribuent à relever la saveur des choses alimentaires. Considéré dans de certaines limites. l'assaisonnement est un besoin réel; la plupart de nos aliments seraient indigestibles ou repoussants, si l'on n'en relevait pas la saveur avec du sel; cet accroissement de sapidité ne se borne pas à flatter le palais, il détermine une plus abondante sécrétion du suc gastrique et des autres fluides, qui se mêlent à nos aliments dans l'estomac pour en faciliter la digestion.

De tous les assaisonnements, le plus indispensable est le sel; tous les peuples connus en font usage, et ceux qui n'en trouvent pas dans le territoire qu'ils occupent, parcourent habituellement des distances infinies afin de s'en procurer.

Les animaux eux-mêmes, et notamment tous les quadrupèdes ruminants et plusieurs espèces d'oiseaux, ont une appétence marquée pour le sel; ceux qui en mangent ont plus de vigueur que les autres, leur poil ou leurs plumes sont plus brillants, ils sont plus gais, et l'on a remarqué qu'ils supportent mieux la fatigue, et sont plus rarement atteints de maladies particulières à leur espèce.

Après le sel, et avant les épices, viennent les végétaux de la famille des alliacés: l'ail, l'oignon, l'échalotte et la ciboule. Parmi ces végétaux, l'oignon est employé tout à la fois comme substance alimentaire et comme assaisonnement; les autres, et surtout l'ail, ne peuvent être considérés que comme des assaisonnements très énergiques; ils stimulent fortement l'appétit sans avoir les inconvénients qui accompagnent l'usage immodéré des épices, sans doute parce qu'ils ne sont pas entièrement dépourvus de propriétés alimentaires.

Le sel, les alliacés et les végétaux aromatiques sont les seuls assaisonnements dont la nature avait favorisé nos climats; pendant longtemps, ils nous suffirent; mais dès le XVe siècle, lorsque les navigateurs portugais eurent forcé le passage du cap de Bonne Espérance, il en résulta que nos communications avec l'Inde devinrent plus faciles, et le prix des épices, jusqu'alors excessifs,

baissa tellement que leur usage se répandit simultanément dans toutes les classes et dans tous les pays. Il en résultat que leur usage devint excessif, chose prévue quand une denrée longtemps rare et chère devient subitement commune et à bon marché. Qui de nous supporterait aujourd'hui les gibelottes et les ravigotes de nos aïeux ? On est peu à peu revenu à des goûts plus tempérés, l'usage des épices est actuellement devenu plus modéré, excepté dans certaines campagnes où l'usage des boissons alcooliques a rendu le goût insipide, et l'emploi du poivre presque un besoin. Le poivre est, de toutes les épices, celle dont l'usage est le plus fréquent, c'est aussi une des substances dont on est tenté d'abuser le moins à cause de sa force. On emploie encore le clou de girofle, la cannelle et la muscade, mais le safran, qui entrait jadis dans presque toutes les préparations culinaires, est presque entièrement abandonné.

LA VANILLE

Dans les forêts ombreuses et humides du Mexique croît une plante grimpante qui se fixe sur les arbres, allant de branche en branche et s'y accrochant au moyen de ses nombreuses racines adventives. C'est une véritable liane. Cette plante, qu'on a désignée sous le nom de vanille (vanilla planifolia) appartient à cette étrange famille des orchidées remarquables par les formes souvent très bizarres de leurs fleurs qu'on a comparées à des papillons, à des mouches, à des oiseaux aux ailes étendues, à des pantoufles ornées de pierres précieuses, voire même à de petits hommes pendus. La famille des orchidées n'est pas exclusivement propre aux régions intertropicales, on en trouve dans ces pays chauds, on en trouve aussi dans nos prairies et dans nos bois. Mais c'est surtout dans ces pays chauds qu'on rencontre les espèces les plus curieuses, par la variété des formes, la richesse des couleurs de leurs fleurs; aussi chez certains horticulteurs et amateurs, la culture des orchidées exotiques est-elle devenue une véritable passion, plus justifiée que celle qui régnait au siècle dernier pour la culture des tulipes. Ce n'est pourtant point pour la beauté des fleurs que l'on recherche la vanille; elles sont verdâtres et tout à fait insignifiantes; cependant la plante, prise dans son ensemble, est élégante; la tige, pouvant atteindre une très grande longueur, présente des feuilles larges, luisantes, un peu charnues, et des racines adventives qui descendent vers le sol. On la conduit, dans les serres chaudes, sur des fils de fer et elle n'est pas dépourvue de qualités ornementales. Tout le parfum de la vanille est concentré dans le fruit, qui est une longue gousse brune de la grosseur du petit doigt. Dans nos serres la vanille ne fructifie point, à moins qu'on ne pratique la fécondation artificielle en perçant, au moyen d'une aiguille, le stigmate, ce qui permet au pollen de s'introduire dans l'ovaire. Lorsque la plante est à l'état sauvage, dans les forêts d'Amérique, c'est un insecte qui, au moyen de son aiguille, pratique cette opération.

Ce n'est qu'au commencement du XVIIe siècle que les Espagnols trouvèrent la vanille en usage au Mexique, comme condi-

ment du chocolat, on ne connaissait alors que le fruit, mais on ignorait la plante qui le produisait, le pays d'origine et même son emploi comme condiment. Autrefois, la vanille était employée en médecine; aujourd'hui, elle ne sert plus guère qu'à parfumer le chocolat, les crêmes, les glaces, les pâtisseries, les bonbons.

LE SAFRAN

Le safran (crocus sativus) est une jolie petite plante bulbeuse à feuille de graminée, ressemblant beaucoup au crocus printanier qui fleurit au premier printemps dans les jardins. Elle est de la même famille que l'iris, ses fleurs sont élégantes et colorées en pourpre; elles renferment trois étamines et un pistil terminé par trois stigmates colorées en jaunes orangé Ce sont ces stigmates que l'on coupe et qui constituent le safran du commerce. Autrefois, on l'employait beaucoup en médecine et on lui attribuait toute espèce de qualités. Aujourd'hui, on a reconnu que cette antique réputation est, comme pour beaucoup d'autres plantes, une réputation usurpée, et si l'on rencontre encore le safran dans les pharmacies, c'est uniquement à cause du principe colorant qu'il renferme. C'est comme condiment qu'on le recherche, et à ce titre, il est surtout estimé en Autriche, en Allemagne et dans quelques parties de la Suisse. Dans notre pays, on s'en sert souvent pour colorer et aromatiser certains gâteaux, certains aliments par exemple le riz au lait, mets obligé de toutes les kermesses flamandes. Les habitants de l'Inde en font un grand usage dans leurs cérémonies religieuses et s'en servent aussi pour colorer leurs aliments.

Le safran est considéré comme originaire de la Grèce, de l'Asie Mineure et peut-être de la Perse; mais il est cultivé depuis si longtemps en Orient que sa patrie véritable est fort douteuse; nulle part on ne le rencontre à l'état sauvage. Il est connu depuis une époque très reculée; la Bible et les auteurs grecs les plus anciens en parlent déjà. On cultive le safran en France. L'arrondis, sement de Pithiviers-en-Gâtinais, dans le département du Loiret-en fournit annuellement pour près de deux millions de francs. En Espagne, il est également cultivé et il est livré au commerce sous le nom de safran d'Alican et de Valencia, mais il est moins estimé que celui de France. L'Autriche fournit également d'excellent safran; on le cultive aussi en Perse, dans l'Inde, ainsi que dans quelques districts de la Chine.

Comme le safran est une substance d'un prix très élevé, il est sujet à de nombreuses altérations et falsifications. Quelquefois on l'arrose d'eau et on le conserve dans des lieux humides pour lui donner plus de poids. Dans le même but, on l'huile ou on l'enduit de miel. Souvent on le mélange avec les étamines de sa propre fleur ou de celles du crocus printanier, avec les fleurs de diverses plantes telles que le carthame tinctorial, le souci commun, la saponaire ou l'arnica. On va même jusqu'à mêler au safran des fibres de chair musculaire, du sable et du plomb.

HYGIENE DU SOMMEIL.

S'il importe de savoir bien manger pour que l'alimentation répare en nous la déperdition des forces, il n'importe pas moins de savoir bien dormir pour donner au corps et à l'esprit le repos indispensable. Il y a donc des règles hygiéniques du sommeil comme il y en a pour le repas, et les unes méritent d'être connues aussi bien que les autres.

La vie humaine ne saurait être tout entière en activité. Aucun de nos organes n'est capable de fonctionner d'une manière continue, sans repos ni relâche. Ceux même qui, au premier abord, sembleraient faire exception, les poumons par exemple ou le cœur, sont précisément ceux qui prennent le repos le plus prolongé. Ainsi le cœur se repose 12 heures sur 24, entre chaque contraction. De même, les muscles qui dilatent la poitrine restent inactifs pendant que travaillent les muscles qui la compriment. Ces organes prennent donc leur repos, par équipes, par petites fractions équivalentes à leurs périodes de travail. On ne saurait rêver d'un état social plus parfait. Rendez-vous bons socialistes! Vous venez trop tard, et la société ouvrière de vos rêves fonctionne déjà dans la réalité de votre vie intime.

Mais les autres appareils, tels que le système nerveux, ou l'ensemble du système musculaire, qui, pendant la journée, restent constamment actifs, ont besoin, à un moment donné, d'interrompre leurs fonctions; ils sont à bout de forces et réclament un repos bien mérité. Ils le trouvent dans le sommeil.

Le sommeil est donc la péroide de détente, de délassement d'une partie de notre organisme. Et cette détente, même après une journée en apparence la plus oisive, est de toute nécessité, sans quoi la machine humaine usée, surmenée, épuisée, irait infailliblement à la dérive. On connaît la triste aventure de ces quelques excentriques Américains. Pour se priver de sommeil pendant quelques jours, ils durent se livrer à des exercises violents. Ils succombèrent rapidement anéantis.

La science, en dépit de ses progrès rapides et incontestés, n'a pu encore déterminer la nature physiologique et intime de ce phénomène. L'analyse en a échappé jusqu'ici aux recherches des savants comme à celles des philosophes. C'est le mystère inexploré.

Nous pouvons chercher à nous rendre compte de quelques-uns de ses résultats immédiats. C'est modeste.

A coup sûr, ce n'est pas l'être vivant qui dort tout entier. Un sommeil total et complet ne différerait pas de la mort. Ce n'est pas non plus le système musculaire. Un certain nombre de muscles continuent à se contracter; ceux de la respiration par exemple, ceux des viscères et ceux des vaisseaux sanguins. Le reste de l'ensemble musculaire est plongé dans un repos relatif et ne fonctionne plus qu'à de rares intervalles. Ce n'est pas davantage la masse des viscères. La digestion continue pendant

le sommeil. Les reins persistent à secréter de l'urine et le foie de la bile. Ce n'est pas même la respiration ni la circulation. On peut constater toutefois que ces deux fonctions sont moins actives; leur rythme est plus lent qu'en temps normal, et la combustion organique devient moins intense; d'où un léger refroidissement du corps.

Qu'est-ce donc qui dort réellement dans les ommeil et lui donne une attitude presque équivalente à celle de la mort ? Le système nerveux,comme le montre l'arrêt presque complet de ses fonctions. on ne voit plus persister, dans le sommeil le plus léger, qu'une conscience vague de l'existence. Le phénomène du rêve démontre la possibilité de la persistance de la pensée, mais d'une pensée qui s'ignore pour ainsi dire et a perdu les rênes de son autonomie; la volonté fait entièrement défaut.

De là, pour l'être vivant, la nécessité absolue du sommeil. La santé nerveuse et en particulier la santé cérébrale en dépendent. On ne le voit que trop par les troubles qu'entraînent, en temps anormal, les insomnies prolongées: névralgies, convulsions, spasmes, démence, folie; toutes maladies qui traduisent la souffrance d'un cerveau anémié. Le sommeil ne lui a pas été accordé à temps voulu et dans la mesure indispensable pour la réparation urgente de ses forces épuisées. Aussi ne saurait-on trop rappeler cette règle de l'hygiène du sommeil, à laquelle nul ne saurait se soustraire sans compromettre la bonne harmonie de son être. Tout ce qui troublera le sommeil retentira directement sur l'équilibre des nerfs, et par là risquera d'altérer profondément la santé tout entière.

Il ne faut pas oublier cependant qu'après le système nerveux, ce sont les muscles qui se reposent le plus complètement dans le sommeil; ils restent tous dans l'inactivité, à l'exception de ceux qui président aux fonctions permanentes de la respiration, de la circulation et la digestion.

Mais comme la nourriture que l'on prend, le sommeil nécessite une préparation, si l'on veut qu'il procure à l'être humain tout le profit qu'on doit en attendre. Et un des points qu'il importe de ne pas oublier, quand on étudie l'hygiène du repos de la nuit, c'est l'influence du sommeil sur la digestion, et vice versa, l'influence de la digestion sur le sommeil.

Le sommeil n'agit pas sur la digestion qui est déjà presque terminée; il la laisse achever son œuvre sans y mettre obstacle. Mais lorsqu'elle n'est qu'au début, le sommeil lui imprime une telle hâte, que les aliments sortent intacts de l'estomac, comme si cet organe, devenu impuissant à remplir sa fonction naturelle, les eût laissé s'échapper. Il en peut en résulter des troubles pour les fonctions digestives, qui se manifestent surtout au réveil par des malaises et des crampes fort incommodes. On ne saurait donc déterminer trop exactement l'heure la plus convenable pour se livrer au sommeil.

L'action de la digestion sur le sommeil n'est pas moins frappante. Lorsqu'on s'endort trop tôt après le repas, l'estomac

s'efforce de continuer sa tâche, et après ce travail intérieur auquel participent plusieurs de nos organes, même d'une façon indirecte, trouble la paix physiologique dont on a besoin pour le sommeil, distrait en quelque sorte le système nerveux et l'empêche de se livrer au repos complet. De là, un sommeil trop agité, des rêveries souvent fort pénibles, et quelquefois le cauchemar, l'affreux cauchemar dont on se ne réveille qu'en sursaut après une anxiété extrême.

Il est donc souverainement important, pour la bonne qualité du sommeil, que la digestion de l'estomac soit, sinon déjà faite, au moins presque achevée avant que l'on s'endorme. Pour mieux préciser, il ne faut pas se mettre au lit avant que deux heures au moins se soient écoulées depuis le dernier repas, et il serait préférable d'attendre même trois ou quatre heures. Et plus le repas du soir sera léger et sobre, plus aussi le sommeil a chance d'être calme. Mais il ne faudrait pourtant pas pousser la sobriété jusqu'à l'excès. La faim et l'affaiblissement qui en résulte, comme la digestion laborieuse, rendent le sommeil pénible, en raison de l'excitation cérébrale qui suit tout appauvrissement organique. Pour la même raison, une trop grande fatigue, une trop grande dépense musculaire après avoir appauvri le sang, nuisent à la tranquillité du sommeil. Au contraire, un exercice modéré lui est très favorable. En résumé, chaque fois que, par inanition ou par fatigue, le cerveau sera anémié, il sera par contrecoup excité, agité, et le sommeil sera difficile ou impossible.

Pour que le sommeil soit largement réparateur, il convient, autant que possible, de placer, quelque temps à l'avance, le cerveau dans un état de paisible détente. Aussi, le travail du soir devrait-il être, en bonne hygiène, toujours évité. Car le cerveau ne peut passer brusquement de l'état de contention et d'effort au calme profond du sommeil. Il continue à fonctionner longtemps encore, et cette activité persistante retarde ou trouble le repos.

Pour faciliter cette paix qui achemine au sommeil de la nuit, il est prudent de dériver le sang vers les extrémités inférieures du corps. On obtient ce résultat par deux mesures également à la portée de chacun. On a soin de se couvrir les pieds plus chaudement que le haut du corps et on dispose le sommier ou le lit suivant un plan incliné dans la direction des pieds.

Le lit, a-t-on pu dire en toute vérité, est le vêtement du malade. Il est aussi, huit heures sur vingt-quatre, celui de l'homme vigoureux et bien portant. Il n'est donc pas inutile, à ce sujet, de donner quelques indications.

L'hygiène préfère le simple lit de fer à tous les autres; il est d'un nettoyage et d'un lavage plus faciles. Plus facile aussi en est l'aération; de plus, il est inhabitable aux parasites si incommodes à l'homme. L'hygiène voit aussi d'un œil défiant les rideaux, les tentures et surtout les alcôves, en un mot, tout ce qui fait du lit une sorte de petite chambre dans la chambre à coucher, et du dormeur un malade.

L'usage du sommier doit être recommandé de préférence aux paillasses et lit de plumes. Le sommier forme une couche d'une élasticité uniforme, où le corps ne peut s'enfoncer et qui communique aux matelas une certaine rigidité des plus salutaires.

Pour le dire en passant, la dureté de la couche, recommandée expressément par Locke, est de rigueur pour les enfants; elle leur offre un plan solide et uniforme, qui est une condition d'attitudes régulières.

Les matelas doivent être rembourrés en crin ou en varech, et non en laine ou en plume. On sait que la laine et la plume se pénètrent des émanations humaines les plus dangereuses et transforment le lit en un milieu favorable aux miasmes et aux microbes. Pour la même raison, on ne saurait trop désirer la suppression de ces oreillers étagés les uns sur les autres, et dont les enfants n'ont que faire. Un simple traversin de crin leur suffit, et encore vaudrait-il mieux soulever simplement par un coussin presque plat, la partie du matelas qui doit correspondre à la tête. Si beaucoup de jeunes filles ont le cou incliné disgracieusement et les épaules arrondies et rapprochées, elles le doivent souvent à l'abus des coussins pendant le sommeil.

Car, il faut dire, pour le sommeil comme pour la table, il est des attitudes à garder. Et nos ancêtres étaient sur ces deux points également exigeants et presque féroces.

Un auteur du XVIe siècle, de Calviac, a édicté ce précepte: "Il ne faut pas, dit-il, se coucher à l'envers, ni au contraire la face contre le lit, mais de côté, parce que cela est plus sain."

Loys Guyon, en sa qualité de médecin, consacre un chapitre à la situation qu'on doit tenir, pendant qu'on dort, tant pour la civilité que pour la santé. On doit, écrit-il, dormir sur le côté droit au premier sommeil, afin que la viande descende au fond de l'estomac... Puis, au second sommeil, ayant demeuré quelque quatre heures ou environ sur le dit côté droit, on se doit retourner sur le gauche, afin que le foye se panse et s'étende mieux sur l'estomac... Le dormir sur le ventre ne vaut rien; le dormir sur le dos engendre bien souvent pierre et sable. Il est malsain de dormir les yeux ouverts ou la bouche ouverte... Parler et ronfler de nuit est une très grande incivilité... Sur quoi, le docteur donne une recette pour empêcher de ronfler, et termine en invitant "les parents et les pédagogues à contraindre les enfants encore tendrelets à se coucher en honneste et due situation. Outre que c'est chose salubre, c'est aussi grande civilité, et d'être mauvais coucheur, j'en ai vu advenir beaucoup de débats et de querelles, et souvent entre le mari et la femme."

Ce dernier argument est péremptoire. Il rappelle le fait rapporté dans la légende du non moins légendaire Çakia-Mouni.

Un fat, tout fier du ruban rouge qui lui pendait au cou, dit à une dame qui avait un gros diamant à la main:

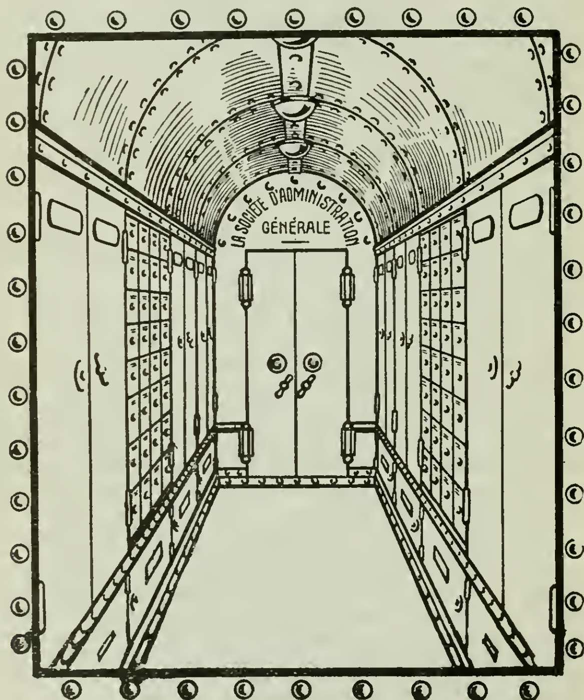
— J'aimerais mieux la bague que la main.

— Et moi, répliqua la dame, j'aimerais mieux le licou que la bête.

LA SOCIETE D'ADMINISTRATION GENERALE,

Incorporée par Acte de la Législature de Québec, le 26 mars 1902.

A été créée dans le but de fournir au public en général le moyen d'administrer ses biens avec expérience, économie et sécurité.



Le nombre de personnes qui ne peuvent s'occuper de leurs propres affaires est innombrable. Les femmes, les enfants mineurs, les personnes malades, celles qui voyagent pour leur plaisir, pour leur santé, ou pour leur commerce sont ou incapables de s'en occuper ou obligées de les négliger.

C'est donc pour répondre à un besoin que LA SOCIETE D'ADMINISTRATION GENERALE a été organisée.

Elle se charge d'administrer les successions, les fidéi-commis et en général tous les biens qui lui sont confiés. Elle gère les propriétés, s'occupe des locations, collecte les loyers, voit aux assurances, au paiement des taxes, aux réparations, si nécessaires. Elle se charge de la vente et de l'achat des propriétés. Elle s'occupe de remplacer les fonds disponibles de la manière la plus sûre et la plus avantageuse. Elle fait, en un mot, toutes les opérations qui doivent assurer à ses clients, avec des revenus réguliers, la conservation et l'augmentation de leur fortune.

Comme exécuteur testamentaire et fidéi-commissaire LA SOCIETE D'ADMINISTRATION GENERALE est en position de rendre les plus grands services.

En dehors de ces fonctions spéciales, LA SOCIETE D'ADMINISTRATION GENERALE agit aussi comme agent financier pour prêts sur hypothèques, sur nantissement de valeurs de Bourse, pour l'émission, l'achat et la vente de débentures municipales, scolaires et industrielles, la collection des coupons et dividendes, pour prêts aux fabriques d'églises, aux corporations religieuses, etc., se charge de l'achat et de la vente des valeurs. Elle collecte les dividendes, les coupons et se charge de leur transmission.

Elle met ses coffres-forts à la disposition de ses clients et se charge de la garde de titres, valeurs, etc.

L'envie est un bourreau qui punit sur-le-champ ceux qui en sont possédés.

***

A chaque affaire son moment; à chaque chose sa place.

***

Plus l'homme grandit, plus il doit avoir la foi, s'il ne veut pas diminuer.

***

Rien n'est si voisin des plaisirs que les larmes.

***

Les siècles qui meurent et qui naissent sont des clins d'œil de l'éternité.

***

Il y a des cœurs de marbre sur lesquels tout glisse; qui sont nés sans fiel, comme sans tendresse et sans reconnaissance.

***

On reçoit l'homme suivant l'habit qu'il porte; on le reconduit suivant l'esprit qu'il a montré.

LA PHOTOTÉLÉGRAPHIE

Il y a cinq ou six ans, divers systèmes de transmission télégraphique d'images et de dessins ont été l'objet d'expériences sensationnelles, mais la délicatesse des moyens mis en œuvre, les irrégularités et surtout les lenteurs de la transmission empêchèrent la généralisation pratique de la phototélégraphie qui était restée jusqu'ici une simple curiosité scientifique.

Et pourtant quel problème attrayant à résoudre que celui qui consiste à pouvoir "télégraphier" non seulement des dessins au trait — comme on l'avait fait antérieurement — mais des images photographiques, avec toutes leurs demi-teintes, des portraits avec toute leur expression! De là à la télévision, il semblait n'y avoir qu'un pas et l'on pressentait le moment où il serait possible de voir le visage de la personne qui nous parle au bout du fil téléphonique!

On s'aperçut bientôt qu'on n'en était pas encore là, et même qu'il y avait encore beaucoup à faire pour rendre réellement pratique, rien que l'envoi à distance, par les fils du télégraphe ou du téléphone, de portraits et d'images.

Les procédés primitifs étaient tous basés sur la curieuse propriété que possède le **sélénium** d'être plus ou moins conducteur de l'électricité, selon qu'il est plus ou moins éclairé. Grâce à cette propriété et par un dispositif ingénieux, on faisait varier l'intensité des courants envoyés dans la ligne, proportionnellement à l'intensité lumineuse des divers points de la photographie à transmettre. A l'arrivée, ces courants variés impressionnaient de la même manière un rayon lumineux chargé d'imprimer sur une plaque sensible et par points successifs, les noirs, les demi-teintes et les blancs dont l'ensemble constituait l'image transmise.

Nous avons indiqué les défauts de ces procédés, lesquels, en sus de la lenteur extrême des transmissions, étaient inhérents à l'emploi du sélénium, difficile à obtenir d'une conductibilité électrique toujours égale pour un même éclairement et "paresseux" à transformer les impressions lumineuses en courants électriques correspondants.

Vers la même époque, un physicien français, M. Edouard Belin, entreprit de rechercher la solution du problème par des moyens tout différents.

Ses premiers appareils, mis en expériences vers la fin de 1908, excluaient tout emploi du sélénium. Dès ce moment, les résultats obtenus furent concluants, mais divers perfectionnements les ont rendus, comme on va le voir, tout à fait pratiques.

Il y a six ans, il ne fallait pas moins de vingt minutes à une demi-heure pour transmettre une photographie 9x12; avec les appareils Belin, la même opération ne demande plus aujourd'hui que quatre minutes!

Voici, brièvement résumé, le dispositif de ces nouveaux appareils:

Au départ, une épreuve photographique, tirée sur gélatine bichromatée et présentant, par suite, un léger relief (analogue

à celui des clichés de photogravure), est tendue sur un cylindre animé d'un mouvement hélicoïdal. Contre ce cylindre, s'appuie une pointe fixée à l'extrémité du petit bras d'un levier dont le grand bras porte un curseur qui se déplace sur un rhéostat minuscule en intercalant ainsi automatiquement, sur la ligne, des résistances variables qui donnent, à chaque instant, à l'intensité électrique, une valeur correspondant au relief du point considéré de l'image à transmettre.

Cet ingénieux moyen de traduction des valeurs d'une image en valeurs électriques correspondantes est infiniment plus précis et plus sûr que celui basé sur l'emploi du sélénium. Il a d'ailleurs été, de la part de M. Edouard Belin, l'objet de perfectionnements successifs, qui constituent les particularités les plus curieuses de l'invention.

Après avoir remplacé le levier et le rhéostat par un microphone spécial, l'auteur a combiné un nouvel organe,le **rhéomicrophone,** qui a permis de faire face aux transmissions les plus lointaines et de réaliser le **transmetteur portatif** que notre photographie représente.

Quant à la réception **au poste d'arrivée**, elle consiste à transformer de nouveau les valeurs électriques du courant de la ligne en valeurs lumineuses correspondantes.

Le courant de ligne est reçu par un galvanomètre à miroir très sensible, tel que l'appareil connu en physique sous le nom d'"oscillographe de Blondel." Une lampe électrique fixe envoie ses rayons sur le miroir de ce galvanomètre qui les réfléchit vers une lentille convergente. Le faisceau lumineux envoyé par la lentille est dirigé sur l'ouverture d'une chambre noire à l'intérieur de laquelle tourne d'un mouvement hélicoïdal à celui du cylindre de départ, un cylindre de réception porteur d'une feuille photographique sensible. Pour qu,il y ait formation d'image avec toutes ses valeurs et ses demi-teintes, le faisceau réfléchi par le miroir doit être plus ou moins éteint suivant que ce miroir oscille plus ou moins sous l'action des intensités variables du courant de ligne. Cet effet est obtenu en intercalant sur le passage du faisceau un écran d'opacité, ou **gamme de teintes,** croissant du blanc au noir absolu; les mouvements du miroir font dès lors traverser au faisceau lumineux la région de transparence convenable.

Enfin M. Edouard Belin a apporté un nouveau perfectionnement à son procédé par l'emploi du courant alternatif à haute fréquence, pour remplacer le courant continu généralement usité en télégraphie.

Au point de vue pratique, le transmetteur portatif permet de réaliser enfin le **reportage photographique**, puisqu'il suffira désormais à tel correspondant autorisé de relier son appareil à n'importe quel poste téléphonique d'une localité quelconque pour transmettre à son journal en quatre minutes telle ou telle photographie d'actualité.

G. CERBELAUD.

POURQUOI IL FALLAIT LE SERVICE DE TROIS ANS

Après l'application de la loi du 30 juin 1913, l'armée allemande comprendra, comme hommes de troupes, abstraction faite des 40,000 officiers environ, 830,000 hommes de troupe.

La France disposera de 530,000 hommes de troupe; mais sur ce chiffre, 50,000 hommes stationnés dans l'Afrique du Nord ne peuvent, en aucune façon, être considérés comme susceptibles de regagner la mère patrie, d'une manière certaine, en totalité et en temps opportun, au cas d'une conflagration européenne.

C'est donc, au total, 480,000 hommes que nous pourrions mettre en face des 830,000 de l'armée allemande. Différence: 350,000 hommes.

Comparons maintenant les effectifs des réserves des deux armées.

En France, nous disposons de vingt-trois classes comprenant la réserve de l'armée active, l'armée territoriale et la réserve de l'armée territoriale.

Le chiffre global de ces hommes exercés s'élève actuellement à 3,978,000 hommes, tous exercés, bien entendu, mais dont une partie cependant — et la chose mérite d'être relevée — n'a accompli qu'une seule année de service dans l'armée active.

En raison de l'incorporation à vingt ans, il y a une classe supplémentaire, ce qui porte leur nombre à vingt-quatre.

L'ensemble des hommes exercés de toutes ces catégories, de ces vingt-quatre classes, s'élève à 4,370,000, c'est-à-dire que, en ce moment, c'est une différence à l'avantage de l'Allemagne de 400,000 hommes environ.

Alors que la situation actuelle correspond en France à un maximum qui ne saurait être dépassé, elle correspond en Allemagne à un effectif qui s'accroîtra d'année en année.

En effet, dès maintenant, nous incorporons, instruisons et versons chaque année dans nos réserves, la totalité de nos contingents; en sorte que l'effectif qui passe annuellement dans nos réserves n'est plus susceptible d'aucune augmentation notable, alors même que nous aurions décidé d'avancer l'époque de l'incorporation ou de retarder l'époque de la libération définitive.

Au contraire, en Allemagne, où l'on n'incorpore qu'une partie du contingent, toute incorporation supplémentaire dans l'armée active entraîne une augmentation correspondante dans toutes les classes des réserves.

C'est ainsi que, lorsque la loi allemande de 1913, qui augmente de 63,000 hommes le chiffre des incorporations annuelles, aura produit sa répercussion complète sur l'ensemble des réserves, l'effectif global de celles-ci s'élèvera à 5,400,000 hommes et, à cette époque, que je reconnais lointaine, 1937, l'écart sera porté, à notre détriment, à environ 1 million et demi d'hommes, sur le terrain des réserves.

Les conclusions à tirer sont de plusieurs ordres.

La première, c'est qu'un effort s'impose à la France, n'ayant comme limites que celles que ne nous permettent pas de dépasser notre natalité d'une part, nos ressources financières et nos exigences sociales d'autre part, si la France n'entend pas abdiquer, si elle n'entend pas elle-même se rayer du nombre des grandes nations.

La seconde conclusion, c'est que nous sommes battus sur le terrain du nombre et battus non seulement sur le terrain des effectifs de paix, mais battus définitivement sur le terrain des réserves.

Ce n'est donc pas dans le nombre que nous devons chercher notre force.

A mon sens, c'est dans la qualité de nos troupes et le but poursuivi par le conseil supérieur de la guerre a été précisément de s'arrêter à une organisation qui donne toutes garanties au point de vue de l'accroissement de la valeur qualitative de nos troupes. Et quand je dis "valeur," je n'entends pas seulement la valeur de l'armée active, j'entends aussi celle des réserves.

Nous amènerons les réserves sur le terrain des opérations dès que le permettront leur degré d'entraînement, le rendement des voies ferrées qui, au début des opérations, sont entièrement absorbées par les transports des formations actives; celles-ci, en raison de leur permanence, en raison du noyau solide qu'elles comportent doivent en effet être les premières jetées à la frontière.

Aussitôt après arriveront les formations de réserve venant apporter leur précieux concours dans les missions importantes qui pourront leur être confiées.

C'est qu'en effet beaucoup de missions qui, au premier abord, peuvent sembler d'ordre secondaire, mais qui ne s'en imposent pas moins impérieusement et qui exigeraient l'emploi de troupes actives, peuvent être remplies par des troupes de réserve. Celles-ci, en libérant des troupes actives qui rentrent dans l'ordre de bataille, apportent un appoint exactement égal à la force des troupes actives qu'elles remplacent.

Si nous sommes battus au point de vue du nombre, sur le terrain de l'armée active, comme sur celui des réserves, ce n'est certainement pas une raison pour abandonner la lutte. Et nous devons faire un effort en proportion de nos ressources en hommes, de nos moyens financiers et des exigences sociales. L'histoire montre en effet — et la raison sur ce point est d'accord avec l'histoire — qu'à la guerre la victoire ne revient pas toujours aux plus gros bataillons.

C'est qu'en effet, à la guerre, interviennent d'autres facteurs, et, dans l'ordre d'idées qui nous occupe, se place en première ligne la qualité des troupes.

C'est dans un accroissement de la valeur qualitative de nos troupes que nous devons chercher une compensation à notre infériorité numérique.

La valeur des troupes est faite de deux éléments, l'instruction et la cohésion. Il existe une corrélation constante entre le développement de la cohésion et le développement de l'instruction. La cohésion et l'instruction se développent dans une unité simultanément et dans la même mesure, à la condition que les soldats qui composent cette unité soient constamment sous les ordres d'un même chef.

Or, l'instruction d'ensemble, pour se dérouler dans des conditions favorables, exige l'autonomie de l'unité, et, par suite, des effectifs nombreux. Cette vie en commun à la manœuvre et hors de la manœuvre ne peut, en effet, être obtenue qu'en assurant aux unités un effectif suffisant. Nous sommes donc amenés, si nous voulons accroître la valeur de nos unités, à leur donner des effectifs notablement supérieurs à ceux dont l'armée française dispose à l'heure actuelle.

Le troisième contingent, versé dans les troupes de notre armée active, nous permet d'atteindre d'une manière complète l'amélioration quantitative de nos troupes, non seulement de l'armée active, mais encore des réserves.

En effet, sous le régime de la nation armée, l'armée active a un rôle multiple. On peut et on doit tout d'abord la considérer comme l'école d'instruction de toutes les forces militaires du pays. C'est elle qui reçoit chaque année les générations successives, qui les instruit pour les déverser ensuite dans les réserves. C'est encore dans son sein que les plus jeunes classes de ces réserves viennent périodiquement se retremper lors de périodes d'instruction. C'est enfin auprès de l'armée active que les corps autonomes des réserves et de l'armée territoriale viennent prendre place, au moment de leurs réunions périodiques, pour y puiser les traditions, la connaissance des règlements nouveaux, et pour trouver les instructeurs supplémentaires dont ils ont besoin.

Mais l'armée active n'est pas seulement l'école d'instruction des forces nationales, elle est encore, pour ainsi dire, la pépinière des cadres, non seulement de ses propres cadres, mais encore de ceux qui sont destinés à encadrer les réserves et l'armée territoriale.

Elle est, en outre, de par sa permanence, l'élément de cohésion par excellence de notre armée; de par sa permanence encore, c'est elle, et elle seule, qui peut fournir les troupes de couverture auxquelles incombe la mission si importante de protéger nos opérations de mobilisation et de concentration.

Tout le progrès qui sera réalisé dans notre armée active aura une répercussion profonde sur les réserves qui seront ainsi certainement en état de faire face à leurs missions multiples. En augmentant la durée du service dans l'armée active, en accroissant par cela même l'effectif des unités de celle-ci, nous augmentons l'instruction individuelle de tous les éléments qui passent dans ess rangs et, par conséquent, l'instruction individuelle de tous les hommes qui seront versés dans les réserves.

Plus le noyau actif d'une unité est considérable, plus la solidité d'encadrement est assurée, au moment de la guerre, dans les

unités mobilisées. Enfin, par le surcroît d'effectifs donné à l'ensemble de notre armée active, il devient possible d'augmenter la force de la couverture et, par conséquent, d'opposer dès la première heure à l'adversaire des troupes en nombre suffisant.

Tous ceux qui, dans ces dernières années, ont suivi avec attention les progrès réalisés dans l'armée allemande, sont unanimes à voir dans la loi de 1913 le couronnement d'une œuvre de longue haleine, dont les bases ont été posées depuis de nombreuses années, et dont la réalisation, brusquée par ces derniers événements, a été conduite avec une méthode et un esprit de suite des plus remarquables.

Il ne s'agit pas en réalité pour l'Allemagne d'augmenter le nombre des unités et des corps d'armée, car la création de deux nouveaux corps a uniquement consisté à grouper des unités d'infanterie qui existaient déjà en surnombre dans d'autres corps d'armée, ou à porter à trois bataillons certains régiments qui n'étaient jusqu'ici qu'à deux. Mais depuis longtemps le cadre était tracé, et les Allemands n'ont fait que le remplir. Et dans quel but ? Dans le but d'augmenter la valeur de leur armée et surtout sa puissance offensive.

En Allemagne, la loi de 1913 va faire réaliser des progrès énormes, d'une part aux troupes de couverture et d'autre part aux troupes de l'intérieur et cela en augmentant leur qualité dans une large mesure, ainsi que la rapidité de leur mobilisation.

Dans l'organisation antérieure, analogue de tous points à celle que nous avions en France, les troupes de couverture allemandes avaient un effectif notablement plus considérable que les troupes de l'intérieur et qui les mettait à même, au moment d'une mobilisation, d'entrer en campagne dans l'espace de vingt-quatre heures, mais sans être portées à l'effectif de guerre, non seulement en hiver, mais même en été.

Pour atteindre cet effectif de guerre, il était nécessaire qu'elles fissent venir de l'intérieur un complément de réservistes, ce qui demande du temps. C'était ce qu'on appelle la mobilisation en deux échelons: le premier échelon, celui du temps de paix, étant susceptible il est vrai d'agir immédiatement, mais se trouvant dans une situation précaire en raison de l'incertitude des conditions dans lesquelles répondait le second échelon.

C'était là une très grande garantie contre ce que l'on a appelé l'attaque brusquée.

Cette garantie n'existe plus actuellement, sauf en période d'hiver, quand il n'y a qu'une seule classe mobilisable, car les Allemands sont encore obligés de recourir au système du deuxième échelon et de faire appel aux réservistes de l'intérieur. Mais, à partir du 1er avril, leur effectif nouveau de couverture, le nouvel effectif fort est tel que, en quelques heures, avec le seul appoint de réservistes et de quelques chevaux qu'on trouvera sur place ils sont susceptibles d'entrer immédiatement en campagne.

Telle est la situation nouvelle à laquelle il nous faut pouvoir répondre par des mesures analogues.

L'accroissement de nos effectifs de paix avait une immense importance, en particulier au point de vue de nos troupes de couverture, qui, de la sorte, pourraient être portées à un effectif comparable à celui des troupes de couverture allemandes, n'avoir plus besoin de se mobiliser en deux échelons et se trouveraient ainsi constamment prêtes à une riposte immédiate.

Les troupes de l'intérieur allemandes voient aussi leur situation singulièrement améliorée. Elles sont portées de leur ancien effectif faible qui était de 140 hommes pour la compagnie d'infanterie — je prends cette arme à titre d'exemple — à l'ancien effectif fort, c'est-à-dire à l'ancien effectif de couverture, soit 160 hommes.

Quel est le résultat de cet accroissement d'effectifs ? Tout d'abord, il donne, en temps de paix, des facilités d'instruction considérables; c'est l'autonomie d'instruction assurée à la compagnie; c'est aussi une garantie de cohésion. D'autre part, au moment de la mobilisation, il suffit pour mettre la compagnie ou la batterie à l'effectif de guerre, de la plus jeune classe de réservistes, une classe et demie tout au plus, ce qui a son importance, car ainsi que le disait le ministre de la guerre allemand, le général von Heeringen: "Nous ne serons plus forcés de conduire à l'ennemi, dès le début de la campagne, des hommes ayant femme et enfants."

C'est un point qui a son importance, si nous considérons qu'en France, nous sommes obligés actuellement pour compléter les effectifs de nos compagnies d'y faire entrer quatre et cinq classes de réservistes.

En Allemagne, l'encadrement inférieur des unités est exclusivement assuré par des professionnels rengagés. On n'y connaît pas notre caporal, on n'y connaît même pas notre sous-officier non rengagé. Dans une compagnie de l'intérieur, l'encadrement est en effet assuré par dix-huit sous-officiers rengagés; dans les unités de couverture, l'encadrement est assuré par vingt sous-officiers rengagés. Il y a là un fait que je crois devoir signaler au Sénat, surtout au moment où nous allons avoir besoin de cadres, ne serait-ce que pour l'instruction des deux classes qui vont être incorporées simultanément.

La loi allemande de 1913 va avoir pour effet d'augmenter de 63,000 par an le nombre des hommes instruits versés dans la réserve.

Elle prévoit un appel annuel de réservistes plus considérable qu'autrefois.

L'armée allemande se trouvera composée de deux parties: l'une, l'armée de couverture, susceptible, en quelques heures et par l'appel de quelques éléments locaux, de se trouver sur le pied de guerre et d'entrer en campagne en quelques heures.

Je ne veux pas dire pour cela que nous soyons menacés de cette attaque brusquée dont on a parlé si souvent, mais, il suffit que cette éventualité soit possible pour que nous soyons obligés d'en tenir compte et d'y faire face.

L'autre fraction de l'armée allemande, c'est l'armée de l'intérieur, beaucoup plus fortement charpentée que jadis, présentant

des garanties plus considérables au point de vue des facilités de son instruction et de sa cohésion.

En résumé, une force offensive plus grande et une rapidité de mobilisation vraisemblablement plus considérable; derrière, des réserves chaque jour organisées et encadrées d'une manière plus forte, et destinées, comme chez nous, à étayer l'armée active, à la remplacer dans les missions secondaires.

En somme, cette armée allemande constitue un instrument offensif de premier ordre, tel certainement qu'il n'en a jamais existé en Europe depuis les guerres du premier Empire.

"Un peuple, écrivait le maréchal von der Goltz, qui, dans son développement historique en sera arrivé à l'inertie, puis même au recul, n'aura pas de politique offensive et dès lors il ne fera plus la guerre qu'à son corps défendant. De ce fait seul, il ressort clairement qu'il attendra d'être attaqué; il s'en tiendra donc à la défensive stratégique, et celle-ci aura pour conséquence la défensive tactique.

"Au contraire, à des nations ou des Etats qui tendent à se développer vigoureusement, s'imposera la nécessité d'atteindre tel ou tel but positif, et pour y arriver, leur politique sera offensive.

"Ce n'est que par l'offensive stratégique qu'ils atteindront leurs buts."

Dans un autre passage du même livre, nous trouvons la même idée reproduite dans les termes suivants:

"Il ne faut pas perdre de vue que la guerre est la conséquence et la continuation de la politique. On prendra l'offensive ou l'on restera sur la défensive selon qu'en politique on aura agi offensivement ou défensivement."

Cette doctrine peut se résumer en quelques mots. Elle pose, en principe, la corrélation intime de l'action politique et de l'action stratégique. Elle considère la politique offensive comme s'imposant fatalement aux Etats qui tendent à se développer, et donne à cette politique, offensive comme conséquence nécessaire, l'offensive stratégique.

Et s'il est exact que la pensée stratégique soit en accord constant avec la pensée politique, l'effort subit accompli en Allemagne, pour accroître dans une formidable mesure la puissance offensive de son armée, ne saurait passer inaperçu.

On ne saurait trop le répéter, la République Française, essentiellement pacifique, répudiant toute idée agressive, ainsi qu'elle en a donné maintes preuves depuis quarante ans, ne songe, pas plus aujourd'hui qu'alors, à provoquer, à attaquer personne. Vivre et travailler en pleine indépendance, à l'abri de l'agression d'autrui, tel est son vœu le plus ardent. L'accroissement de forces dont la nécessité est imposée et qu'elle entend réaliser tend uniquement à rétablir l'équilibre rompu à notre détriment par les armements de nos voisins. Par cet équilibre rétabli, nous ne visons qu'à maintenir la paix, une paix nous assurant à la fois la sécurité et la dignité.

Mais, cette attitude pacifique, qui répond aux sentiments intimes du pays, cette volonté affirmée de répudier toute initiative

belliqueuse, entraînent, dans l'organisation de notre armée nationale, comme dans sa mise en œuvre possible, des conséquences qu'il faut savoir regarder en face, dont il faut envisager la portée.

Du fait que, le cas échéant, nous entendons laisser à d'autres l'initiative et la responsabilité de la rupture, l'entrée en action de notre armée se trouve, de toute évidence, subordonnée à l'offensive politique adverse. Il s'en suit pour notre armée l'obligation d'être constamment (je veux dire à tout moment, à toute époque de l'année) en mesure de faire face à toutes les éventualités.

En d'autres termes, il importe qu'à tout moment les forces de notre armée, au triple point de vue des effectifs, de l'instruction, de la rapidité de mobilisation, soient à la hauteur de tous leurs devoirs.

Toute organisation qui ne réaliserait pas cet équilibre constant entre nos forces et celles des autres peuples, toute disposition qui aurait pour effet de créer dans notre armée une période de moindre résistance, à un moment où n'existerait pas chez les autres peuples une situation analogue, doivent être écartées **a priori** comme créant un grave danger.

Ne serait-ce pas tenter un adversaire que de lui offrir, alors qu'il serait en pleine possession de tous ses moyens, — ce qui ne sera peut-être pas du tout le cas dans la période qu'on entend considérer — libre de son action, maître absolu de l'heure, l'occasion de nous assaillir à un moment où nos forces se trouveraient temporairement en état de flagrante infériorité ?

Ainsi donc, le souci du maintien de la paix aussi bien que la plus vulgaire prudence, nous dictent impérieusement le devoir d'inscrire à la base de tous nos projets d'organisation un équilibre constant entre nos forces et celles des autres peuples, en particulier la coïncidence de nos périodes critiques avec celles qu'ils traversent eux-mêmes.

Mais dans l'ordre d'idées qui vient de retenir votre attention et qui fait du maintien de la paix le but auquel vise avant tout le pays, je vous demanderai d'insister encore. Et reprenant le vieil adage, toujours vrai, **si vis pacem para bellum**, je vous dirai: "Pour être sûrs de la paix, il nous faut être forts, mais il ne nous suffit pas d'être forts, il faut qu'on nous estime tels, il faut qu'on ait le respect de notre force."

Or, comme en toutes choses, chacun juge à la mesure de ses moyens et de ses sentiments, l'on ne nous estimera forts que si l'on trouve à la base de notre organisation militaire les principes qu'une étude et une expérience prolongée ont démontré être les plus sûrs, les plus solides et qui, comme tels, ont été adoptés ailleurs. La confiance qu'inspirent ces principes nous est un sûr garant que ceux qui les pratiquent en reconnaîtront et apprécieront chez nous-mêmes la vertu et l'efficacité. Ils seront portés à en redouter les effets et, le cas échéant, c'est-à-dire le jour où se poserait à eux la grave question d'en venir à la force, le sentiment des risques à courir les arrêterait peut-être sur la pente des velléités belliqueuses. La paix sera maintenue.

Général PAU.

LE PRINTEMPS LÉGER SÈMERA...

Le printemps léger sèmera
Partout ses roses, ses opales,
Et ses blondeurs, et ses pétales.
Je passerai; tu souriras...

L'été sur nous resplendira,
Paré de lumières soyeuses,
De rayons, de chansons joyeuses.
Je sourirai; tu m'aimeras...

L'automne d'or roux versera
Sur nos cœurs ses mélancolies;
Ses inclinantes agonies.
Je t'aimerai; tu souriras...

Puis le morne hiver penchera
Sur nous ses heures grelottantes,
Ses nuits obscures et dormantes.
Je m'en irai; tu pleureras...

ANIE PERREY.

Le soldat Z..., ayant été rencontré en civil par son lieutenant, a cherché en vain à se dérober derrière un arbre.

Le lendemain, il est appelé au rapport:

— Soldat Z..., lui dit le capitaine, comment se fait-il que votre lieutenant vous ait vu en civil, hier ?

— Parce que l'arbre n'était pas assez gros, mon capitaine.

Chaque soupir dévoile un besoin de l'âme, et tenter follement de les comprimer serait vainement tenter de rompre les relations naturellement si intimes du cœur et de l'âme.

La médisance est une espèce de meurtre; car nous avons trois vies; la spirituelle, qui git en la grâce de Dieu; la corporelle, qui qui git en l'âme; et la civile, qui consiste en la renommée. Le péché nous ôte la première, la mort nous ôte la seconde, et la médisance nous ôte la troisième.—St François de Sales.

CELUI QUI SONNA LA CHARGE A SIDI-BRAHIM

Le clairon Rolland, qui s'illustra, il y a 68 ans, à Sidi-Brahim et qui, bien près pourtant d'être centenaire, vit encore, vient d'être fait officier de la Légion d'Honneur.

Sidi-Brahim! C'était en 1845, Abd-el-Kader harcelé par nos hommes, s'était réfugié en territoire marocain et y soulevait les tribus contre nous. Le 21 septembre, le lieutenant-colonel de Montagnac qui commande les postes de Djemma, près de la frontière, comptant sur l'aide d'une tribu soi-disant amie, celle des Pontralias, forme une petite colonne: 60 cavaliers du 2e hussards et 4 compagnies de chasseurs d'Orléans. Rolland est clairon à une de ces compagnies. Le 23 au matin, contact est pris avec l'ennemi commandé par Abd-el-Kader en personne. Le combat s'engage, affreusement meurtrier, car les Bouhalias ont trahi et fait cause commune avec l'Emir: le colonel de Montagnac, les commandants de Cognord et Froment sont tués. La totalité des hussards et les quatre cinquièmes des chasseurs restent sur le terrain. Les Arabes se précipitent sur les survivants, presque tous criblés de blessures, — parmi eux se trouve Rolland — et les entraînent prisonniers. Seuls les débris de la compagnie de Géréaux, retranchés dans le marabout de Sidi-Brahim, résistent encore.

"Nous étions cernés par les Arabes qui, à bout portant, nous fusillaient. Bientôt nous sommes réduits à une douzaine d'hommes valides; nos munitions sont épuisées; pour ma part, j'ai brûlé ma dernière cartouche. Même, j'ai glissé dans mon fusil sa baguette et l'ai tirée sur les Arabes. Un coup de feu me blesse à la cuisse gauche: me voilà gisant à terre. Les cavaliers ennemis, ne craignant plus rien de nos armes, s'élancent alors sur nous. L'un d'eux pousse sur moi sa bête et, se baissant avec agilité au moment où il passe à ma portée, me fend le pied d'un coup de yatagan.

"Bientôt après, je suis fait prisonnier par un chef. Je perdais mon sang en abondance et les forces m'abandonnaient.

"A la fin du combat nous sommes une soixantaine de prisonniers, exténués et sanglants. Les Arabes nous conduisent auprès d'Abd-el-Kader. Il s'est installé sur une hauteur, à peu de distance du champ de bataille. C'est de là qu'il suit les phases du nouveau combat, qui se livre, à présent, autour du marabout, où tient toujours le capitaine de Géréaux.

"L'émir, que la vue de mon clairon intrigue fort, me fait signe d'approcher. Il me fait asseoir sur le riche tapis où lui-même est assis.

"Les Français sont fous, me dit-il, de résister plus longtemps. Il faut qu'ils se rendent: Connais-tu une sonnerie pour mettre fin au combat?

" — Oui, la retraite.

" — Eh bien! sonne la retraite aux "Français!"

"Alors je me lève péniblement, car mes blessures sont douloureuses; je porte le clairon à mes lèvres, rassemble tout ce que je sens en moi de forces et, les yeux fixés sur l'émir qui va, sans doute, me faire payer de la vie cette audace, mais le cœur gonflé d'une ivresse secrète, je sonne .... la charge, éperdument!

"Quand j'ai fini, Abd-el-Kader attend l'effet promis de la sonnerie. Mais bernique! Pas ombre d'effet .... Comme l'émir s'étonne:

"Bah! vous savez, lui dis-je, les Français sont si têtus! Il n'y a rien à faire. Ils se battront jusqu'au dernier!"

Et, ajoute Paul Carrère, le brave père Rolland, un éclair de malice aiguë dans le regard, sourit dans sa barbe blanche, au rappel de ce trait facétieux.

LE NOBLE EXEMPLE DES DAMES DE LA CROIX-ROUGE

Ah! combien aujourd'hui, dans la bonne foule, en sont restés, à l'image romanesque et populaire de la femme d'autrefois, laïque ou religieuse, courant comme une sublime égarée sur le champ de bataille en ne regardant qu'à terre pour y découvrir les soldats étendus, ayant même parfois la faveur, avant qu'ils tombent et pivotent sous les balles, de se trouver là pour les recevoir, les attrapper à ce mauvais passage, les recevoir à la seconde qu'ils sont frappés, et les soutenir chancelants, désarçonnés, mais redressés encore, comme si elles voulaient avant toute chose,pour leur faire plaisir, les aider le plus possible à retarder leur chute... Si pittoresquement beau que soit pourtant le spectacle de poésie et de légende, d'une femme en cornette ou en bonnet, tenant à bras-le-corps un géant qui se débat, ou bien agenouillée sur le sol auprès d'un fantassin livide, il en est un de plus réaliste grandeur dans sa simplicité, c'est celui des dames de la Croix-Rouge attendant et recevant les blessés que leur adresse, telle une précieuse cargaison, le service de santé de l'avant, tandis qu'elle, la Croix-Rouge, reste à la zone de l'arrière. Elle ne court donc pas dans le vent des tragiques plaines, elle ne voit point s'écouler, elle ne reçoit pas sur ses vêtements le jet pur et vermeil de son premier sang qui s'échappe pour désaltérer la patrie, elle n'a pas la découverte de la plaie, la trouvaille anxieuse de la blessure, les premiers mots du combattant étourdi, le premier cri de sa révolte et de son courage, elle n'est pas de ce moment.là, dramatique sans doute, et dont elle a pu bien souvent regretter d'être privée. Mais que sa part, quand

on y descend, non, quand on y monte, que sa part est belle, magnifique encore et capable de combler les héroïsmes les plus impérieux. Et si j'osais, je dirais qu'elle est supérieurement méritoire et que les services rendus par l'infirmière sont les plus difficiles et les plus grands. Les plus complets aussi. Quand après l'avoir guetté si longtemps, elle reçoit le blessé, qu'elle le tient, je me représente dans quel état il lui arrive. Je pense aux chemins qu'il a parcourus avant de lui être remis, avant qu'elle entre en sa possession.

Il a été emporté — comme on a pu — à bras ou sur des brancards, il a gémi, il a eu la fièvre, le délire, il a appelé sa mère avec une petite voix et revu des choses, des choses de sa province, il a entendu des cloches et cru que c'était son village, et puis il a perdu connaissance, il l'a reprise, il a été rudement bercé par le pas des mulets, il a enduré les secousses de la voiture d'ambulance dont chaque cahot, chaque tour de roue ravivait son mal, rouvrait sa plaie, recassait sa fracture, il a compté les minutes d'innombrables et séculaires journées sur le bois des wagons, dans des trains d'une déchirante lenteur qui sifflaient à la mort; ou bien il a vogué sur des bateaux, abimé dans la nostalgie dont vous enveloppe la mer; il a été enfin le pitoyable colis des lendemains de bataille, il a traversé tous les désarrois, toutes les angoisses, éprouvé l'espoir et l'accablement, cent fois il a voulu vivre, et cent fois préféré mourir, il ne sait plus ce qu'il est, où il est, d'où il vient, où il va, par où il a passé, il n'est rien qu'une loque, un lambeau d'uniforme sur un lambeau d'homme, une épave d'âme que dans un visage rétréci, de bistre et de cire, où tout ce qui reste encore de vie s'est concentré, révèlent seulement deux yeux, deux grands yeux de soldat exténués, dont les regards éperdus sont redevenus d'un enfant. Nous voilà loin des ravages de la bataille et de l'exaltation même de la chute, de cette fébrilité qui précède le choc et qui souvent le suit. Le rôle de l'infirmière commence. Elle va soigner, soigner tout, la chair déchirée, l'esprit percé, le cœur meurtri. Elle veut avoir, elle aura... des paroles... qui feront des pansements aussi frais ,aussi jolis, aussi ingénieux, aussi bien croisés et serrés que ceux de ses calmes et incomparables mains; elle enroulera, autour du moral atteint et brisé, des bandelettes de consolation d'une blancheur de neige, et toutes ses pensées, tous ses nobles désirs, tous les gestes de son intelligence et de sa bonté viendront se poser, s'appliquer sur la faiblesse et la tristesse du soldat, avec la douceur de ces beaux linges immaculés et fins dont le simple contact allège et purifie.

Elle sera la robe, la robe sainte du chevet. Quelle que soit sa personne, son âge, la couleur de ses yeux et de ses cheveux, l'infirmière, à de certains et principaux moments, aura toujours, aux regards suspendus et troubles du blessé, la taille et l'allure des mères.

Elle en prendra les augustes traits ridés même avec un jeune visage, les yeux toujours empreints de tendre dévouement, les

cheveux aux pâles reflets; elle dresse auprès du lit étroit la silhouette familiale de l'épouse et de la sœur, de la parente, de la femme penchée pour soulever sur l'oreiller la lourde tête, penchée pour faire boire, pour écouter et regarder dormir, pour arranger le drap, ramener la couverture, toucher le front, chasser la mouche essuyer la tempe... et penchée aussi pour parler, être gaie, dire de bonnes et courtes phrases qui ne fatiguent point, et sourire avec les yeux et prodiguer, gaspiller l'espoir, mettre une fleur dans l'eau, et verser longuement, doucement, la guérison divine.

Est-ce tout ? Non. L'infirmière est à son poste aussi pour écrire, s'il le faut, la lettre à la place du malade, car elle est l'intermédiaire des cœurs séparés et elle ne quitte jamais son blessé qu'il ne l'ait lui, d'abord, quittée,soit pour revivre. . .ou se reposer tout à fait, devenir ce dormeur qui n'a plus besoin qu'on le garde... Et alors, à ces chevets-là, elle est aussi penchée, plus tendrement, plus près, plus bas, parce que l'âme s'avance et va sortir enfin de ses retranchements... Elle est penchée, toujours, jusqu'au bout, pour faire réciter la prière, recevoir les confidences, les petites commissions secrètes, et mettre genou à terre, au dernier soupir — comme à l'élévation!...

Ainsi, tant qu'il y aura des hommes qui devront lutter et qui, en se sacrifiant, honoreront la guerre, tant qu'il y aura de la souffrance, de l'héroïsme et des batailles, toujours on verra partir ces femmes le bras bandé de toile, comme si elles aussi, elles étaient d'éternelles blessées. Mais, par un privilège indiquant bien la source divine de leur mission, le sang qui les stigmatise, au lieu de se répandre en tout sens, a pris une forme sacramentelle et taché le brassard en forme de croix.

Voilà pourquoi, parées de cet emblème, ces femmes devant elles étaient le respect et l'admiration du monde, et pourquoi elles mériteraient qu'on ne les saluât qu'avec une épée comme des drapeaux.

HENRI LAVEDAN.

Il en est de la calomnie comme de la fausse monnaie; un honnête homme ne voudrait jamais la fabriquer lui-même: il la fait passer sans scrupule.

Pour être assez bon, il faut quelquefois l'être trop.

Voulez-vous savoir comment il faut donner ? Mettez-vous à la place de celui qui reçoit.

Si Dieu nous éprouve, c'est pour nous rendre plus compatissants aux maux des autres. Le cœur est comme ces arbres qui ne donnent leur baume pour guérir les blessures, qu'après avoir été blessés eux-mêmes.

TARIF ET REGLEMENTS DES POSTES.

Cartes postales.

On ne peut rien attacher à une carte postale, et elle ne doit ni être coupée ni changée aucunement. Une carte postale ayant déjà servi, sur laquelle aura été apposé un timbre de 1 cent, ne sera pas acceptée comme carte postale.

Les cartes postales des Etats-Unis peuvent être mises à la poste au Canada, à destination des Etats-Unis, si elles sont affranchies d'un timbre-poste canadien de 1 cent.

Cartes postales privées.

Des cartes privées affranchies d'un cent peuvent être maintenant transmises par la malle dans la Puissance du Canada et aux Etats-Unis.

Les cartes postales privées, affranchies de 2 cents, peuvent être mises à la poste en Canada adressées à tous pays de l'Union Postale, mais ces cartes ne peuvent excéder la dimension de la carte postale officielle; laquelle ne peut excéder 6 pouces en longueur et 3⅝ pouces en largeur, ou être moindre de 3¼ pouces de long sur 2¼ pouces de large.

Communications permises sur le côté de l'adresse des cartes postales illustrées.

En ce qui concerne les cartes postales illustrées au verso de l'adresse, le Département autorise la réserve d'un espace au côté gauche de l'adresse même, pour toute communication désirée.

Cet espace doit être séparé de l'adresse par une ligne verticale, et l'espace pour l'adresse ne doit pas avoir moins de 3¼ pouces de longueur sur 1½ pouce de largeur. Il est permis d'appliquer sur le verso et sur la partie gauche du recto, des vignettes ou des photographies, sur papier très mince, à condition qu'elles soient complètement adhérentes à la carte. La grandeur et la qualité des cartes postales sont sujettes aux règlements pour les cartes postales privées.

Le tarif d'affranchissement sur ces cartes est de un cent pour le Canada, le Mexique et les Etats-Unis, et de deux cents pour les autres pays.

MANDATS DE POSTE.

L'émission et le paiement d'un mandat de poste ne sont l'affaire que de quelques instants.

A dater du 1er avril 1913, les droits exigés du public sur les mandats de poste, émis au Canada, pour être payés au Canada, Antigua, Bahamas, Bermudes, Guyane anglaise, Iles Caymans, Cuba, la Dominique, Grenâde, Guam, Hawaï, Isles des Pins, Jamaïque, Montserrat, Nevis, Terre-Neuve, la Zône du Canal

de Panama, Iles Philippines, Porto-Rico, St-Christophe (St-Kitts), Ste-Lucie, St-Vincent Tabago, Trinité, Iles Turques, Tutuila (Samoa), Iles Vierges et les Etats-Unis, sont les suivants:

Sur les sommes au-dessous de			$10............	5 cents.
Au-dessus de	$10	et jusqu'à	30............	10 "
"	30	"	50............	15 "
"	50	"	60............	20 "
"	60	"	100............	25 "

Le tarif de la commission sur les mandats de poste payables dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, dans les possessions britanniques et dans tous les autres pays étrangers pour lesquels des mandats de poste sont émis, excepté ceux ci-haut énumérés, est comme suit.

S'ils n'excèdent pas $5			....	5 cents
Au-dessus de	$ 5	et n'excédant pas	$10............	10 "
"	10	"	20............	20 "
"	20	"	30............	30 "
"	30	"	40............	40 "
"	40	"	50............	50 "
"	50	"	60............	60 "
"	60	"	70............	70 "
"	70	"	80............	80 "
"	80	"	90............	90 "
"	90		100............	100 "

Il n'y a pas d'échange de mandats de poste avec l'Espagne.

Les duplicatas de mandats de poste sont émanés gratuitement ainsi que les formules nécessaires pour changements dans les noms des personnes à qui les mandats sont payables ou de l'endroit où ils sont payables.

BONS DE POSTE.

Le système de bons postaux, établi par le Département des, Postes, procure un moyen facile et peu coûteux pour l'envoi de sommes modiques. Les bons de poste sont vendus ou payés à plus de 10,000 bureaux de poste en Canada; ils sont aussi payables aux Etats-Unis.

Taux de Commission:

1 cent sur un bon de	$	20	2 cents sur un bon de	$	90
1	"	25	2	"	1 00
1	"	30	2	"	1 50
1	"	40	2	"	2 00
2 cents	"	50	2	"	2 50
2	"	60	3	"	3 00
2	"	70	3	"	4 00
2	"	75	3	"	5 00
2	"	80	5	"	10 00

Des soldes de un à neuf cents peuvent être ajoutés à aucune de ces sommes par le moyen de timbres-poste apposés au Bon Postal, si ces sommes sont payables au Canada.

Des timbres-poste ne peuvent être apposés aux bons de poste payables aux Etats-Unis.

Les Bons de Poste canadiens ne sont payables qu'au Canada et aux Etats-Unis.

COLIS POSTAUX.

Des échanges directs de colis postaux sont en opération entre le Canada et les pays mentionnés dans le tableau suivant, le taux et la limite du poids étant ainsi spécifiés dans chaque cas.

	TAUX D'AFFRANCHISSEMENT		Limite du poids.
	Pour la 1ère livre.	Pour chaque livre addition.	
Royaume-Uni	12 Cents.	12 Cents.	11 livres.
Barbade	12 "	12 "	11 "
Guyane Anglaise	12 "	12 "	11 "
Grenade	25 "	25 "	7 "
Jamaïque	12 "	12 "	11 "
Isle sous le Vent	12 "	12 "	11 "
Terre-Neuve	12 "	12 "	7 "
Ste-Lucie	12 "	12 "	11 "
St-Vincent	12 "	12 "	11 "
Trinidad	12 "	12 "	11 "
Hong-Kong et Shanghai	16 "	12 "	11 "
Japon	20 "	20 "	7 "
Nouvelle Galles du Sud	24 "	24 "	11 "
New Zealand	24 "	24 "	11 "
Queensland	24 "	24 "	11 "
South Australia	24 "	24 "	11 "
Victoria	24 "	24 "	11 "
Bahamas	12 "	12 "	11 "

La transmission des colis postaux pour le Brésil est limitée aux trois villes de Rio-de-Janeiro, Pernambuco (Recifé) et Bahia (San Salvador).

Les paquets scellés ne sont plus reçus de, ou envoyés de Hawaï, mais les articles de quatrième classe (ouverts à l'inspection) peuvent être envoyés à Hawaï, ainsi qu'à Porto-Rico, et aux Iles Philippines; limite du poids, 4 lbs et 6 onces; taux, 1 cent par once.

L'échange direct des colis postaux entre le Canada et les iles Bahamas et le Mexique a été suspendu, par suite de l'interruption du service direct par paquebots; et la seule voie par laquelle il soit possible maintenant d'expédier des colis du Canada aux îles Bahamas et au Mexique, est celle d'Angleterre.

Les tarifs d'affranchissement des colis expédiés par cette voie sont les suivants: aux îles Bahamas, 1 livre, 32 cents; 2 livres, 40 cents; 3 liv., 48 cts.; 4 liv., 80 cents; 5 liv., 88 cts; 6 liv., 96 cts; 7 liv., $1.04; 8 liv., $1.36; 9 liv., $1.44; 10 liv., $1.52; 11 liv., $1.60.

Au Mexique:—1 livre, 32 cts; 2 liv., 40 cts; 3 liv., 48 cts; 4 liv., 92 cts; 5 liv., $1.00; 6 liv., $1.08; 7 liv., $1.16; 8 liv., $1.48; 9 liv., $1.56; 10 liv., $1.64; 11 liv., $1.72.

DEFINITION DES REGLEMENTS.

1ère classe—Comprend les lettres, les cartes postales documents légaux ou commerciaux écrits en tout ou en partie, à l'exception de ceux spécialement exemptés, et toute chose du genre d'une lettre ou d'une correspondance écrite. Les lettres, pour Lettres locales, un centin par once ou fraction d'une once; et pour le Canada, les Etats-Unis, la Zône du Canal de l'Isthme de Panama, Porto-Rico, Hawaï, Guam, Iles Philippines, Mexico, le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, doivent ètre affranchis d'un port de 2 cents par once, et pour tous les autres pays, 5 cents pour la première once et 3 cents pour chaque once ou fraction de chaque once additionnelle.

Un envoi de cette classe insuffisamment affranchi, déposé à la poste et délivré au Canada, est taxé du double de l'insuffisance d'affranchissement.

Les lettres non affranchies sont envoyées en rebut.

Celles qui sont insuffisamment affranchies pour les Etats-Unis ou en venant, sont taxées de l'insuffisance d'affranchissement payable lors de la distribution. Les lettres pour les Etats-Unis doivent être affranchies au moins d'un port de 2 cents.

Les lettres non affranchies pour le Royaume-Uni et autres pays sont passibles d'un port double à leur destination, et du double de l'insuffisance d'affranchissement quand elles ont été insuffisamment affranchies.

Des coupons-réponses, afin de permettre aux envoyeurs de lettres à l'étranger de payer l'affranchissement de la réponse, sont maintenent en vente à 6 cents chacun.

2e classe.—Les journaux d'occasion imprimés et publiés au Canada peuvent être expédiés en ce pays, Terre-Neuve, Etats-Unis et Mexique, au taux de 1 cent par 4 onces; limite de poids: pour le Canada, 5 lbs; les Etats-Unis et le Mexique 4 lbs et 6 onces.

Tous les autres journaux sont sujets au taux de 1 cent par 2 onces; affranchissement obligatoire; limite de poids, 4 lbs et 6 onces.

3e Classe—Objets divers pour le Canada.

1. Paquets de livres.—Port, 1 cent par 2 onces ou fraction de 2 onces; limite de poids, 5 lbs, excepté pour un livre seul, pour lequel la limite est de 10 lbs.

2. Objets divers.—(A) Pamphlets imprimés, circulaires imprimées: port 1 cent par 2 onces ou fraction de 2 onces.

(B) Les cartes géographiques, lithographies, protographies, dessins et gravures, 1 cent par 2 onces ou fraction de 2 onces.

(C) Graines, boutures, racines et greffes: port, 2 cents pour les premières 4 onces ou fraction de 4 onces, et 1 cent pour chaque 4 onces additionnelles ou fraction de 4 onces,

Circulaires, prix courants pour être admis au taux de 1 cent par 2 onces, doivent être entièrement imprimés. Aucune insertion à l'encre n'est permise, excepté le nom et l'adresse du destinataire, le nom de l'envoyeur et la date de la circulaire.

Les circulaires imprimées de manière à ressembler à la clavigraphie sont admises aux taux de 1 cent par 2 onces, lorsque au moins 20 exemplaires conçus dans les termes absolument identiques sont déposés en même temps au bureau de poste.. Lorsque des circulaires de ce genre sont jetées à la boîte, elles doivent être attachées ensemble. Les circulaires au moyen du clavigraphe (typewriter) doivent être affranchies comme lettres.

Les objets divers doivent être enveloppées de manière à être facilement examinés. La limite du poids est de 5 lbs.

3. Les patrons et les échantillons: port, 1 cent par 2 onces ou fraction de 2 onces, limite de poids, 3 lbs, devront être enveloppés avec sûreté et faciles à examiner; pour la farine et objets de la sorte, on devra se servir de boîtes et de sacs en toile; pour les objets en verre, des boîtes en métal ou en bois.

Les envois de thé comme échantillons ne doivent pas peser au delà de 8 onces, et doivent être des échantillons "bona-fide."

Objets de 3e classepour les Etats-Unis.

Comprenant les livres: port, 1 cent par 2 onces; mais un affranchissement d'au moins 5 cents est nécessaire pour les papiers légaux ou commerciaux et de 2 cents pour les patrons et échantillons.

La limite de poids pour les patrons et échantillons est de 12 onces, et pour autres objets dans cette classe, de 4 lbs et 6 onces.

4e Classe.—Comprend les articles non passibles de port moins élevé. Le port est d'un cent par once ou par fraction d'once. Limite du poids, 5 lbs pour le Canada, et de 4 lbs. et 6 onces pour les Etats-Unis, 2 pieds de longueur et 1 pied de hauteur ou largeur. Les objets qu'on prétend être de la 4e classe doivent être arrangés de manière à ce qu'on puisse facilement s'adssurer de leur contenu. Les paquets de 4e classe, comprenant des graines, boutures, racines, greffier, peuvent être expédiés aux Etats-Unis, au taux de 1 cent par once, mais le contenu sera passible d'inspection et de droits de douane aux Etats-Unis.

Les boîtes fermées contenant du poisson, du homard, des légumes, des viandes, etc., dont les étiquettes indiquent clairement le contenu, étant dans les conditions de sûreté voulues, peuvent être transmises en Canada comme objets de 4e classe, mais rien de cacheté ne peut être ainsi transmis aux Etats-Unis. Les liquides, les huiles et les substances grasses peuvent être transmis en Canada et aux Etats-Unis comme objets de 4e classe, quand ils sont déposés dans les conditions de sûreté exigées. Les clichés sont inclus dans cette classe. Un paquet de 4e classe insuffisamment affranchi sera taxé du double du port dû pour le Canada; l'affranchissement doit être complet pour les Etats-Unis.

LISTE des PRINCIPAUX ARTICLES TRANSMIS PAR LA POSTE AVEC TARIF.	TAUX POUR LE CANADA	TAUX POUR LES ETATS-UNIS.	TAUX POUR TOUS AUTRES PAYS.
Actes	2 par 1 oz.	1 par 2 oz.*	1 par 2 oz.
Boutures	(c) 2 par 1er 4 oz.	1 " 1 "	Paquet Poste
Bulbes	(c) 2 par 1er 4 oz.	1 " 1	" "
Calendriers	1 par 2 oz.	1 " 2 "	1 par 2 oz.
Cartes géographiques montées ou non montées	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Cartes de Noël	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Cartes de Visite	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Cartes Postales	1c. chaque	1c. chaque	2c. chaque
Cartes Postales, en lots, non adressées	1 par 2 oz.	1 par 2 oz.	1 par 2 oz.
Catalogues	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Circulaires imprimées	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2"
(b) Circulaires produites par un procédé mécanique	1 " 2 "	1 " 1 "	1 " 2 "
Clichés (Electrotype)	1 " 1 "	1 " 2 "	Paquet Poste.
Cotes de Banquiers, Courtiers, imprimées	1 " 2 "	1 " 2 "	1 par 2 oz.
Dessins	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Documents légaux	2 " 1 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Echantillons de Botaniques et d'Entomologie	1 " 2 "	(a) 1 " 2 "	(a) 1 " 2 "
Echantillons	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Exposition (Billet d'Entré)	1 " 2 "	1 " 2 " "	1 " 2 "
Epreuves typographiées	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Feuilles volantes	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Fleurs naturelles	1 " 1 "	1 " 1 "	Paquet Poste.
Formes imprimées (Papeterie)	1 " 2 "	1 " 2 "	1 par 2 oz.
Graines	(c) 2 par 1er 4 oz	1 " 1 "	Paquet Poste.
Gravures	1 par 2 oz.	1 " 1 "	1 par 2 oz.
Greffes	(c) 2 par 1er 4 oz	1 " 1 "	Paquet Poste
Huile	1 par 1 oz.	1 " 1 "	" "
Lettres de Villes	1 " 1 "		
LETTRES	2 " 1 "	2 " 1 "	Voir 1e classe
" recommandées, 5c. additionnels	2 " 1 "	2 " 1 "	
Listes d'Electeurs (imprimées)	1 " 2 "	1 " 2 "	
Listes d'Electeurs écrites ou partiellement écrites	1 " 2 "	1 " 2 "	
Lithographies	1 " 2 "	1 " 2 "	1 par 2 oz.
Liquides	1 " 1 "	1 " 1 "	Paquet Poste
Livrets de Banques	2 " 1 "	1 " 2 "	1 par 2 oz.
Livrets de Sociétés de Construction, Prêts et Placements	2 " 1 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Livres imprimés	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Lorgnons	1 " 1 "	1 " 1 "	Paquer Poste
Marchandises	1 " 1 "	1 " 1 "	" "
Manifestes de Douane	1 " 2 "	1 " 2 "	
Manuscrits de livres ou journaux	1 " 2 "	1 " 2 "	1 par 2 oz.
Musique	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
" livres d'instruction	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "

Pamphlets..........	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Papiers de Commerce	2 " 1 "	1 " 2 "*	1 " 2 "*
Papiers d'Examen.....	1 " 2 "	1 " 2 "*	1 " 2 "*
Patrons..............	1 " 2 "	1 " 2 "(a)	1 " 2 "(a)
Plans sans spécifications.............	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Plans avec spécifications.............	2 " 1 "	1 " 2 "*	1 " 2 "*
Publications périodiques..............	1 " 4 "	(d) 1 " 4 "	1 " 2 "
Photographies.......	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Polices d'Assurance...	2 " 1 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Prix courants (imprimés)...........	1 " 2 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Racines..............	(c) 2 par 1er 4 oz	1 " 1 "	Paquet Poste.
Rapports de Municipalités.............	1 par 2 oz.		
Substances grasses.....	1 " 1 "	1 " 1 "	" "
Testaments.........	2 " 1 "	1 " 2 "	1 par 2 oz.
Talons de Livres de reçus.............	2 " 1 "	1 " 2 "	1 " 2 "
Verres Microscopes....	1 " 1 "	1 " 1 "	Paquet Poste

(*) Un minimum d'affranchissement de 5c est requis, couvrant ainsi 10 onces.

(a) Un minimum d'affranchissement de 2c est requis, couvrant ainsi 4 onces.

(b) Lorsqu'au moins 20 copies sont mises à chaque fois.

(c) 1 cent pour chaque quatre onces ou fractions de quatre onces additionnelles.

(d) Les journaux et les publications périodiques publiés au Canada pour la Grande-Bretagne, l'Irlande et les colonies, mentionnés sous le titre des Matières de 2e classe, sont passibles du même port et soumis aux mêmes règlements que ceux pour le Canada.

(A) Papiers de commerce; (B) Livres; (C) Echantillons pour les pays de l'Union Postale.

Les "Papiers de Commerce" comprennent toutes les pièces ou documents, manuscrits, écrits ou dessinés en tout ou en partie à la main (excepté les lettres ou communications ayant le caractère d'une correspondance actuelle et personnelle), les pièces de procédure, les actes de tous genres dressés par les officiers publics, les copies ou extraits d'actes sous seing privé, les connaissements, factures ou autres documents d'un caractère mercantile, les différents documents de service des compagnies d'assurance ou autres compagnies publiques, les partitions ou feuilles de musique manuscrites, les manuscrits de livres ou autres œuvres littéraires, et autres papiers de même nature.

Les "Imprimés;" comprennent les journaux périodiques, les livres brochés ou reliés, les papiers de musique, les cartes de visite, les cartes-adresse, les épreuves d'impremerie avec ou sans manuscrits qui s'y rapportent, les gravures, les photographies (sans verre), dessins, plans, cartes géographiques, catalogues, prospectus, annonce, avis et circulaires imprimés, gravés et lithographiés.

(A et B) Limite de poids et de grandeur: 5 lbs pour le Royaume-Uni, 24 pouces de longueur et 12 pouces de hauteur ou largeur, et 4 lbs et 6 onces pour les autres pays de l'Union Postale, 18 pouces de longueur et 18 pouces de hauteur ou largeur. Pour ceux ne faisant pas partie de l'Union Postale, 18 pouces par 18 pouces de largeur et de hauteur.

(C) Roayaume-Uni: poids, 5 lbs; longueur, 2 pieds; épaisseur ou largeur, 1 pied. Limites de pesanteur et grandeur pour les pays de l'Union Postale, 12 onces; longueur 1 pied, largeur 8 pouces, hauteur 4 pouces.

Les paquets de photographies pour l'Italie, pesant au delà de 3½ onces, ne peuvent être expédiés que comme colis postaux.

Objets recommandés.

Tout article expédié par la malle, pour le Canada, les Etats-Unis et les pays de l'Union Postale, peut être enregistré sur paiement de 5 cents en sus du port ordinaire, et l'envoyeur pourra s'assurer un reçu de livraison de l'objet expédié en payant 5 cents en sus de l'enregistrement.

Des objets de toute classe peuvent être recommandés pour le Canada, les Etats-Unis et tout autre endroit de l'Union Postale, et sur paiement d'un droit de 5 cents en sus des 5 cents pour la recommandation, l'envoyeur peut obtenir un avis de réception du destinataire.

Dédommagement pour pertes d'objets recommandés

(1) En cas de perte, dans le service postal, d'un objet recommandé, déposé à la poste au Canada pour être délivré au Canada, le destinataire, ou à la demande du destinataire, l'expéditeur, a droit à un dédommagement qui, dans nul cas, ne devra excéder vingt-cinq dollars, ou la valeur actuelle de l'objet recommandé perdu, quand la valeur de cet objet est inférieure à vingt-cinq dollars, à condition que nulle autre compensation ou remboursement n'ait été effectué pour cet objet.

(2) Le dédommagement sera payé, pourvu que la perte de l'objet recommandé soit signalée au département dans l'intervalle d'une année à partir de la mise à la poste, sur reçu de déclarations assermentées des personnes intéressées qui, au meilleur de leur connaissance et bonne foi, établiront:—

(a) que l'objet recommandé a été perdu dans les malles;
(b) que la valeur du contenu était de (montant);
(c) que l'ayant-droit s'appelle (nom);

(3) Aucun dédommagement n'est accordé pour un objet recommandé qui n'a pas été totalement perdu dans les postes.

(4) Aucun dédommagement n'est accordé pour un objet dont le droit de recommandation n'a pas été acquitté.

Les bavards sont les plus discrets des hommes: ils parlent pour ne rien dire.

BANQUES EN CANADA

No	Nom de la Banque	Quand fondée	Capital souscrit	Capital versé	Caissier ou gérant général	Bureau principal	Dividende de l'année dernière	Valeur au pair
	QUEBEC		$	$				$
1	Banque de Montréal (171)........	1817	16,000,000	16,000,000	H. V. Meredith	Montréal...	10 p. 100	100
2	" de l'Am. B. du N. (99)...	1836	4,866,666	4,866,666	H. B. Mackenzie	" ..	8 "	243
3	" d'Epargne (15)..........	1846	2,000,000	600,000	P. Lespérance...	" ..	16 p. act'n	120
4	" Molsons (86)............	1855	4,000,000	4,000,000	B. H. Waud....	" ..	11 p. 100	100
5	" d'Hochelaga (75)........	1874	3,908,900	3,683,325	J. G. Leduc.....	" ..	9 "	100
6	" Provinciale du Canada (66)	1900	1,000,000	1,000,000	T. Bienvenu....	" ..	6 "	12.50
7	Merchant's Bank of Canada (207).	1868	6,784,700	6,784,700	E. F. Hebden...	" ..	10 "	100
8	Royal Bank of Canada (318)......	1869	11,560,000	11,560,000	E. L. Pease.....	" ..	12 "	100
9	Banque de Québec (56)..........	1818	2,726,200	2,712,150	B. B. Stevenson.	Québec *...	7 "	100
10	" Nationale (122)..........	1860	2,000,000	2,000,000	N. Lavoie......	" *...	8 "	100
11	" d'Union du B. C. (139)...	1866	5,000,000	5,000,000	G. H. Balfour....	" *...	8 "	100

	ONTARIO							
12	Banque de la Nouvelle-Ecosse(140)	1832	6,000,000	5,985,810	H. A. Richardson	Toronto*...	14 p. 100	100
13	" de Toronto (115).........	1855	5,000,000	5,000,000	Thos. F. How...	" *...	11 "	100
14	Canadian Bank of Commerce (350)	1867	15,000,000	15,000,000	Alex. Laird.....	" *...	10 "	100
15	Banque de Hamilton (126).......	1872	3,000,000	3,000,000	J. Turnbull.....	Hamilton...	12 "	100
16	" Dominion (97)...........	1871	5,963,000	5,583,442	C.-A. Bogert....	Toronto *..	12 "	100
17	" Standard (111)..........	1873	2,849,650	2,714,840	G. P. Scholfield.	" ..	13 "	100
18	" d'Ottawa (96)...........	1874	3,957,300	3,946,620	Geo. Burn......	Ottawa *...	12 "	100
19	" Imperial of Canada (122)	1875	7,000,000	6,930,852	D. R. Wilkie....	Toronto *..	12 "	
20	Metropolitan Bank of Canada (43)		1,000,000	1,000,000	W. D. Ross.....	" ...	10 "	100
21	Sterling Bank of Canada (52).....		1,224,200	1,113,750	A. H. Walker...	" *...	6 "	100
22	Home Bank of Canada (49).......	1905	2,000,000	1,939,330	J. Cooper Mason	" *...	7 "	100
	NOUVEAU-BRUNSWICK							
23	Banque du Nouveau-Brunswick(28)	1820	1,000,000	1,000,000	R.-B. E. A. Easson	St-Jean....	13 p. 100	100
	MANITOBA							
24	Northern Crown Bank (114)...	....	2,862,400	2,789,059	R. Campbell..	Winnipeg...	6 "	100
	SASKATCHEWAN							
25	Weyburn Security Bank (11)......	1910	632,200	316,100	H. O. Powell....	Weyburn...	5 "	100
	COLOMBIE ANGLAISE							
26	Bank of Vancouver (12)..........	1910	1,174,700	868,607	Chas.G. Pennock	Vancouver..	(nil)	100

NOTA.—Le chiffre entre parenthèses, à la suite du nom d'une banque, indique le nombre d'agences en Canada.
L'astérisque après le nom du bureau principal d'une banque veut dire que cette banque a une agence à Montréal.

Cour Criminelle

Districts	Chefs-lieux	Termes	Greffiers de la Cour
Arthabaska...	Arthabaska.....	22 octobre chaque année ..	Marceau & Picher
Beauce..	St-Joseph......	22 juin	Vézina & Ferron
Beauharnois ..	Valleyfield	1er février	S.-A. Brodeur
Bedford.	Sweetsburg	1er lundi d'octobre	Jno. P. Noyes
Chicoutimi....	Chicoutimi	22 janvier	F.-X. Gosselin
Gaspé.......	Percé	15 octobre	Alph. Garneau
	New-Carlisle....	20 janvier	G.-F. Maguire
Iberville.......	St-Jean	22 octobre	Alphonse Morin
Joliette ..	Joliette....	15 septembre chaque année	Ducharme & Rivest
Kamouraska	Fraserville......	5 décembre........	J.-G. Pelletier
Montmagny	Montmagny....	5 avril.....	A.-J.-C. Beaubien
Montréal	Montréal.......	1 mars, 1 juin, 10 sept., 2 nov.	Alph. E. Corriveau
Ottawa	Hull	6 mars..................	Grondin & Kearney
Québec	Québec..........	10 avril et 10 octobre	Pouliot & Chênevert
Richelieu	Sorel...........	14 janvier	Cousineau & Dauphinais
Rimouski....	Rimouski.......	22 mars...................	Letendre & Chamberland
Roberval......	Roberval........	2 fevrier..................	J. E. Savard
Saguenay.....	Murray-Bay	4 juillet....	J.-A. Martin
St-François ...	Sherbrooke......	1er octobre	G.-L. de Lottinville
St-Hyacinthe..	St-Hyacinthe....	19 juin....................	Roy & Beauregard
Terrebonne....	Ste-Scholastique.	10 janvier	Grignon & Fortier
Trois-Rivières.	Trois-Rivières...	1er mars............	Alfred Désilets

La philosophie nous met au-dessus des grandeurs; mais rien ne nous met au-dessus de l'ennui.—Mme de Maintenon.

Si les parents n'oubliaient jamais que près de leurs enfants ils représentent Dieu, leur autorité serait douce, ferme, tendre, et lente à la colère. L'autorité de Dieu n'est pas autre.

***

Qu'est-ce que la raison ? Le contre-poids de l'opinion du vulgaire.—Mme de Gournay.

Cour Supérieure

Juges	Salaire	Résidence	Districts
L'hon. F.-X. Lemieux, *cf.*	$8,000		
" Albert Malouin....	7,000		
" J.-C. McCorkill ...	7,000	Québec.	Québec
" L.-J. Cannon.....	7,000		
" C.-E. Dorion......	7,000		
" C.-P. Davidson, *c.f.*	8,000		
" Louis Tellier	7,000		
" J.-S. Archibald ...	7,000		
" S. Pagnuelo.......	7,000		
" T.-H. Fortin	7,000		
" John Dunlop......	7,000		
" Eug. Lafontaine..	7,000		
" N. Charbonneau...	7,000		
" Ed. Guerin........	7,000	Montréal.....	Montréal
" H.-C. St-Pierre....	7,000		
" Chs-C. de Lorimier.	7,000		
" J.-E. Robidoux....	7,000		
" Phil. Demers......	7,000		
" C. Archer.........	7,000		
" R.-A.-E. Greenshields	7,000		
" S. Beaudin.......	7,000		
" E. Panneton.....	7,000		
" C. Lane....	7,000		
" R.-S. Cooke	5,000	Trois-	
" F.-S. Tourigny...	5,000	Rivières....	Trois-Rivières
" M. Hutchinson....	5,000		
" Art. Globensky....	5,000	Sherbrooke ..	St-François
"	5,000	Québec.	Beauce et Montmagny
" J.-M. McDougall..	5,000	Hull...........	Ottawa
" P.-G. Martineau..	5,000	St-Hyacinthe ..	St-Hyacinthe
" W.-W. Lynch.....	5,000	Knowlton	Bedford
" A.-A. Bruneau ...	5,000	Sorel..........	Richelieu
" Bl. Letellier.	4,500	Beauceville	Saguenay et Chicoutimi
" Aug. Tessier	4,500	New-Carlisle....	Gaspé
" L.-R. Roy...	5,000	Rimouski	Rimouski
" F.-O. Dugas	5,000	Joliette...	Joliette
" W. Mercier........	5,000	Valleyfield......	Beauharnois
" D. Monet.........	5,000	Saint-Jean	Iberville
" C. Pouliot.........	5,000	Arthabaska....	Arthabaska
" Isidore N. Belleau.	5,000	Lévis...	Kamouraska

Juridiction pour sommes au-dessus de $200.

Après ceux qui ont les premières places, je ne connais rien de plus malheureux que ceux qui les envient.—Mme de Maintenon.

COUR SUPÉRIEURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Districts	Comtés, etc., Compris dans le district.	Chefs-lieux	Termes	Protonotaires	Shérifs
Arthabaska...	Arthabaska, Drummond et Mégantic................	Arthabaska....	Fixés par le juge chaque mois, sauf juillet et août...........	Marceau & Picher..	P.-L. Tousignant
Beauce.......	Beauce et Dorchester...	Saint-Joseph.....	16-19 de chaque mois, sauf avril, juillet et août.............	Vézina & Ferron...	Joseph Poirier
Beauharnois.	Beauharnois, Huntingdon et Châteauguay..............	Valleyfield..	13-20 janv., sept., 10-12 mars, juin, oct., 4-10 avr., mai, déc., 5-10 nov.	S.-A Brodeur	J.-B. D'Amour
Bedford......	Shefford, Missisquoi et Brome	Sweetsburg.......	le 1er mardi et 3 jrs suiv. et 3me mardi et 2 jrs suiv. de chaque mois, sauf juillet et août.......	Jno. P. Noyes......	Chs-S. Cotton
Chicoutimi ...	Chicoutimi...................	Chicoutimi	A Chicoutimi, le 2e mardi et les 4 jours jurid. suivants des mois de janv., mars, mai, juin, oct. et décembre....................	F.-X. Gosselin.....	Edmond Savard
Gaspé......	Gaspé	Percé	28 janvier au 3 février, 1-7 juin et 15-20 octobre................	Alph. Garneau.	James-T. Tuzo
	Gaspé et Bonaventure.	New-Carlisle...	11-14 janvier, 10-14 juin, 27-30 septembre	G.-F. Maguire.	W.-M. Sheppard
Iberville......	St-Jean, Napierville et Iberville	Saint-Jean	6 premiers jours jurid. des mois de fév., mars, avril, mai, juin, oct., nov., déc., les 6 premiers jours juridiques qui suivent le 14 septembre, samedi excepté......	Alphonse Morin...	Louis Mayrand
Joliette.......	Joliette, l'Assomption, Montcalm et Berthier...........	Joliette...........	du 1er au 7 incl., fév., mars, avril, mai, juin, sept., oct., nov. et déc., du 7 au 11 incl. de janv.	Ducharme & Rivest	A.-M. Rivard
Kamouraska.	Kamouraska et Témiscouata.	Fraserville	le 2e lundi de février, mars, mai, juin, octobre, novembre, décembre et les jours suivants....	J.-G. Pelletier......	P.-Eug. Martin
Montmagny..	Montmagny, l'Islet et Bellechasse.........	Montmagny......	2-3 de chaque mois, sauf janvier, juillet, août et septembre......	Cyrias Roy........	Georges Roy
Montréal....	Hochelaga, Jacques-Cartier, Laval, Vaudreuil, Soulanges, Laprairie, Chambly et la cité de Montréal............	Montréal....	La Cour peut siéger tous les jours jur. de chaque mois, sauf juillet et août; mais les jrs de séances sont fixés par le Juge en Chef..	Alfred Girard....... (L.-D. Gareau, Député-Protonotaire en chef.)	L.-J. Lemieux P. Durand Député

Ottawa.	Ottawa	Hull	Du 28 au 5 du mois suivant de chaque mois de l'année, sauf juillet et août ; du 28 au 30 juin.	Grondin & Kearney.	C.-M. Wright
Québec	Lévis, Lotbinière, Montmorency, Portneuf Québec, Québec ville, et juridiction concurrente sur le comté de Bellechasse avec district de Montmagny, 51-52, Vic., c. 19 ; et sur les paroisses de St-Anselme, Ste-Claire, St-Malachie, St-Léon de Standon, Ste-Hénédine, St-Isidore, St-Bernard, Ste-Marguerite et St-Edouard de Frampton comté de Dorchester. District de Beauce, 52, Vic., c. 28,	Québec	Sauf les 4 derniers jours juridiques de chaque mois et le samedi, tous les autres jours juridiques des mois de février, mars, avril, mai, juin, octobre et novembre, les jours juridiques suivant le 9 de janvier et septembre, et ceux de décembre précédant le 21	L'hon. Amédée Robitaille	J.-Cléophas Blouin
Richelieu	Richelieu, Yamaska et Verchères	Sorel	1-11 fév., mars, avril, mai, juin, oct., nov., déc. et 11-16 sept.	Cousineau & Dauphinais	P. Guévremont
Rimouski	Rimouski	Rimouski	les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de la 2e semaine d'oct. ; les lundi, mardi, mercredi et jeudi de la 2e semaine de fév., mars, avril, mai, juin, novembre et décembre	J. E. Savard	Georges Levesque
Roberval	Lac St. Jean	Roberval	le 3e mardi des mois de janvier, mars, mai, juin, octobre et déc.	Letendre et Chamberland	Chs D'Anjou
Saguenay	Charlevoix et Saguenay	Murray-Bay	25, 26, 27, 28, 29 de chac. des m. de mars, juin, et 1, 2, 3, 4, 5 des mois de sept. et nov.	J.-A. Martin	Elie Maltais
St-François	Richmond, Wolfe, Compton, Stanstead, les cantons d'Ascot et d'Orford et la cité de Sherbrooke et Frontenac	Sherbrooke	Les 4 jours suivant le 2e et le 4e lundi de chaque mois	Genest et Broderick	L'hon. H. Aylmer
St-Hyacinthe	St-Hyacinthe, Bagot et Rouville	St-Hyacinthe	Les 6 jours suiv. les 2 1ers jours juridiques de chaque mois, sauf janvier, juillet, août et sept.	Roy et Beauregard	Jos.-L. Cormier
Terrebonne	Terrebonne, Argenteuil et Deux-Montagnes	Ste-Scholastique	Les prem. lundi, mardi et merc. de fév., mars, avr, mai, juin, oct et nov. A St-Jérôme, les 2e mardi de fév., mars, avr., juin oct., nov.; les 4e mardi, merc., jeudi et vend. de fév., mars, avril, juin, sept., oct. et nov.	Grignon et Fortier	T.-W.-R. Lapointe & F.-X Prévost
Trois-Rivières	Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Nicolet et la cité des Trois-Rivières	Trois-Rivières	16-21 de chaque mois, sauf juil. et août, 16-20 déc., siégera aussi à Nicolet, 10, 11 et 12 janv., mars, juin, sept., oct. et nov.	de Lottinville & Provencher	Ch. Dumoulin

COUR SUPREME DU CANADA.
(Siège à Ottawa).

La plus haute cour d'appel en Canada est connue sous le nom de Cour Suprême du Canada. Elles exerce aussi une juridiction d'appel dans tous les cas d'élections fédérales contestées et peut faire un examen et un rapport sur questions soumises par le gouverneur général en conseil et sur tout bill public ou privé ou sur toute pétition demandant l'adoption d'un bill privé ou requête. Elle a juridiction dans tous les cas de contestation entre les provinces et la Puissance du Canada et entre les provinces elles-mêmes, à la condition toutefois, que la Législature adopte un acte accordant telle juridiction.

La Cour Suprême est composée d'un juge en chef et de cinq juges puînés. On peut en appeler de la décision de la Cour Suprême, par permission spéciale, au comité judiciaire du Conseil privé en Angleterre, la plus haute cour de l'Empire; dans ces cas, les jugements sont toujours décisifs. Dans les causes d'amirauté nonobstant, l'appel existe de plein droit.

Le très hon. sir Chs Fitzpatrick, P.G., G.C., M.G., juge en chef ($10,000).

Juges puînés ($9,000 chacun).

L'hon. sir L.-H. Davies, K.C.M.G.	Régistraire,—
" John Idington,	E.-R. Cameron, C.R.
" Lyman-P. Duff,	Arrêtiste,—
" Francis-Alex. Anglin,	C.-H. Masters, C.R.
" L.-P. Brodeur.	Arrêtiste Civil,—
	L.-W. Coutlée, C.R.

JUDICATURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.
Cour du Banc du Roi.

L'hon. Horace Archambeault, juge en chef ($8,000).

L'hon. N.-W. Trenholme	Juges puînés ($7,000)	L'hon. H.-G. Carroll.
" J. Lavergne,		
" A.-G. Cross.		" H. Gervais.

COUR DE CIRCUIT DE LA PROVINCE DE QUEBEC

District d'Arthabaska.—Siège à Arthabaska, tous les mois au choix du juge, sauf juillet et août. **A Inverness et à Drummondville,** 4 fois par année.

District de Beauce.—Siège à Saint-Joseph de la Beauce, du 20 au 21 de chaque mois, sauf avril, juillet et août. A **Sainte-Hénédine,** le 14 mai et 22 novembre. **A Lambton,** le 23 janvier, juin et septembre. **A Lac Mégantic,** le 25 janvier, juin et septembre.

District de Beauharnois.—Siège à Valleyfield, du 10 au 12 des mois de janvier et septembre; du 8 au 9 mars, juin et octobre; du 1er au 3 avril, mai et décembre; du 2 au 4 novembre **A Sainte-Martine,** pour le comté de Chateauguay, du 5 au 6 mars, juin et octobre. **A Huntingdon,** pour le comté de Huntingdon, du 1er au 4 mars, juin et octobre.

District de Bedford.—Siège à Sweetsburg, le premier mardi de chacun des dits mois, sauf juillet et août. **A Waterloo,** pour le comté de Shefford, les 26, 27 et 28 janvier, avril, juin et octobre. **A Knowlton,** pour le comté de Brome, les 28 et 29 mars, mai, septembre et décembre. **A Bedford,** pour le comté de Missisquoi, les 26 et 27 février, mai, septembre et novembre. **A Farnham,** pour le comté de Missisquoi, les 29 et 30 janvier, avril juin et octobre.

District de Chicoutimi.—Siège à Chicoutimi, le 2e mardi de chacun des mois de janvier, mars, mai, juin, octobre et décembre.

District de Gaspé.—Siège à Percé, pour le comté de Gaspé, du 25 au 28 janvier, du 3 au 6 février, du 26 au 31 mai, et du 10 au 15 octobre. **A Sainte-Anne-des-Monts,** du 1er au 8 mars, **A Rivière-au-Renard,** du 16 au 21 juillet, du 18 au 21 septembre. **A Amherst** (Iles de la Magdeleine), du 27 juin au 26 juillet, du 23 août au 1er septembre. **A New-Carlisle,** pour le comté de Bonaventure, du 11 au 14 janvier, du 10 au 14 juin et du 27 au 30 septembre. **A Carleton,** du 12 au 20 février, du 26 au 28 juillet et du 3 au 5 novembre. **A Matapédia,** du 22 au 25 février, du 30 juillet au 1er août, et du 8 au 10 novembre.

District d'Iberville.—Siège à Saint-Jean, les 3 jours juridiques, samedis exceptés, qui suivent le 9 de chaque mois, sauf janvier, juillet, août et septembre. Pour le comté d'Iberville, à **Iberville,** le 15 des mois de février, mai et octobre. Pour le comté de Napierville, à **Napierville,** le 17 des mois de février, mai et octobre.

District de Joliette.—Siège à Joliette, chaque année, du huit au 10, inclusivement, des mois de février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre, et du douze au treize janvier inclusivement. **A Berthier,** les troisièmes jeudi et vendredi qui suivent le premier lundi de chaque mois. **A L'Assomption,** les troisièmes lundi et mardi qui suivent le premier lundi de chaque mois. **A Sainte-Julienne,** pour le comté de Montcalm, le quatrième mardi qui suivra le 1er lundi de chaque mois. Les mois de juillet et août exceptés.

District de Kamouraska.—Siège à Fraserville, les 2e lundi et mardi de janvier, avril et septembre; les 3e lundi et mardi de juin. **A Saint-Jean-Baptiste,** (Ile-Verte), du 11 au 13 février, juin et octobre. **A Kamouraska** (village), du 15 au 17 février, juin et octobre.

District de Montmagny.—Siège à Montmagny, les 4 et 5 de chaque mois, sauf janvier, juillet, août et septembre. **A Saint-Raphael,** pour le comté de Bellechasse, les 1er février, avril, et octobre. **A Saint-Jean Port-Joli,** pour le comté de l'Islet, les 6 février, avril et octobte.

District de Montréal.—Siège à Montréa,l du 1er au 20 inclusivement de chaque mois, sauf juillet et août.

District d'Ottawa.—Siège à Hull, du 25 au 28 de chaque mois, sauf juillet et août. A **Papineauville**, du 5 au 9 février, du 11 au 15 mai et du 6 au 10 octobre.

District de Québec.—Siège à Québec, sauf les 4 derniers jours juridiques de chaque mois et le samedi, tous les autres jours juridiques des mois de février, mars, avril, mai, juin, octobre et novembre; les jours juridiques suivants le 9 de janvier et septembre, et ceux précédant le 21 décembre.

District de Richelieu.—Siège à Sorel, du 13 au 15 février, mars, avril, mai, juin, octobre, novembre et décembre, et du 17 au 19 septembre. **A Verchères**, pour le comté de Verchères, du 11 au 13 janvier, du 17 au 19 février, mars, mai, juin, octobre et novembre, les 20 et 21 septembre. **A Saint-François du Lac**, pour le comté d'Yamaska, les 26 et 27 des mois de février, mars, mai, juin, septembre. et octobre. •

District de Rimouski.—Siège à Rimouski, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de la troisième semaine d'octobre; les vendredi et samedi de la deuxième semaine des mois de février, mars, avril, mai, juin, novembre et décembre. **A Saint-Jérôme de Matane**, du 19 au 21 juin et du 7 au 9 octobre.

District de Roberval.—Siège à Roberval, le lundi qui suit le 2e mardi de chacun des mois de janvier, mars, mai, juin, octobre et décembre.

District de Saguenay.—Siège à Saint-Etienne de la Malbaie, les trois jours siuvant le dernier jour de chacun des termes de la Cour Supérieure.

District de Saint-François.—Siège à Sherbrooke, le 1er mardi et les 2 jours suivants de chaque mois, sauf juillet et août. **A Stanstead**, du 18 au 20 février, juin et octobre. **A Coaticook**, du 22 au 24 février, juin et octobre. **A Danville**, du 21 au 23 janvier, mai et septembre. **A Cookshire**, pour le comté de Compton, le 25 janvier, mai et septembre. **A Richmond**, du 18 au 20 janvier, mai et septembre. **A Ham Sud**, pour le comté de Wolfe, du 15 au 17 février, juin et octobre. **A Lac Mégantic**, le 3 février, mai et le 15 octobre. **A Magog**, le 15 février, juin et octobre.

District de Saint-Hyacinthe.—Siège à Saint-Hyacinthe, les 2 premiers jours juridiques de chaque mois, sauf janvier, juillet, août et septembre. **A Marieville**, pour le comté de Rouville, les 27 novembre, janvier, février, avril et juin. **A Acton**, pour le comté de Bagot, les 25 novembre, janvier, février, avril et juin.

District de Terrebonne.—Siège à Saint-Scholastique, les premiers jeudi et vendredi de février, avril, juin, octobre et novembre. **A Saint-Jérôme,** pour le comté de Terrebonne, les deuxièmes mercredis, jeudi et vendredi de février, mars, avril, juin, octobre et novembre. **A Lachute,** pour le comté d'Argenteuil, le deuxième lundi de février, avril et octobre.

District des Trois-Rivières.—Siège aux Trois-Rivières, du 13 au 15 de chaque mois, sauf janvier, juillet et août. **A Louiseville,** pour le comté de Maskinongé, les 1er et 2 de février, avril, juin, octobre et décembre. **A Nicolet,** pour le comté de Nicolet, les 10 et 11 de février, avril, juin, octobre et décembre. **A Grand'Mère,** pour le comté de Champlain, les 6 et 7 février, juin et octobre.

Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, causait avec un jeune homme. Dans un moment d'épanchement, il ouvre sa tabatière et l'offre à son interlocuteur.

— Merci, Monseigneur, dit le jeune homme ironiquement; je n'ai pas ce défaut-là.

— Si c'était un défaut, vous l'auriez, riposta l'évêque.

***

Une jeune personne, chantait un soir, une de ces pinsonneries que Louis Veuillot aime tant. Le refrain de cette romance était: "Je chante bien quand il est là!"

Mon voisin, un farceur qui rit de tout, se pencha vers moi au second couplet et me dit: "Il paraît qu'il n'est pas encore arrivé."

Régistrateurs pour la province de Québec.

COMTES.	REGISTRATEURS.	BUREAUX.
Argenteuil	George F. Calder	Lachute.
Arthabaska	M.-J.-A. Poisson*	Arthabaska.
Bagot	Morel & Bathalon*	St-Liboire.
Beauce	Taschereau & Fauteux	St-François.
Beauharnois	J. P. Laplante*	Beauharnois.
Bellechasse	Fortunat Belleau	St-Michel.
Berthier	J.-A. Laferrière*	Berthier.
Bonaventure 1e div.	L.-P. LeBel*	New-Carlisle.
Bonaventure 2e div.	J.-A. Verge*	Carleton.
Brome	H.-S. Foster*	Knowlton.
Chambly	J.-T.-A. Robert, P.-B. Lamarre } conj.	Longueuil.
Champlain	Ferdinand Trudel*	Ste-Geneviève de Batiscan.
Charlevoix, 1e div.	J.-A. Martin*	Malbaie.
Charlevoix, 2e div.	Joseph Gariépy*	Baie St-Paul
Chateauguay	Edmour McGown*	Ste-Martine.
Chicoutimi	Thomas Bossé*	Chicoutimi.
Coaticook	Otis Shurtleff	Coaticook.
Compton	William H. Léonard*	Cookshire.
Deux-Montagnes	Henri Langlois*	Ste-Scholastique.
Dorchester	E. Vézina, C.-M Gauvreau } conj.*	Ste-Hénédine.
Drummond	Jos. Laferté, Chs Howard Millier*	Drummondville.
Gaspé	A. Garneau	Percé.
Hochelaga et J.-Car.	Am. Chauret et G. A. Lacombe, conj*	Montréal.
Huntingdon	John G. Bruce*	Huntingdon.
Iberville	Philibert Contant*	*Iberville.
Iles de la Madeleine	A. Painchaud*	Amherst.
Ile d'Orléans	F.-X. Lachance*	St-Laurent.
Joliette	O. Guilbault*	Joliette.
Kamouraska	Paul Dessaint	Saint-Paschal.
Labelle	P. de Varennes*	Papineauville.
Lac Mégantic	C.-A. Léger	Lac Mégantic.
Lac Saint-Jean, No. 1	Nap. Hudon*	Hébertville.
Lac Saint-Jean No. 2	Louis Lindsay*	Roberval.
Laprairie	L.-C. Larose*	Laprairie.
L'Assomption	V. Geoffrion*	L'Assomption.
Laval	P.-A Longpré*	Ste-Rose.
Lévis	J.-A. Carrier*	Lévis.
L'Islet	J.-N. Bernier*	St-Jean-Port-Joli.
Lotbinière	Augé & Legendre*	Ste-Croix.
Maskinongé	Clovis Caron	Louiseville.
Matane No. 1	J. E. Bernier	Matane
Matane No. 2	J.-A. Ross	Amqui
Mégantic	W.-H. Lambly*	Inverness.
Missisquoi	E.-F. Curries	Bedford.
Montcalm	Dr. P.-J.-L. Bissonnette	Ste-Julienne.
Montmagny	J.-S. Gendron	Montmagny.
Montmorency	Herménégilde Dick*	Château-Richer.
Montreal-Est	C.-L. Champagne et E. Lalonde, conjoints	Montréal.
Montréal-Ouest	Vacant	Montréal.
Napierville	Alex. Richardson*	Napierville.
Nicolet, Div. No. 1	A.-A. Leduc	Bécancour.
Nicolet, Div. No. 2	W. Denis*	Nicolet.
Pontiac, Div. No. 1	Walter Rymer*	Bryson.
Pontiac, Div. No 2	J. Maillard*	Ville-Marie.

Les noms suivis d'un point astérique font partie de l'Association.

Régistrateurs pour la province de Québec.—suite.

COMTES	REGISTRATEURS.	BUREAUX.
Portneuf	H.-Q. de Saint-Georges..*	Cap Santé.
Québec	Dr. Ch.-E. Côté*	Québec.
Richelieu	Alfred Guèvremont*	Sorel.
Richmond	W.-J. Ewing*	Richmond.
Rimouski	Edouard Letendre*	Rimouski.
Rouville	Ste-Marie & Pelletier.. * Conjoints.	Marieville.
Saguenay	E. Omer Bouliane*	Tadoussac.
Shefford	J.-H. Lefebvre*	Waterloo.
Sherbrooke	William Henry Lovell...*	Sherbrooke.
Soulanges	Adrien Rouleau*	Coteau-Landing.
Stanstead	Alf. Nevill Thompson...*	Stanstead Plain.
Ste-Anne-des Monts	Joseph Thibault*	Ste-Anne des Monts
Saint-Hyacinthe	Joseph Bissonnette*	St-Hyacinthe.
Saint-Jean	Jos. P. Carreau*	Saint-Jean.
Témiscouata	L.-V. Dumais	Fraserville.
Terrebonne	J. A. Théberge	St-Jérôme.
Trois-Rivières	R. Kiernan	Trois-Rivières
Vaudreuil	J.-N. Lefebvre*	Vaudreuil.
Verchères	Dr. G. H. Fontaine	Verchères.
Wolfe	Oscar Lamoureux*	Ham Sud.
Wright	Dr. Ls. Duhamel*	Hull
Yamaska Y	Ls M. Blondin et C.-E. Courchène Conjoints.	St-François du Lac.

Inspecteur des Bureaux: L.-P. Duhamel, L'Assomption.
" " " Ed. de S. Laterrière, Les Eboulements.

Par proclamation du Lieut.-Gouverneur et publiées dans la "Gazette Officielle" de Québec, les bureaux d'enregistrements qui suivent sont maintenant régis d'après les dispositions de l'Acte de Québec, 57 Victoria, chapitre 41, savoir:—Hochelaga, St Jacques-Cartier, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Québec, eaguenay, Ile d'Orléans.

Par proclamation du Lieutenant-Gouverneur et publiée dans la "Gazette Officielle" de Québec, en date du 2 juillet 1904, les bureaux d'enregistrement de Hochelaga et Jacques-Cartier, Montréal-Est et Montréal-Ouest, d'après les dispositions de l'Acte de Québec, 4, Edouard VII, chapitre 44, ferment chaque jour, les dimanches et fêtes d'obligation excepté, à 3 h. pm.

"L'Association des Registrateurs de la Province de Québec," fondée en 1884, se compose de 33 Régistrateurs désignés par un astérique (*) au tableau ci-dessus. Ses officiers pour pour l'année 1912-13 sont: MM. Am. Chauret, président; H. S. Foster, vice-président; Jos-N. Bernier, secrétaire; O. Lamoureux, trésorier, O. Guilbault, régisseur.

Le but principal de cette association est l'étude des lois sur l'enregistrement, l'esprit de corps et d'uniformité dans la pratique, et par ce moyen, une diminution de 60 p.c. dans le coût des primes d'assurance de garantie, pour chaque membre de cette association seulement.

LOIS DE CHASSE ET DE PECHE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC.

1 GEORGES V, CHAPITRE 18.

Loi amendant la loi de la chasse de Québec.

("Sanctionnée le 4 juin 1910").

SA MAJESTE, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 1399 des Statuts refondus, tel qu'édicté par la loi 62 Victoria, chapitre 24 section 1, et amendé par les lois 2 Edouard VII, chapitre 14, section 1; 3 Edouard VII, chapitre 23, section 2, et 6 Edouard VII, chapitre 19, section 2, est de nouveau amendé en en remplaçant le paragraphe 1 par le suivant."

"Le castor en tout temps jusqu'au premier novembre 1912 pour la zone No 1, et après cette date, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année." (6 Ed. VII, ch. 19, art. 2).

2. L'article 1400 des Statuts refondus, tel qu'édicté par la loi 62 Victoria, chapitre 24, section 1, et amendé par les lois 1 Edouard VII, chapitre 12, section 2; 2 Edouard VII, chapitre 14, section 2; 3 Edouard VII, chapitre 23, section 3, et 6 Edouard VII, chapitre 19, section 3, est de nouveau amendé en insérant après le mot: "espèce", dans la deuxième ligne du paragraphe "b", le mot: "excepté".

3. L'article 1400a des Statuts refondus, tel qu'édicté par la loi 1 Edouard VII, chapitre 12, section 3, et remplacé par les lois 3 Edouard VII, chapitre 23, section 4, et 6 Edouard VII, chapitre 19, section 4, est de nouveau remplacé par le suivant:

"1400a. Il est défendu d'acheter ou de vendre, d'exposer en vente ou d'avoir en sa possession, avec l'intention de la vendre, aucune perdrix grise ou de savane, avant le premier jour d'octobre 1912.

Toute livraison de telle perdrix faite autrement qu'à titre purement gratuit constitue une vente, et toute acceptation de telle perdrix autrement qu'à titre gratuit constitue un achat, dans le sens de cette disposition.

Si une telle perdrix est trouvée en la possession d'un commerçant ou d'une personne vendant ou ayant en sa possession, pour des fins de vente, des denrées ou des produits, la preuve que ce commerçant ou cette personne n'a pas cette perdrix en sa possession avec l'intention de la vendre, est à la charge du commerçant ou de la personne qui l'a en sa possession.

Toute contravention aux dispositions du présent article rend celui qui en est trouvé coupable passible, pour une première infraction, d'une amende de $2.00 au plus, et de $1.00 au moins, par chaque tête de perdrix; pour une deuxième infraction, d'une amende de $10.00 au plus et de $5.00 au moins par chaque tête; pour une troisième infraction, et toute récidive, de la même amende que pour la deuxième infraction, et d'un emprisonnement de trente jours au moins et de trois mois au plus, avec dépens dans tous les cas." (6 Ed. VII, ch. 19, art. 4).

4. L'article 1401a des Statuts refondus, tel qu'édicté par la loi 62 Victoria, chapitre 24, section 1, est amendé en y ajoutant l'alinéa suivant:

"Cependant, lorsqu'il s'agit de l'orignal, du caribou et du chevreuil, le propriétaire, possesseur ou fermier, sera tenu de produire, dans les quinze jours qui suivront le jour où il aura chassé, tué, pris ou détruit aucun de ces animaux, une déclaration solennelle au département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, attestant que les susdits animaux causaient ou menaçaient sérieusement de causer des dommages aux biens meubles et immeubles." (8 Ed. VII, c. 25, s. 4).

5. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus après l'article 1402c, tel qu'édicté par la loi 6 Edouard VII, chapitre 19, section 8:

"1402d. Les chefs d'exploitation de bois, les entrepreneurs et sous-entrepreneurs de coupe de bois seront tenus responsables de toutes violations de la loi de la chasse concernant l'orignal, le caribou et le chevreuil, commises par les hommes sous leur contrôle.

Cependant cette responsabilité n'est pas encourue si la personne qui y est assujettie prouve qu'elle n'a pu empêcher les faits reprochés."

6. L'article 1407 des Statuts refondus tel qu'édicté par la loi 62 Victoria, chapitre 24, section 1, et remplacé par la loi 6 Edouard VII, chapitre 19, section 12, est de nouveau remplacé par le suivant:

"1407. Toute personne trouvée coupable d'avoir eu ou d'avoir en sa possession, en sa garde, ou sous ses soins, les objets ainsi confisqués ou passibles de l'être, est, dans chaque cas, passible d'une amende de pas moins de vingt-cinq piastres, mais pas plus de deux cents piastres, pour la première offense; pour la deuxième offense, de pas moins de cinquante et de pas plus de cinq cents piastres, et, à défaut de paiement immédiat, d'un emprisonnement de pas moins d'un mois et de pas plus d'un an dans la prison commune du district dans les limites duquel la contravention a eu lieu ou la saisie et la confiscation ont été opérées,—avec dépens dans tous les cas.

Il est disposé de cette amende tel que prescrit par l'article 1410."

7. L'article 1410 des Statuts refondus, tel qu'édicté par la loi 62 Victoria, chapitre 24, section 1, et remplacé par la loi 6 Edouard VII, chapitre 19, section 16, est amendé en y ajoutant l'alinéa suivant:

"Les chefs d'exploitation de bois, les entrepreneurs et sous-entrepreneurs de coupe de bois mentionnés dans l'article 1402d tombent sous le coup de cet article dans la mesure y indiquée."

8. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

LOI DE CHASSE DE QUÉBEC.

La province de Québec est divisée en deux zones appelées respectivement Zone No 1 et Zone No 2.

La Zone No 1 comprend toute la province, moins cette partie des comtés de Chicoutimi et de Saguenay qui se trouve à l'est et au nord de la rivière Saguenay.

La Zone No 2 comprend, cette partie des comtés de Chicoutimi et de Szaguenay, à l'est et au nord de la rivière Saguenay.

DES PROHIBITIONS DANS LA ZONE No 1.

1° Orignal, Caribou et Chevreuil.

"1396. Prohibition de chasser;

1. Le chevreuil et l'orignal;

Il est défendu:

De chasser, tuer ou prendre le chevreuil et l'orignal, entre le premier jour de janvier et le premier jour de septembre de chaque année; sauf dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac, où il est défendu de les chasser, tuer ou prendre, entre le premier décembre d'une année et le premier octobre de l'année suivante; (S. R. Q., 1396, § 1; 62 V., c. 24, s. 1; 3 Ed. VII, c. 23, s. 1).

2. Le caribou;

De chasser, tuer ou prendre le caribou, entre le premier jour de février et le premier jour de septembre de chaque année; (S. R. Q., 1396, § 2; 62 V., c. 24, s. 1).

3. Chiens pour chasser l'orignal, etc. Exception;

De se servir de chiens pour chasser l'orignal, tuer ou prendre l'orignal, le caribou ou le chevreuil; mais il est permis de chasser, tuer ou prendre ainsi le chevreuil (red deer) depuis le vingt octobre jusqu'au premier novembre de chaque année; (S. R. Q., 1396, § 3; 62 V., c. 24, s. 1).

4. Ravages, etc.;

De chasser, tuer ou prendre l'orignal ou le chevreuil dans les "ravages" d'hiver ("yarding") de ces animaux ou en profitant de la croûte de la neige ("crusting"); (S. R. Q., 1396, § 4; 62 V., c. 24, s. 1.)

5. Faons;

De chasser, tuer ou prendre, en quelque temps que ce soit, des faons ou broquarts, c'est-à-dire les petits, jusqu'à l'âge d'un an, des animaux mentionnés dans les paragraphes 1 et 2 du présent article; (S. R. Q., 1396, § 5; 62 V., c. 24, s. 1).

6. Femelle de l'orignal;

De chasser, tuer ou prendre, en quelque temps que ce soit, la femelle de l'orignal, (S. R. Q., 1396, 52 V., ch. 19, art. 1; 59 V., ch. 20, art. 1; 3 Ed. VII, ch. 23, art. 1; § 6, 62 V., c. 24, s. 1).

"1397. 1. Transport de l'orignal, etc., prohibé.

Il est défendu aux compagnies de chemins de fer, de bateaux à vapeur et autres, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter ou d'avoir en leur possession l'orignal, le caribou, le chevreuil, en tout ou en partie, ou la chair, la tête et la peau verte d'aucun de ces animaux, à moins qu'il n'y soit attaché un coupon ("tag") émis par le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, autorisant ce transport."

2. Id. après les 15 premiers jours de la prohibition.

Il est défendu aux compagnies de chemins de fer, de bateaux à vapeur et autres, ainsi qu'aux rouliers publics, après les quinze premiers jours de la date de prohibition, de transporter l'orignal, le caribou, le chevreuil, la chair ou la tête, en tout ou en partie, ou la peau verte d'aucun de ces animaux."

3. Exception, si l'orignal, etc., a été pris dans une autre province, etc.

Les paragraphes 1 et 2 du présent article ne s'appliquent pas au transport de l'orignal, du caribou et du chevreuil ou de la chair, en tout ou en partie, ou de la tête et de la peau verte d'aucun de ces animaux, s'il y est attaché un affidavit attestant qu'ils ont été tués ou pris dans une autre province de la puissance du Canada, en conformité des lois de cette province ou dans les Etats-Unis d'Amérique.

4. Paquet, etc., confectionné de manière à indiquer le contenu, etc.

Tout sac, paquet ou coffre, toute boîte ou valise ou tout autre réceptacle servant à transporter le gibier doivent être confectionnés de manière à faire voir leur contenu, et la description de leur contenu, et les nom et adresse du propriétaire ydoivent être indiqués sur une étiquette à cet effet.

5. Pénalité.

Toute compagnie de chemin de fer, bateaux à vapeur ou autres, ou les rouliers publics ou toute autre personne favorisant, de quelque manière que ce soit, la contravention à cet article, est passible d'une amende de dix piastres au moins et de vingt piastres au plus pour chaque infraction, et les dépens.

6. Permis de transport peut être accordé par le ministre.

Néanmoins, il est loisible au ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries d'accorder, en tout temps, des permis de transport lorsqu'il a été prouvé, à sa satisfaction, que l'orignal, le caribou ou le chevreuil ou partie d'iceux, que l'on désire transporter, ont été pris ou tués dans un temps où la chasse en est permise et d'une manière légale.

7. Honoraire sur ces permis.

Pour tous permis, ou coupons mentionnés dans le présent article, il peut être exigé un honoraire dont le ministre fixe le montant, suivant les circonstances, mais qui ne doit pas excéder cinq piastres. (S. R. Q., 1397; 6 Ed. VII, ch. 19, s. 1).

"1398. Nombre des animaux qui peuvent être tués.—Permis autorisant d'en tuer un plus grand nombre.—Proviso.

Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants, pendant une saison de chasse, plus d'un orignal, de deux chevreuils et de deux caribous.

Le ministre peut néanmoins, s'il le juge à propos, accorder à toute personne domiciliée dans la province, sur paiement d'un honoraire de cinq piastres, un permis l'autorisant à chasser, tuer ou prendre vivants au plus trois caribous et trois chevreuils additionnels.

Toutefois, le ministre peut dispenser du paiement de l'honoraire ci-dessus tout colon de bonne foi ou tout sauvage, dont la pauvreté lui est démontrée d'une manière satisfaisante, et qui a besoin de ce gibier comme un moyen de subsistance pour lui-même et pour sa famille." (S. R. Q., 1398; 62 V., c. 24, s. 1; 1 Ed. VII, c. 8, s. 15; 59 V., ch. 20, art. 1; 1 Ed. VII, ch. 12, art. 1)

2° Castor, Vison, Loutre, Martre, Pékan, Lièvre, Ours, Rat Musqué, etc.

"1399. Défense de chasser:
1. Le castor;

Il est défendu de chasser, tuer ou prendre:

Le castor, en aucun temps après le premier avril 1913, jusqu'au premier jour de novembre 1917, et, après cette date, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année; (S. R. Q., 1399, § 1; 8 Ed. VII, c. 25, s. 1; 1 Geo. V, c. 18, s. 1; 3 Geo. V, c. 22, s. 1).

2. Le vison, etc.;

Le vison, la loutre, la martre, le pékan, le renard et le chat sauvage, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année. Cependant, il est permis en tout temps de chasser, tuer ou prendre les variétés de renards connus sous le nom de renards jaunes ou rouges; (S. R. Q., 1399, § 2; 62 V., c. 24, s. 1).

3. Le lièvre, etc.

Le lièvre, entre le premier jour de février et le quinzième jour d'octobre de chaque année, et l'ours entre le premier jour de juillet et le vingtième jour d'août de chaque année. (S. R. Q., 1399, § 3; 6 Ed. VII, ch. 19, s. 2, § 2).

4. Le rat musqué;

Le rat musqué en aucun temps de l'année, excepté dans le mois d'avril. (S. R. Q., 1399, § 4; 6 Ed. VII, ch. 19, s. 2, § c).

5. Rapport au ministre par personne faisant le commerce de fourrures;

"Toute compagnie, société ou personne faisant le commerce de fourrures qui, en vertu de quelqu'une des dispositions de la présente section, a chassé ou fait chasser les animaux à fourrure ou une espèce quelconque des animaux à fourrure mentionnés dans le présent article, est tenue de faire rapport, tous les quinze premiers jours du mois de mai de chaque année, au ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, de la quantité et de l'espèce de ces animaux qu'elle a tués ou achetés, ou mis sur le marché dans la province de Québec." (S. R. Q., 1399; 6 Ed. VII, ch. 19, s. 2, § d).

3° Bécasse, Bécassine, Perdrix, Canard Sauvage, Macreuse, Sarcelle, etc.

"1400. Défense de chasser:

(a) La bécasse, etc.;

Il est défendu:

1. De chasser, tuer ou prendre:

Les bécasses, les bécassines, les pluviers, les courlis, les chevaliers et les maubèches, entre le premier jour de février et le premier jour de septembre de chaque année; les perdrix grises et de savane, entre le quinzième jour de décembre d'une année et le premier jour de septembre de l'année suivante, et les perdrix blanches (ptarmigan) entre le premier jour de février et le le premier jour de novembre de chaque année;

(b) Le canard, etc.;

"Les macreuses, les sarcelles ou les canards sauvages d'aucune espèce, excepté les harles(becs-scies), les huards et les goélands, entre le premier jour de mars d'une année et le premier jour de septembre de la même année."

(c) Défense de chasser pendant certaines heures.

En tout temps de l'année, une heure après le coucher du soleil et une heure avant son lever, d'aucune manière, la bécasse, la bécassine, la perdrix ou les macreuses, sarcelles ou canards sauvages, d'aucune espèce; et durant ces heures prohibées, il est également défendu de garder ou d'exposer sous aucun prétexte, des leurres ou appelants, soi près d'une cache, d'une embarcation ou du rivage; (S. Q. R., 1400, § 1; 62 V., c. 24, s. 1; 3 Ed. VII, c. 23, s. 3; 6 Ed. VII, c. 19, s. 3, § a, 8 Ed. VII, c. 25, s. 2).

2. Enlèvement des œufs.—Droit de chasser pour la nourriture dans certaines parties de la province.

"De déranger, endommager, cueillir ou enlever en tout temps, les œufs d'aucune espèce de gibier à plume. Les vaisseaux ou chaloupes employés à déranger, cueillir ou enlever les œufs d'aucune espèce des dits oiseaux, peuvent, ainsi que les œufs, être confisqués et vendus.

Néanmoins, les habitants compris dans la zone No 2, et ceux du comté de Gaspé, peuvent, pour leur nourriture seulement, y chasser, tuer ou prendre les oiseaux mentionnés dans le paragraphe (b) du présent article en tout temps de l'année—sauf entre le premier juin et le premier août." (S. R. Q, 1400, § 2; 6 Ed. VII, ch. 19, s. 3, § b).

"1400a. Achat et vente de perdrix prohibés.—Expressions "vente" et "achat" définies.—Fardeau de la preuve en certains cas.—Pénalité.

"Il est défendu d'acheter ou de vendre, d'exposer en vente ou d'avoir en sa possession, avec l'intention de la vendre, aucune perdrix grise ou de savane, avant le premier jour d'octobre 1917.

Toute livraison de telle perdrix faite autrement qu'à titre purement gratuit, constitue une vente, et toute acceptation de telle perdrix autrement qu'à titre purement gratuit constitue un achat, dans le sens du présent article.

Si une telle perdrix est trouvée en la possession d'un commerçant ou d'une personne vendant ou ayant en sa possession pour des fins de vente des denrées ou des produits, la preuve que ce commerçant ou cette personne n'a pas cette perdrix en sa possession avec l'intention de la vendre, est à la charge du commerçant ou de la pesonnne qui l'a en sa possession.

Toute contravention aux dispositions du présent article rend celui qui en est trouvé coupable passible, pour une première infraction, d'une amende de $2.00 au plus, et de $1.00 au moins par chaque tête de perdrix; pour une deuxième infraction, d'une amende de $10.00 au plus et de $5.00 au moins par chaque tête; pour une troisième infraction et toute récidive, de la même amende que pour la deuxième infraction, et d'un emprisonnement de trente jours au moins et de trois mois au plus, avec dépens dans tous les cas." (S. R. Q., 1400a; 8 Ed. VII, c. 25, s. 3; 1 Geo. V., c. 18, S. 2.

COUT DE LA LICENCE DE CHASSE.

Les personnes non domiciliées dans la Province de Québec qui ne sont membres d'aucun club dûment incorporé dans la Province.. $25.00

Les personnes non domiciliées dans la Province, membres actifs de clubs de chasse et de pêche légalement organisés.. $10.00

Les résidents de la Province qui veulent faire transporter le gibier ou le vendre (Art. 1414a), pour un orignal....... $1.00

Pour 2 chevreuils.............................. $1.00

Pour 2 caribous.............................. $1.00

PECHE

Temps pendant lequel la pêche est permise.

Saumon.—Du 1er mai au 31 juillet; pêche à la mouche: du 1er mai au 15 septembre.

Truite de mer.—Du 1er décembre au 14 octobre.

Ouananiche.—Du 1er décembre au 30 septembre.

Truite mouchetée (sal. fontinalis).—Du 1er mai au 30 septembre. La pêche à travers la glace est prohibée.

Truite grise (lunge) **touladi** (lake trout).—Du 2 décembre au 14 octobre.

Achigan (longueur, pas moins de 9 pouces. Bar non compris). —Du 16 juin au 1er mai.

L'Anguille peut être prise dans des nasses et dans des écluses, mais ne peut l'être de manière à l'empêcher entièrement d'arriver à d'autres nasses.

Les mailles des filets ne doivent pas avoir moins d'un pouce et un huitième, et le poisson moins de 30 pouces.

L'anguille ne peut être prise au dard ou au flambeau, durant les mois d'octobre et de novembre, dans les eaux fréquentées par le saumon et la truite.

Doré (longueur, pas moins de 15 pouces).—Du 16 mai au 14 avril.

Eperlan.—Du 2 juillet au 31 mars.

Poisson blanc.—Du 1er décembre au 9 novembre.

Maskinongé (longueur, pas moins de 24 pouces).—Du 16 juin au 14 avril.

Esturgeon (longueur, pas moins de 36 pouces).—Du 1er juillet au 31 mai.

Les personnes non domiciliées dans la province et qui désirent y faire la pêche, devront, avant de commencer à pêcher, se procurer à cet effet un permis spécial.

Tarif des licences pour non résidents.

Pour la pêche au saumon....	$25.00
Membres des clubs non résidents	25.00
Pour toute autre espèce de poisson..	10.00
Les membres de clubs	5.00

Les invités des clubs et les membres honoraires devront payer le taux ordinaire de la licence.

Pour obtenir les licences de pêche, il faut s'adresser au Département des Pêcheries, à Québec, ou à nos agents, inspecteurs et officiers, aussi aux secrétaires des différents clubs autorisés à délivrer les licences aux membres et aux invités de leur club respectif.

Art. 1402b.—Toute personne ou toutes personnes sans aucun permis ayant en sa possession un engin de pêche ou de chasse prohibé par la loi, sera présumée violer la loi, et la dite présomption sera suffisante pour établir que la dite personne ainsi trouvée, a pêché ou chassé illégalement, et il incombera à cette personne de démontrer qu'elle possédait cet engin sans aucun objet illégal.

Art. 1394aa.—Quiconque "fait usage de dynamite" ou autres "explosifs" pour prendre o u tuer du poisson visé par la présente section est passible d'un "emprisonnement" de pas moins d'un an et de pas plus de deux ans. (S. R. Q., 1394aa; 7 Ed. VII, c. 37, s. 3).

Exportation de certaines espèces de truites.

Personne ne recevra, n'expédiera, ne transportera ni n'aura en sa possession, dans le but de l'expédier ou de la transporter hors du Canada, aucune truite mouchetée, truite de rivière ou de mer, prise ou capturée dans les provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard; pourvu:—

(a) que toute personne pourra ainsi expédier la truite capturée par elle pour le sport jusqu'à vingt-cinq livres pesant, si l'envoi est accompagné d'un certificat à cet effet, soit de l'officier local des pêcheries dans le district duquel le poisson a été capturé, soit de l'agent local de la station adjacente à la localité où le poisson a été capturé, ou est accompagné d'une copie de la licence ou du permis officiel délivré à la personne faisant l'envoi;

(b) qu'aucun paquet de cette truite n'excédera vingt-cinq livres pesant, ni que personne n'aura la permission d'expédier plus qu'un paquet durant la saison.

LA BANQUE D'HOCHELAGA

La Banque d'Hochelaga, fondée à Montréal, en 1874, sous d'heureux auspices, possède aujourd'hui un capital payé de trois millions de dollars, un Fonds de Réserve égal au capital et un actif de plus de vingt-neuf millions. Sous l'impulsion donnée par ses fondateurs et l'habile direction de ses administrateurs, la Banque d'Hochelaga a marché de succès en succès, et c'est pour répondre aux demandes réitérées de ses clients qu'elle a ouvert en diverses villes de notre province, du Manitoba et de l'Ontario, quarante et une succursales pour l'avantage du public. Le commerce et l'industrie y trouvent, pour se développer, tout l'encouragement dont ils ont besoin. Aux guichets de la Banque d'Hochelaga on peut se procurer des Lettres de Crédit et des Mandats de voyage qu'on peut se faire payer dans toutes les parties du monde. La Banque d'Hochelaga achète également des traites sur les pays étrangers et vend des chèques et fait des paiements télégraphiques sur les principales villes du globe. En un mot, elle est au service de sa clientèle pour toute opération financière. Un dollar étant suffisant pour ouvrir un compte, nous ne pouvons faire autrement qu'inviter notre population à profiter des nombreux avantages qu'offre au public la Banque d'Hochelaga.

L'homme qui fait du bien autour de lui et qui met sa famille à l'abri du besoin est plus grand que tous les faiseurs de sermons.

***

Plus le métier que vous exercez est délicat, plus vous devez chercher à développer vos facultés pour être digne de l'exercer.

***

Un mauvais employé détériorera, dans une année, une grande quantité de marchandises, et sa propre valeur se trouvera diminuée d'autant.

***

Evitez de faire des dettes; pour cela fuyez les occasions de faire des dépenses disproportionnées à votre salaire.

***

Jusqu'à quarante ans, une femme fait sa taille pour ses robes. Passé quarante ans, elle fait ses robes pour sa taille.

***

Chaque soir faites votre examen de conscience et notez les erreurs et les inconséquences que vous avez commises dans la journée afin de ne pas les commettre de nouveau.

PRONOSTICS DE LA TEMPERATURE

POUR L'ANNEE 1914

JANVIER. — Ce mois commence avec des journées très froides; du 4 au 12, nous devons nous attendre à des tempêtes de neige durant ces jours; du 12 au 18, la température devient moins rude; du 18 au 26, durant ce laps de temps nous aurons des journées ds pluie et neige; du 26 au 3 février, nous aurons du grésil et dee brouillards.

FEVRIER. — Du 3 au 10, les premiers jours seront beaux et très froids; du 10 au 17, la température restera froide avec ciel clair; du 17 au 24, le ciel restera couvert quelques jours et la neige nous viendra par le vent sud-ouest; du 24 au 5 mars, la température est variable.

MARS. — Du 5 au 11, la température nous donne quelques belles journées; du 11 au 18, après quelques jours de froid, la température devient plus modérée; du 18 au 26, nous aurons des jours de pluie ou de neige, peut-être les deux avec grands vents; du 26 au 3 avril, de belles journées et rayons de soleil très chauds.

AVRIL. — Du 3 au 10, quelques journées de pluie avec de grands vents; du 10 au 17, la température est belle et froide; du 17 au 25, nous aurons des journées plus chaudes; du 25 au 3 mai, la température devient plus froide et nuageuse.

MAI. — Du 3 au 9, la température est changeante, tantôt pluvieuse, tantôt nuageuse; du 9 au 16, durant ce laps de temps, la température est variable mais froide; du 16 au 24, nous aurons quelques jours de pluie froide, mais la température deviendra plus chaude; du 24 à la fin du mois, après quelques grands vents, la température sera belle.

JUIN. — Du 1er au 8, ce mois commence avec de gros orages accompagnés de tonnerre et la température est encore froide pour la saison; du 8 au 15, nous aurons les premières journées chaudes de la saison; du 15 au 23, température très chaude; du 23 au 30, il y aura des averses durant les premiers jours suivies de journées très fraîches; du 30 au 7 juillet, belle température.

JUILLET.—Du 7 au 15, nous aurons quelques gros orages et les nuits seront fraîches; du 15 au 22, nous aurons durant ce laps de temps une température très chaude; du 22 au 29, le renouvellement de la lune nous donne une température variable; du 29 au 5 août, les premiers jours seront pluvieux, ensuite le temps s'améliore.

AOUT. — Du 5 au 13, durant ce laps de temps, nous aurons des journées très chaudes; du 13 au 21, nous avons toutes les probabilités d'une température pluvieuse accompagnée de coups de vent; du 21 au 27, pendant ces jours, nous aurons de gros orages accompagnés de tonnerre; du 27 au 4 septembre, le ciel légèrement couvert nous donnera des journées pluvieuses.

SEPTEMBRE. — Du 4 au 12, durant cette période la température deviendra plus froide; du 12 au 19, nous aurons une température variable, tantôt belle, tantôt pluvieuse; du 19 au 26, quelques journées chaudes accompagnées de vent; du 26 au 4 octobre, nous aurons les plus belles journées d'automne.

OCTOBRE. — Du 4 au 12, nous aurons de fortes pluies accompagnées de coups de vent; du 12 au 19, le temps est incertain mais plutôt beau que mauvais; du 19 au 25, de gros coups de vent amèneront des tempêtes sur les lacs et sur mer; du 25 au 2 novembre, la température est plus belle mais froide.

NOVEMBRE. — Du 2 au 10, c'est la période de la saison nommée l'été des sauvages qui est généralement belle; du 10 au 17, nous aurons beaucoup de pluie et aussi de fortes gelées; du 17 au 24, durant ce laps de temps nous aurons de belles journées; du 24 au 2 décembre, la température baisse considérablement et nous présage l'approche de l'hiver.

DECEMBRE. — Du 2 au 10, ce mois commence avec du beau temps, ensuite la température devient humide; du 10 au 16, durant ce laps de temps nous aurons de fortes tempêtes de neige; du 16 au 24, la température sera belle et très froide; du 24 à la fin du mois nous aurons une forte bordée de neige et de la pluie.

Si vous placez de l'argent entre les mains de quelqu'un, regardez bien si ces mains sont propres.

***

Le plus grand malheur de la vie est de se trouver sans argent dans la vieillesse.

***

Jeunes gens, rappelez-vous que les conseilleurs ne sont pas les payeurs.

***

L'homme le plus facile à assurer est l'homme de 40 ans; vous n'avez pas à le convaincre que la vie est courte.

***

Un conseil agréable est rarement utile.

PREDICTIONS DE THOMAS MOULT

pour l'année 1914.

Prédictions générales.—Le printemps, cette année, sera bon et profitable à tous les biens terriens.

L'été sera profitable, et il y aura de grandes chaleurs.

L'automne sera moite et venteuse.

L'hiver sera long et sec, et il y aura de grandes gelées et beaucoup de neige jusqu'à la fin de janvier que le dégel viendra avec abondance d'eaux.

Il sera recueilli du grain raisonnablement, et il sera assez cher.

Les vendanges seront bonnes en peu de pays, et il fera bon garder et acheter du vin, car il se vendra bien, et fera grand profit.

Prédictions générales.—De grandes révolutions arriveront cette année dans un des grands États de la chrétienté. Nouvelle forme de gouvernement dans une république.

Fameux combat.

Un grand prince montera sur le trône.

Pronostications des biens de la terre.—Cette année, le premier jour de l'année étant un jeudi, l'hiver sera attrempé, et le printemps venteux, l'été chaud, l'automne belle pluvieuse: il y aura abondance de fruits. Le chanvre et le lin seront hors de prix. Il y aura des pommes en abondance; mais peu de miel. Pour l'huile, elle sera à bon prix. Il y aura peu de bétail; mais il y aura du blé en abondance. Plusieurs rois et princes seront en paix générale.

Un brave ouvrier reçoit la visite d'un de ses amis qui lui demande de venir faire un tour de promenade avec lui.

— Impossible aujourd'hui, dit l'ouvrier. Je veux faire mes pâques demain matin. Il faut que j'aille me confesser.

— Te confesser! Tu es trop grand pour cela.

— C'est pourquoi je me mets à genoux.

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital autorisé	**$4,000,000.00**
Capital payé	**4,000,000.00**
Fonds de réserve	**3,800,000.00**
Actif au-delà de	**33,000,000.00**

DIRECTEURS:

J. A. VAILLANCOURT, Ecr., Président,
L'hon. F. L. BÉIQUE, Vice-Prés.,
Alphonse TURCOTTE, Ecr.,
E. H. LEMAY, Ecr.,
L'hon. J. M. WILSON,
Lt.-Col. Chas. A. SMART,
A. A. LAROCQUE, Ecr.

OFFICIERS:

F. G. LEDUC, Gérant,
Beaudry LEMAN, Surt. des Agences.
P.A. LAVALLÉE, Ass't Gérant,
Yvon LAMARRE, Inspecteur.

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.

SUCCURSALES A MONTREAL

Aylwin, 2214 Ontario.
De Lanaudière, 737 Mt-Royal, Est
De Lorimier.
Hochelage.
Longue-Pointe.
Mont-Royal, coin St-Denis.
Notre-Dame, Ouest.
Notre-Dame de Grâces.
Papineau, coin Blvd Papineau & Papineau.
Pointe St-Charles.
Ste-Catherine, Centre.
Ste-Catherine, Est.
St-Denis, 696 St-Denis.
Ste-Cunégonde, Atwater—St-Jacques.
St-Edouard.
St-Henri.
Ste-Marie.
St-Viateur, 191 St-Viateur, Ouest.
St-Zotique, 3108 Blvd St-Laurent.
Ville Emard.
Villeray.
Ville St-Louis.

AUTRES SUCCURSALES:

Apple-Hill, Ont.
Beauharnois, Qué.
Berthierville, Qué.
Cartierville, Qué.
Chambly, Qué.
Edmonton, Alta.
Fournier, Ont.
Hawkesbury, Ont.
Joliette, Qué.
Lachine, Qué.
Lanoraie, Qué.
Laprairie, Qué.
L'Assomption, Qué.
Longueuil, Qué.
Louiseville, Qué.
Maisonneuve, Qué.
Marieville, Qué.
Maxville, Ont.
Mont-Laurier, Qué.
Outremont, Qué.
Pointe-aux-Trembles, Qué.
Prince-Albert, Sask.
Quebec, Que.
St-Albert, Alta.
St-Boniface, Man.
St-Clet, Qué.
Ste-Geneviève, Qué.
St-Hyacinthe, Qué.
St-Ignace, Co. Berthier.
St-Jacques l'Achigan.
St-Jérôme, Qué.
St-Lambert, Qué.
St-Laurent, Co. J.-Cartier.
St-Paul d'Abbotsford, Qué.
St-Paul des Métis, Alta.
St-Paul l'Ermite, Qué
St-Pie, Qué.
St-Pierre, Man.
St-Roch de Québec.
St-Valérien, Qué.
Sherbrooke, Qué.
Sorel, Qué.
Trois-Rivières.
Trois-Rivières, N.-Dame.
Valleyfield, Qué.
Vankleek Hill, Ont.
Verdun, Qué.
Viauville, Qué.
Winnipeg, Man.